



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA

Università degli Studi di Padova

Dipartimento di Studi Linguistici e Letterari

Corso di Laurea Magistrale in
Lingue Moderne per la Comunicazione e la Cooperazione Internazionale
Classe LM-38

Tesi di Laurea

*La violence contre les femmes dans le
discours journalistique italien et français :
vers le développement d'une ressource
terminologique bilingue*

Relatrice
Prof.ssa Federica Vezzani

Correlatrice
Prof.ssa Luciana Tiziana Soliman

Laureanda
Elena Mores
n° matr.1205266 / LMLCC

Anno Accademico 2023 / 2024

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES	9
INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1 L'EGALITE DE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES	17
1.1 L'égalité de genre.....	17
1.1.1 Aperçu international et national	18
1.1.1.1 Situation en Italie	20
1.1.1.2 Situation en France.....	21
1.1.1.3 L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les femmes.....	23
1.1.1.4 La réponse des Nations unies et de l'Union européenne à l'inégalité de genre	25
1.1.2 (In)égalité de genre dans les médias italiens et français	27
1.1.2.1 Le rapport du GMMP.....	29
1.1.2.2 Le rapport CEDAW des Organisations de la société civile italienne.....	30
1.1.3 (In)égalité de genre dans le langage	31
1.1.3.1 Le sexisme dans la langue française.....	32
1.1.3.2 Le sexisme dans la langue italienne et les ouvrages pionniers de Sabatini.....	35
1.2 La violence contre les femmes	39
1.2.1 Les différents types de violence	40
1.2.2 La violence linguistique : la narration du féminicide dans les articles de presse italiens.....	45
1.3 Objectif : la clarté terminologique	50
1.3.1 Le cas de <i>femicidio</i> et <i>femminicidio</i> en italien et en français ...	51
1.3.2 Les dénominations de la journée du huit mars	55
1.3.3 L'implémentation d'une ressource terminologique pour les journalistes italophones et francophones.....	58
CHAPITRE 2 LA TERMINOLOGIE : UN CADRE THEORIQUE	61

2.1 Le concept.....	61
2.2 Langue générale, langue de spécialité et les dictionnaires correspondants	64
2.3 Le terme.....	66
2.4 La relation entre concept, objet et terme	69
2.5 La double dimension de la terminologie.....	71
2.5.1 Dimension conceptuelle et système conceptuel	71
2.5.2 La multidimensionalité du concept.....	74
2.5.3 Dimension linguistique et réseau lexical	75
2.6 Les définitions en terminologie.....	77
2.7 Les principes FAIR en terminologie et le paradigme de la «terminologie FAIR »	79
2.8 Les ressources pratiques pour l'égalité de genre dans le langage	85
2.8.1 Ressources terminologiques et documents d'orientation en italien	86
2.8.2 Ressources terminologiques et documents d'orientation en français.....	91
2.8.3 Les limites des ressources existantes.....	94
CHAPITRE 3 LA MISE EN FORME DES CORPUS : THEORIE ET METHODES	97
3.1 La linguistique de corpus.....	97
3.1.1 Le corpus	98
3.1.2 Les types de corpus	99
3.1.3 Les critères de sélection des textes	101
3.2 L'Extraction Automatique de Termes (EAT).....	104
3.2.1 Quelques notions de base : spécificité, termicité, précision et rappel	105
3.2.2 Les méthodes d'extraction automatique de termes	107
3.2.3 Un outil d'extraction automatique de termes : Sketch Engine ..	108
3.3 La création des corpus de textes journalistiques numériques	110
3.3.1 Le corpus en italien	110
3.3.2 Le corpus en français.....	116
3.3.3 L'EAT avec Sketch Engine	119
CHAPITRE 4 LE SYSTEME CONCEPTUEL ET LES RESEAUX LEXICAUX	129
4.1 Le système conceptuel.....	131

4.2 Les réseaux lexicaux	139
4.2.1 Le réseau lexical en italien	141
4.2.2 Le réseau lexical en français	157
CHAPITRE 5 LE DEVELOPPEMENT DU GLOSSAIRE ET L'ANALYSE DES DONNEES	169
5.1 Les fiches terminologiques	169
5.1.1 L'analyse des données terminologiques	171
5.1.2 La mise à disposition du glossaire en ligne	189
5.2 L'analyse qualitative de FAIRterm 2.0.....	190
5.2.1 La ressource FAIRterm 2.0 : présentation	191
5.2.2 La ressource FAIRterm 2.0 : utilisabilité et difficulté.....	197
CONCLUSION	201
BIBLIOGRAPHIE.....	207
SOURCES NUMERIQUES	211
RIASSUNTO IN ITALIANO.....	215

Liste des tableaux

Tableau 1 - Termes extraits (langue italienne)	122
Tableau 2 - Termes extraits (langue française).....	126

Liste des figures

Image 1 - Conceptualisation	70
Image 2 - Le métamodèle TMF	82
Image 3 - Bruit et silence	107
Image 4 - Recherche avancée avec Google News	112
Image 5 - Système conceptuel complet	131
Image 6 - Première partie du système conceptuel	132
Image 7 - Deuxième partie du système conceptuel	134
Image 8 - Troisième partie du système conceptuel	136
Image 9 - Quatrième partie du système conceptuel.....	137
Image 10 - Cinquième partie du système conceptuel	138
Image 11 - Réseau lexical complet en italien	141
Image 12 - Première partie du réseau lexical italien	142
Image 13 - Deuxième partie du réseau lexical italien	148
Image 14 - Troisième partie du réseau lexical italien	150
Image 15 - Quatrième partie du réseau lexical italien.....	151
Image 16 - Cinquième partie du réseau lexical italien	153
Image 17 - Sixième partie du réseau lexical italien	155
Image 18 - Réseau lexical complet en français.....	157
Image 19 - Première partie du réseau lexical français.....	158
Image 20 - Deuxième partie du réseau lexical français.....	159
Image 21 - Troisième partie du réseau lexical français	161
Image 22 - Quatrième partie du réseau lexical français	162
Image 23 - Cinquième partie du réseau lexical français.....	164
Image 24 - Sixième partie du réseau lexical français	166
Image 25 - Intervention des États italien et français en matière linguistique	174
Image 26 - « Add concept entry » sur FAIRterm 2.0	192

Image 27 - La création d'un concept sur FAIRterm 2.0	193
Image 28 - La section linguistique d'une fiche terminologique.....	194
Image 29 - La « term section » d'une fiche terminologique	195
Image 30 - L'ajout de variantes synonymiques	196
Image 31 - « Search Terms » sur FAIRterm 2.0	197

Introduction

La violence contre les femmes, les féminicides et la discrimination fondée sur le genre sont présents dans tous les domaines de la société contemporaine, sans limites géographiques ou culturelles. Aujourd'hui encore, un nombre alarmant de femmes sont la cible de violences physiques et psychologiques de la part de leurs homologues masculins. Cette violence est directe, souvent mortelle, et s'accompagne d'une violence linguistique, plus cachée, mais tout aussi répandue de manière implicite à de nombreux niveaux. Les idées et les stéréotypes sexistes peuvent également passer indirectement par le langage journalistique. Dans le récit journalistique des faits divers, on utilise fréquemment des termes qui contribuent à confirmer et à renforcer les stéréotypes déjà présents dans notre société, au lieu de remonter aux racines du phénomène de la violence fondée sur le genre et d'inciter les lecteurs à la réflexion. En examinant de nombreux articles en ligne des journaux nationaux italiens et français, nous avons remarqué que beaucoup d'entre eux rapportent la violence à l'égard des femmes à travers une structure lexicale et discursive qui justifie l'auteur et son acte, et blâme la victime ; de plus, les journaux mettent souvent l'accent sur la liaison passionnelle entre la victime et l'auteur, la décrivant avec beaucoup de détails, et accordent le même traitement aux maltraitances faites à la femme, ce qui aboutit à la spectacularisation de la violence¹, au voyeurisme et à la pornographie de la douleur². En outre, nous nous sommes rendu compte de l'indétermination sémantique des termes choisis : leur signification est arbitraire et imprécise. En utilisant des termes flous et sensationnalistes (par

¹https://alleyoop.ilsole24ore.com/2022/03/17/racconto-della-violenza-male-alle-vittime/?refresh_ce=1. [dernière consultation : 24/10/2024]

²<https://www.odg.it/quando-linformazione-si-trasforma-in-pornografia-del-dolore-la-presenza-di-posizione-delle-cpo/43662>. [dernière consultation : 24/10/2024]

exemple « raptus », « follia » ou « omicidio passionale »), les journalistes confirment plus ou moins consciemment la culture qui justifie la violence à l'égard des femmes, car « [c]haque langue perfectionne (c'est-à-dire mène à son terme) une pensée : il n'y a pas d'abord une pensée et ensuite une langue qui l'exprime, mais plutôt une pensée et une langue qui s'articulent l'une à l'autre. Il y a donc une relation intrinsèque entre la réalité pensable et la réalité communicable » (Bruner, 2006, 172). Par conséquent, lorsque la violence fondée sur le genre est mentionnée, les termes utilisés contribuent à façonner notre pensée et notre attitude à l'égard de ce sujet.

Partir de ce constat permet de comprendre l'objectif de ce travail qui, comme son titre l'indique, vise à développer une ressource terminologique bilingue qui se veut être un outil pour les journalistes italophones et francophones afin qu'ils puissent être plus clairs d'un point de vue terminologique et, ainsi faisant, plus conscients de la portée de ce qu'ils écrivent. Nous croyons qu'il est indispensable que les auteurs et les autrices des textes journalistiques fassent preuve d'une plus grande cohérence et d'une majeure rigueur lorsqu'ils abordent le thème de la violence contre les femmes, afin d'éviter de banaliser un phénomène grave et répandu.

Nous ne sommes certainement pas les premiers à promouvoir l'utilisation d'un langage sensible au genre dans le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes. Heureusement, au cours des dernières décennies, la sensibilité collective s'est améliorée à cet égard. Cependant, les ressources linguistiques existantes, tant en italien qu'en français, proposent des orientations pour un usage conscient du genre, par exemple dans le langage bureaucratique et administratif et de la communication institutionnelle, ou dans les textes journalistiques en général. Il s'agit d'orientations et de « recommandations », qui proposent des exemples de bonnes pratiques pour combattre les stéréotypes et inclure les femmes dans la narration. Les ressources sont louables et fiables, car elles sont promues par des institutions et des organismes telles que des universités, les gouvernements italien et français, la Commission européenne, l'AICS (Agence italienne de coopération au développement), l'UNESCO et le HCE (Haut Conseil à l'égalité entre les

femmes et les hommes). Toutefois, dans les documents rédigés par les organismes susmentionnés, bien qu'ils soient souvent appelés « glossaires », il n'y a pas de recueils de termes, mais des listes de choses à faire et à ne pas faire au niveau linguistique. Il s'agit d'orientations importantes et nécessaires, comme l'appel à abandonner l'utilisation du masculin générique, à privilégier les termes épécènes et les formulations englobantes afin d'augmenter la visibilité des femmes dans le discours. Ce que nous voulons faire avec ce travail, cependant, est différent. Puisque nous pensons que les termes utilisés dans un discours, en particulier dans un discours traitant de la violence à l'égard des femmes, sont importants, notre objectif est de réaliser un recueil de termes, qui sont « des désignations qui représentent un concept général par des moyens linguistiques »³. Notre ressource sera donc un recueil de concepts appartenant à un domaine et à un sous-domaine de spécialité, dans notre cas l'égalité entre les femmes et les hommes et la violence à l'égard des femmes. Chaque concept sera verbalisé par des termes en italien et en français ; les fiches terminologiques qui en résulteront contiendront des informations telles qu'une définition terminologique⁴, le contexte d'utilisation du terme et les sources à partir desquelles les informations ont été tirées. Les glossaires qui se rapprochent le plus de l'objectif de notre travail sont le *Glossario di Genere* de l'AICS (Agence italienne pour la coopération au développement) de 2022, qui contient cependant des termes dont les définitions sont de nature encyclopédique et non terminologique, et le glossaire « 100 parole per la parità » de la Commission européenne, qui est certes une bonne ressource de langue spécialisée, proposant des termes dans pas moins de onze langues officielles de l'Union européenne et donnant une définition terminologique la plupart du temps, mais qui date de 1998 et n'est donc pas proprement à jour. Notre travail relève de la terminologie et

³<https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 04/11/2024]

⁴ Les différents types de définitions, y compris la définition terminologique, seront abordés dans la section 2.6 du mémoire.

non de la lexicographie ou de la connaissance encyclopédique, et notre intention est d'être aussi clairs, concis et scientifiques que possible.

À cette fin, nous adopterons la méthode *corpus-based*. L'approche *corpus-based* part généralement d'une théorie existante pour la corriger et la réviser à la lumière des données du corpus⁵. À partir de textes journalistiques accessibles au grand public, c'est-à-dire disponibles sur les sites web des journaux en ligne, un corpus en langue italienne d'environ 106 000 mots et un corpus en langue française d'environ 103 000 mots ont été créés à l'aide de Sketch Engine. En partant du principe que ce que nous voyons dans un corpus est largement grammatical et/ou acceptable, les corpus nous ont fourni des preuves de ce que les journalistes considèrent comme étant des phrases acceptables dans leur langue⁶. Les corpus témoignent du langage utilisé par les journalistes italiens et français dans leurs articles sur la violence à l'égard des femmes ou sur l'égalité de genre et ont été utilisés pour extraire les termes les plus fréquemment utilisés. L'objectif général de l'extraction de termes est donc d'identifier le vocabulaire essentiel d'un domaine de spécialité (Heylen et De Hertog, 2015, 203). Mais, comme l'explique Vezzani (2022, 31), « les corpus utilisés pour extraire les unités terminologiques peuvent être étudiés plus en détail pour identifier les informations de nature conceptuelle. Dans ce sens, les corpus peuvent conduire à la construction de hiérarchies ou de réseaux conceptuels dans lesquels les termes sont interreliés selon des relations hyperonymiques/hyponymiques, méronymiques/holonymiques ou bien synonymiques/quasi-synonymiques (Gábor et al., 2018). Les hiérarchies conceptuelles peuvent ensuite être mises en œuvre dans des bases de connaissances terminologiques (Wang et al., 2018) ». En résumé, à partir de l'extraction des candidats termes réalisée avec Sketch Engine, un tri a été effectué pour chaque corpus afin de déterminer quels candidats étaient des

⁵<https://www.lancaster.ac.uk/fass/projects/corpus/ZJU/xCBLS/chapters/A01.pdf>. [dernière consultation : 04/11/2024]

⁶<https://www.lancaster.ac.uk/fass/projects/corpus/ZJU/xCBLS/chapters/A01.pdf>. [dernière consultation : 04/11/2024]

relevant terms, c'est-à-dire des termes pertinents pour notre domaine de spécialité. Les listes de termes ainsi obtenues nous ont permis de créer le système conceptuel et les réseaux lexicaux, qui ont été le point de départ de la sélection des termes à inclure dans notre glossaire bilingue. Les fiches terminologiques qui constituent notre glossaire ont été ensuite compilées à l'aide de l'application FAIRterm 2.0.

Cet ouvrage est organisé en cinq chapitres. Le premier chapitre introduit le domaine et le sous-domaine dans lequel s'inscrit notre travail, respectivement l'égalité entre les femmes et les hommes et la violence contre les femmes. Après avoir donné un aperçu de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte italien, français et international, nous avons étudié le phénomène de l'inégalité de genre dans le contexte médiatique italien et français, en présentant les résultats de deux rapports, l'un au niveau mondial et l'autre au niveau national, et dans la langue, en mettant en évidence le sexisme présent dans les langues française et italienne. Nous avons ensuite présenté les différents types de violence perpétrés contre les femmes, selon les définitions fournies par les organismes internationaux, puis nous avons abordé le thème de la narration du féminicide dans les articles de presse italiens. Le premier chapitre se termine par une présentation de l'objectif principal du mémoire, à savoir la clarté terminologique, étayée par quelques exemples d'ambiguïté terminologique. Après avoir présenté le contexte thématique de notre travail, le deuxième chapitre vise à fournir un cadre théorique de la terminologie, en présentant ses principes fondamentaux, et en mettant l'accent sur la double dimension qui caractérise cette discipline et sur le paradigme de la « terminologie FAIR ». Le chapitre se terminera par la présentation des ressources terminologiques existantes en matière d'égalité de genre, tant en italien qu'en français. Les limites de ces ressources nous permettront d'expliquer comment nous comptons procéder dans notre travail. Le troisième chapitre, quant à lui, a une portée à la fois théorique et pratique. Dans la première partie, les fondements théoriques de la linguistique de corpus seront exposés, alors que dans la deuxième partie, nous procéderons à la création effective de deux corpus de textes journalistiques numériques,

l'un en italien et l'autre en français, à l'aide de Sketch Engine, un outil dont nous donnerons une brève présentation. Enfin, toujours à l'aide de Sketch Engine, nous procéderons à l'extraction et à la sélection automatiques des termes qui sont pertinents pour notre domaine et sous-domaine. Après avoir collecté les termes, c'est-à-dire les concepts, appartenant à notre domaine de spécialité, l'étape suivante de ce travail est la création du système conceptuel, qui fera l'objet du quatrième chapitre, dans lequel nous nous pencherons aussi, à partir du système conceptuel, sur la création des deux réseaux lexicaux, l'un en italien et l'autre en français. À ce stade, nous aurons une organisation structurée des connaissances spécialisées qui seront analysées ; il est important de rappeler, en effet, que la conceptualisation d'un domaine est considérée comme le point de départ de tout projet terminologique (Vezzani, 2022, 52). Dans le cinquième chapitre, nous entrerons dans le vif du sujet, car notre ressource terminologique bilingue, qui est l'objet de ce mémoire, prendra enfin forme. Nous procéderons à la compilation des fiches terminologiques à l'aide de l'application FAIRterm 2.0, un nouvel outil dont nous ferons l'analyse qualitative. Les difficultés que nous avons rencontrées lors de l'élaboration des fiches terminologiques fourniront de nombreux éléments de réflexion et d'analyse linguistique. Le chapitre se concentrera donc sur l'analyse des données que nous avons insérées dans notre ressource terminologique bilingue, ÉgaliTER - Terminologie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera librement accessible et consultable en ligne. Dans la section de conclusion, des considérations finales sur le travail accompli et les perspectives futures seront présentées. En raison de l'étendue et de la complexité qui caractérisent le domaine de la violence contre les femmes, et compte tenu des exigences de communication des auteurs de textes journalistiques sur le sujet, il est souhaitable d'enrichir la ressource ÉgaliTER, à la fois en ajoutant davantage de données terminologiques, améliorant ainsi la qualité de la base de données, et en augmentant le nombre de langues de travail qu'elle couvre, afin que ses bénéficiaires puissent être utilisés efficacement par l'ensemble de la communauté linguistique.

Chapitre 1

L'égalité de genre et la violence contre les femmes

L'égalité de genre est un sujet dont on parle et on écrit beaucoup, à l'intérieur d'un débat qui a éclaté au début du siècle et qui ne s'est jamais apaisé. Beaucoup de pas en avant ont été faits, mais, s'il y a toujours autant de féminicides, si, à poste égal, la disparité des revenus est toujours aussi grande, si les rôles de gestion sont réservés aux hommes et si la pauvreté est plus grande chez les femmes âgées que chez les hommes du même âge, il est évident que de nombreux progrès doivent encore être accomplis.

Comme nous le verrons plus loin dans ce mémoire, la violence contre les femmes peut être exercée aussi par le langage. Étant donné l'influence et le pouvoir des médias, y compris des articles de presse en ligne, les auteurs de ces textes devraient être conscients de leurs choix linguistiques, qui sont souvent ambigus ou imprécis. Cette étude se veut une contribution en ce sens, car nous pensons que la clarté terminologique est essentielle pour éviter de renforcer les stéréotypes déjà largement répandus. Le glossaire bilingue qui sera rédigé est destiné à aider les journalistes italophones et francophones dans la rédaction de leurs articles de presse sur les thèmes de l'égalité de genre et de la violence contre les femmes.

1.1 L'égalité de genre

Comme l'indique le *Trésor de la langue française informatisée* (TLFi), le mot *égalité* indique le 'fait d'être égal'. Le terme *égalité de genre*, toutefois, qui est un terme complexe,⁷ ne signifie pas, comme certains d'entre nous le

⁷ Comme l'explique L'Homme (2004, 58), un terme complexe est un terme constitué de « plusieurs entités graphiques séparées par des blancs ou par des diacritiques comme le trait d'union ou l'apostrophe (ex. système-expert, poisson-clown, mémoire non rémanente, serre-joint) ».

pensent, que les femmes et les hommes doivent devenir identiques ou qu'il n'y a pas de différence entre eux, mais que leurs droits, leurs besoins, leurs responsabilités et leurs chances ne doivent pas dépendre de leur sexe.⁸ Au-delà des déclarations et des conventions, des lois qui ont été promulguées, des associations qui sont nées et des débats au sein des institutions nationales et internationales, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à la pleine égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes, comme l'estime ONU-FEMMES, l'Organisation des Nations unies chargée de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde.⁹

À cet égard, dans les paragraphes ci-dessous, nous ferons le point sur l'état des choses au niveau international, pour examiner en suite la situation de l'égalité des sexes en Italie et en France, l'impact de la pandémie de 2019 sur les femmes et, finalement, les mesures prises par l'UE et l'ONU en matière d'égalité hommes-femmes.

1.1.1 Aperçu international et national

Comme nous l'avons dit précédemment, l'égalité implique que les femmes et les hommes détiennent les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes responsabilités. Mais est-ce que les femmes et les hommes profitent également des ressources disponibles et est-ce qu'ils ont vraiment le même accès aux activités économiques, à l'éducation et à la santé ? Selon le rapport *Emploi et questions sociales dans le monde : Aperçu global des tendances pour les femmes 2018*, le taux d'activité mondial des femmes – 48,5 pour cent en 2018 – est inférieur à celui de leurs homologues masculins de 26,5 points de pourcentage. En outre, le taux de chômage mondial des femmes pour 2018 est de presque un point de pourcentage plus élevé que celui des hommes. Cela signifie que pour dix hommes qui ont un emploi, seulement

⁸<https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>. [dernière consultation : 20/03/2024]

⁹<https://www.un.org/fr/global-issues/gender-equality>. [dernière consultation : 20/03/2024]

six femmes en ont un.¹⁰ Il est évident que, sans exploiter l'incroyable potentiel des femmes et des filles, les communautés limitent leur capacité à progresser, d'autant plus qu'elles constituent la moitié de la population mondiale et donc la moitié de son potentiel. L'étude, publiée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), montre aussi qu'il y a des disparités en fonction des pays et des régions : les différences entre les taux de chômage des hommes et des femmes sont plutôt minces dans les pays développés. Au contraire, dans des régions comme les États arabes et l'Afrique du Nord, les taux de chômage des femmes sont toujours deux fois plus élevés que ceux des hommes, surtout à cause de normes sociales qui font obstacle à la participation des femmes aux emplois rémunérés. La situation n'est pas plus brillante en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, qui est l'un des droits humains fondamentaux. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Beijing en 1995, a consacré le droit des femmes de n'importe quel pays à jouir d'une santé mentale et physique du meilleur niveau. Cependant, dans de nombreux pays en développement, plus de huit cents femmes meurent chaque jour de causes évitables liées, par exemple, à la grossesse ou à l'accouchement. En général, les femmes qui jouissent d'un bon état de santé ne sont pas nombreuses, à cause d'un accès limité aux soins médicaux élémentaires. Les raisons de ces inégalités sont à rechercher dans le manque d'éducation, dans les inégalités économiques et dans les discriminations sexistes aussi. Premièrement, le manque d'éducation sexuelle et reproductive prive 132 millions de personnes de sexe féminin d'informations essentielles pour leur santé. Deuxièmement, la pauvreté et les écarts salariaux empêchent les femmes d'accéder aux soins médicaux qu'elles nécessitent. Enfin, dans beaucoup de pays, les femmes sont considérées comme inférieures aux hommes : leurs problèmes de santé

¹⁰<https://www.ilo.org/fr/resource/news/selon-loit-les-femmes-toujours-moins-susceptibles-que-les-hommes-detre>. [dernière consultation : 20/03/2024]

sont minimisés et elles ne peuvent pas prendre des décisions concernant leur propre corps.¹¹

1.1.1.1 Situation en Italie

Dans un article paru en ligne dans la revue *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, Simoncini (2022) explique qu'au cours de l'histoire républicaine, les femmes italiennes ont su s'émanciper du rôle essentiellement domestique auquel elles avaient été destinées par le fascisme. Avec l'Assemblée constituante de 1946, pour la première fois, des femmes ont été élues membres d'une assemblée parlementaire, ce qui leur a donné l'opportunité de se battre contre la barrière de stéréotypes, et d'exprimer et défendre leur point de vue sur la constitution des principes fondamentaux de la nouvelle République. Sur ces bases démocratiques s'ouvre le débat concernant le rôle de la femme dans le monde du travail. Les lois qui ont permis une émancipation générale des femmes dans la société italienne sont, tout d'abord, la loi n. 7 de 1963, qui a introduit l'interdiction de licencier les travailleuses qui décident de se marier. Ensuite, la loi n. 898 de 1970 qui, en introduisant le droit au divorce, a permis aux femmes de se reconstruire une vie sans devoir dépendre économiquement de leur conjoint. Et finalement, nous pouvons citer la loi n.1044 de 1971 qui, à travers les crèches publiques, a introduit un système complet de sécurité sociale permettant aux mères d'avoir une vie professionnelle au-delà de leur rôle à l'intérieur de la famille.

Au cours des années 70, les mouvements politiques de gauche, et en particulier le parti communiste, ont favorisé le débat sur l'émancipation des femmes. Le PCI (Parti communiste italien) soutenait une émancipation qui visait à garantir la parité entre les hommes et les femmes par le biais du droit, mais cette idée de libération de la femme était critiquée par la partie la plus extrémiste des mouvements féministes, qui prônaient un changement radical dans la façon générale de penser, ainsi que dans les rapports

¹¹ <https://www.plan-international.fr/nos-combats/sante-sexuelle-et-reproductive/sante-des-filles-et-des-femmes/>. [dernière consultation : 20/03/2024]

familiaux, culturels et sociaux. Selon elles, la loi seule n'était pas en mesure de changer réellement la discrimination de la femme dans la société. Considérer la loi comme la seule solution à la subordination délibérée et systématique des femmes par les hommes dans le contexte social et culturel signifiait, selon les féministes, ne pas comprendre l'ampleur de cette révolution nécessaire.

De nos jours, la situation est pour le moins alarmante. En 2023, en effet, l'Italie a chuté de la 63^e place à la 79^e place du *Global gender gap report*, le document publié par le Forum économique mondial qui examine les avancées obtenues en matière d'égalité homme-femme dans 143 pays.¹² Si l'on considère les pays européens, l'Italie ne se classe qu'à la 30^e place. L'analyse est basée sur les dimensions suivantes : les opportunités économiques, l'éducation, la santé, l'émancipation politique et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En ce qui concerne la participation politique, en Italie on observe une détérioration de la situation. Les dimensions qui analysent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et les opportunités économiques ne sont pas non plus encourageantes. Par exemple, on enregistre un appauvrissement systématique des femmes après la maternité. Elles peinent à réintégrer le marché du travail et ont moins d'opportunités de carrière, comme le montre également le rapport annuel de la Banque d'Italie.¹³

1.1.1.2 Situation en France

En France, depuis la Seconde Guerre mondiale, le marché du travail s'est largement féminisé. De nos jours, les femmes représentent près de 48% de la population active française : en 2022, leur taux d'activité était de 70,7 %. Mais, malgré cette évolution positive, la situation des femmes sur le marché de l'emploi reste précaire et caractérisée par l'inégalité de genre. Comme le

¹²https://www.ilsole24ore.com/art/global-gender-gap-l-italia-scivola-63esimo-79esimo-posto-AEowUMmD?refresh_ce=1. [dernière consultation : 20/03/2024]

¹³<https://www.vita.it/bankitalia-le-donne-che-hanno-figli-guadagnano-la-meta-delle-colleghe/>. [dernière consultation : 20/03/2024]

montre le Tableau de bord de l'économie française 2022, le taux d'activité des hommes est d'environ six points de pourcentage plus haut que celui des femmes (76,6% contre 70,7%).¹⁴ En outre, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, elles sont plus susceptibles d'occuper des postes à bas salaire et elles continuent à se heurter à un plafond de verre qui leur interdit l'accès aux postes de direction. Selon le portrait statistique donné en 2022 par l'Apec (Association Pour l'Emploi des Cadres), par exemple, les femmes cadres exercent moins souvent une responsabilité hiérarchique que leurs homologues masculins (33% contre 46%), et, malgré la mise en place de dispositifs permettant de lutter contre l'inégalité de genre, les disparités salariales entre les femmes et les hommes cadres demeurent. En général, en ce qui concerne les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, une étude de l'Insee de 2022 montre que le revenu salarial annuel moyen des femmes est inférieur de 22% à celui des hommes (les données se réfèrent à l'année 2019).¹⁵ Ces écarts salariaux reflètent la répartition différenciée des femmes et des hommes dans le marché du travail : les emplois dans les secteurs du soin, tels que l'éducation, la santé, le travail social, l'aide à la personne ou le nettoyage, sont principalement occupés par des femmes. Les pourcentages sont éloquentes : les assistants maternels, les employés de maison et les aides ménagères, ainsi que les secrétaires demeurent à plus de 95% des femmes.¹⁶ Ces emplois, bien qu'essentiels, sont souvent précaires et sous-payés.

Cette situation explique en partie pourquoi de nombreuses femmes se retrouvent piégées dans la pauvreté, avec peu de perspective d'en sortir. Il s'agit du phénomène des « travailleuses pauvres », dont Oxfam France s'est occupé dans un rapport de 2018, *Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne*. Le rapport d'Oxfam analyse les multiples facteurs qui

¹⁴https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/tableau/40_SOC/44_EGF. [dernière consultation : 20/03/2024]

¹⁵<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047743?sommaire=6047805>. [dernière consultation : 20/03/2024]

¹⁶<https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/comprendre-et-combattre-inegalites-femmes-hommes/>. [dernière consultation : 20/03/2024]

causent la pauvreté des femmes travailleuses en France. Il ne s'agit pas seulement d'un système économique qui cantonne les femmes à des métiers instables, précaires et pénibles, mais c'est également un ensemble de normes sociales et de comportements qui dévaluent leurs compétences et qui justifient les violences et la discrimination au sein des entreprises. Les préjugés vis-à-vis des femmes influencent fortement les emplois qu'elles peuvent ou ne peuvent pas occuper. En outre, il faut considérer aussi l'inégal partage du travail domestique. Le rapport montre qu'en France, les femmes consacrent en moyenne trois heures et demie par jour aux tâches domestiques, contre deux heures pour les hommes.¹⁷ Ce travail non rémunéré est une cause indirecte de leur pauvreté, parce qu'il compromet leur indépendance économique.

1.1.1.3 L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les femmes

La crise sanitaire a exacerbé les inégalités de genre existantes. C'est ce qui ressort des données recueillies par le Parlement européen et publiées en 2021 sur la page dédiée du site officiel (L'impact du Covid-19 sur les femmes - infographie). Les femmes ont été les plus durement touchées par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, en raison de leur forte présence dans les métiers précaires ou dans les emplois les plus touchés par les mesures de restriction, et à cause aussi de leur rôle en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, occupant plus de deux tiers des emplois dans le secteur du soin. Les figures nous montrent que, dans l'Union européenne, puisque les femmes sont 95% des aides de ménage, 93% des auxiliaires de puériculture et des assistants scolaires, ainsi que 82% parmi les caissiers et les vendeurs, la fermeture des établissements scolaires et de certains commerces a fait tomber dans le chômage beaucoup de travailleuses.¹⁸ D'après les données d'ONU Femmes, 47 millions de femmes

¹⁷<https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/femmes-travailleuses-pauvres-une-bataille-de-tous-les-jours/>. [dernière consultation : 20/03/2024]

¹⁸<https://www.europarl.europa.eu/topics/it/article/20210225STO98702/1-impatto-della-pandemia-covid-19-sulle-donne-infografica>. [dernière consultation : 20/03/2024]

et de filles à travers le monde risquent de tomber dans l'extrême pauvreté à cause des conséquences de la pandémie. Par exemple, aux États-Unis, selon le *National Women's Law Center*, depuis le début de la pandémie, les femmes ont perdu 5,4 millions d'emplois et plus de 2 millions sont sorties de la population active. Au Canada, en outre, près de la moitié des femmes qui ont été licenciées n'ont pas cherché de nouvel emploi. Ces femmes courent donc le risque de rester au chômage plus longtemps et d'être pénalisées sur le plan salarial dans le futur, voire de sortir définitivement de la population active. Dans le deuxième cas, au contraire, puisque les femmes ont été en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, elles étaient les plus exposées au stress et à l'anxiété générés par la peur d'attraper le virus, qui ont souvent causé des dépressions ou des burn-out.

À ces responsabilités professionnelles se sont ajoutées, pour de nombreuses femmes, des responsabilités familiales. Comme le montre l'édition 2021 des *Chiffres clés : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, en France, pendant le premier confinement, 21% des mères ont cessé de travailler pour s'occuper de leurs enfants, contre 12% des pères. De plus, 70% des femmes ont indiqué qu'elles supervisaient quotidiennement le travail scolaire de leurs enfants, contre 32% des hommes, et elles ont assumé aussi la plupart des tâches domestiques, même quand elles travaillaient à l'extérieur. En général, il est bien de se rappeler que les hommes restent en grande partie peu impliqués dans les tâches ménagères et rares sont ceux qui changent leurs engagements professionnels à l'arrivée d'un enfant.

Les mesures d'isolement mises en place afin d'éviter la propagation du virus ont eu des impacts genrés déterminants pour les femmes, en particulier elles ont accru le risque de violence fondée sur le genre, augmenté le stress économique et réduit l'accès aux services de soutien. À l'impact négatif sur leur vie professionnelle et leur situation économique s'ajoute la hausse des violences conjugales, qui ont augmenté de 30% lors du premier confinement mondial et ont atteint 60%, en France, pendant le deuxième confinement. En Italie, quant à elle, selon une enquête de l'ISTAT, l'Institut national de statistique italien, entre mars et octobre 2020, le nombre d'appels et de

demandes d'aide via chat à la ligne d'écoute nationale 1522 (le numéro à appeler en cas de violence et de harcèlement) a considérablement augmenté par rapport à la même période de l'année dernière (+71,7 %).

1.1.1.4 La réponse des Nations unies et de l'Union européenne à l'inégalité de genre

L'un des objectifs déclarés de l'ONU est la protection des droits des femmes, afin qu'elles puissent participer au développement, à la paix et à la sécurité. Le premier article de la Charte des Nations Unies de 1945 énonce, parmi ses buts : « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». En 1946, le Conseil économique et social des Nations Unies a créé la Commission de la condition de la femme, qui est le principal organe mondial intergouvernemental chargé de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'une de ses premières actions a été de garantir l'intégration de cette égalité dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée à Paris deux ans plus tard. Nous passerons provisoirement sous silence l'expression « droits de l'homme », car nous aborderons cette question plus loin dans ce mémoire. Il existe également une « Déclaration internationale des droits des femmes », comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW est l'acronyme anglais) est souvent appelée. Cette Convention, composée de 30 articles, identifie les différentes formes de discrimination vis-à-vis des femmes et propose des orientations politiques pour les combattre. Elle met en lumière les influences culturelles et traditionnelles qui impactent le rôle des femmes dans la société et au sein des familles. Il s'agit du premier traité international qui reconnaît les droits reproductifs des femmes.

En ce qui concerne les Conférences des Nations Unies sur les femmes, il y en a eu quatre dans de différents lieux : à Mexico en 1975, à Copenhague en 1980, à Nairobi en 1985 et à Beijing en 1995. Suite à la quatrième et dernière conférence, des évaluations quinquennales ont été menées. Les déclarations

et les programmes d'actions issus de ces rencontres représentent des plans d'action ainsi qu'une source d'orientation et d'inspiration pour instaurer l'égalité des sexes et pour défendre les droits humains des femmes et des filles, partout dans le monde. De surcroît, les organes principaux établis par les Nations Unies afin de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sont la Commission de la condition de la femme (en anglais Commission on the Status of Women, ou CSW) et ONU-Femmes, dont l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la création à l'unanimité en 2010. Les priorités de la Commission de la condition de la femme, pour la période 2021-2024, sont la participation effective des femmes à la vie publique, l'élimination de toute forme de violence contre les femmes et leur autonomisation en ce qui concerne la politique, l'économie, l'environnement, la réduction des risques de catastrophes, l'innovation et l'éducation à l'ère numérique.¹⁹

Au sein de l'Union européenne, quant à elle, en 1957, le traité de Rome avait déjà confirmé le principe selon lequel les travailleurs et les travailleuses doivent recevoir une rémunération équitable pour un même travail. Ensuite, en 1999, avec l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, la Communauté européenne a intégré la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes comme l'une de ses priorités. L'égalité entre les sexes est également inscrite dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui interdit toute forme de discrimination basée sur le sexe (article 21) et affirme le droit à l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines, en soulignant la nécessité de mesures positives pour la promouvoir (article 23).²⁰ Le traité de Lisbonne de 2009 a réaffirmé l'obligation pour l'Union européenne et ses États membres de garantir l'égalité entre les sexes, qui est désormais une valeur commune sur laquelle repose l'UE (article 2 du TUE) et qui est également un critère essentiel pour

¹⁹https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_15_4563. [dernière consultation : 24/03/2024]

²⁰<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52022PC0105>. [dernière consultation : 24/03/2024]

la candidature à l'adhésion à l'Union. Ces dernières années, les prises de position, les recommandations et les mesures prises par la Commission von der Leyen pour lutter contre l'inégalité de genre se sont multipliées. Premièrement, le 8 mars 2022, la Commission européenne a adopté une proposition de directive visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette proposition établit des règles minimales pour protéger les droits de ces victimes, et criminalise les formes les plus graves de violence et de cyberviolence. Deuxièmement, après dix ans de négociations, l'UE a enfin adopté en 2022 la directive sur la présence des femmes dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées de l'Union européenne. Finalement, le 8 mars 2023, la Commission européenne a lancé une campagne pour combattre les stéréotypes sexistes à l'échelle de l'UE. Il s'agit d'une campagne qui vise à remettre en question les stéréotypes qui affectent à la fois les hommes et les femmes dans différents aspects de leur vie, tels que les choix de carrière, les responsabilités familiales et la participation à la prise de décision. Cette initiative est une concrétisation de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, que la Commission européenne a présentée pour faire en sorte que l'Europe offre les mêmes chances à tous ceux qui ont les mêmes aspirations, quel que soit leur genre.

1.1.2 (In)égalité de genre dans les médias italiens et français

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, les femmes sont moins visibles que les hommes, mal représentées et, en général, elles sont victimes de stéréotypes, qui sont difficiles à combattre et à éliminer. Malheureusement, il arrive que la communication, qui passe aujourd'hui aussi et surtout par les médias, contribue à la perpétuation et à la diffusion de ces stéréotypes.

Tout événement social ou institutionnel quotidien est identifiable comme une entité qui n'est pas immédiatement perceptible et disponible pour un large éventail de locuteurs. Les médias, et plus particulièrement les journalistes, transforment cette entité hétérogène et discontinue en ce que

Calabrese Steimberg appelle « l'événement médiatique », c'est-à-dire « une entité a-référentielle [constituant] une construction sociale » (Calabrese Steimberg, 2012, 31). Ce processus de transformation fait partie intégrante de la nécessité de populariser l'événement par le biais des médias, qui concrétisent l'événement lui-même et l'élèvent au rang d'objet d'intérêt public (Calabrese Steimberg, 2012, 32). La mission de « trier et nommer les événements jugés pertinents dans notre espace public » (Calabrese Steimberg, 2012, 31) est confiée aux *news makers*, c'est-à-dire aux journalistes et aux experts des médias qui, dans ce processus, jouent un rôle décisif en tant que garants de la véracité des faits qu'ils portent à l'attention du public. Il existe donc une sorte de « contrat de confiance » (Calabrese Steimberg, 2012, 34) entre la société, le public et les médias, par exemple les journalistes. L'écriture d'articles de presse présuppose « l'existence d'un lecteur et la volonté de travailler pour lui » (Roidi, 2001, 34). Mais, dans cette relation d'interdépendance, le journaliste est en position de force par rapport au public auquel il s'adresse, car il est la seule voix autorisée capable de connecter le lecteur au monde qui l'entoure. Le discours médiatique joue donc un rôle fondamental, tant par ce qu'il révèle de la société que par la contribution qu'il apporte à son façonnement. Les journaux ne sont pas seulement un miroir de la société, mais ils contribuent aussi activement à la changer (Roidi, 2001).

Quel est donc l'état de santé de notre société selon l'image qu'en donnent les médias ? En Italie comme en France, les représentations stéréotypées et les préjugés liés aux rôles, aux identités et aux positions sociales des hommes et des femmes persistent. En outre, les statistiques nous montrent que les femmes sont nettement sous-représentées dans les médias traditionnels : par exemple, seulement quatre reportages sur dix sont présentés par des femmes. La section suivante sera consacrée à la description des résultats du GMMP (*Global Media Monitoring Project*), le rapport conduit tous les cinq ans au niveau mondial qui étudie l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias.

1.1.2.1 Le rapport du GMMP

Le *Global Media Monitoring Project* est la plus importante étude qui analyse les représentations de genre sur les canaux d'information au niveau mondial, mais des analyses nationales sont aussi proposées. La dernière édition du GMMP date de 2021. Selon ce sixième rapport intitulé *Qui figure dans les nouvelles ?* et basé sur l'analyse de 30 172 nouvelles diffusées dans les journaux, à la radio, à la télévision et sur les sites internet, il faudrait au moins 67 ans pour combler l'écart entre les hommes et les femmes dans les médias traditionnels d'information, si aucune action n'est entreprise pour changer la situation. Le rapport montre qu'en considérant l'ensemble des sujets traités par la télévision, la radio et les journaux, les femmes sont plus fréquemment présentes dans les médias pour partager leur expérience personnelle, exprimer des opinions populaires ou agir en tant que témoins oculaires, mais leurs qualifications ne sont pas toujours mises en avant. Les hommes, en revanche, occupent plus souvent des rôles de porte-parole, d'experts (76% des cas) ou ils sont le sujet principal des articles dans 80% des cas. En outre, lorsque les femmes sont les sujets principaux des articles (c'est-à-dire dans moins de 20% des cas), il s'agit d'actrices ou de chanteuses, donc elles sont reléguées le plus souvent dans les rubriques culture et société.

Le rapport nous montre aussi que, en ce qui concerne la répartition des sujets avec des femmes sources, le thème « social et droit » est largement représenté avec un pourcentage élevé de femmes (40%). Le thème « crimes et violences », quant à lui, a un ratio de 37% de femmes, et la figure de la femme victime y est prédominante. En revanche, l'économie est un domaine qui reste « une affaire d'hommes » dans huit cas sur dix. En ce qui concerne la France, la représentation des femmes dans les médias est en ligne avec la moyenne européenne, avec environ 30,2% de femmes en Europe et 29,8% en France. On observe cependant des différences dans la répartition des sujets abordés. En politique, la France est représentative de l'Europe avec une couverture médiatique comportant huit hommes pour deux femmes. Concernant l'économie, l'Europe présente une plus grande représentation des

femmes que la France, contrairement aux sujets de violences et de crimes. En France, il y a également une légère différence dans la proportion de femmes dans les médias électroniques, avec 6% de plus que dans les médias traditionnels, alors que cette proportion est presque identique en Europe.

1.1.2.2 Le rapport CEDAW des Organisations de la société civile italienne

Les états qui ont ratifié la CEDAW, acronyme anglais pour « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », sont chargés de présenter un rapport sur les résultats obtenus en matière de droits de la femme sur leurs territoires respectifs. Le dernier rapport des organisations de la société civile italienne, présenté en janvier 2024, est le résultat du travail de plus de trente spécialistes en matière de droits des femmes, d'associations (comme *Aidos* et *Action Aid Italia*), de syndicats (CGIL) et d'organisations internationales coordonnées par *Donne in rete contro la violenza* (D.i.Re). Le document examine de nombreux aspects liés à la vie publique et privée des femmes en Italie : de l'accès des femmes aux fonds pour la reprise postpandémique à la justice et à la sécurité, en passant par l'utilisation d'un langage non discriminatoire et encore les thèmes de la santé, de la violence de genre, de l'éducation et de l'emploi sont traités. De plus, il aborde la question du mariage et de la vie familiale des femmes en Italie, sans oublier les droits des femmes migrantes, des réfugiées et des demandeuses d'asile. Comme le rapport le souligne, « l'État italien n'a pas adopté une approche systémique et structurelle pour combler le décalage entre les hommes et les femmes ». Il n'a pas mis en œuvre de politiques ou de stratégies d'investissement concernant le travail, l'émancipation des femmes, le statut économique, les stéréotypes et la violence à l'égard des femmes non plus. En outre, « la tendance inexorable à réinterpréter et à redéfinir les politiques d'égalité des chances comme des politiques de la famille et de la maternité persiste », expliquent les expertes. Dans la section V, qui est consacrée au langage, aux stéréotypes et aux pratiques préjudiciables, le point 35 met en exergue la couverture médiatique de la violence à l'égard des femmes, qui continue de victimiser une deuxième fois

les femmes assassinées et les survivantes aussi, malgré l'adoption de l'article 5a du *Testo Unico* sur les devoirs des journalistes, et de la Charte de Venise. Toutefois, certains groupes de presse ont pris des mesures pour lutter contre les stéréotypes liés au genre. Le service public RAI, par exemple, a élaboré une politique de genre, qui a été adoptée par son conseil d'administration, et dont la mise en œuvre doit être contrôlée par les organismes de promotion de l'égalité au sein de la RAI. Le point 37 du rapport fait écho à ce qui a été expliqué dans le GMMP, à savoir que l'écart entre les sexes dans les médias reste élevé, comme le montre le fait que les femmes occupent rarement des postes de haut niveau. Les femmes journalistes sont également plus exposées aux crimes de haine. Enfin, le point 38 souligne que les femmes ne sont presque jamais interviewées en tant que sources d'information dans les domaines de la science et de la santé (11 %), de la politique (25 %) et de l'économie (14 %).

1.1.3 (In)égalité de genre dans le langage

À côté des demandes de parité dans la famille, sur le lieu de travail, et dans la société en général, on observe une prise de conscience collective par rapport au sexisme dans le langage. Ce dernier joue un rôle central dans la vie culturelle, puisque la langue est culture. Dans ses dimensions sociolinguistique et pragmatique discursive, le langage reflète les mêmes mécanismes discriminatoires que l'on peut remarquer dans la société. Comme nous l'avons vu précédemment, les femmes ont longtemps été, et sont encore dans de nombreux pays, des sujets défavorisés. Le langage ne peut donc qu'exprimer cet état de choses, et c'est sur ce sujet que nous allons nous pencher dans les paragraphes qui suivent.

À partir des années 1960 et 1970, les linguistes féministes ont commencé à éliminer les termes et les expressions considérés comme discriminatoires.²¹ Elles ont fait de différentes propositions, certaines pouvant sembler difficiles à mettre en œuvre et théoriquement contestables. Malgré tout, une approche

²¹https://fr.wikipedia.org/wiki/Féminisation_linguistique#cite_note-5. [dernière consultation : 24/03/2024]

créative vis-à-vis de la langue s'est répandue dans les communautés anglophones et germanophones, et à partir des années 1980, les pays latins ont également adopté cette démarche. Pour la langue française, par exemple, le Québec a été un précurseur dans la féminisation des titres et la rédaction de textes non sexistes dans l'administration. La Suisse, qui a ancré la non-discrimination dans sa Constitution fédérale, et la Belgique ont suivi son exemple, tandis que la France semble être plus conservatrice à ce sujet.²² Au sein de l'État français, des changements ont commencé à être observés à la fin des années 1990, mais le débat sur le contraste entre la féminisation et le « génie de la langue française » reste assez ouvert. Pour la langue italienne, vers la fin des années 1980, la présidence du Conseil des ministres italienne s'est exprimée en publiant *Il sessismo nella lingua italiana* d'Alma Sabatini (1987), linguiste, enseignante et militante féministe italienne. Les formes féminines des titres et des métiers encouragées dans cette publication commencent seulement maintenant à être adoptées. En revanche, la langue espagnole a naturellement féminisé les termes de métiers, titres et fonctions. Le succès de cette féminisation dans l'espagnol est d'autant plus remarquable si l'on considère que les sociétés italienne, française et espagnole sont généralement assimilées. Dans les sections suivantes, nous allons examiner le sexisme dans les langues française et italienne, en particulier dans la grammaire et dans le vocabulaire, ainsi que présenter plus en détail les ouvrages pionniers de Sabatini.

1.1.3.1 Le sexisme dans la langue française

S'il est difficile d'affirmer que le langage est lui-même sexiste, il est également vrai que les mécanismes langagiers sont, dans certains cas, le reflet d'une culture misogyne. En ce qui concerne la grammaire de la langue française, une donnée grammaticale qui ressort est l'emploi générique du masculin, ainsi que l'emploi du mot « homme » aussi bien dans le sens de « mâle » que dans le sens d'« être humain ». D'après les membres de

²² <https://journals.openedition.org/corela/286?lang=en#quotation>. [dernière consultation : 02/04/2024]

l'Académie française, le masculin constitue le genre « non marqué » ou « neutre », à savoir il peut être utilisé pour désigner indifféremment les hommes et les femmes. Un exemple flagrant et courant de cet emploi est l'expression « les Droits de l'Homme et du Citoyen ». En outre, dès l'enfance, ce qu'on apprend dans les pays francophones, c'est que « le masculin l'emporte sur le féminin », une règle que l'on applique machinalement dans nos phrases, à l'oral comme à l'écrit. C'est ce qui nous fait écrire, par exemple, « les hommes et les femmes sont beaux ». Cette règle a été adoptée au XVII^e siècle, comme d'autres conventions : l'invariabilité des participes présents et la formation des noms féminins qui découlent du masculin, pour en citer quelques-unes. Toutefois, ce qui prévalait avant cette période, c'était la règle de proximité, selon laquelle l'adjectif se rapportant à des noms de genres différents s'accordait avec le nom le plus proche. Dans l'exemple que nous avons donné auparavant, nous écrirons alors « les hommes et les femmes sont belles ». Cet usage est un héritage du latin et du grec ancien : c'était la norme en ancien français, au Moyen Age et il dominait encore au XVII^e et au XVIII^e siècle. Il semble que l'un des premiers à s'exprimer contre l'accord de proximité ait été Malherbe, poète et écrivain français qu'au XVII^e siècle était la référence principale des théoriciens classiques. Son idée a été ensuite reprise par Vaugelas, l'un des premiers membres de l'Académie française, qui a affirmé que « le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble » (Viennot et al, 2014, 67). En ce qui concerne l'invariabilité des participes présents précitée, il est intéressant de remarquer que, dans le passé, la forme féminine du pronom attribut était utilisée. Par exemple, lorsqu'une femme tombait malade, elle pouvait s'exprimer en disant : « quand je *la* suis, je suis bien aise de ne voir personne » (Femmes Prévoyantes Socialistes, 2017, 8). Au XVII^e siècle, des réformateurs dont Maupas dans sa *Grammaire et syntaxe française*, ont voulu imposer l'utilisation du masculin pour le pronom attribut au singulier (le), même si la forme féminine (la) existait. Cette pratique est toujours en vigueur aujourd'hui.

Nous nous penchons maintenant sur le côté pragmatique et culturel du langage, c'est-à-dire la signification que les formes linguistiques prennent dans la vie sociale. Le lexique français fait preuve d'une forte connotation sexiste dans ce que l'on appelle les dissymétries sémantiques, qui proviennent de l'« inégalité de sens entre un mot masculin et son féminin [...] ». Le mot féminin comporte une nuance péjorative, négative ou carrément dégradante alors que le masculin se veut neutre ou noble » (Fracchiolla, 2008, 21). Par exemple, un *gars* est un garçon alors qu'une *garce* est une femme de mauvaise vie. À ce propos, nous citerons maintenant un extrait explicatif et éloquent tiré de *Tirons la langue. Plaidoyer contre le sexisme dans la langue française* (Borde, 2016, 37) :

« L'honneur d'un homme concerne sa dignité. L'honneur d'une femme sa petite culotte. [...] Une femme qui a un maître écoute son enseignement. Un homme qui a une maîtresse la saute. Un entraîneur travaille à améliorer les résultats d'une équipe sportive. Une entraîneuse travaille dans un bar à putes. Un coureur fait du sport. Une coureuse est une saute au paf. Un expert est un scientifique. Une experte s'y connaît au plumard. Un professionnel est un mec compétent. Une professionnelle est une pute. Un homme public est un homme connu. Une femme publique est une pute. Un courtisan est un flatteur. Une courtisane est une pute. Un homme de mauvaise vie, ça ne se dit pas. Une femme de mauvaise vie est une pute. Un gagnant est un performant qui gagne. Une gagnante est une pute qui rapporte. »

Pour conclure, comme l'affirme Borde (2016) dans le même ouvrage : « [l]a sexualité est la principale catégorie à travers laquelle on construit la dénomination de la femme ». Le lexique nous montre que la femme est souvent rapportée à la sphère de la sexualité en tant que mère et reproductrice et en tant qu'objet du désir masculin, ce qui en établit sa valeur et sa désirabilité. De plus, la sexualité et le corps de la femme sont fréquemment utilisés, dans le langage courant, comme sources métaphoriques et inépuisables pour les insultes : l'expression « Putain ! » en est un exemple.

1.1.3.2 Le sexisme dans la langue italienne et les ouvrages pionniers de Sabatini

Le terme « sexisme » désigne toute attitude stéréotypée fondée sur le sexe ou le genre d'une personne. Le sexisme est un terme binaire, qui se prête à désigner les discriminations perpétrées contre les femmes et les hommes, même si, à l'origine, il a été introduit dans le lexique féministe dans le but spécifique de dénoncer les abus et les préjugés à l'encontre du genre féminin. En ce qui concerne la langue, la discrimination sexiste est double, puisqu'elle se manifeste à la fois dans l'usage de la langue et dans le système interne de la langue. Le problème peut donc être analysé sous le double aspect de la manière dont on parle des femmes (l'utilisation de la langue) et de ce que le système linguistique fournit pour se référer aux femmes (les caractéristiques morphosyntaxiques de la langue). En ce qui concerne les caractéristiques de la langue, en italien, comme dans de nombreuses autres langues, dont le français, le principe du genre masculin non marqué s'applique, car tout nom masculin (singulier ou pluriel) désignant une personne peut représenter indifféremment les deux genres ou exclusivement le genre masculin : *gli italiani* peut indiquer aussi bien *gli uomini italiani* que *le donne e gli uomini italiani*. Cependant, il ressort de la recherche de Sabatini (1987), sur laquelle nous reviendrons plus loin dans cette section, que le masculin neutre est souvent ambigu, tant pour les émetteurs que pour les récepteurs, et que la présence des femmes peut, dans certains cas, être dissimulée. Prenons l'exemple des termes utilisés pour désigner les premières espèces humaines : *l'Uomo di Pechino*, *l'Uomo di Cro-Magnon*, *l'Uomo di Neandertal*, etc. En effet, puisque les restes osseux retrouvés ne permettent que difficilement d'identifier le sexe, nous ne sommes pas sûrs que l'Homme de Néandertal fût un homme, mais qui peut nier que l'image que nous avons de ces espèces est masculine ? Bien sûr, la femme de Néandertal n'est pas exclue, mais nous ne la visualisons pas spontanément.

En outre, la langue italienne manque de formes féminines symétriques aux formes masculines pour désigner les charges, les professions, les métiers et les titres. Il est clair qu'à l'origine du problème des féminins des noms

d'agents se trouve la division claire des rôles entre les femmes et les hommes, et l'interdiction de certaines carrières aux femmes jusqu'à très récemment (par exemple, la carrière diplomatique et la carrière dans la magistrature n'ont été ouvertes aux femmes qu'en 1963). Le masculin générique (ou masculin universel) et l'exemple susmentionné des noms d'agents sont deux exemples de dissymétrie grammaticale, qui se définit comme la disparité linguistique entre les femmes et les hommes au niveau structurel, c'est-à-dire dans les normes codifiées par la grammaire. Elle se distingue de la dissymétrie sémantique, qui se situe au niveau sémantique, c'est-à-dire dans la manière dont les locuteurs utilisent la langue. L'asymétrie sémantique est liée aux stéréotypes présents dans la société ; il existe donc une interprétation différente d'une même expression. Par exemple, *il governante* désigne « chi regge un popolo, chi è a capo del governo » (« celui qui dirige un peuple, celui qui est chargé du gouvernement »), par opposition à *la governante*, définie comme « collaboratrice familiare a tempo pieno, che si occupa generalmente dell'andamento della casa e della sorveglianza e cura dei bambini » (« une aide familiale à plein temps, qui s'occupe généralement de la gestion de la maison et de la garde des enfants »), selon les définitions du dictionnaire italien en ligne Treccani.

En ce qui concerne l'asymétrie sémantique, le GRADIT (dictionnaire d'usage pour la langue italienne) met en exergue la présence de stéréotypes de genre, tels que :

a. Parmi les définitions de *donna* (femme), on trouve celle de *donna di servizio* (femme de ménage), qui travaille donc à la maison ; parmi les définitions de *uomo* (homme), on trouve celle de *uomo operaio, dipendente, incaricato* (travailleur, employé), quelqu'un qui travaille donc en dehors du foyer.

b. Les lexèmes complexes de *donna* prennent des significations négatives : *andare a donne, donna da marciapiede, donna di strada*, alors que celles de *uomo* ont surtout des acceptions positives : *buon uomo, uomo di lettere, uomo forte*. On peut également noter la différence entre les expressions

donna di mondo (acception péjorative) et *uomo di mondo* (acception positive).

c. Certains verbes exprimant certaines actions sont d'habitude associés aux femmes, tels que *pettegolare*, *provocare*, *stregare*, *ammaliare*.

d. Un grand nombre de synonymes sont donnés pour le mot *prostituta* (*baldracca*, *battona*, *zoccola*, etc.), alors que *prostituto* semble avoir un usage beaucoup plus limité et n'a que quelques variantes synonymiques.

Dans les expressions lexicales qui véhiculent du sexisme nous trouvons aussi : « fare la femminuccia », « chi dice donna dice danno », « in casa non c'è pace, quando gallina canta e gallo tace » et « le chiacchere son femmine e i fatti sono maschi » (Bierbach 1995 ; Mieder 1999 ; De Mauro 2000 in Vecchiato (2004), *Le sexisme dans le langage. Notes sur l'italien et le français*, 8).

Pour faire face au « contraste de plus en plus évident entre l'ascension sociale des femmes et la rigidité d'une langue construite par et pour les hommes » (Robustelli 2000, 510), la linguiste italienne Alma Sabatini a inauguré, au milieu des années 1980, un courant d'études pionnières avec deux ouvrages publiés à peu de distance l'un de l'autre : les *Raccomandazioni per un uso non sessista delle lingue italiana*, publié en novembre 1986, et *Il sessismo nella lingua italiana*, publié en avril 1987. Les ouvrages de Sabatini sont qualifiés ici de pionniers, car la plupart des études sur la relation entre la langue et le genre réalisées auparavant ont pour thème le langage des femmes, c'est-à-dire les particularités du comportement linguistique féminin, qui ont été principalement analysées d'un point de vue sociolinguistique. Les publications de Sabatini sont le résultat de recherches sur le langage des médias et des textes scolaires menées dans le cadre de la Commissione Nazionale per la realizzazione della Parità tra Uomo e Donna (Commission nationale pour l'égalité entre les hommes et les femmes) et ont deux objectifs clairs : une phase initiale de dénonciation suivie d'une phase d'intervention. Sabatini n'entend donc pas seulement soulever la question du sexisme en italien, en identifiant ses formes discriminatoires, mais vise également à proposer des formes alternatives.

Comme alternative à l'asymétrie grammaticale présente dans le masculin universel, Sabatini propose les règles suivantes :

- Remplacer le masculin universel par des noms non marqués : *persone* au lieu de *uomini* ; *solidarietà tra le nazioni* au lieu de *fratellanza tra le nazioni*.
- Éviter de donner toujours la priorité au masculin dans les couples d'opposition : *sorelle e fratelli* au lieu de *fratelli e sorelle*.
- Eviter d'accorder le participe passé au masculin lorsque les noms sont en majorité féminins : « Giulia, Carlo e Lucia sono arrivate stamattina ».

En ce qui concerne l'asymétrie grammaticale pour les noms d'agents, quant à elle, Sabatini propose de créer la forme féminine des titres professionnels, sauf lorsque l'adaptation morphophonétique n'est pas nécessaire, car il suffit de la faire précéder de l'article féminin, et en évitant les formes en -essa. Par exemple :

- les mots qui se terminent par -o, -aio/-ario, -iere se transforment en -a, -aia/-aria, -iera (*ministro/a, giornalaio/a, pioniere/a*)
- les mots qui se terminent par -sore se transforment en -sora (*assessore/a, professore/professora*)
- les mots qui se terminent par -tore se transforment en -trice (*amministratore/trice, direttore/trice*)
- les mots en -e ou en -a, les formes italianisées des participes présents latins et les mots complexes avec capo- sont conservés, mais en plaçant l'article féminin devant le nom (*il/la generale, il/la poeta, il/la profeta ; il/la cantante, il/l'agente ; il/la capofamiglia*).

Selon Sabatini, la première institution appelée à réaliser ce projet de libération de la langue des stéréotypes sexistes devrait être l'école, et un réexamen ainsi qu'une révision critique des textes scolaires dans une perspective de genre devraient constituer le premier pas dans cette direction. Les enseignants et les maisons d'édition sont directement interpellés dans les *Raccomandazioni* (« Suggestimenti a compilatrici e compilatori di libri di testo e a insegnanti », en français « Suggestions aux compilateurs et compilatrices de manuels et aux enseignants ») car « il est essentiel que ceux

qui travaillent dans les écoles transmettent aux apprenants de tous les niveaux et de tous les âges la conscience acquise de la fonction du langage, de ses pièges et de ses manipulations possibles » (Sabatini 1986, 17). Alors que le document de 1986 s'adresse expressément aux travailleurs dans le secteur de l'éducation, aux enseignants et aux auteurs de manuels, le volume de 1987 est destiné à deux types de publics : d'une part le monde des mass media, d'autre part les professionnels du langage et de la langue italienne, c'est-à-dire les linguistes, les grammairiens, les italianisants, etc. De cette manière, Sabatini veut toucher les principaux organes de socialisation et de communication et, en même temps, solliciter un débat sur un sujet qui a été négligé en Italie jusqu'à présent et qui mérite au contraire la plus grande résonance. Pour conclure, on constate qu'aujourd'hui encore, les indications de Sabatini sont loin d'être respectées et que, par exemple, la plupart des offres d'emploi sont formulées avec l'emploi non marqué du genre masculin (parfois il n'y a même pas par la scission : par exemple *infermiere/infermiera*). Une dichotomie est ainsi créée entre les offres d'emploi « pour hommes » et « pour femmes », et les offres d'emploi pour femmes sont généralement moins qualifiées ou bien avec un statut « employé » plutôt que cadre, par exemple couturière, vendeuse, caissière et, en italien *ragazza imagine, impiegata, telefonista*, comme on peut bien le lire sur le site *subito.it*, dans la section consacrée aux offres d'emploi.

1.2 La violence contre les femmes

Dans son enquête de 2010 sur la violence contre des femmes dans le monde, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que la violence dans les relations intimes et la violence sexuelle touchent un pourcentage élevé de la population et que « dans la grande majorité des cas, ce sont les femmes qui sont victimes de cette violence et les hommes qui l'infligent ». Comme l'affirme Offen (2000, 20), la « subordination délibérée et systématique des femmes par les hommes dans un contexte culturel donné » a toujours existé, afin de garder le contrôle du plus fort sur le plus faible, à savoir des hommes sur les femmes. Dans ce mécanisme de contrôle, l'acte

violent contre une femme, du sexisme linguistique au viol, en passant par le harcèlement jusqu'au féminicide, trouve son origine dans un changement soudain dans la relation de pouvoir homme-femme ; une relation qui, comme nous l'avons mentionné, est historiquement fondée sur les « conditions d'infériorité et de subordination forcées des femmes » (Ribero 2007, 177) par rapport aux hommes, au sein d'une société donnée. Nous pouvons donc affirmer que toute tentative de la femme de s'affranchir du rôle social préétabli d'élément inférieur et fonctionnel à l'homme est passible d'une sanction qui s'exprime par la violence. Cette dernière est utilisée comme méthode de rétablissement des rôles socialement sédimentés. La violence à l'égard des femmes a donc une dimension sociale et le fait qu'une grande partie de cette violence se produise au sein de la famille signifie que la dimension sociale inclut également les relations conjugales, de couple et parentales. Les statistiques nous montrent que seulement une proportion très petite des agresseurs est malade ou dans un état d'altération (alcooliques, toxicomanes, personnes souffrant de troubles mentaux) ; la violence contre les femmes est en effet un phénomène qui traverse les classes sociales et les milieux. Il s'agit d'un phénomène qu'il convient d'étudier et de comprendre afin de le combattre. Dans le chapitre suivant, nous examinerons les différents types de violence perpétrés contre les femmes.

1.2.1 Les différents types de violence

L'article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) lit « Aux fins de la présente Déclaration, les termes « violence à l'égard des femmes » désignent tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (UN.Doc A/RES/48/104). En appliquant cette définition, les Nations unies identifient et reconnaissent les différentes formes de violence à l'égard des femmes, telles que la violence infligée par le partenaire intime, les pratiques

traditionnelles néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et l'excision, l'infanticide féminin et la sélection sexuelle prénatale, le mariage précoce, le mariage forcé, la violence liée à la dot, les crimes contre les femmes dits « d'honneur », la maltraitance des veuves, le féminicide, la traite des femmes, la violence sexuelle exercée par des personnes autres que le partenaire, le harcèlement sexuel et la violence au travail, dans les établissements scolaires et de formation et dans le domaine du sport.²³

Dans le contexte européen, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul (2011), définit le terme « violence à l'égard des femmes fondée sur le genre » comme « toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée » (Article 3). La violence n'est souvent associée qu'à la violence physique, car elle est la plus visible et la plus évidente, sans prise en compte des autres formes non physiques, qui sont aussi répandues. Pour remédier à ce problème, la Convention susmentionnée distingue les types de violence ci-après :

- la violence psychologique (art. 33) ;
- le harcèlement (art. 34) ;
- la violence physique (art. 35) ;
- la violence sexuelle, y compris le viol (art. 36) ;
- les mariages forcés (art. 37) ;
- les mutilations génitales féminines (art. 38) ;
- l'avortement et la stérilisation forcés (art. 39) ;
- le harcèlement sexuel (art. 40) ;
- l'aide ou la complicité et la tentative (dans la commission des infractions établies) (art. 41) ;
- la justification inacceptable des infractions pénales, y compris les crimes commis au nom du prétendu « honneur » (art. 42).

²³<https://www.istat.it/it/violenza-sulle-donne/il-contesto/definizioni-e-indicatori>. [dernière consultation : 13/04/2024]

Le Conseil de l'Europe, quant à lui, pour des raisons de clarté et de simplification, distingue sept types de violence corrélés : la violence physique, la violence verbale (y compris le discours de haine), la violence psychologique, la violence sexuelle, la violence socioéconomique, la violence domestique et dans les relations intimes et le harcèlement (sexuel). Dans la réalité, certaines de ces formes de violence peuvent coexister, comme la violence domestique et le harcèlement sexuel, notamment dans les relations violentes. Toutes ces formes de violence peuvent se manifester dans la sphère privée (au sein de la famille et dans les relations intimes) et dans la sphère publique (par des étrangers, ou bien des organisations et des institutions). Nous allons maintenant procéder à l'explication des types de violence susmentionnés, selon les définitions fournies par les organismes internationaux. La *violence physique* consiste à infliger délibérément de la douleur ou des blessures physiques à quelqu'un, dans ce cas à une femme. L'intention de l'agresseur n'est pas seulement de causer une souffrance physique, mais aussi de diminuer la maîtrise de soi de la victime, comme c'est le cas dans toutes les formes de violence.²⁴ La violence physique dans les relations intimes, communément appelée *violence domestique*, reste un phénomène très répandu : en Italie, l'analyse des données recueillies de 2013 à 2022 par *Eurispes* et le Département de la sécurité publique montre qu'en dix ans, il y a eu une augmentation de 105 % des abus au sein de la famille, notamment +48 % pour les cas de traque furtive, autrement appelée « *stalking* », et une augmentation significative (+40 %) de la violence sexuelle (4 488 cas en 2013 contre 6 291 en 2022). La *violence verbale* est, quant à elle, une atteinte personnelle, et consiste à attaquer une personne en utilisant des critiques, des moqueries, des insultes blessantes, des reproches concernant des personnes proches, des menaces de violences supplémentaires ou des attaques liées à la religion, la culture, la langue, l'orientation sexuelle ou les traditions de la victime. Les agresseurs connaissent souvent les points

²⁴ <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/physical-violence>. [dernière consultation : 13/04/2024]

les plus sensibles de leur victime sur le plan émotionnel et s'en servent pour lui causer de la douleur et de l'humiliation. La violence verbale subie par les femmes en raison de leur genre est dite « sexiste » et constitue une forme de violence sexuelle. Dans l'espace public, elle est souvent liée aux stéréotypes de genre, et comprend des commentaires et des blagues dégradantes sur les femmes, les présentant par exemple comme des objets sexuels (en faisant des plaisanteries sur leur disponibilité sexuelle, la prostitution, le viol, etc.). Ensuite, s'il est vrai que toute forme de violence comporte un aspect psychologique, car son but principal est de blesser l'intégrité ou la dignité de l'autre, il existe certaines formes de violence qu'on qualifie de violences psychologiques. Dans la sphère privée, la *violence psychologique* comprend les comportements menaçants sans qu'il y ait nécessairement de la violence physique ou verbale, comme l'isolement, la rétention d'informations, la désinformation ou les menaces. Dans la sphère publique, la mise à l'écart des jeunes femmes ou des femmes qui n'agissent pas selon les rôles traditionnels de genre et l'intimidation sont des exemples de ce type de violence. En continuant avec la description des types de violence à l'égard des femmes, en droit interne italien, la *violence sexuelle* se réfère à toute personne qui, par la force, la menace ou l'abus d'autorité, oblige une autre personne à commettre ou à subir des actes sexuels (code pénal, article 609 bis) et inclut donc le viol et le harcèlement sexuel. En février 1996, la violence sexuelle a cessé d'être un « crime contre la morale publique » et a été pleinement reconnue comme un « crime contre la personne ». Elle inclut toutes les situations dans lesquelles les femmes sont contraintes d'accomplir ou de subir des actes sexuels de diverses natures contre leur volonté. Pour cette raison, le viol, la tentative de viol, le harcèlement sexuel, la contrainte à avoir des relations sexuelles avec d'autres personnes, les relations sexuelles non désirées, les activités sexuelles exercées par crainte des conséquences sont considérées comme des formes de violence sexuelle. En outre, il existe aussi un type de violence économique. Les formes les plus classiques de la *violence socioéconomique* comprennent le fait de priver la victime de ses revenus, de contrôler constamment ses dépenses, de lui interdire d'avoir un revenu

propre (statut de « femme au foyer ») ou d'avoir une carte de crédit ou de débit. Certains types de violence socioéconomique liée au genre peuvent entraîner une dépendance économique des femmes à l'égard de leur partenaire, à cause, par exemple, de bas salaires ou d'allocations familiales très faibles, voire inexistantes. La violence socioéconomique dans la sphère publique, quant à elle, est à la fois la conséquence et la cause d'une relation de pouvoir inégale entre les femmes et les hommes. Elle peut inclure la restriction de l'accès à certains services, fonctions, droits civiques, droits économiques, droits culturels et droits politiques ainsi qu'à l'éducation ou à certains emplois. Pour conclure, la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe (2011) définit le *harcèlement sexuel* comme suit : « toute forme de comportement non désiré, verbal, non verbal ou physique, à caractère sexuel, ayant pour objet ou pour effet de violer la dignité d'une personne, en particulier lorsque ce comportement crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ». La Directive 2002/73/CE de l'Union européenne donne également une définition de *harcèlement* et de *harcèlement sexuel*. Le harcèlement est « la situation dans laquelle un comportement non désiré lié au sexe d'une personne survient avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ». En ce qui concerne le harcèlement sexuel, il s'agit de « la situation dans laquelle un comportement non désiré à connotation sexuelle, s'exprimant physiquement, verbalement ou non verbalement, survient avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et, en particulier, de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ». Nous pouvons remarquer que cette dernière définition est très proche de celle contenue dans la convention d'Istanbul. En ce qui concerne l'Italie, en février 2009, le gouvernement a adopté une loi contre le harcèlement qui en fait un délit pénal, passible d'une peine d'emprisonnement de six mois à quatre ans (loi du 23 avril 2009 et Code pénal, 612bis). Cette loi a comblé un vide législatif important en réglementant les actes de persécution dont sont victimes les hommes et les

femmes. Pour être qualifiés de *stalking*, ces actes doivent être répétés dans le temps et générer de l'anxiété et de la peur chez la victime au point de conditionner ses habitudes. Grâce aux innovations législatives, le phénomène a été mieux défini. Il s'agit de «qualsiasi continuativo maltrattamento, minaccia o persecuzione di comportamento che: (1) provoca uno stato di ansia e paura nella vittima, o (2) genera all'interno della vittima una paura motivata per la propria sicurezza o per la sicurezza dei familiari o di altri che sono associati alla vittima da una relazione affettiva, o (3) forza la vittima a cambiare le proprie abitudini di vita». Nous terminerons ce chapitre en citant les données de la dernière enquête ISTAT (GENere 2023), qui nous donnent une idée de la gravité du phénomène. Parmi les femmes qui se sont engagées dans un parcours de sortie de la violence (elles étaient 26 000 en 2022) :

- 67% ont subi des violences physiques
- 90 % de la violence psychologique, violence économique, harcèlement
- 50 % ont été victimes de menaces
- 12 % de viols ou de tentatives de viol et 14 % d'autres formes de violence sexuelle
- 2% a subi l'une des formes de violence au sens de la convention d'Istanbul

En outre, 15% des femmes ont subi un seul type de violence, 25% deux types de violence, 26% trois types de violence et 33% des femmes ont subi plus de quatre types de violence.

1.2.2 La violence linguistique : la narration du féminicide dans les articles de presse italiens

Un journal peut faire de nombreux choix linguistiques pour rendre compte d'un féminicide. Derrière le féminicide, il n'y a pas seulement le meurtre de femmes, dans ce cas nous parlons de *fémicide*, mais aussi et surtout l'érosion continue de leur dignité et la tentative de nier la pleine expression de leur personnalité. Il est important de garder à l'esprit que le fémicide n'est que le sommet d'un énorme iceberg submergé, le *fémicide*. Il est inévitable que la narration d'un fait aussi sensible cache un parti pris involontaire de la part

du journaliste. Après une lecture attentive de quelques articles de journaux sur le sujet, nous nous sommes rendu compte que les médias présentent souvent les cas de fémicides comme le résultat de crimes passionnels, d'un acte soudain et imprévisible d'hommes victimes de raptus et de folie meurtrière. En réalité, les fémicides sont l'aboutissement d'un crescendo de violence unilatérale et sont généralement causés par une incapacité à accepter les séparations, des jalousies, ou bien par un sentiment de fierté blessée qui provoque un désir de vengeance et de punition à l'égard d'une femme qui a transgressé un modèle de comportement traditionnel, comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents.

Comme l'explique Clark (2006, 19), les faits de nature criminelle, caractérisés par la violence et la négativité, ont un degré élevé de *newsworthiness*, c'est-à-dire qu'ils sont plus susceptibles de susciter l'intérêt du lecteur. C'est pour cette raison que les cas de violence à l'égard des femmes, en particulier leur assassinat par un homme, trouvent un large espace dans les pages d'actualités nationales. Lorsqu'on analyse le langage utilisé dans la presse quotidienne, la compréhension du texte ne peut être séparée d'une analyse linguistique approfondie de celui-ci (Bell&Garrett 1998, 65). L'attention se porte donc sur le contenu transmis par les journaux, et surtout sur la manière dont la langue véhicule ce contenu (Bell, 1991, 3). Dans la sous-section suivante, nous aborderons les thèmes de la culpabilisation de la victime et de la victimisation du meurtrier qui ressortent des articles de presse.

Il existe une certaine tendance sociale à considérer les fémicides et la violence à l'égard des femmes comme des faits inexplicables (Lipperini&Murgia, 2013). Pourquoi un homme apparemment sain d'esprit tuerait-il la femme qu'il aime ? Qu'est-ce qui pousse un homme marié, riche et à la tête d'une grande institution mondiale à commettre une tentative de viol ? Une première lecture analytique de quelques articles journalistiques italiens nous a permis de constater qu'il semble n'y avoir que deux réponses plausibles à ces questions, toutes deux liées au domaine de l'incontrôlabilité rationnelle et de l'instinctivité : la première réponse est l'amour, la seconde

est la maladie. Le stéréotype de l'homme qui tue sa femme parce qu'il l'aime trop ou celui de l'homme qui abuse d'une femme sous l'emprise d'un raptus soudain et incontrôlable sont deux clés d'interprétation des faits largement employées par les journalistes. Dans les faits divers, le geste violent ou homicide d'un homme est généralement motivé de multiples façons : un excès d'amour peut provoquer un tel malaise qu'il conduit à la violence, la douleur et la souffrance peuvent être si fortes qu'elles influencent le sentiment amoureux et conduisent à la violence, ou bien la libido masculine peut être si forte qu'elle conduit à la violence physique contre la femme. Ce sont tous des exemples évidents de victimisation de l'auteur, car on a tendance à justifier son comportement violent et déplorable dans tous les cas. Nous avons également remarqué que peu d'articles soutiennent la thèse selon laquelle la violence fondée sur le genre et les féminicides sont le résultat d'une culture qui impose aux femmes un rôle social subordonné qui inclut la soumission ou la répression physique lorsqu'elles s'en écartent. Il est intéressant de comprendre si les journalistes reflètent cette vieille matrice culturelle qui justifie la réaction violente des hommes face à l'évolution des équilibres sociaux entre les sexes, parce que, dans ce cas, l'interprétation serait implicitement machiste et sexiste.

Nous avons cherché à trouver des preuves concrètes de la tendance des journalistes à véhiculer implicitement une vision stéréotypée des féminicides. En particulier, nous avons cherché à identifier le vocabulaire utilisé pour parler de la violence à l'égard des femmes. Il est intéressant d'observer avec quels termes et quelles structures discursives les journalistes parlent des protagonistes de l'histoire, à savoir du personnage masculin qui exerce la violence et du personnage féminin qui la subit. *Delitto passionale, accecato dalla gelosia, dramma della gelosia, folle di gelosia, raptus di/della gelosia* sont des mots, des collocations et des syntagmes qui reviennent fréquemment dans les articles journalistiques qui portent sur la violence à l'égard des femmes et qui, à notre avis, sont des choix linguistiques non neutres qui peuvent être identifiés comme exprimant un point de vue sexiste.

En particulier, le cas de la collocation *delitto passionale* nous permet d’analyser le récit du féminicide à travers le binôme ancestral « amour et mort » ou « Eros et Thanatos » (Lipperini&Murgia, 2013). C’est le dictionnaire italien *Garzanti* lui-même, dans sa version en ligne, qui donne, dans la définition du mot « *passionale* », la collocation « *delitto passionale*, che ha per movente una violenta passione ». ²⁵ « *Delitto passionale* » est une collocation, un concept que Grossmann et Tutin (2002, 5) définissent comme suit « l’association d’une lexie (mot simple ou phrasème) L et d’un constituant C (généralement une lexie, mais parfois un syntagme [...]) entretenant une relation syntaxique telle que C (le collocatif) est sélectionné en production pour exprimer un sens donné en cooccurrence avec L (la base). Le sens de L est habituel ». Dans ce cas, l’élément L (la base) est « *delitto* » et il conserve son sens, tandis que l’élément associé C, « *passionale* », est choisi en fonction de la base pour exprimer un sens donné. Juxtaposer un adjectif tel que « *passionale* » à la base nominale « *delitto* » ne fait que véhiculer l’idée qu’aimer et tuer sont des verbes apparentés et interchangeables, et que le meurtre d’un être humain peut être adouci si la motivation est l’amour. Des extraits d’articles parus dans le quotidien *La Repubblica* montrent à quel point *delitto passionale* tend à être lié au mobile du crime :

- “Pistorius geloso di un rapper la pista del **delitto passionale**” (REP, 17/02/13)
- “È stato il fidanzato ad uccidere Laila Mastari, la marocchina di 24 anni, trovata cadavere nel Po domenica mattina, al Valentino. Mohamed Nour Eldin, trentenne egiziano, l’ha accoltellata perché lei voleva lasciarlo [...]. Un **delitto passionale** ma non d’impeto.” (REP, 06/09/12).

Il existe également des cas où la collocation susmentionnée est accompagnée du mot *amore* :

²⁵ <https://www.garzantilinguistica.it/ricerca/?q=passionale>. [dernière consultation : 13/04/2024]

- “**Amore**, rabbia, rancore, gelosia, anche per gli investigatori sono questi i sentimenti che potrebbero aver scatenato la furia dell’omicida. Un **delitto passionale** [...].” (REP, 15/01/12).
- “Quattordici anni di reclusione. È la pena che dovrà scontare Silvano Rainieri, [...] per aver strappato la vita alla giovane prostituta rumena Emilia Cosmina Burlan. È stato definito un **delitto passionale, o d’amore**. [...] sperava che lei abbandonasse il marciapiede per andare a vivere con lui. Di fronte al rifiuto della ragazza, l’ha picchiata e strangolata con una cintura, [...].” (REP, 27/03/12)

La jalousie et la possession sont les sentiments les plus fréquemment adoptés par le meurtrier pour justifier son crime contre une femme. Les extraits ci-dessus montrent que la presse italienne soutient cette vision du féminicide, par des choix linguistiques qui, dans certains cas, atténuent la gravité de l’acte et relèguent l’auteur à l’arrière-plan, et dans d’autres cas, soutiennent implicitement la thèse selon laquelle la violence de l’homme trouve son origine dans le comportement de la femme, ce que l’on appelle *victim blaming*. En outre, dans certains cas, la violence et les meurtres (commis ou tentés) sont racontés selon un schéma défini par la relation de cause à effet, à savoir : si X:= jalousie ou autre et Y:= violence contre la femme, il s’ensuit que "X est la cause entraînant l’effet Y" (Pischedda, 2013, 53). Les extraits journalistiques suivants, tirés de *La Repubblica* et *Il Giornale*, en sont des exemples :

- “Laila uccisa dal fidanzato [Y], voleva lasciarlo [X].” (REP, 06/09/12)
- “Da una prima ricostruzione degli inquirenti sembra che la causa scatenante dell’ira omicida dell’uomo [X] sia stata la volontà da parte di Olga di chiudere con questa relazione [Y] [...].” (GIO, 27/12/12)
- “Verona, marito geloso [X] strangola la moglie [Y]. Poi si costituisce.” (GIO, 05/03/12)
- “Tu mi tradisci” [X]. E dà fuoco alla fidanzata [Y].” (REP, 07/09/11)

Ces exemples véhiculent l’idée qu’aucune femme victime de violence n’est jamais totalement innocente. De nos jours, la tendance à répartir la responsabilité de l’acte entre les deux protagonistes persiste dans les pages

des journaux. Cette répartition de la responsabilité est explicitée à la fois sur le plan narratif et linguistique et mène au blâme de la victime et à la victimisation du meurtrier. Pour conclure, il est clair que si les auteurs et les autrices d'articles de presse traitant de la violence à l'égard des femmes se concentrent, dès le titre, sur les raisons qui ont poussé l'homme à commettre la violence et sur la personnalité de ce dernier, il en résulte une atténuation du fait, qui confirme la tendance répandue à absoudre l'auteur et, par conséquent, à blâmer la victime.

1.3 Objectif : la clarté terminologique

En expliquant les caractéristiques d'un texte de spécialité, M.T. Cabré (1998, 138) affirme que la langue qu'on y utilise, c'est-à-dire la langue de spécialité (LS), est généralement employée pour traiter des sujets à caractère scientifique, technique ou professionnel et ne sert pas à communiquer sur un sujet commun, général, de tous les jours, ce qui exige, au contraire, l'emploi de la langue commune (LC). Les utilisateurs de la langue de spécialité sont des experts qui l'utilisent pour échanger sur un domaine précis, et la nature de leur communication varie selon qu'il s'agit d'un échange avec un autre spécialiste ou bien avec une personne non spécialisée. Pour ces raisons, les articles de presse ne sont pas considérés comme des textes de spécialité. Cependant, nous croyons fermement qu'une plus grande cohérence et une majeure rigueur sont nécessaires de la part des auteurs et des autrices de ces textes pour aborder le thème de la violence contre les femmes, afin d'éviter des expressions telles que *la Spoon River delle donne vittime di femminicidio* qui risquent, en insérant des références poétiques, de banaliser un phénomène grave et endémique. Les traducteurs et les interprètes, aussi bien les plus experts que les débutants, confirmeront que l'emploi d'un mauvais terme peut entraîner des conséquences graves et le sens du texte peut être compromis. L'objectif de ce mémoire est précisément de donner des outils aux journalistes italophones et francophones afin qu'ils puissent être plus clairs d'un point de vue terminologique et, ainsi faisant, plus conscients de la portée de ce qu'ils écrivent.

1.3.1 Le cas de *femmicidio* et *femminicidio* en italien et en français

En ce qui concerne l'ambiguïté terminologique, nous avons remarqué que dans de nombreux articles de journaux, surtout en italien, il y a une tendance à utiliser les termes *femminicidio* et *femmicidio* comme s'ils étaient interchangeables dans tous les contextes, c'est-à-dire comme s'ils étaient des synonymes terminologiques. La base de données de l'Union européenne IATE elle-même les reprend, tant en italien qu'en français, sous la même fiche terminologique, les traitant précisément comme des synonymes. Une recherche plus approfondie nous permettra de démontrer que le terme *femminicidio* englobe le terme *femmicidio* et que les deux termes doivent être utilisés séparément, car ils renvoient à deux concepts différents.

Le terme *femminicidio* a été utilisé pour la première fois en 1992, et en suite diffusé par la sociologue et criminologue féministe américaine Diane Russell. Dès ce moment-là, ce terme, qui fait partie du domaine de la criminologie, a été repris par de nombreuses chercheuses mexicaines pour analyser, dans un premier temps, les tortures et les meurtres systématiques de femmes et de jeunes filles à Ciudad Juarez, une ville située à la frontière entre le Mexique et les États-Unis, et, plus tard, pour décrire non seulement les meurtres fondés sur le sexe, mais aussi toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes en tant que femmes. Ce sera notamment l'anthropologue mexicaine Marcela Lagarde qui utilisera largement et élargira le sens de ce terme à partir de 1997, en précisant que le féminicide se configure comme une violence privée, une violence sociale (c'est-à-dire acceptée dans la société), mais aussi et surtout comme une violence des institutions, lorsqu'elles n'agissent pas pour garantir la vie des femmes en tant que bien prioritaire (Spinelli 2008, 42). C'est un terme global, qui traverse toutes les cultures et tous les lieux et qui a également connu un certain succès en Europe, avec des degrés de diffusion variables. En Italie, en particulier, le néologisme *femminicidio* est devenu le terme définitoire par excellence dans les analyses sociologiques et criminologiques de la violence fondée sur le genre. Nous présentons ci-dessous les résultats de notre brève analyse visant à fournir des informations quantitatives et pragmatiques sur le

comportement des termes *femminicidio*, *femmicidio*, *fémicide* et *fémicide* dans le paysage linguistique italien et français. L'un des outils les plus efficaces pour connaître le degré de diffusion et de récurrence d'un mot ou d'un terme dans une langue donnée est l'analyse des dictionnaires, aussi bien les dictionnaires de langue générale que ceux de langue spécialisée. Pour la langue italienne, nous avons consulté le *Dizionario Nuovo De Mauro* en ligne, la version en ligne du *Dizionario Italiano Garzanti*, la version en ligne du vocabulaire *Treccani* et la base de données IATE de l'UE (une ressource qui a été utilisée pour les deux langues). Pour la langue française, en revanche, le *Trésor de la Langue Française Informatisé*, le *Grand Dictionnaire Terminologique* (GDT) et *Le Petit Robert de la Langue Française* en ligne ont été consultés.

Le dictionnaire *Dizionario Nuovo De Mauro* en ligne présente la datation de l'entrée «*femminicidio*» (2006), des informations sur la composition du mot (comp. de *femmina* et *-cidio*) et une brève définition : «*uccisione di una persona di genere femminile nell'ambito di una relazione affettiva o familiare, anche trascorsa, e in nome di una visione sessista di subordinazione della donna e assoggettamento del suo corpo, solitamente al culmine di violenze fisiche e psicologiche e di comportamenti persecutori* ». Cependant, le mot *femmicidio* n'est pas présent. Le dictionnaire italien *Garzanti*, dans sa version en ligne, pour *femminicidio* fournit des informations sur l'étymologie, la prononciation et la catégorie grammaticale du mot. La définition est très concise : «*uccisione di una donna* ». Le mot *femmicidio* n'est pas présent dans ce cas non plus. La version en ligne du vocabulaire *Treccani*, quant à elle, présente des informations sur la composition du mot *femminicidio* (comp. des s.f. *femmina* et *-cidio*) et sur la définition, qui se lit comme suit : «*uccisione diretta o provocata, eliminazione fisica di una donna in quanto tale, espressione di una cultura plurisecolare maschilista e patriarcale che, penetrata nel senso comune anche attraverso la lingua, ha impresso sulla concezione della donna il marchio di una presunta, e sempre infondata, inferiorità e subordinazione rispetto all'uomo* ». La ressource *Treccani* atteste également de l'utilisation du

néologisme, datant de 2012, *femmicidio*, dont il rapporte l'étymologie ([d]all'ingl. femicide, a sua volta composto dal s. feme ('donna, moglie') con l'aggiunta del confisso -cide ('-cidio')), quelques données statistiques sur sa diffusion européenne et italienne et, surtout, la définition. Le mot *femmicidio* est défini comme : « omicidio di donne da parte di uomini, in particolare come conseguenza di mentalità e comportamenti di stampo sessista ». Les résultats montrent qu'en langue italienne le mot *femminicidio* est principalement utilisé pour désigner le meurtre d'une femme causé par un ou des hommes, surtout en raison d'une vision sexiste. Cependant, le concept de *femminicidio* n'inclut pas seulement le meurtre d'une femme en tant que femme (on parle dans ce cas de *femmicidio*), mais tout acte violent ou toute menace de violence exercée contre une femme en tant que femme, dans la sphère publique ou privée, qui cause ou est susceptible de causer une souffrance physique, sexuelle ou psychologique à la femme (proposition de loi à l'initiative de la députée Sbrollini, 2013). Le meurtre d'une femme, c'est-à-dire le *femmicidio*, n'est donc qu'une de ses conséquences extrêmes, l'expression la plus dramatique de l'inégalité entre femmes et hommes existant dans notre société. Il conviendrait de séparer les deux concepts de *femminicidio* et de *femmicidio*, car ils sont distincts et, en particulier, le premier englobe le second. En consultant la base de données de l'UE IATE, les termes « femminicidio » et « femmicidio » sont considérés comme des synonymes. En ce qui concerne les deux termes en italien, IATE donne la définition suivante : « omicidio di donne da parte di uomini, in particolare come conseguenza di mentalità e comportamenti di stampo sessista ». La source citée dans la fiche terminologique est le vocabulaire en ligne *Treccani*, comme nous l'avons vu précédemment. Toutefois, dans les notes de la définition, une précision très importante est apportée : « Sebbene i concetti di femmicidio e femminicidio definiscano entrambi, in maniera non neutrale, gli omicidi contro le donne, in tutte le loro manifestazioni, per motivi legati al genere, *femmicidio* è un termine criminologico che trova il suo fondamento nella violenza misogina e sessista dell'uomo radicata nelle nostre società e rappresenta un problema sociale che attiene alla dimensione

dell'oppressione e della disuguaglianza tra uomini e donne. Il termine *femminicidio* racchiude invece un significato molto più complesso che supera la definizione ristretta di femmicidio, focalizzandosi soprattutto sugli aspetti sociologici della violenza e sulle implicazioni politico-sociali del fenomeno. Non si configura pertanto come un fatto isolato che accade all'improvviso, ma costituisce l'ultimo atto all'interno di un ciclo della violenza". La source est le dossier de Milena Anzani, pour le Centro Diritti Umani de l'Université de Padoue, intitulé *La violenza contro le donne nel lavoro del Relatore speciale delle Nazioni Unite sulla violenza contro le donne, le sue cause e le sue conseguenze*. Il existe donc une différence entre les deux termes, qui peuvent toutefois être utilisés comme synonymes dans certains contextes d'utilisation, par exemple lorsque le concept à véhiculer est le meurtre d'une femme par un homme.

En ce qui concerne les deux termes français « féminicide » et « femicide », IATE en donne la définition suivante, conforme à ce qui est exprimé en italien : « meurtre d'une femme en raison de sa condition de femme ». La source citée est le site *Reconnaissons le féminicide*. Dans le cas du français, cependant, il n'y a pas de notes explicatives, comme c'est le cas pour le terme en italien. Pour conclure, nous observerons l'attestation des mots « féminicide » et « femicide » dans les trois vocabulaires français précédemment mentionnés. Le *Trésor de la Langue Française Informatisé* ne présente aucun des deux mots. Parmi les raisons possibles de cette absence, c'est le même site qui explique « Le mot est apparu trop récemment pour être répertorié dans le TLF, ou il s'agit d'un mot trop particulier (mot argotique, mot étranger, mot appartenant à une spécialité scientifique pointue, etc.) ». Le *Grand Dictionnaire Terminologique* (GDT), développé par l'Office québécois de la langue française, présente deux fiches terminologiques pour « féminicide », la première datant de 2014 et la seconde de 2021, toutes deux très détaillées et utiles à nos objectifs. Voici les deux définitions : « [h]omicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe » (2014) et « [f]ait pour une personne de causer la mort d'une femme ou d'une fille en raison de sa condition féminine » (2021). Toutes les deux

précisent dans les notes au terme que « [l]e féminicide peut désigner un meurtre à caractère individuel ou systématique », et la fiche la plus récente ajoute des informations importantes sur l'utilisation du terme, en indiquant un « terme privilégié » et un « terme déconseillé ». La fiche du terme privilégié indique qu'« en France, le terme féminicide est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2014. Le terme féminicide est composé de fémin- (du latin femina, < femme >) et du suffixe -(i)cide, qui signifie < suppression, destruction, meurtre >. Il est formé sur le même modèle que les termes parricide et régicide, par exemple. Le terme féminicide peut aussi désigner la personne qui cause la mort ». En ce qui concerne le terme déconseillé, *fémicide*, il est précisé que « l'emprunt à l'anglais fémicide est déconseillé parce qu'il n'est pas légitimé en français au Québec et qu'il est mal formé. En effet, fém- n'est pas un élément formant usité en français. » Finalement, le *Petit Robert de la Langue Française* en ligne ne mentionne pas le mot « fémicide », mais il donne la définition suivante de « féminicide » : « meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe ; spécialement meurtre d'une femme par son conjoint ou ex-conjoint » en donnant également une phraséologie explicative. De toutes ces définitions, nous déduisons que, peut-être à cause du suffixe -cide/-cidio signifiant « meurtre », il y a une tendance à utiliser féminicide et femminicidio également avec le sens de « meurtre d'une femme en tant que telle », bien que cette dernière définition appartienne, comme nous l'avons vu, à *fémicide* et à *femmicidio*. Nous déconseillons donc cette utilisation du terme *femminicidio* et de sa traduction française *fémicide*, tout simplement pour des raisons de clarté terminologique.

1.3.2 Les dénominations de la journée du huit mars

En examinant les dénominations de la journée du huit mars, qui, comme nous le savons tous, est consacrée aux femmes, nous constatons qu'en langue française elle est exprimée de différentes manières :

- Journée internationale des femmes
- Journée internationale de la femme

- Journée internationale des droits des femmes
- Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

« Journée internationale des femmes » est la dénomination officielle de ONU FEMMES, comme on peut bien le lire sur le site de l'organisation : « Rejoignez-nous le 8 mars 2024 pour la **Journée internationale des femmes** et mobilisez-vous autour du thème *Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme* ». Sur le site de l'Unesco, quant à lui, nous lisons : « En 2024, l'UNESCO se joint à l'ensemble de la famille des Nations unies en célébrant la **Journée internationale de la femme** [...] »²⁶. Cette dénomination est pour le moins étrange, puisque l'Unesco, dont le sigle signifie Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, fait partie, comme l'indique bien le sigle, de l'ONU et la dénomination officielle des Nations unies est bien « Journée internationale des femmes ». Peut-être que c'est une maladresse de traduction, parce que ce que l'ONU et l'UNESCO appellent « International Women's Day » est en effet la Journée internationale « des femmes » et non pas « de la femme ». En anglais, *Women* signifie bien « femmes » au pluriel et non pas « femme » au singulier. Le même phénomène peut être observé en langue italienne aussi, par exemple dans le site du Ministère de la Culture italien, qui écrit « Giornata internazionale della donna ».²⁷ En outre, sur son site officiel, le Parlement européen déclare : « Le Parlement célèbre la **Journée internationale des droits des femmes** ».²⁸ De nombreuses associations utilisent également cette expression, comme indiqué sur le site Web de l'une d'entre elles, *SOS Homophobie*, qui est une association féministe fondée à Paris en 1994 : « À l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, *SOS homophobie* réaffirme son engagement dans la lutte contre

²⁶ <https://www.unesco.org/fr/days/women>. [dernière consultation : 13/04/2024]

²⁷ <https://cultura.gov.it/evento/8-marzo-2024-giornata-internazionale-della-donna>. [dernière consultation : 13/04/2024]

²⁸ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/agenda/briefing/2024-03-11/3/le-parlement-celeb-re-la-journee-internationale-des-droits-des-femmes-8-mars#:~:text=Le%20Parlement%20célèbre%20la%20Journée,-2024%20%7C%20Actualité%20%7C%20Parlement%20européen>. [dernière consultation : 13/04/2024]

le sexisme et toutes les formes de discriminations et d'inégalités envers les femmes en raison de leur genre, de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle ». ²⁹ En continuant avec l'observation des dénominations institutionnelles, le site du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse français utilise également « Journée internationale des droits des femmes ». Pour conclure, sur le site de *France Travail*, à l'occasion du huit mars, un communiqué de presse indique : « **Journée internationale de lutte pour les droits des femmes** : France Travail poursuit son engagement dans la lutte des stéréotypes de genres ». ³⁰ Cette quatrième dénomination est utilisée, à notre avis, pour souligner le fait qu'il ne s'agit pas d'une journée commémorative ou à célébrer. Au contraire, c'est l'occasion pour sensibiliser et contribuer au changement culturel en faveur de l'égalité de genre, dans tous les domaines. Par exemple, le huit mars 2017, les militantes argentines du collectif *Ni Una Menos* ont rédigé un appel à une grève internationale des femmes. L'idée a été adoptée en Espagne, en Belgique, et en Italie, entre autres, avant de se répandre progressivement en France. Elle vise à souligner que l'arrêt de l'activité professionnelle et domestique des femmes entraîne l'arrêt de tout. Mais que se passe-t-il hors de France ? En Belgique et au Luxembourg, par exemple, le huit mars n'est pas la Journée de la femme ou des femmes, mais c'est la « Journée internationale des droits des femmes ». Parfois, un seul mot ou quelques lettres peuvent altérer le sens d'une phrase, d'un texte, ou, dans ce cas-ci, d'une journée entière. En effet, le huit mars n'est pas « la journée de la femme », mais plutôt « la journée des femmes », et même « la journée internationale des droits des femmes », comme le signale la quasi-totalité des sites qui s'affichent comme résultats de la recherche lancée sur Google « le huit mars en Belgique ». En outre, comme nous l'avons vu précédemment, pour les militant.e.s, il s'agit précisément de « la journée de lutte pour les droits des femmes ». Najat Vallaud-Belkacem,

²⁹<https://www.sos-homophobie.org/nos-articles/journee-internationale-des-droits-des-femmes-mobilisons-nous>. [dernière consultation : 14/04/2024]

³⁰<https://www.francetravail.org/accueil/communiqués/2024/journee-internationale-de-lutte-pour-les-droits-des-femmes--france-travail-poursuit-son-engagement-dans-la-lutte-des-stereotypes.html?type=article>. [dernière consultation : 14/04/2024]

qui a été ministre des Droits des femmes en France de 2012 à 2014, a affirmé qu'il ne faut absolument pas dire « journée de la Femme », car c'est réducteur. Elle soutient la formulation « Journée des femmes », tout simplement. Interrogée par un quotidien français, elle a déclaré que « [l]e 8 mars n'est pas, comme on l'entend parfois, la journée de la femme, qui mettrait à l'honneur un soi-disant idéal féminin (accompagné de ses attributs : cadeaux, roses ou parfums) ». ³¹ D'après elle, réduire toutes les femmes à une seule identité (*la femme*) c'est considérer qu'elles ont toutes une essence commune et une spécificité qui les regroupe dans un même idéal féminin. Cependant, les femmes sont nombreuses et différentes, chacune incarnant leur genre de manière unique. C'est pourquoi, le huit mars en particulier, il est important d'écouter leurs voix variées et multiples. Comme l'a expliqué Fanny Benedetti, directrice du comité ONU Femmes France, il y a eu « une mauvaise traduction de l'intitulé de cette journée, qui a été inscrite dans les différentes résolutions depuis 1977 et n'a jamais été corrigée ». ³² Elle se réfère à ce que nous avons mentionné auparavant, à savoir la mauvaise traduction française de « International Women's Day », créé par l'ONU en 1977. En tous cas, quarante-sept ans après, il est temps de cesser toute erreur de traduction ou d'interprétation. À ce propos, Benedetti assure que, depuis 2016, « le comité ONU Femmes France s'engage à mener une campagne active pour que ces mauvaises traductions soient corrigées ». ³³

1.3.3 L'implémentation d'une ressource terminologique pour les journalistes italophones et francophones

L'objectif de ce mémoire est l'implémentation d'une ressource terminologique bilingue, en langue italienne et en langue française, qui se veut être un support valable d'un point de vue terminologique pour l'activité

³¹<https://www.f-information.org/blog/8-mars-histoire-dune-lutte-droits-femmes.html>. [dernière consultation : 14/04/2024]

³²<https://www.vanityfair.fr/actualites/articles/debat-autour-de-la-denomination-de-la-journee-de-la-femme/32423>. [dernière consultation : 14/04/2024]

³³<https://www.vanityfair.fr/actualites/articles/debat-autour-de-la-denomination-de-la-journee-de-la-femme/32423>. [dernière consultation : 14/04/2024]

professionnelle des journalistes italophones et francophones, lorsqu'ils rédigent des articles traitant de la violence à l'égard des femmes (notre sous-domaine) et, plus en général, de l'égalité entre les femmes et les hommes (notre domaine). Après avoir mis en forme les deux corpus spécialisés pour nos langues de travail, à l'aide du logiciel Sketch Engine, qui est l'un des principaux outils d'analyse de corpus, nous procéderons à l'extraction et à la sélection automatiques des termes, c'est-à-dire des concepts, qui sont pertinents pour notre domaine et sous-domaine. Les fiches terminologiques seront ensuite compilées sur l'application FAIRterm, dans sa dernière version. Comme l'explique Vezzani (2021), cette ressource a été conçue comme une collection de fiches terminologiques multilingues structurées et normalisées selon les normes ISO en vigueur en matière de gestion terminologique, à savoir ISO 16642 : 2017 pour le métamodèle structurel, ISO 12620 : 2019 pour les catégories de données affichées et ISO 30042 : 2019 pour le format d'échange de données terminologiques. Nous n'excluons pas la possibilité que, puisque FAIRterm contient de différents types de données terminologiques, telles que le comportement morphosyntaxique, sémantique et phraséologique des termes, le produit de notre travail puisse également être utile aux traducteurs et aux traductrices de textes spécialisés, qui pourront bénéficier des informations techniques qui y sont contenues.

Chapitre 2

La terminologie : un cadre théorique

Avant d’aborder la mise en œuvre des corpus et le développement des glossaires qui en découle, il est important de présenter les concepts de base de la terminologie, puisqu’il est nécessaire de connaître les aspects théoriques avant de passer au travail pratique. Dans les paragraphes qui suivent, nous présenterons les principes fondamentaux de la terminologie, en commençant par la définition de *concept* et de sa multidimensionalité, et en continuant avec la définition de *terme* et la relation entre concept, objet et terme dans le domaine de la terminologie. Ensuite, la différence entre langue générale et langue de spécialité, la double dimension de la terminologie, ainsi que le paradigme de la « terminologie FAIR » seront abordés. Le chapitre se terminera par la présentation des ressources terminologiques existantes en matière d’égalité de genre, aussi bien en italien qu’en français. Les limites de ces ressources nous permettront d’expliquer comment nous comptons procéder dans notre travail.

2.1 Le concept

Tout d’abord, il convient de définir ce qu’est la discipline dont nous traitons dans ce mémoire, à savoir la terminologie. La norme ISO 1087 : 2019 définit la terminologie comme l’« ensemble des désignations et des concepts appartenant à un domaine ou à un sujet »³⁴, le domaine étant défini, dans la même norme, comme une « branche spécialisée de la

³⁴<https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>.
15/05/2024]

[dernière consultation :

connaissance »³⁵. L'Homme (2004, 21), quant à elle, explique qu'un *domaine de spécialité* est « un domaine de la connaissance humaine, souvent associé à une activité socio-professionnelle », telle que la médecine, l'informatique ou la mécanique automobile. En outre, la science de la terminologie est définie, dans la même norme ISO 1087 : 2019, comme la « science étudiant les terminologies, les aspects du travail terminologique, et les ressources terminologiques et données terminologiques qui en découlent »³⁶. Il est donc clair que les termes et les concepts spécifiques qu'ils désignent sont au cœur de cette discipline. La définition de *terme* sera l'objet de la section 2.3, tandis que les définitions de *concept*, *concept général* et *concept individuel* ainsi que des *caractéristiques* du concept seront données ci-dessous.

Premièrement, toujours selon la norme ISO 1087 : 2019, le concept est une « unité de connaissance créée par une combinaison unique de caractéristiques »³⁷. Nous croyons qu'il conviendrait de compléter cette définition, en ajoutant que cette unité de connaissance doit être *spécialisée* et *partagée*. Elle doit être *spécialisée*, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, la connaissance au sein de la terminologie est spécialisée et non générale. Cabré (1999, 59) souligne que la langue générale est utilisée dans des situations « non marquées », tandis que les langues de spécialité sont utilisées dans des situations « marquées », et la norme ISO 1087 : 2019, quant à elle, définit la langue de spécialité, ou LSP (*Language for Specific Purposes*) en anglais, comme une « langue utilisée dans la communication entre experts dans un domaine et caractérisée par l'utilisation de moyens d'expression linguistiques particuliers »³⁸. Nous pouvons donc affirmer que les langues de spécialité sont utilisées pour des domaines de connaissance spécifiques et spécialisés, ce qui constitue l'objet d'étude de la terminologie.

³⁵ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

³⁶ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

³⁷ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

³⁸ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

L'unité de connaissance doit également être *partagée* par les experts du domaine de spécialité, qui doivent être d'accord sur l'unité de connaissance dont ils parlent. Deuxièmement, selon la norme ISO susmentionnée, il existe différents types de concepts : les concepts généraux et les concepts individuels. Un concept général est un « concept qui correspond à un nombre potentiellement illimité d'objets qui forment un groupe en raison de propriétés partagées »³⁹, par exemple « Planète »⁴⁰. Un concept individuel, quant à lui, est un « concept qui correspond à un objet unique »⁴¹, par exemple « Saturne ». Enfin, pour décrire les concepts, on utilise des caractéristiques. Il est possible de distinguer les caractéristiques d'un concept en caractéristiques essentielles ou non essentielles. Selon la définition de la norme ISO 1087 : 2019, une caractéristique essentielle est une « caractéristique d'un concept qui est indispensable pour comprendre ce concept »⁴². Par exemple, pour définir le concept « Feu tricolore », la couleur « Rouge », « Vert » ou « Orange » est une caractéristique essentielle. Au contraire, les caractéristiques non essentielles ne sont pas indispensables pour comprendre le concept (ISO 1087 : 2019, 3.2.4). Par exemple, pour définir le concept de « Souris d'ordinateur », la couleur de la souris est une caractéristique non essentielle. En outre, parmi les caractéristiques essentielles figurent les caractéristiques distinctives, qui sont des caractéristiques essentielles utilisées « pour distinguer un concept d'autres concepts associés »⁴³. Par exemple, la caractéristique distinctive « dossier », qui dans le dictionnaire *Larousse* en ligne est définie comme « partie

³⁹ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

⁴⁰ Dans ce mémoire, les chevrons et les lettres majuscules sont utilisés lorsqu'il s'agit de concepts, tandis que les guillemets anglais simples et les lettres minuscules sont utilisés lorsqu'il s'agit de termes.

⁴¹ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

⁴² <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

⁴³ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

postérieure d'un siège, contre laquelle on appuie le dos »⁴⁴. peut être utilisée pour distinguer les concepts <Tabouret> et <Chaise>.

2.2 Langue générale, langue de spécialité et les dictionnaires correspondants

La dichotomie entre langue générale et langue de spécialité n'ayant été qu'évoquée dans la section précédente, il nous semble maintenant opportun d'entrer un peu plus dans les détails. La langue de spécialité et la langue générale sont deux variétés de la langue naturelle, qui est définie par la norme ISO 1087 : 2019 comme un « langage qui est ou a été utilisé activement dans une communauté de personnes, et dont les règles sont principalement déduites de l'usage »⁴⁵. La norme ISO susmentionnée donne la définition suivante de langue générale : il s'agit d'une « langue caractérisée par l'utilisation de moyens d'expression linguistiques indépendants de tout domaine spécifique »⁴⁶. Au contraire, comme nous l'avons indiqué précédemment, la langue de spécialité est utilisée dans la communication entre experts d'un domaine, et elle se distingue par l'emploi de moyens d'expression linguistiques particuliers. En outre, les langues de spécialité ne sont qu'une variété fonctionnelle de la langue naturelle, comme l'explique bien Cortelazzo (1994, 12) : « Pour former l'inventaire des mots qui leur sont nécessaires, les langues spéciales ne recourent pas à d'autres procédés que ceux de la langue commune, [...] car les moyens dont disposent les langues naturelles pour construire leur vocabulaire s'avèrent suffisants pour répondre aux besoins dénommatifs, aussi étendus soient-ils, des langues spéciales ». Dans le même ouvrage, Cortelazzo (1994, 8) donne la définition suivante de langue de spécialité (*lingua speciale*), que nous approuvons et citons :

⁴⁴ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dossier/26532>. [dernière consultation : 15/05/2024]

⁴⁵ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

⁴⁶ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

« per lingua speciale si intende una varietà funzionale di una lingua naturale, dipendente da un settore di conoscenze o da una sfera di attività specialistici, utilizzata, nella sua interezza, da un gruppo di parlanti più ristretto della totalità dei parlanti la lingua di cui quella speciale è una varietà, per soddisfare i bisogni comunicativi (in primo luogo quelli referenziali) di quel settore specialistico;[...]»

Chacune de ces deux variétés de la langue naturelle a sa ressource respective. En toute logique, les mots appartenant à la langue générale sont contenus dans une ressource de langue générale, tandis que les autres sont regroupés dans une ressource de langue de spécialité. Dans le premier cas, on parle de dictionnaires généraux, tandis que dans le second, on parle de dictionnaires spéciaux ou de glossaires. Ces derniers contiennent les termes, qui feront l'objet de la section suivante. Rey-Debove (2005, 1) explique que le dictionnaire général d'une langue vise à décrire l'ensemble de son lexique, mais puisqu'il ne peut pas décrire la totalité des mots, ceux qui sont choisis d'abord sont les plus courants. Les dictionnaires généraux s'opposent aux dictionnaires spéciaux, qui traitent un domaine de la connaissance (dict. de philosophie, de botanique, d'informatique, etc.) ou traitent d'un domaine du mot ; ces derniers sont des dictionnaires linguistiques, telles que les dictionnaires des homonymes, des étymologies, des synonymes, etc. Cependant, la langue de spécialité et la langue générale sont considérées en parallèle et elles s'influencent et se contaminent l'une l'autre. Puisque les termes font partie intégrante du lexique d'une langue, beaucoup d'entre eux sont présents dans des dictionnaires de langue générale. De manière spéculaire, les unités qui pourraient être définies comme générales peuvent être contenues dans des dictionnaires spécialisés : *keyboard*, qui est présent dans un dictionnaire anglais de langue générale, devrait faire également partie d'un dictionnaire informatique ; de même, *risk* et *vulnerable* devraient figurer dans un dictionnaire sur l'environnement (L'Homme, 2020, 92). Nous comprenons ainsi qu'il existe une relation réciproque entre la langue générale et la langue de spécialité. Pour conclure, nous citons un autre exemple de L'Homme (2020, 93) concernant la langue anglaise, qui nous montre comment un élément lexical qui véhicule un sens dans une branche spécialisée de la connaissance peut également avoir un sens général.

L'adjectif *clean*, par exemple, est généralement associé à la signification « *free from dirt* » (*a clean shirt*). Dans le domaine de l'environnement, cependant, *clean* signifie « *that has a low impact on the environment* » (*clean fuel*).

Comme indiqué auparavant, le chapitre suivant sera consacré aux termes, qui nous intéressent particulièrement car l'objectif de ce travail est le développement d'un glossaire bilingue.

2.3 Le terme

La définition de terme adoptée dans ce mémoire est celle fournie par la norme ISO 1087 : 2019, qui établit qu'un terme est une « désignation qui représente un concept général par des moyens linguistiques »⁴⁷. Or, selon L'Homme (2020, 5), « les termes [...] peuvent être définis comme des expressions linguistiques qui désignent des éléments de connaissance dans des domaines particuliers ». L'approche de Delavigne et Gaudin, connue sous le nom de socioterminologie, considère les termes non pas comme « de simples étiquettes, mais plutôt comme des unités linguistiques qui circulent et ont des nuances différentes, en fonction des énoncés et du type de textes dans lesquels elles apparaissent » (Delavigne/Gaudin, 2022, 183). En outre, Selon Diki-Kidiri (2022, 198) et son approche à la terminologie dite culturelle, « les termes ne sont pas seulement des étiquettes pour les concepts. Puisqu'ils sont tous deux produits au sein d'une culture, les nouveaux termes doivent être intégrés culturellement pour être ou devenir de véritables éléments de la connaissance de la société d'accueil ». Ce qui ressort de ce bref aperçu, c'est que, comme l'indique L'Homme (2020, 55), il n'y a pas de véritable consensus sur la notion de terme, et dresser une liste des termes pertinents dans un domaine donné n'est pas une tâche aisée. D'après Sager (1998, 41), la difficulté de distinguer deux types d'unités provient du fait que, d'un point de vue formel, les termes ne se distinguent pas des mots. L'Homme (2020, 59) ajoute qu'« il n'y a pas de terme par

⁴⁷ <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 15/05/2024]

essence et qu'une unité linguistique devient un terme par rapport au domaine dans lequel elle est considérée [...] ». Cela signifie également que même les éléments linguistiques de la langue générale peuvent devenir des termes dans des domaines spécialisés, comme nous l'avons vu à la fin de la section 2.2. Par conséquent, le terminologue doit acquérir des connaissances sur un domaine spécifique afin de pouvoir déterminer si une unité lexicale peut être ou non considérée comme un terme de ce domaine spécifique, en prenant toujours en compte la façon dont le domaine a été défini et délimité avant la sélection des termes (L'Homme, 2020, 58). Cela nous donne l'occasion de présenter les deux approches différentes de la terminologie : l'approche onomasiologique et l'approche sémasiologique. Comme l'explique L'Homme (2004, 21), « [l]e terminographe qui adhère à une démarche conceptuelle utilise comme point de départ le concept et envisage le terme comme sa réalisation linguistique. Cette démarche, qualifiée d'onomasiologique, veut qu'on isole un concept et qu'on cherche, par la suite, la ou les formes qui servent à le désigner ». Au contraire, la démarche sémasiologique ne dépend plus d'une délimitation préalable des concepts. Elle part des expressions linguistiques pour identifier les significations qui leur sont associées. Cette approche peut également être qualifiée de *lexicon-driven approach* (L'Homme, 2020, 26).

Pour conclure, selon la norme ISO 1087 : 2019, il existe de différents types de termes. Un terme peut être :

- un terme simple, s'il est constitué d'un seul mot ou d'une seule unité lexicale, comme dans le cas de « son », « onde », « barrière », « accessoire », « accessoiriser », « virus » et « viral »⁴⁸;
- un uniterme, qui n'est qu'un terme simple constitué d'un mot unique, tel que « cerise », « bateau », « fer » et « barrière »⁴⁹;

⁴⁸ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁴⁹ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

- un terme composé, c'est-à-dire un uniterme qui peut être divisé morphologiquement en éléments distincts, comme « bateau-vapeur », « rouge-gorge » ou « postnatal »⁵⁰;
- un terme complexe, qui est un terme constitué de plusieurs mots ou unités lexicales : « souris d'ordinateur » et « pas de porte » en sont deux exemples⁵¹;
- un multiterme, c'est-à-dire un terme complexe constitué de plusieurs mots, comme dans le cas de « tomate cerise », « cordon bleu », « fer à vapeur » ou « barrière végétale antibruit »⁵²;
- un terme emprunté, qui est défini comme un terme provenant d'un autre langage ou d'un autre domaine ou sujet, comme « internet », qui est un terme de la langue anglaise, ou bien le terme « virus », qui était utilisé à l'origine en biologie, avant de passer dans les technologies de l'information⁵³;
- un mot-valise ou désignation-valise, c'est-à-dire une désignation formée par la troncation et la combinaison de deux mots ou plus, par exemple « héliport » (hélicoptère + aéroport), « infobulle » (information + bulle) ou « tapuscrit » (taper + manuscrit)⁵⁴;
- un acronyme, qui est défini comme une « abréviation formée des premières lettres des éléments constituant la forme complète d'un terme ou d'un nom propre, ou des premières syllabes de la forme complète, et qui est prononcée de façon syllabique »⁵⁵. « Laser » (acronyme de *Light Amplification by Stimulated Emission of*

⁵⁰ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵¹ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵² <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵³ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵⁴ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵⁵ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

Radiation), « ISO », « UNESCO » et « UNICEF » en sont des exemples ;

- un sigle, qui est une abréviation formée des premières lettres des éléments qui constituent la forme complète d'un terme ou d'un nom propre, ou des premières syllabes de la forme complète, et qui est prononcée lettre par lettre, comme dans le cas de « UE », « US » ou « ADN »⁵⁶.

2.4 La relation entre concept, objet et terme

Après avoir défini le concept et le terme, nous pouvons maintenant introduire le troisième élément fondamental de la terminologie, à savoir l'objet. La norme ISO 1087 : 2019, qui a été et sera souvent citée dans cet ouvrage, définit l'objet comme suit : « tout ce qui peut être perçu ou conçu »⁵⁷, et précise que « [l]es objets peuvent être matériels (par exemple «moteur», «feuille de papier», «diamant»), immatériels (par exemple «rapport de conversion», «plan de projet») ou imaginaires (par exemple «licorne» ou «hypothèse scientifique») »⁵⁸. Les objets ont des propriétés, qui sont définies comme des « particularités d'un objet »⁵⁹, par exemple «[ê]tre en bois» comme propriété d'une «table» donnée, ou bien «[ê]tre compatissant» comme propriété d'une «personne» donnée. Mais quelle est la relation entre le concept et l'objet ? Comme l'explique bien la norme ISO 704 : 2022, « les objets du monde réel sont identifiés par leurs propriétés qui sont ensuite abstraites en caractéristiques et les objets sont abstraits en concepts composés des caractéristiques » (ISO 704 : 2022, 4). C'est ce que l'on appelle la conceptualisation, qui est illustrée dans l'image 1⁶⁰ ci-dessous, et

⁵⁶ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵⁷ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵⁸ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁵⁹ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁶⁰ La capture d'écran a été prise le 16/05/2024 à partir de la page suivante : https://ssu.elearning.unipd.it/pluginfile.php/1193547/mod_resource/content/3/lezione-

qui, en d'autres mots, peut être décrite comme l'abstraction de l'objet en concept, qui possède des caractéristiques, qui sont des abstractions des propriétés de l'objet.

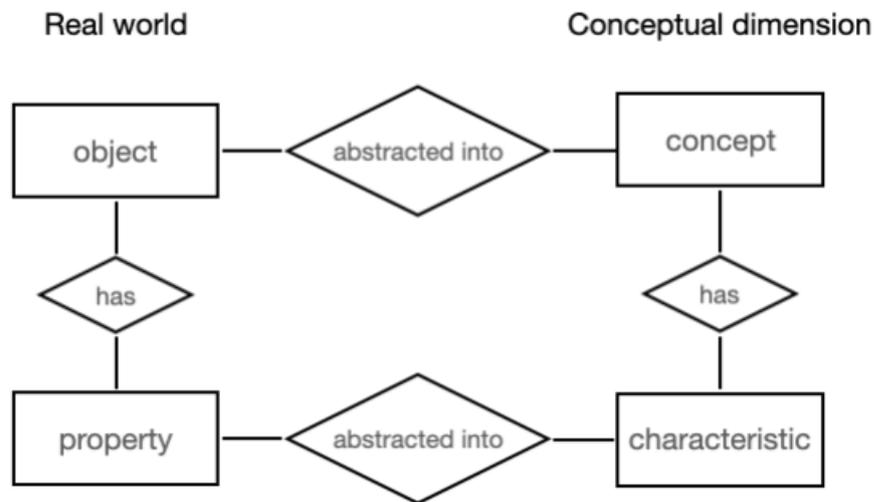


Image 1 - Conceptualisation

Selon L'Homme (2020, 6) « les concepts sont étiquetés par des expressions linguistiques appelées désignations. L'association d'un concept à une désignation produit un terme. Par exemple, le concept [...] « objet astronomique tournant autour d'une étoile » est désigné par planète ». Dans le langage naturel, ces désignations peuvent être linguistiques, c'est-à-dire des termes et des noms propres, ou non linguistiques, c'est-à-dire des symboles, comme la ponctuation, les formules, les chiffres, etc. (ISO 704 : 2022, 3). Il est important de rappeler que, comme l'explique Cabré (1999, 81), « [u]ne unité terminologique, ou un terme, est un symbole conventionnel qui représente un concept défini dans un domaine spécialisé de la connaissance ». Pour conclure, la relation entre l'objet, le concept et le terme peut être exprimée comme suit : les caractéristiques des concepts sont l'abstraction des propriétés de l'objet, et le concept est désigné, dans le langage naturel, par un terme.

[introduzione-pt2.pdf](#). L'image se trouve sur la diapositive 11 de la présentation PowerPoint.

2.5 La double dimension de la terminologie

La terminologie dite « classique » ou « conceptuelle », sur laquelle se fonde ce mémoire, insiste avant tout sur la nature extralinguistique du concept et sur le fait qu'il n'y a pas de terme sans concept, et met également l'accent sur la double dimension de la terminologie : conceptuelle (unité de connaissance) et linguistique (désignation verbale) (Roche, 2021, 275). Ces deux dimensions sont ici considérées comme complémentaires, car il n'est pas possible d'ignorer l'une ou l'autre. Comme l'explique Vezzani (2022, 17), « [l]a complémentarité des deux dimensions permet [...] d'examiner, d'une part, les conceptualisations d'un domaine de travail donné, d'autre part, les représentations linguistiques (termes) qui concrétisent verbalement les concepts spécialisés étudiés ». La combinaison des deux produits donne lieu à la représentation de la connaissance spécialisée, ce qui, rappelons-le, est l'un des principaux objectifs de la terminologie.

2.5.1 Dimension conceptuelle et système conceptuel

La volonté de distinguer la double dimension, conceptuelle et linguistique, de la terminologie a donné naissance à l'« ontoterminologie ». Cette section porte sur le système conceptuel d'un domaine, autrement appelée ontologie formelle, qui est possible grâce à des outils d'ingénierie informatique (Vezzani, 2022, 52). Roche et al. (2009, 325) définissent l'ontoterminologie comme une « terminologie dont le modèle conceptuel est une ontologie formelle, afin de séparer la définition du terme (considérée comme une explication linguistique) de la définition du concept (considérée comme une spécification logique) ». Au sein du paradigme de l'ontoterminologie, la conceptualisation d'un domaine est considérée comme le point de départ de tout projet terminologique (Vezzani, 2022, 52). Magris (2022, 151) souligne qu'afin de définir un concept et créer par la suite un système conceptuel, il est nécessaire de comprendre l'idée conceptuelle qui sous-tend le domaine spécialisé en question. L'approche est donc onomasiologique, comme dans la théorie générale de la terminologie.

La définition de « système de concepts » nous est donnée par la norme ISO 1087 : 2019, qui stipule qu'un système de concepts est un « ensemble de concepts structuré dans un ou plusieurs domaines connexes selon les relations conceptuelles qui unissent ses concepts »⁶¹. L'autre norme ISO, mentionnée à plusieurs reprises dans notre travail, ajoute que « les concepts n'existent pas en tant qu'unités de connaissance isolées, mais ils existent toujours en relation les uns avec les autres » (ISO 704 : 2022, 8). Nous allons donc expliquer maintenant les différents types de relations qui existent entre les concepts. Les relations conceptuelles sont divisées en relations hiérarchiques et en relations non hiérarchiques ou associatives (Magris 2002, 151). La norme ISO 704 : 2022 explique que :

« Concepts connected by hierarchical relations are organized into levels of superordinate concepts, subordinate concepts, and coordinate concepts. A hierarchy requires at least one subordinate concept below a superordinate concept. Concepts are superordinate, subordinate or coordinate, not on their own, but always in relation to each other in a hierarchy »

Les relations hiérarchiques sont à leur tour subdivisées en relations génériques ou partitives. Les relations génériques (*is_a*) sont composées d'un concept superordonné (concept de niveau supérieur), et d'un concept subordonné (concept de niveau inférieur). Une caractéristique importante de la relation générique est appelée *inheritance principle* : si le concept B (par exemple « *optical mouse* ») est un concept spécifique du concept générique A (par exemple « *computer mouse* »), alors le concept B hérite de toutes les caractéristiques du concept A. Ce principe est un moyen de tester et de valider la relation générique. Une série verticale de concepts reliés par des relations génériques est appelée *concept ladder* (ISO 704 : 2022, 12). De plus, la norme ISO 1087 : 2019 spécifie que, dans une relation hiérarchique générique, « l'intension du concept spécifique inclut l'intension du concept générique plus au moins une caractéristique distinctive

⁶¹ <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

supplémentaire »⁶². D'autres exemples de relations génériques sont les relations qui existent entre les concepts <mot> et <nom>, <véhicule> et <voiture>, et <personne> et <enfant>⁶³. Les relations partitives ou relations partie-tout, quant à elles, sont définies comme des relations conceptuelles entre un concept intégrant, qui est considéré comme un tout constitué de différentes parties, et un concept partitif, qui est considéré comme une partie d'un tout⁶⁴. Par exemple, la relation qui existe entre les concepts <bicyclette> et <roue> ou <molécule> et <atome> est une relation partitive⁶⁵.

La norme ISO 704 : 2022 explique que les relations non hiérarchiques, autrement dites associatives, « découlent généralement de relations sous-jacentes entre les objets ». Par exemple, comme l'explique la norme ISO 1087 : 2019, une relation associative existe entre les concepts <éducation> et <enseignement>⁶⁶. En outre, selon le domaine ou le sujet, les relations associatives peuvent être plus courantes que les relations génériques et les relations partitives (ISO 704 : 2022, 24). Il existe plusieurs types de relations associatives, comme les relations séquentielles, qui peuvent être spatiales, quand elles sont « fondées sur le critère de position relative dans l'espace » (<plancher> et <plafond>), temporelles, quand elles sont « fondées sur le critère de postériorité ou d'antériorité dans le temps » (<production> et <consommation>) et causales, quand elles sont « fondées sur le critère de cause et son effet » (<explosion nucléaire> et <retombées>)⁶⁷.

Pour conclure, il est bien d'ajouter que la construction d'une ontologie, c'est-à-dire la création d'un système conceptuel, est basée sur le langage

⁶² <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁶³ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁶⁴ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁶⁵ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁶⁶ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

⁶⁷ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 16/05/2024]

formel et non sur le langage naturel. Puisque les termes et les concepts appartiennent à des systèmes sémiotiques différents et non isomorphes, les termes, en tant qu'expressions linguistiques, sont écrits en minuscules et entre guillemets anglais doubles, par exemple "turbine", tandis que les concepts, en tant qu'entités d'un système formel, sont écrits entre chevrons et commencent par une lettre majuscule, par exemple <Turbine hydraulique> (Roche et al., 2009, 323). L'ontologie peut être considérée comme une carte conceptuelle dans laquelle les experts naviguent le long des relations « is_a » et « is_part_of » afin d'accéder aux informations liées aux concepts (Roche et al., 2009, 323).

2.5.2 La multidimensionalité du concept

Comme l'indique Kageura (1997, 120) :

« It is generally accepted in terminological studies that a concept, or a unit of thought, consists of a set of characteristics (Felber 1984; Sager 1990). [...] Since the characteristics of a concept are frequently specified from different points of view or facets (function, material, shape, weight, etc.), a set of characteristics that constitutes a concept is normally multidimensional. From this point alone, we can expect a concept system to be multidimensional. »

Selon Bowker (1993, 39), il existe une relation étroite entre la terminologie et la classification : la classification joue un rôle clé dans la formation et le développement des concepts et des systèmes de concepts. Dans un système de concepts, chaque concept est caractérisé par les relations qu'il entretient avec les concepts voisins. La classification étant l'acte d'unir des concepts sur la base d'une caractéristique commune, il s'ensuit logiquement que ce qui est semblable ou différent dépend de la caractéristique choisie. Si plus d'une caractéristique peut être utilisée pour distinguer les concepts, alors les concepts peuvent être classés de plus d'une manière. En d'autres termes, une dimension (ou caractéristique) représente seulement une façon de classer un groupe de concepts. Dans le cas où il y a deux caractéristiques de différenciation à choisir, les concepts peuvent être classés de deux façons ; il y a donc deux dimensions. Une classe de concepts à laquelle on a donné une seule dimension est dite *unidimensionnelle*, tandis

qu'une classe qui a plus d'une dimension est dite *multidimensionnelle* (Bowker, 1993, 41-42).

Pour conclure, lorsque nous parlons de multidimensionalité du concept, nous nous référons donc au fait que, dans un domaine de spécialité (par exemple l'œnologie), il est possible de créer différents systèmes conceptuels, en fonction de la dimension ou de la caractéristique du concept que nous décidons de prendre en compte. Les cartes conceptuelles ainsi obtenues sont toutes différentes, mais toutes correctes, car chacune met l'accent sur une caractéristique différente du concept. Par exemple, dans le domaine de l'œnologie, nous pouvons décider de constituer un système conceptuel basé sur la caractéristique « couleur », et prendre en considération les concepts <Vin rouge> et <Vin blanc>, qui ne seront toutefois pas inclus dans un système conceptuel basé sur la caractéristique « pays d'origine », où l'on inclura, par exemple, <Vin italien> et <Vin français>.

2.5.3 Dimension linguistique et réseau lexical

Après avoir présenté la première dimension de la terminologie, nous allons maintenant aborder la deuxième, à savoir la dimension linguistique. L'organisation conceptuelle du système de concepts se reflète dans les réseaux lexicaux, qui sont le produit de l'analyse linguistique (Santos et Costa 2015, 169). La terminologie, comme nous l'avons répété à plusieurs reprises au cours de notre mémoire, se caractérise par une double dimension d'analyse : d'une part, la dimension conceptuelle et, d'autre part, la dimension linguistique. Le produit de l'analyse conceptuelle est le système conceptuel qui, comme nous l'avons vu dans la section 2.5.1, est un schéma qui relie les concepts entre eux. Le produit de l'analyse linguistique, quant à lui, est le réseau lexical, monolingue ou multilingue, qui met en relation les termes, autrement dits désignations linguistiques. Les relations dans un réseau lexical sont appelées hyperonymie et hyponymie (au lieu de la relation générique *is_a*), et méronymie et holonymie (au lieu de la relation partitive *is_part_of*) (Magris, 2002, 152). Donc, en ce qui concerne les relations hiérarchiques, à la relation entre un concept superordonné et un

concept subordonné correspondent, dans le réseau lexical, les relations d'hyponymie et d'hyponymie. De même, à la relation entre un concept intégrant et un concept partitif correspondent les relations d'holonymie et de méronymie. Comme l'expliquent Kleiber et Tamba (1990, 8), « [l]'hyponymie [...] unit un lexème comme *tulipe*, appelé hyponyme, à un lexème comme *fleur*, appelé hyperonyme [...]. Il s'agit d'« un rapport d'inclusion donc et d'inclusion sémantique, puisque le point de départ adopté est sémantique ». L'hyponymie et l'hyponymie sont donc des relations d'inclusion qui relient un terme plus général, l'hyperonyme, à un terme plus spécifique, l'hyponyme. Un hyperonyme et un hyponyme partagent la plupart de leur contenu sémantique. Plus précisément, le sens de l'hyperonyme est inclus dans celui de l'hyponyme (L'Homme, 2020, 158). En outre, l'hyponyme possède une ou plusieurs composantes sémantiques supplémentaires. Par exemple, *tool* possède trois composantes sémantiques : 'device', 'held in the hand' et 'used for a specific function'; tandis que *hammer* possède ces trois composantes en plus de trois nouvelles : 'with solid head' et 'with handle'. La fonction est également plus précise : 'used for pounding' (L'Homme, 2020, 158). De plus, un hyperonyme évident pour l'unité lexicale *chat* est *félin*. En ce qui concerne les relations d'holonymie et méronymie, L'Homme (2020, 157) affirme que « l'unité lexicale ou le terme qui désigne la partie est appelée méronyme ; l'unité lexicale ou le terme qui désigne le tout est [...] appelée holonyme ». Par exemple, *bras* est un méronyme de *corps*, de même que *roue* est un méronyme de *bicyclette*.

Pour conclure, il est important d'introduire la notion de synonymie. La synonymie est une relation symétrique entre des termes ou des unités lexicales qui ont la même signification ou des significations très proches. Les approches terminologiques *knowledge-based* se concentrent sur la synonymie exacte. Du point de vue des relations terminologiques, il y a synonymie exacte lorsque deux termes partagent toutes leurs composantes sémantiques. Dans une paire de synonymes exacts, le membre 1 peut remplacer le membre 2 dans toutes les phrases où le membre 2 apparaît. Inversement, le membre 2 doit être un candidat valable pour remplacer le membre 1, sans affecter le

sens des phrases dans lesquelles le membre 1 est utilisé. En outre, tout ce qui caractérise un membre de la paire est également valable pour l'autre (L'Homme, 2020, 161). Ce type de synonymie est appelé *synonymie terminologique*, et se vérifie lorsque deux termes représentent le même concept et sont toujours interchangeables (ISO 704 : 2022, 57). Cependant, il existe un autre type de synonymie, la *synonymie discursive*. Costa (2017, 49) définit les synonymes discursifs comme deux termes qui « sont synonymes l'un de l'autre dans un contexte donné, mais dans un autre contexte, cette relation peut ne plus exister ».

2.6 Les définitions en terminologie

Il existe plusieurs types de définitions qui peuvent être classés selon les points de vue : lexicographique, terminologique, encyclopédique ; selon ce qu'on cherche à définir : le mot, la chose, le concept (Roche, 2022, 4). En commençant par la définition encyclopédique, il faut dire que « [c]ertaines définitions présentent [...] des informations portant, tout comme pour le sens et le concept, sur la chose définie et non sur le signe, mais dont la particularité est d'être une sorte de description de la réalité environnant la chose définie. En somme, il s'agit d'informations de type documentaire ou encyclopédique, souvent nommées traits ou qualifications *superfétatoires*. [...] Les informations encyclopédiques – qui caractérisent les définitions encyclopédiques – sont donc liées à la connaissance du monde » (Seppälä, 2004, 37).

En ce qui concerne la définition lexicographique, Rey (1982, 41) la définit comme suit : « *a metalinguistic discourse locked in the structures of a language and a culture* ». Rey continue en expliquant que la définition lexicographique « concerne seulement les signes d'une langue, car elle explicite des signifiés tout en essayant de distinguer, non des concepts et des classes de choses, mais des sens et des classes d'usages des signes » (Rey, 1982, 41), une définition qui sera reprise par Roche, entre autres, comme nous le verrons bientôt. Roche (2022, 3), quant à lui, distingue deux types de définition de terme, « selon qu'on s'intéresse au sens (signifié) du terme en

usage, sens qui se construit en discours, ou qu'on s'intéresse à ce que dénote, hors discours, le terme, à savoir la « chose » (concept) dont le terme est le nom » :

- la définition lexicographique d'un terme : « [q]uant à la définition lexicographique, elle concerne seulement les signes d'une langue : elle explicite des signifiés tout en essayant de distinguer, non des concepts et des classes de choses, mais des sens et des classes d'usage (d'emplois) des signes [A. Rey 1979] » ;
- la définition terminologique d'un terme : « [d]e la définition ontologique d'Aristote à la définition constructive (fonctionnelle) de la mathématique, on reste sur le même terrain : on ne définit, non pas des mots, mais des termes organisés en systèmes structurés et reflétant une organisation conceptuelle, formelle (consistante), qu'elle soit considérée ou non comme reflétant les structures mêmes de l'être [A. Rey 1979] ».

En *explicitant* le concept, c'est-à-dire en le définissant dans un langage formel, la définition du terme apparaît alors comme une *traduction*, une *explication* en langue naturelle de la « définition logique du concept » (Roche, 2022, 1). La définition du terme est donc, en terminologie dite « classique », une « définition de chose », c'est-à-dire l'expression en langue naturelle de ce qu'est le concept dénoté par le terme (Roche, 2022, 5).

Pour conclure, la définition terminologique se divise à son tour en définition *par intension*, cette dernière étant l'« ensemble des caractéristiques constituant un concept »⁶⁸ et définition *par extension*. Selon la norme ISO 1087 : 2019, la définition par extension est une « définition qui énumère tous les concepts subordonnés d'un concept superordonné selon un critère de subdivision »⁶⁹. Mais, ce qui nous intéresse, c'est la définition par intension, qui est une « définition qui véhicule l'intension d'un concept en

⁶⁸ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 20/05/2024]

⁶⁹ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 20/05/2024]

indiquant le concept générique immédiat et la ou les caractéristiques distinctives »⁷⁰. Comme l'indique la norme ISO 1087 : 2019, « [l]es définitions par intension sont préférables à d'autres types de définitions car elles révèlent clairement les caractéristiques d'un concept dans un système de concepts [...] ». Un exemple de définition par intension est le suivant : « souris optique : souris d'ordinateur dont les mouvements sont détectés par des capteurs de lumière »⁷¹.

2.7 Les principes FAIR en terminologie et le paradigme de la « terminologie FAIR »

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la section 1.3, l'objectif de ce mémoire est la compilation de fiches terminologiques à l'usage des journalistes italophones et francophones. Ces fiches seront compilées à l'aide de FAIRterm 2.0⁷², qui est une application Web gratuite pour la compilation de fiches terminologiques multilingues. FAIRterm a été « conçue comme une collection de fiches terminologiques multilingues structurées et normalisées selon les normes ISO en vigueur en matière de gestion terminologique » (Vezzani, 2021, 53). La ressource est principalement destinée aux apprenants-traducteurs et aux futurs professionnels des langues de spécialité (Vezzani, 2021, 53) et elle a été conçue sur la base de la terminologie FAIR, que nous allons maintenant examiner.

Comme expliqué dans l'article *FAIR Guiding Principles*⁷³ (Wilkinson et al., 2016, 1), un ensemble diversifié de personnes - représentant le monde universitaire, l'industrie, les organismes de financement et les éditeurs universitaires – s'est réuni pour concevoir et approuver conjointement un ensemble de principes concis et mesurables afin de promouvoir l'organisation et la gestion optimales des données de recherche. L'objectif

⁷⁰ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 20/05/2024]

⁷¹ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 20/05/2024]

⁷² <https://shiny.dei.unipd.it/fairterm/compilation.html>. [dernière consultation : 20/05/2024]

⁷³ <https://www.go-fair.org/fair-principles/>. [dernière consultation : 20/05/2024]

est de mettre à la disposition de la communauté scientifique des données de recherche trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (de l'anglais *Findable, Accessible, Interoperable and Reusable*) (Vezzani, 2022, 35). Plus en détail, FAIR est l'acronyme de (Wilkinson et al., 2016, 4) :

1. Trouvabilité, qui consiste à attribuer un identifiant unique et persistant aux données, afin de les indexer de manière qu'elles soient trouvables ;
2. Accessibilité, c'est-à-dire que les données doivent être « récupérables par leur identifiant à l'aide d'un protocole de communication normalisé », qui est ouvert, gratuit et universellement implémentable ;
3. Interopérabilité, à savoir l'utilisation d'un « langage formel, accessible, partagé et largement applicable pour la représentation de la connaissance » ;
4. Réutilisabilité, qui consiste à ajouter une licence d'utilisation aux données pour les rendre réutilisables.

*FAIR terminology*⁷⁴ vise à proposer un paradigme conforme aux principes FAIR susmentionnés pour l'organisation optimale des données et des métadonnées terminologiques. En d'autres mots, il s'agit d'appliquer les principes FAIR dans l'espace de recherche en terminologie (Vezzani, 2022, 38). Le paradigme de la terminologie FAIR est basé sur les trois dernières normes publiées par l'ISO TC/ 37 SC 3 en matière de gestion terminologique afin, comme on l'a dit précédemment, d'assurer la trouvabilité, l'accessibilité, l'interopérabilité et la réutilisation de la terminologie⁷⁵.

Le paradigme de la « terminologie FAIR » est réalisé par la combinaison des normes suivantes (élaborées par le sous-comité 3 de l'ISO TC 37) :

- ISO-16642 : 2017⁷⁶ - Computer applications in terminology - Terminological Markup Framework (TMF), pour le métamodèle structurel ;
- ISO-12620 : 2019⁷⁷ - Management of terminology resources - Data category specifications, pour les catégories de données affichées ;

⁷⁴ <https://shiny.dei.unipd.it/fairterm/>. [dernière consultation : 20/05/2024]

⁷⁵ <https://shiny.dei.unipd.it/fairterm/>. [dernière consultation : 20/05/2024]

⁷⁶ <https://www.iso.org/fr/standard/56063.html?browse=tc>. [dernière consultation : 20/05/2024]

- ISO-30042 : 2019⁷⁸ - Management of terminology resources - TermBase eXchange (TBX), pour le format d'échange de données terminologiques (Vezzani, 2021, 54).

L'approche proposée est applicable à tout projet terminologique visant à mettre à la disposition de la communauté des données terminologiques numériques FAIR, indépendamment du domaine de travail (Vezzani, 2022, 69). Nous expliquons ci-dessous les trois normes ISO en question.

Premièrement, la norme ISO-16642 : 2017 définit un métamodèle structurel abstrait, à savoir le *Terminological Markup Framework* (TMF), pour la représentation de collections de données terminologiques. Cette norme joue un rôle crucial dans la réalisation du travail du terminologue numérique, car elle permet de structurer conceptuellement les entités, les propriétés et les associations à représenter dans une ressource terminologique, et aussi car l'adoption répandue de cette norme pour la conception des ressources garantit leur interopérabilité. Lorsque l'on applique l'interopérabilité à la conception et à l'implémentation de ressources linguistiques, elle se traduit par une exigence au niveau structurel des ressources : pour qu'ils « collaborent », ces outils doivent partager le même métamodèle structurel (Vezzani, 2022, 73-74).

⁷⁷ <https://www.iso.org/fr/standard/69550.html?browse=tc>. [dernière consultation : 20/05/2024]

⁷⁸ <https://www.iso.org/fr/standard/62510.html?browse=tc>. [dernière consultation : 20/05/2024]

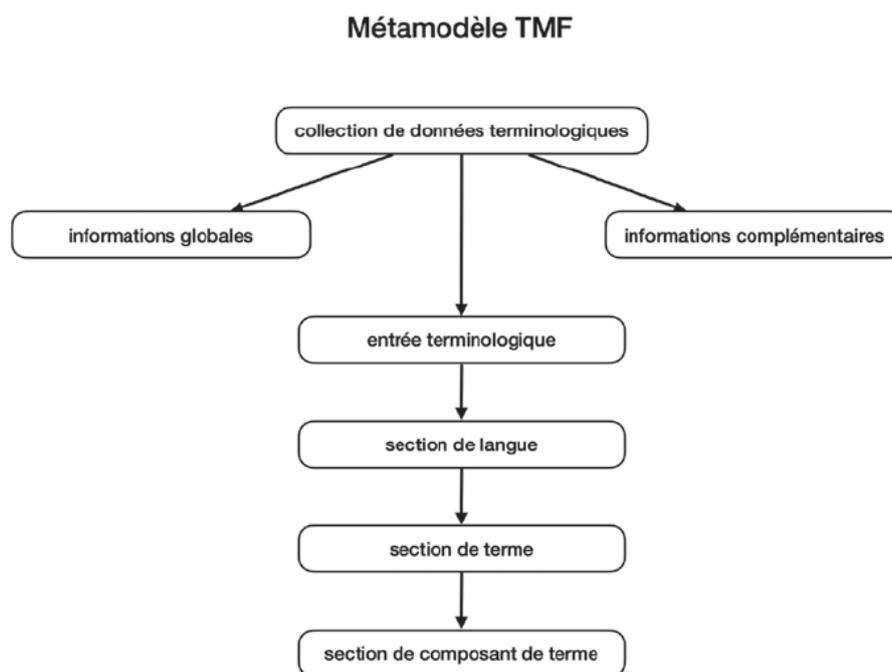


Image 2 - Le métamodèle TMF

L'image 2⁷⁹ montre le métamodèle hiérarchique TMF, qui est composé de sept instances :

1. La collection de données terminologiques, qui est un macro-conteneur de toutes les informations qui sont ajoutées dans les niveaux inférieurs ;
2. Informations globales sur la collection dans son ensemble, comme le nom de la collection et la date de la dernière mise à jour ;
3. Informations complémentaires, c'est-à-dire des informations de type additionnel telles que les références bibliographiques ;
4. Entrée terminologique : cette section contient les informations descriptives, telles que la définition et le domaine, relatives à un seul concept ;

⁷⁹ L'image est tirée de l'ouvrage de Vezzani (2022) Terminologie numérique : conception, représentation et gestion, disponible en ligne au lien suivant : <https://www.research.unipd.it/handle/11577/3452900>. L'image se trouve à la page 76.

5. Section de langue qui sert de conteneur pour la section de terme. Il existe autant de sections de langue que de langues de travail de la collection de données terminologiques ;
6. Section de terme, qui contient le terme qui, pour la langue choisie, désigne le concept exprimé dans l'entrée terminologique. Cette section peut contenir des informations relatives au terme lui-même, comme la partie du discours ou le genre grammatical. Il y a autant de sections de termes que de termes (synonymes entre eux) qui désignent le concept dans une langue donnée.
7. Section de composant de terme qui, dans le cas de termes complexes, fournit des informations sur chaque composante du terme en question (Vezzani, 2022, 76-77).

Il est important d'ajouter que chaque entrée terminologique a trois fonctions : elle décrit un seul concept, elle identifie les termes qui désignent le concept et elle décrit les termes eux-mêmes. Pour conclure, l'aspect fondamental de cette structure est la séquence « concept, langue, terme » : le point de départ est le concept, qui est un et unique, et qui peut être verbalisé dans n langues, à travers x termes.

Deuxièmement, si la norme ISO-16642 : 2017 permet de définir et de modéliser les entités et leurs associations, la norme ISO-12620 : 2019 permet de définir et de modéliser les *propriétés* des entités et des associations. On peut donc dire que l'ISO-12620 : 2019 est complémentaire de l'ISO-16642 : 2017. Le but de la norme ISO-12620 : 2019 est de fournir des lignes directrices et des règles gérant les spécifications des catégories de données pour les ressources terminologiques (Vezzani, 2022, 78-79). La norme ISO 12620-1, qui, avec la norme ISO 12620-2 : 2022, annule et remplace ISO-12620 : 2019⁸⁰, définit une catégorie de données comme une « *class of data items that are closely related from a formal or semantic point of view* »⁸¹, et

⁸⁰ <https://www.iso.org/obp/ui/en/#iso:std:79078:en>. [dernière consultation : 22/05/2024]

⁸¹ <https://www.iso.org/obp/ui/en/#iso:std:79078:en>. [dernière consultation : 22/05/2024]

en donne en tant qu'exemple /part of speech/, /subject field/ et /definition/⁸². En outre, une collection numérique de spécifications de catégories de données ou « *data categories* », qui sont définies comme « *complete descriptive records of a data category* », est appelée Data Category Repository (DCR)⁸³. Les catégories de données varient selon le type de ressource conçue. Par exemple, la catégorie de données /nombre de significations/ est typique d'une ressource lexicographique et non terminographique (Vezzani, 2022, 79).

Enfin, la troisième norme, ISO-30042 : 2019, illustre le format de représentation TermBase eXchange (TBX), qui est identifié comme modèle à suivre afin de favoriser l'adoption d'une approche FAIR de la terminologie (Vezzani, 2022, 82). D'une certaine manière, cette troisième norme unit et complète les deux normes précédemment mentionnées, car, comme l'explique Vezzani (2022, 86), elle « propose des lignes directrices pour la mise en œuvre du format à attribuer aux éléments composant la base de données terminologiques ». L'objectif du cadre TBX, exprimé en XML⁸⁴, est de faciliter l'intégration, la conversion, la comparaison et la réutilisation des données terminologiques (par exemple dans les outils de TAO ou Traduction Assistée par Ordinateur). Le cadre TBX décrit une famille de formats qui partagent une structure de base commune et une gamme limitée de catégories de données. La combinaison d'une structure de base et de modules de catégories de données constitue, selon la norme, ce que l'on appelle un « dialecte » de TBX (Vezzani, 2022, 86). Les dialectes sont divisés en deux catégories : les dialectes publics, qui sont les dialectes recommandés pour l'échange de données en terminologie et qui sont gérés par le TBX Council, et les dialectes privés⁸⁵. Il existe trois types de dialectes publics :

⁸² Toutes les catégories de données seront écrites sous forme de barres obliques « // », conformément à la norme ISO-12620:2019. En outre, en conformité avec la norme, les catégories de données sont en anglais. [dernière consultation : 22/05/2024]

⁸³ <https://www.iso.org/obp/ui/en/#iso:std:79078:en>. [dernière consultation : 22/05/2024]

⁸⁴ L'Extensible Markup Language, généralement appelé XML, ou « langage de balisage extensible » en français, est un métalangage informatique de balisage générique.

⁸⁵ <https://www.tbxinfo.net/tbx-dialects/>. [dernière consultation : 22/05/2024]

1. TBX-Core : ce dialecte est le plus simple et comprend les catégories de données extraites du module Core. Le module Core est le module de base pour tous les fichiers TBX et contient la structure principale de TBX et les trois catégories de données /term/, /date/ et /note/ ;
2. TBX-Min : ce dialecte TBX est conçu pour le stockage simple et direct de glossaires bilingues ou monolingues. Il ajoute d'autres classes d'informations à TBX-Core : /part of speech/, /subject field/, /external cross reference/ et /administrative status/ ;
3. TBX-Basic : c'est le dialecte le plus riche et le plus structuré, ainsi que le dialecte principal de l'échange de terminologie et il comprend les modules *Core* et *Min*. TBX-Basic est conçu pour stocker efficacement un grand nombre de glossaires terminologiques dans un format XML simple. Il peut être utilisé pour gérer des glossaires monolingues, bilingues ou multilingues⁸⁶. Les catégories de données qui font partie du module Basic sont /context/, /definition/, /cross reference/, /grammatical gender/, /source/, /responsibility/, /term type/, /xGraphic/, /transaction type/, /term location/, /project subset/ et /geographical usage/ (Vezzani, 2022, 88).

2.8 Les ressources pratiques pour l'égalité de genre dans le langage

Comme nous l'avons vu dans les sections 1.1.2 et 1.1.3, le langage utilisé par les médias, qu'il s'agisse des journaux, de la radio ou de la télévision, contribue, plus ou moins consciemment, à la diffusion de stéréotypes de genre qui ne sont souvent pas reflétés dans les faits. Les journalistes reprennent souvent sans filtre les préjugés sur les femmes qui prévalent dans notre société et notre culture, contribuant ainsi à renforcer une image réductrice des femmes, au lieu de favoriser une culture égalitaire (Tutt'altro genere di informazione, 2015, 29). C'est pourquoi il est important que ceux qui produisent les informations, par exemple les journalistes, utilisent des mots et des termes qui incitent au changement. Comme l'affirme Gegia

⁸⁶ <https://www.tbxinfo.net/tbx-dialects/?id=2>. [dernière consultation : 22/05/2024]

Celotti, coordinatrice du groupe de travail *Pari Opportunità* de l'Ordre national des journalistes italiens, « il existe des façons de s'exprimer plus respectueuses des femmes et de l'information correcte, un objectif que nous devrions tous nous efforcer d'atteindre » (Tutt'altro genere di informazione, 2015, 11). Dans les sections suivantes, nous examinerons certaines des ressources déjà disponibles, tant en italien qu'en français, en matière d'utilisation d'un langage inclusif, non sexiste et sensible aux questions de genre.

2.8.1 Ressources terminologiques et documents d'orientation en italien

Dans cette section, nous présentons six exemples de ressources linguistiques promues par plusieurs institutions, dont des universités, le gouvernement italien, la Commission européenne et l'AICS (Agence italienne de coopération au développement), afin d'encourager l'utilisation d'un langage sensible au genre dans le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le premier exemple que nous citons est *Generi e linguaggi. Linee guida per un linguaggio amministrativo e istituzionale attento alle differenze di genere* (Orientations pour un langage administratif et institutionnel attentif aux différences de genre), produit par l'université de Padoue afin de promouvoir l'utilisation d'un langage non discriminatoire et inclusif dans la communication institutionnelle, les documents, les actes administratifs et les événements publics au sein de l'université. Le texte vise à « proposer des orientations pour un usage conscient du genre dans la langue italienne », puisque « [l]a langue n'est jamais un instrument neutre, car elle donne forme et voix à la manière dont les êtres humains pensent, interprètent la réalité et agissent dans le monde. Plus ou moins consciemment, les mots que nous utilisons peuvent véhiculer et renforcer les asymétries, les idées préconçues et les inégalités, ou ils peuvent exprimer l'affirmation de droit et articuler des concepts complexes tels que la nécessité de promouvoir l'égalité dans le respect des différences » (Generi e linguaggi, 2017, 4). Parmi les participants au groupe de travail figure Michele Cortelazzo, linguiste, professeur de linguistique italienne à

l'université de Padoue et membre de l'Accademia della Crusca. Le domaine examiné par *Generi e linguaggi* est le langage bureaucratique-administratif et la communication institutionnelle, dans lesquels la représentation du genre féminin et, plus généralement, des genres, a été et continue d'être un problème et un défi. Dans les actes réglementaires, les procès-verbaux des commissions, les documents administratifs et institutionnels, un langage androcentrique est constamment utilisé : le masculin est le genre grammatical dominant, tant au pluriel qu'au singulier. À travers, par exemple, des tableaux de noms de professions déclinés au féminin, le texte propose des orientations qui rappellent beaucoup les *Raccomandazioni* de Sabatini, que nous avons présentées dans la section 1.1.3.2. Des corrections sont également apportées à certains documents publiés par l'université, tels que des avis de concours ou des règlements d'études. Les documents révisés contiennent un langage plus inclusif qui, par exemple, remplace le masculin neutre ou « non marqué » par une formulation qui inclut également le genre féminin. En effet, selon le document, « les rôles des femmes dans la société et dans le monde universitaire, ainsi que les relations de pouvoir entre les sexes, ont changé et il est donc approprié que la langue « raconte » ces changements, qu'elle reflète ces nouveaux rôles et positions, en donnant de la visibilité à la construction d'un monde que l'on voudrait de plus en plus égalitaire » (Generi e linguaggi, 2017, 6).

Une ressource linguistique très bien structurée est *100 parole per la parità. Glossario di termini sulla parità tra le donne e gli uomini*⁸⁷ promue par la Direction générale « Occupazione, relazioni industriali e affari sociali » de la Commission européenne. Il s'agit d'un recueil de 107 termes couramment utilisés dans le domaine de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Selon l'introduction rédigée par Pádraig Flynn, ce glossaire a deux objectifs : premièrement, en créant un langage commun pour ces thèmes au niveau européen, il facilitera la promotion de l'égalité entre

⁸⁷<https://op.europa.eu/it/publication-detail/-/publication/7342d801-86cc-4f59-a71a-2ff7c0e04123>. [dernière consultation : 22/05/2024]

les femmes et les hommes, comme le prévoit le traité d'Amsterdam de 1997. Deuxièmement, il contribuera à la diffusion d'informations sur les politiques européennes d'une manière accessible et compréhensible pour tous les citoyens. Le glossaire vise à clarifier les termes utilisés par la Commission européenne en matière d'égalité des genres et à faciliter la compréhension des programmes de travail de la Commission, afin de rendre les connaissances accessibles à tous les citoyens (c'est donc une sorte de tentative de vulgarisation). Pour chaque terme en italien, il y a une brève définition et sa traduction dans dix langues officielles de l'UE, dont l'anglais, l'espagnol, le français, l'allemand, ainsi que le suédois et le grec. Cette ressource est sans doute celle qui se rapproche le plus du concept de glossaire terminologique, car la ressource mentionnée précédemment semble être davantage une ressource de langue générale qu'une ressource de langue spécialisée.

En continuant avec les exemples de glossaires, ou supposés tels, nous citons le *Glossario di Genere*⁸⁸, une publication de 2022 réalisée par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS). Le projet fait partie des « outils pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles », et comprend 88 termes appartenant au domaine de « l'égalité de genre », tels que « femminicidio », « molestia sessuale » et « mutilazioni genitali femminili », mais aussi « autonomia », « diritti umani » et « diversità », des concepts qui nous semblent plus génériques et transversaux. Bien que ce glossaire soit plus spécifique au domaine et au sous-domaine qui nous intéressent, respectivement l'égalité entre les femmes et les hommes et la violence contre les femmes, les définitions des termes qui composent cette ressource sont encyclopédiques et non terminologiques. Rares sont les termes pour lesquels une définition claire et concise est donnée, une définition qui pourrait s'approcher de la définition par intension qui nous intéresse, comme dans le cas de « divario di genere », qui est défini

⁸⁸https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2023/10/GLOSSARIO_GENERE.pdf. [dernière consultation : 22/05/2024]

comme « [d]ivario in qualsiasi settore tra donne e uomini in termini di livelli di partecipazione, accesso, diritti, remunerazione o benefici » (Glossario di genere, 2022, 11). Pour chaque terme, au-delà de la définition, la source est indiquée en petits caractères et entre parenthèses, ce qui est une information nécessaire dans une ressource terminologique. En général, cependant, même cet outil fourni par l'AICS est de nature plus encyclopédique que terminologique.

En outre, dans le cadre d'un projet résultant de la collaboration entre le *Dipartimento per le Pari Opportunità* de la Présidence du Conseil des ministres italienne et l'institut de recherche Indire, le glossaire *Gender School*⁸⁹ a été réalisé. Ce projet éducatif et pédagogique, conçu pour les écoles, vise à « éduquer les élèves, garçons et filles, à l'égalité des genres et à la lutte contre la violence grâce à l'union d'actions de communication didactique, d'éducation et de formation, et de sensibilisation socioculturelle »⁹⁰. Afin d'expliquer le type de ressource, nous donnons ci-dessous les définitions de deux entrées de celle-ci, dont la différence est emblématique : « eterosessuale » et « gender equality ». La définition du premier terme est la suivante : « [p]ersona attratta da un'altra persona di sesso diverso dal proprio » (Gender School, 2022, 9), tandis que pour le terme « gender equality », nous nous contentons de citer les deux premières phrases, qui nous permettent toutefois de comprendre que le terme est défini de manière encyclopédique et non terminologique : « [i]l concetto di uguaglianza di genere è da tempo utilizzato nei principali accordi internazionali contro tutte le forme di discriminazione basate sul genere, sostenendo politiche e interventi a favore dell'uguaglianza di diritti, prospettive di vita, opportunità e potere per donne e uomini, ragazze e ragazzi. L'uguaglianza di genere riguarda, ad esempio, i settori dell'istruzione, della sanità e del lavoro » (Gender School, 2022, 9). En outre, aucune source n'est mentionnée pour les définitions données.

⁸⁹ <https://www.genderschool.it/glossario/>. [dernière consultation : 23/05/2024]

⁹⁰ <https://www.indire.it/progetto/gender-school/>. [dernière consultation : 23/05/2024]

Il existe également des projets plus modestes, mais tout aussi importants et dignes d'intérêt, tels que le *Manifesto delle giornaliste e dei giornalisti per il rispetto e la parità di genere nell'informazione contro ogni forma di violenza e discriminazione attraverso parole e immagini*⁹¹, qui contient un décalogue pour les journalistes; et un document de quatre pages rédigé au cours de l'année 2020/2021 par l'Université Ca' Foscari de Venise, qui propose des orientations pour l'utilisation d'un langage inclusif dans les communications officielles au sein de l'université. Ce dernier document s'inscrit dans la lignée de *Generi e linguaggio* de l'Université de Padoue, qui est le premier exemple de ressource linguistique que nous avons présenté au début de cette section.

Pour conclure, il existe un manuel très bien structuré, intitulé *Tutt'altro genere di informazione. Manuale per una corretta rappresentazione delle donne nell'informazione*⁹², publié par le « Gruppo di Lavoro Pari Opportunità » du Conseil national de l'Ordre des journalistes italien. Ce document de 144 pages donne des exemples de mauvais journalisme, c'est-à-dire de stéréotypes manifestes ou subtils dans les articles de journaux, et propose des exemples de bonnes pratiques, ainsi que des orientations pour « éviter les stéréotypes, combattre les stéréotypes, inclure les femmes, équilibrer les sources, donner la parole au point de vue féminin et rendre compte de la condition féminine ». La deuxième partie du manuel propose également des entretiens sur le thème de l'égalité des genres dans l'information, notamment avec Barbara Stefanelli, journaliste et rédactrice en chef adjointe du *Corriere della Sera*, et Elena Cattaneo, professeure de pharmacologie à l'Université de Milan, sénatrice et scientifique. Enfin, le texte propose un décalogue sur la manière de relater les cas de violence contre les femmes dans les textes journalistiques.

⁹¹<https://www.fnsi.it/upload/70/70efdf2ec9b086079795c442636b55fb/0d8d3795eb7d18fd322e84ff5070484d.pdf>. [dernière consultation : 23/05/2024]

⁹²<https://www.odg.it/tuttaltro-genere-dinformazione/35523>. [dernière consultation : 23/05/2024]

2.8.2 Ressources terminologiques et documents d'orientation en français

En ce qui concerne les ressources linguistiques sur l'égalité des genres en français, nous n'en mentionnerons que quelques-unes ci-dessous. D'une manière générale, il semble que la question du langage inclusif soit plus ressentie dans les pays francophones, tels que la France, le Québec ou le Luxembourg, par rapport aux pays italophones. En outre, la langue française jouissant d'un plus grand prestige au sein des institutions européennes que la langue italienne (n'oublions pas qu'elle a été la langue de la diplomatie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale), sur Internet les ressources en français sont plus nombreuses qu'en italien. En commençant par un organisme international, l'UNESCO a publié en 1999 le guide *Pour l'égalité des sexes dans le langage*⁹³, dans ses versions anglaise et française, qui contient des réflexions sur l'utilisation du mot « homme », les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ainsi que des indications et des solutions possibles ou préférables à certains problèmes du langage tels que l'emploi du masculin non marqué. Il s'agit d'orientations, de « recommandations », et non d'un recueil de termes. Dans le même ordre d'idées, mais plus récemment publié (2022), se trouve le *Guide de langage inclusif*⁹⁴ de l'association Amnesty International, destiné aux membres et au personnel d'Amnesty International Section Suisse. On y trouve, outre les exemples habituels invitant à accorder les noms de fonctions et de métiers selon le genre, des exemples qui invitent à utiliser des expressions génériques ou des termes épiciènes et à éliminer toutes les expressions sexistes telles que « mademoiselle » et « chef de famille ». De plus, une section est consacrée plus généralement à la promotion d'un langage non discriminatoire envers les personnes racisées, envers les personnes en situation de handicap et envers les personnes LGBTQIA+. Ce guide vise donc à donner des outils aux membres et au personnel d'Amnesty

⁹³<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377299>. [dernière consultation : 23/05/2024]

⁹⁴https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/langage-inclusif/langage-inclusif/20210210_guide-langage-inclusif-fr.pdf. [dernière consultation : 23/05/2024]

International Section Suisse afin de communiquer de façon aussi inclusive que possible, pas seulement dans le respect des femmes, mais aussi de toutes les personnes qui font partie de la communauté. En outre, l'instance consultative française HCE (Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes) en 2015 a publié le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*⁹⁵. Il s'agit d'un recueil de dix recommandations pratiques qui ont été formulées afin de communiquer sans stéréotypes. Des linguistes, des professionnel.le.s de la communication, des fonctionnaires ainsi que les membres du HCE y ont contribué. Comme dans le cas des ressources linguistiques mentionnées précédemment, ce décalogue n'est pas un glossaire. La ressource est toutefois bien structurée : chaque recommandation présente les sections « Pourquoi ? » et « Par exemple », qui expliquent respectivement la raison d'être de la règle présentée et en donnent quelques exemples. Certains points présentent également la section « Pour aller plus loin », au cas où l'on souhaiterait approfondir le sujet.

En ce qui concerne les ressources rédigées par les universités, on peut citer le *Guide de communication inclusive*⁹⁶, publié par l'Université du Québec en 2021, qui donne des stratégies aussi bien pour une communication écrite inclusive que pour une communication orale et visuelle inclusive. Conformément aux autres guides, cette ressource invite également, entre autres, à abandonner l'utilisation du masculin générique, privilégier les termes épiciènes et les formulations englobantes et à utiliser stratégiquement les doublets complets pour augmenter la visibilité des femmes dans le discours (e.g. « celles et ceux » et « à tous et toutes »). La communication inclusive, selon l'équipe de l'Université de Québec qui a contribué à la réalisation de cette ressource, est une communication « représentative de la population [...], qui se veut à la fois non sexiste, non discriminatoire, non raciste, non hétéronormative, non cisnormative, non capacitiste et accessible

⁹⁵https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_guide_pratique_com_sans_stereo-vf-2015_11_05.pdf. [dernière consultation : 23/05/2024]

⁹⁶<https://reseau.uquebec.ca/system/files/documents/guide-communication-inclusive-universite-du-quebec-2023.pdf>. [dernière consultation : 23/05/2024]

au plus grand nombre » (Guide de communication inclusive, 2021, 44). L'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), quant à elle, a publié le *Guide de l'OMPI pour un langage inclusif en français*⁹⁷ afin d'offrir « des stratégies et des conseils pour faciliter l'utilisation d'un langage non discriminatoire dans les documents et les publications de l'OMPI, conformément aux valeurs fondamentales d'égalité et de diversité portées par les Nations Unies » (Guide de l'OMPI pour un langage inclusif en français, 2022, 3). Dans le document, le langage inclusif est défini comme un langage qui « évite l'emploi de mots, d'expressions ou de structures grammaticales qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, par inadvertance ou non, exclure des personnes ou des groupes de personnes » (Guide de l'OMPI pour un langage inclusif en français, 2022, 3). Le volume est divisé en deux parties, la première étant consacrée aux stratégies pour l'emploi d'un langage neutre, et la deuxième, qui est intitulée « emploi d'un langage genré », qui présente beaucoup d'exemples de féminisation ou de masculinisation des désignations de personnes, avec des orientations pour les lecteurs (« écrivez » d'un côté, « évitez » de l'autre côté) et des exemples en contexte aussi.

Pour conclure, nous citons deux exemples plus modestes, mais tout aussi remarquables. Le premier est *Le traitement médiatique des violences faites aux femmes : outils à l'usage des journalistes*⁹⁸, qui rassemble onze « recommandations » élaborées par le collectif *Prenons la une*, qui se définit comme « un collectif de femmes journalistes pour une juste représentation des femmes dans les médias et l'égalité professionnelle dans les rédactions »⁹⁹. Le document appelle à bannir, dans les articles de presse, les termes « crime passionnel » ou bien « drame familial », qui « minimisent l'acte de l'agresseur en le considérant comme emporté par l'amour et la

⁹⁷<https://www.wipo.int/women-and-ip/fr/docs/guidelines-inclusive-language.pdf>. [dernière consultation : 24/05/2024]

⁹⁸https://www.lesnouvellesnews.fr/wp-content/uploads/2016/11/Outils_traitement_violences.pdf. [dernière consultation : 24/05/2024]

⁹⁹<https://www.acrimed.org/Le-traitement-mediatique-des-violences-faites-aux-5394>. [dernière consultation : 24/05/2024]

passion »¹⁰⁰. Il invite aussi à protéger l'identité et la dignité de la victime, à ne pas confondre « harcèlement sexuel », « agression sexuelle » et « viol », ainsi qu'à éviter les précisions sur les vêtements, le physique ou les habitudes de vie de la victime, qui induisent qu'elle peut être responsable de son agression¹⁰¹. Le deuxième et dernier exemple provient de l'administration communale d'une petite ville du Luxembourg, la ville d'Esch-sur-Alzette, qui, en 2022, a publié le *Petit guide de communication inclusive et non sexiste pour services communaux*¹⁰². Sur le site web de la municipalité, il est possible de télécharger ce fichier PDF, qui donne trois méthodes d'écriture inclusive utilisées pour dépasser le masculin générique, des conseils pour dé/genrer l'écriture en français, ainsi que des exemples d'emploi d'un langage inclusif dans les formulaires, les courriers et les éditoriaux.

2.8.3 Les limites des ressources existantes

Fondamentalement, les limites de presque toutes les ressources susmentionnées, à l'exception du glossaire promu par la Commission européenne, qui toutefois est quelque peu dépassé (1998) et donc aurait besoin d'une mise à jour et d'une expansion aussi, résident dans le concept de « glossaire ». Certains documents qui se présentent comme des glossaires ne sont en fait que des guides ou des recueils d'entrées encyclopédiques, car les informations qu'ils contiennent sont de nature encyclopédique (cf. définition encyclopédique expliquée dans la section 2.6). Les glossaires sont tout à fait différents, car ils sont des recueils de termes appartenant à un domaine de spécialité (dans notre cas l'égalité entre les femmes et les hommes) pour lesquels une définition terminologique et d'autres informations, telles que le contexte d'utilisation et d'éventuels synonymes

¹⁰⁰<https://www.acrimed.org/Le-traitement-mediatique-des-violences-faites-aux-5394>. [dernière consultation : 24/05/2024]

¹⁰¹<https://www.acrimed.org/Le-traitement-mediatique-des-violences-faites-aux-5394>. [dernière consultation : 24/05/2024]

¹⁰²<https://esch.lu/wp-content/uploads/2022/10/Guide-Communication-inclusive-non-sexiste.pdf>. [dernière consultation : 24/05/2024]

terminologiques, sont données. Le travail que nous allons effectuer dans ce mémoire relève de la terminologie et non de la lexicographie ou de la connaissance encyclopédique. Notre intention est d'être aussi clairs, concis et scientifiques que possible, comme il se doit lors de l'élaboration d'une ressource terminologique. Si, par exemple, les journalistes ne connaissent pas la signification de « femminicidio », ils pourront utiliser les nombreuses ressources de langue générale disponibles sur papier et sur le Web. Mais pour comprendre pourquoi ne pas utiliser « femminicidio » alors qu'il s'agit bien de « femmicidio », ils pourront consulter notre glossaire, où il n'y aura pas de place pour l'ambiguïté ou le doute. Le point de départ de la terminologie est en effet le concept, qui est un et unique. En règle générale, un seul et unique terme correspond à un concept, ce qui n'exclut pas les synonymes terminologiques, qui seront éventuellement indiqués dans les fiches terminologiques que nous allons compiler. C'est là toute la force de notre travail, qui vise à une communication claire, sans ambiguïté et, bien entendu, inclusive et absolument non sexiste.

Dans le chapitre suivant, nous donnerons quelques notions théoriques sur la linguistique de corpus, en particulier sur ce qu'est un corpus et sur les différents types de corpus qui existent, ainsi que sur l'extraction automatique de termes (EAT). Nous présenterons également Sketch Engine, l'outil qui sera utilisé pour la gestion des deux corpus, le corpus de textes journalistiques en italien et le corpus de textes journalistiques en français, notamment pour extraire automatiquement les termes qui formeront d'abord nos systèmes conceptuels, et ensuite nos réseaux lexicaux.

Chapitre 3

La mise en forme des corpus : théorie et méthodes

Après avoir fourni, dans le chapitre précédent, quelques informations de base sur la terminologie, il est nécessaire, avant de procéder à la formation des deux corpus de textes journalistiques sur lesquels notre travail sera basé, de retracer les fondements théoriques de la linguistique de corpus. Dans le chapitre 3, nous présenterons donc les notions de corpus, y compris les différents types de corpus et les critères de sélection, ainsi que l'extraction automatique de termes (EAT) et les définitions de spécificité, termicité, précision et rappel. Nous procéderons ensuite, dans la section 3.3, à la création proprement dite des deux corpus de textes journalistiques numériques, l'un en italien et l'autre en français, dont nous extrairons les termes à l'aide de Sketch Engine, l'outil d'extraction automatique de termes qui sera présenté dans la section 3.2.

3.1 La linguistique de corpus

McEnery et Wilson (1996, 1-2) affirment que la linguistique de corpus est l'étude de la langue basée sur des exemples d'utilisation de la langue dans la « vie réelle ». Selon eux, la linguistique de corpus n'est pas une branche de la linguistique au même titre que la syntaxe, la sémantique ou la sociolinguistique, car ces disciplines se concentrent sur la description et l'explication de certains aspects de l'utilisation de la langue. Il s'agit plutôt d'une « méthodologie qui peut être utilisée dans presque tous les domaines de la linguistique, mais qui ne délimite pas véritablement un domaine de la linguistique ». La linguistique de corpus telle qu'elle est connue aujourd'hui est un phénomène récent : les années 50 ont été une période importante pour le développement de la linguistique de corpus (McEnery et Wilson, 1996, 2).

C'est à la même époque qu'est née la linguistique computationnelle, lorsque les États-Unis ont utilisé des ordinateurs pour traduire automatiquement des textes, en particulier des revues scientifiques russes, vers l'anglais (Grazib, 2009, 2). Aujourd'hui, la linguistique de corpus n'est pas considérée comme une méthodologie, mais plutôt comme « *the study of linguistic phenomena through large collections of machine-readable texts: corpora* » (Grazib, 2009, 2). En outre, selon Biber et al. (1998, 23), « [l]a linguistique de corpus permet d'identifier le sens des mots en examinant leurs occurrences dans des contextes naturels, plutôt que de se fier à des intuitions [...] ou à des collections de citations incomplètes ». La linguistique de corpus est basée sur deux éléments principaux : un corpus, qui est l'ensemble des données à étudier, et un concordancier, qui est un outil permettant d'effectuer une recherche dans ce corpus » (Grazib, 2009, 2). Dans la section suivante, nous présenterons donc l'élément principal sur lequel repose la linguistique de corpus, à savoir le corpus.

3.1.1 Le corpus

Les terminologues et de nombreux autres experts impliqués dans le travail terminologique s'appuient presque toujours sur des corpus afin d'acquérir des connaissances dans le domaine dans lequel les termes ou les concepts qu'ils doivent prendre en compte sont utilisés (L'Homme, 2020, 33). Selon la norme ISO 1087 : 2019, un corpus est un « ensemble de données en langue naturelle » (ISO 1087 : 2019, 14). Sinclair (2005, 16), quant à lui, donne la définition suivante de corpus :

« A corpus is a collection of pieces of language text in electronic form, selected according to external criteria to represent, as far as possible, a language or language variety as a source of data for linguistic research »

Il ajoute que « [l]es contenus d'un corpus doivent être sélectionnés [...] en prenant en compte leur fonction de communication dans la communauté dans laquelle ils apparaissent » (Sinclair, 2005, 1). Aucun corpus, aussi vaste soit-il, aussi soigneusement conçu soit-il, ne peut pas avoir exactement les mêmes caractéristiques que la langue elle-même. Par conséquent, selon Sinclair

(2005, 2), les créateurs de corpus doivent chercher à rendre leur corpus aussi représentatif que possible de la langue dans laquelle il a été créé et pour les objectifs prévus.

Avec l'invention de l'ordinateur et l'avènement des nouvelles technologies, aujourd'hui d'énormes quantités de données sont disponibles, et les corpus sont donc traités par des logiciels pour faciliter la recherche. Comme l'explique L'Homme (2020, 19), « le corpus peut être traité à l'aide d'applications informatiques, telles que des extracteurs de termes et/ou des concordanciers, afin d'identifier les termes pertinents et de trouver des informations sur ceux-ci ». L'Homme (2020, 33-34) indique aussi qu'en terminologie, le corpus est souvent utilisé pour les tâches suivantes : acquérir des connaissances dans un nouveau domaine, rechercher les termes et leur attestation, c'est-à-dire « une preuve qu'ils existent et qu'ils sont effectivement utilisés par les spécialistes » (L'Homme, 2004, 119), identifier les différentes façons d'exprimer le même concept ou la même signification (les variantes terminologiques), trouver des indices sur les relations taxinomiques, conceptuelles ou méronymiques entre les termes et trouver les collocations d'un terme, à savoir « les unités lexicales ayant avec un terme donné des affinités sémantiques » (L'Homme, 2004, 119). Dans les paragraphes qui suivent, nous décrirons d'abord les différents types de corpus, et ensuite les différents critères de sélection des textes.

3.1.2 Les types de corpus

Il existe différents types de corpus, en fonction du critère selon lequel on décide de les distinguer. Laviosa (2010, 80-81) propose la subdivision suivante :

1. *Sample* ou *monitor* : un *sample corpus* (ou corpus fini) est un corpus de taille limitée qui contient des textes abrégés ou complets qui ont été rassemblés de manière à représenter, autant que possible, une langue ou une variété de langue. Un *monitor corpus* (ou corpus ouvert), au contraire, est constamment enrichi de nouveaux textes et sa taille ne cesse d'augmenter.

2. *Synchronic* ou *diachronic* : un corpus synchronique (*synchronic corpus*) est constitué de textes produits à un moment donné, tandis qu'un corpus diachronique (*diachronic corpus*) est constitué de textes produits sur une longue période.
3. *General (reference)* ou *specialized* : un corpus général (ou de référence) est considéré comme représentatif d'une langue à un usage quotidien et général. Il s'agit généralement d'un corpus contenant un large éventail de types de textes. Un corpus spécialisé (*specialized corpus*), quant à lui, est considéré comme représentatif d'une langue à usage spécifique (LSP), c'est-à-dire une langue utilisée pour traiter d'un domaine de connaissance spécialisé.
4. *Monolingual, bilingual* ou *multilingual* : un corpus monolingue contient des textes produits dans une seule langue. Les corpus bilingues et multilingues sont constitués de textes produits dans deux ou plus de deux langues respectivement.
5. *Written, spoken, mixed* ou *multi-modal* : premièrement, un corpus écrit (*written corpus*) est constitué de textes écrits, tandis qu'un corpus parlé (*spoken corpus*) est constitué de textes enregistrés, y compris ceux qui sont écrits pour être prononcés. Deuxièmement, un corpus mixte (*mixed corpus*) contient des textes aussi bien écrits que parlés. Pour conclure, un *multi-modal corpus* est constitué de textes produits en utilisant une combinaison de différents moyens sémiotiques, par exemple la langue, l'image ou le son.
6. *Annotated* ou *non-annotated* : un corpus annoté (*annotated corpus*) contient des informations textuelles ou contextuelles et/ou une analyse linguistique interprétative en plus des données linguistiques brutes. Les corpus peuvent être annotés à différents niveaux d'analyse linguistique : phonologique, morphologique, sémantique, parties du discours, lexical, syntaxique, discursif, pragmatique ou stylistique. Un corpus non annoté (*non-annotated corpus*) contient du texte brut qui n'a fait l'objet d'aucune analyse préalable.

Comme l'expliquent McEnery et Wilson (1996, 36), pour annoter un corpus, deux opérations sont indispensables : l'étiquetage Part-of-speech ou *Part-of-speech tagging* (POS), qui est l'annotation de base d'un corpus linguistique, et qui consiste à attribuer à chaque unité lexicale du texte un code indiquant sa partie du discours, telle que le nom, le verbe, l'adjectif; et la lemmatisation, qui consiste à réduire les termes à des lexèmes, à savoir « à la forme du mot principal que l'on trouverait si l'on cherchait le mot dans un dictionnaire » (McEnery et Wilson, 1996, 42).

Pour conclure, une autre distinction est faite entre les corpus parallèles et les corpus comparables. Tognini-Bonelli (2001, 6-7) définit les corpus comparables comme un ensemble de documents dans deux ou plusieurs langues traitant du même sujet, mais qui ne sont pas des traductions l'un de l'autre. Par conséquent, « aucun alignement n'est possible, mais des correspondances peuvent être établies entre les principales caractéristiques linguistiques des corpus ». Un corpus parallèle, au contraire, est composé « d'un corpus dans une langue, puis de traductions des données de ce corpus dans une ou plusieurs langues » (McEnery 2022, 496).

3.1.3 Les critères de sélection des textes

Pour créer un corpus efficace, il est nécessaire de sélectionner les textes selon des critères spécifiques. Sinclair (2005, 4) indique quels sont les critères les plus courants :

1. Le mode d'expression du texte : la langue provient-elle de la parole ou de l'écrit, ou peut-être de l'électronique ?
2. Le type de texte : par exemple, s'il est un texte écrit, s'agit-il d'un livre, d'un journal ou d'une lettre ?
3. Le domaine du texte : par exemple, s'il s'agit d'un texte académique ou populaire ;
4. La ou les langues ou variétés de langues du corpus ;
5. La localisation des textes : par exemple, l'anglais du Royaume-Uni ou l'anglais de l'Australie ;
6. La date des textes.

Outre les critères précédemment énumérés, L'Homme (2004, 121) ajoute deux autres paramètres qui sont pris en considération lors de la confection d'un corpus spécialisé : la *taille* et l'*équilibre*. Selon elle, « il n'existe pas de véritable consensus en ce qui concerne la taille idéale d'un corpus spécialisé », car elle dépend des objectifs du projet terminographique. Comme nous l'avons vu plus haut, la sélection des textes est basée sur des critères rigoureux. Il est donc important de s'assurer que les textes retenus contiennent les termes qui nous intéressent et les informations relatives à ces termes (L'Homme, 2004, 121). Pour avoir une idée plus précise, L'Homme (2004, 121) explique que « la taille d'un corpus en format électronique est estimée en fonction du nombre de mots qu'il renferme. Ce nombre est calculé automatiquement en procédant à un décompte des *chaînes de caractères* délimitées par des espaces, des signes de ponctuation ou des symboles ». L'autre paramètre à prendre en compte est l'*équilibre* d'un corpus spécialisé. Dans un premier temps, il est préférable de sélectionner des textes différents pour assurer une certaine *représentativité*, notion que nous définirons brièvement ci-dessous. Selon Leech (1991, 27), un corpus est considéré comme *représentatif* de la variété de langue qu'il est censé représenter si les conclusions basées sur son contenu peuvent être généralisées à cette variété de langue. De plus, Hunston (2002, 30) suggère qu'un autre élément important dans la représentativité est l'évolution dans le temps. Elle affirme que « [t]out corpus qui n'est pas régulièrement mis à jour devient rapidement non représentatif ». Il est donc clair qu'un corpus de 500 000 mots contenant 20 textes écrits par des auteurs différents est plus *équilibré*, donc plus *représentatif*, qu'un corpus de même taille contenant trois documents volumineux (L'Homme, 2004, 121).

En ce qui concerne la constitution de nos corpus de textes journalistiques, pour le domaine de la violence à l'égard des femmes, nous suivrons les critères suivants :

1. En ce qui concerne le mode d'expression du texte, la langue vient de l'écrit, puisque des textes écrits produits par des journalistes seront pris en considération ;

2. Le type de texte recherché est donc un texte écrit, plus précisément un article de journal en ligne traitant de la violence à l'égard des femmes (en tant que sous-domaine) et, plus en général, de l'inégalité entre les hommes et les femmes (en tant que domaine) ;
3. Pour ce qui en est du domaine du texte, les textes pris en considération ne seront pas populaires, mais ils ne seront pas non plus purement académiques. Les articles journalistiques en italien n'auront pas de limites géographiques en ce qui concerne les journaux d'où ils proviennent, pour autant qu'ils appartiennent à notre sous-domaine et à notre domaine. Cela signifie que les articles de *Il Mattino di Padova* ou du *Quotidiano di Sicilia*, qui sont des journaux locaux, ainsi que de *La Repubblica* ou de *La Stampa*, qui sont des journaux nationaux, seront considérés comme valables pour notre corpus en italien. Il en va de même pour le corpus en français, mais la priorité sera donnée aux articles des grands journaux français, tels que *Le Figaro*, *Le Monde*, *Les Echos* et *Libération*, en raison de la fiabilité des sources. L'objectif est d'observer comment la violence à l'égard des femmes est décrite dans des espaces démocratiques et accessibles aux lecteurs, étant donné qu'aujourd'hui, la plupart des gens s'informent par le biais de moyens numériques. Comme l'indique l'étude *Digital News Report 2024*¹⁰³ du Reuters Institute, l'utilisation de la presse écrite en tant que moyen d'information pour approfondir l'actualité continue de diminuer : seulement 13% des personnes interrogées déclarent utiliser des sources imprimées, tandis que 69 % préfèrent les sources en ligne. En particulier, 82 % des personnes lisent les nouvelles sur leur smartphone¹⁰⁴ ;
4. En ce qui concerne les variétés linguistiques, la variante « italien écrit en Italie » sera prise en compte pour le corpus en italien, alors que la

¹⁰³<https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/sites/default/files/2024-06/DNR%202024%20Final%20lo-res-compressed.pdf>. [dernière consultation : 29/08/2024]

¹⁰⁴<https://www.primaonline.it/2024/06/17/411551/oggi-ci-si-informa-sullo-smartphone-calano-le-copie-vendute-dei-giornali-e-gli-inserzionisti-preferiscono-altre-piattaforme/>. [dernière consultation : 29/08/2024]

variante « français écrit en France », sera considérée pour le corpus en français. Pour être plus précis, la localisation des textes est donc l'italien d'Italie, et non, par exemple, l'italien suisse, et le français de France, et non, par exemple, le français des Antilles ;

5. Le dernier critère pris en compte pour la constitution des corpus est la date des textes. La perspective adoptée est synchronique ; en particulier, les textes journalistiques produits entre 2013 et aujourd'hui seront pris en considération. La date de début est symbolique, puisque 2013 est l'année où la « loi sur le féminicide » (loi n° 119/2013) a été adoptée en Italie.

3.2 L'Extraction Automatique de Termes (EAT)

L'extraction automatique de termes est définie comme « un travail terminologique qui implique l'identification et l'extraction de données terminologiques par le biais d'une recherche dans un corpus de textes » (ISO 1087 : 2019, 13). La note 1 précise que « [l]es données terminologiques d'intérêt principal sont généralement les *désignations*, les *définitions* et les *contextes* ». Comme l'indiquent Heylen et De Hertog (2015, 203), « [l]'objectif général de l'extraction de termes est d'identifier le vocabulaire essentiel d'un domaine de spécialité. Dans un monde qui évolue rapidement et dont le vocabulaire technique ne cesse de croître, l'exploration, l'indexation et la description manuelles du vocabulaire de base d'un domaine est une tâche chronophage, que l'extraction automatique de termes est censée alléger (Heylen et De Hertog, 2015, 203). Zanola (2018, 60) affirme que, de nos jours, les terminologues sont aidés par des outils informatiques de gestion, d'organisation et d'analyse de la terminologie. Dans les paragraphes suivants, nous examinerons les différentes méthodes d'extraction automatique de termes, nous donnerons quelques notions de base nécessaires à la compréhension de cette activité et nous conclurons par une description de l'un des outils les plus répandus et les plus efficaces pour la gestion des corpus et pour l'extraction terminologique, qui est aussi l'outil qui sera utilisé dans le cadre de ce travail : Sketch Engine.

3.2.1 Quelques notions de base : spécificité, termicité, précision et rappel

L'objectif final de l'extraction automatique de termes n'est pas l'extraction elle-même, mais plutôt la liste des termes candidats qui résulte de l'extraction. La liste des termes candidats est utile pour trois raisons :

- 1) pour la compilation de ressources terminologiques ;
- 2) en tant qu'aide à la traduction ;
- 3) pour extraire des informations d'une grande quantité de données (Heylen et De Hertog 2015, 204).

Comme l'explique Vezzani (2022, 30), l'identification des candidats termes implique « [...] le filtrage entre, d'une part, les mots d'ordre général et, d'autre part, les termes spécifiques d'un domaine donné ». Afin d'indiquer les différents degrés de pertinence d'un terme à un domaine donné, il faut introduire le concept de « poids » d'un terme. Ce concept a été exprimé, au fil des années, à travers différentes dénominations (Vezzani, 2022, 31). Spärck-Jones (2004, 493) parle de spécificité (en anglais *specificity*) d'un terme, notion qu'elle définit comme suit : « [...] *the specificity of an individual term is the level of detail at which a given concept is represented* [...] ». Elle ajoute que :

« [...] terms should be weighted according to collection frequency, so that matches on less frequent, more specific, terms are of greater value than matches on frequent terms ».

Il est donc suggéré que la spécificité soit interprétée statistiquement, comme une fonction de l'utilisation des termes plutôt que de leur signification (Spärck-Jones, 2004, 493). En outre, Kageura et Umino (1996, 260-261) introduisent le concept de *termhood* (« termicité »), qu'ils définissent comme suit : « *the degree to which a linguistic unit is related to domain-specific concepts* ». La termicité d'un terme est une valeur qui peut être calculée à l'aide d'approches statistiques et qui repose, en général, sur la fréquence d'apparition d'un terme candidat dans le corpus analysé (Vezzani, 2022, 31).

Puisque les extracteurs de termes sont sujets à des erreurs, il existe des méthodes d'évaluation de la performance réelle d'un extracteur de termes. La précision et le rappel sont deux mesures permettant d'évaluer l'extraction automatique de termes. Selon Heylen et De Hertog (2015, 216), la précision est « le pourcentage de termes correctement identifiés sur le total de tous les candidats termes proposés », alors que le rappel est « la proportion de termes identifiés sur l'ensemble des termes apparaissant dans le corpus spécialisé ». L'Homme (2004, 195), quant à elle, explique que les listes générées à la suite d'une extraction automatique renferment toujours des suites de mots qui n'intéressent pas l'utilisateur. Comme le montre l'image 3¹⁰⁵ ci-dessous, les candidats indésirables sont regroupés sous le générique *bruit* ; au contraire, les termes omis sont regroupés sous le générique *silence*. Les deux mesures qui permettent d'évaluer le bruit et le silence sont respectivement la précision et le rappel. L'Homme (2004, 195) en donne les définitions suivantes : « [l]a précision estime la proportion de bons candidats extraits dans la liste de candidats-termes. Lorsque la précision est élevée, il y a peu de bruit. Le rappel évalue la proportion de bons termes extraits parmi les possibilités dans le texte. Le rappel est élevé lorsqu'il y a peu de silence ».

¹⁰⁵ L'image est tirée de l'ouvrage de Marie-Claude L'Homme (2004) *La terminologie : principes et techniques*, disponible en ligne au lien suivant : <https://books.openedition.org/pum/10709#anchor-toc-1-3>. L'image se trouve au paragraphe 83.

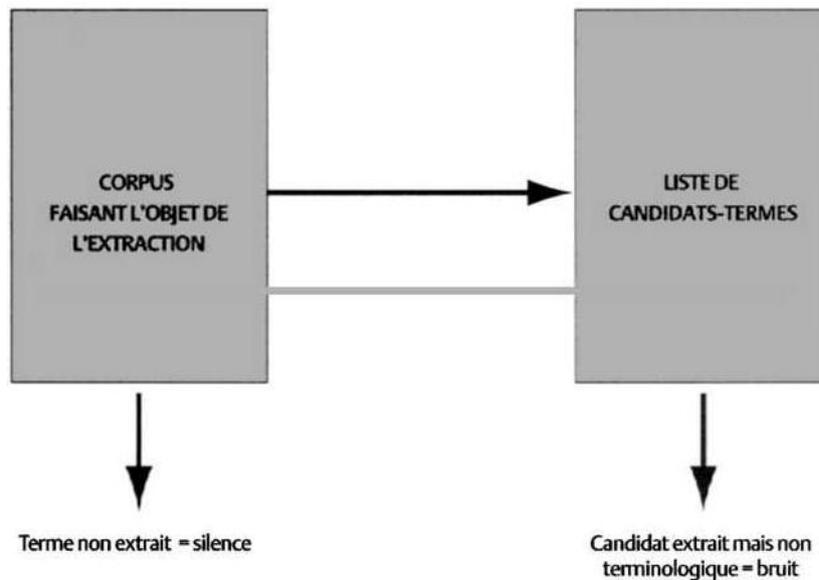


Image 3 - Bruit et silence

3.2.2 Les méthodes d'extraction automatique de termes

Il existe différentes manières d'extraire les termes automatiquement : on peut utiliser les méthodes linguistiques, les méthodes statistiques ou bien les méthodes hybrides ou mixtes.

Premièrement, les approches linguistiques de l'extraction automatique de termes sont basées sur la tendance qui ont les multitermes à suivre des modèles morpho-syntaxiques spécifiques. Elles s'appuient sur ce comportement spécifique pour déterminer la validité d'une combinaison de mots en tant qu'unité linguistique et, le cas échéant, en tant que terme candidat (Heylen et De Hertog, 2015, 209). Selon L'Homme (2004, 200), les stratégies linguistiques « dégagent les termes complexes en repérant des parties du discours auxquelles appartiennent les unités. Certaines recherchent des séquences de parties du discours, d'autres pratiquent des coupes pour isoler les candidats ». Deuxièmement, les approches statistiques utilisent deux propriétés typiques des multitermes qui ne requièrent aucune information linguistique. En premier lieu, les multitermes sont des combinaisons de mots relativement fixes, et en deuxième lieu, ils ont une fréquence relativement élevée. Puisque la plupart des multitermes présentent un degré élevé de stabilité syntagmatique, les approches statistiques peuvent en principe se limiter à l'analyse de n-grammes, c'est-à-dire de séquences de

mots continues, sans tenir compte de la structure linguistique sous-jacente (Heylen et De Hertog, 2015, 211). En outre, dans le cadre des méthodes statistiques, la comparaison d'un corpus spécialisé à un corpus de référence permet de dégager des termes simples dont la fréquence est anormalement élevée. L'étude du degré d'association entre deux mots graphiques permet de distinguer des combinaisons dont l'association est forte des combinaisons fortuites (L'Homme, 2004, 200). De nos jours, la plupart des extracteurs de termes combinent les atouts des méthodes statistiques avec les connaissances de l'approche linguistique (Heylen et De Hertog, 2015, 211). Pour conclure, nous allons donc citer les approches mixtes que, comme l'indique L'Homme (2004, 200), « génèrent des listes de candidats plus satisfaisantes. [...] Les méthodes statistiques et linguistiques présentent toutes deux des lacunes qu'il semble possible de corriger partiellement en les combinant ».

3.2.3 Un outil d'extraction automatique de termes : Sketch Engine

Comme nous l'avons déjà mentionné au début du chapitre, l'outil d'extraction automatique de termes qui sera utilisé dans cette étude est Sketch Engine. Le site officiel en donne la définition suivante : « Sketch Engine est l'outil idéal pour étudier le fonctionnement de la langue. Ses algorithmes analysent des textes authentiques contenant des milliards de mots (corpus de textes) pour identifier instantanément ce qui est typique dans la langue et ce qui est rare, inhabituel ou émergent. Il est également conçu pour des applications d'analyse ou d'exploration de texte. [...] Sketch Engine contient 1 000 milliards de mots dans 800 corpus prêts à l'emploi dans plus de 100 langues, chacun pouvant contenir jusqu'à 80 milliards de mots, afin de fournir un échantillon véritablement représentatif de la langue ».¹⁰⁶ Sketch Engine a été développé en 2003 par Adam Kilgarriff, un linguiste de corpus et lexicographe anglais, et Pavel Rychlý, un informaticien et chercheur en

¹⁰⁶ <https://www.sketchengine.eu>. [dernière consultation : 18/08/2024]

traitement du langage naturel.¹⁰⁷ Les fonctions essentielles du logiciel sont décrites ci-dessous :

- La fonction qui donne son nom à Sketch Engine est *Word Sketch*, qui signifie littéralement « l'esquisse du mot » : c'est un résumé d'une page du comportement grammatical et collocationnel d'un mot. Avec *Word Sketch*, il est possible d'analyser le comportement morphosyntaxique et sémantique d'un mot. Cette fonction peut être considérée comme un brouillon d'une entrée du dictionnaire. Le système parcourt le corpus pour trouver tous les motifs récurrents du mot et les organise, de sorte qu'ils soient prêts à être édités et publiés par le lexicographe (Kilgarriff et al., 2014, 10) ;
- *Word Sketch Difference* permet de comparer deux mots sur la base de leurs collocations. Il peut comparer deux lemmes, deux formes du même lemme, ou l'utilisation du même lemme dans deux sous-corpus différents du même corpus (Kunilovskaya et al., 2017, 504) ;
- La fonction *Thesaurus* crée un thésaurus distributionnel basé sur les collocations communes. La liste de mots qui en résulte comprend des éléments ayant différentes relations sémantiques. Les mots qui apparaissent dans le même contexte dans le corpus tendent à être catégorisés comme sémantiquement similaires. Le *Thesaurus* est basé sur des questions purement statistiques et ne fonctionne qu'avec les noms, les adjectifs, les verbes et les adverbes (Kunilovskaya et al., 2017, 504) ;
- La fonction *Concordance* est l'outil de base de ceux et celles qui travaillent avec un corpus. Elle vous montre ce que contient votre corpus, en vous permettant d'accéder aux données brutes, sous-jacentes à toute analyse. Cette fonction peut trouver des mots, des phrases, des tags, des documents, des types de texte ou des structures de corpus et affiche les résultats dans leur contexte (Kilgarriff et al., 2014, 10) ;

¹⁰⁷ <https://www.sketchengine.eu/sketch-engine-team/>. [dernière consultation : 18/08/2024]

- *Wordlist* crée des listes de fréquence de mots, de lemmes, de n-grammes ou de mots clés (Kunilovskaya et al., 2017, 504) ;
- L'outil *N-grams* produit une liste de séquences de tokens. Un *token* est défini comme « la plus petite unité d'un corpus »¹⁰⁸. Il se réfère normalement à un mot, un signe de ponctuation, un chiffre, des abréviations, ou tout ce qui se trouve entre les espaces ;
- *Keywords* permet d'extraire le lexique principal d'un corpus (Kunilovskaya et al., 2017, 504). C'est la fonction utilisée pour l'extraction terminologique, car elle consiste à extraire la terminologie d'un domaine spécifique. Sketch Engine extrait à la fois des termes simples (appelés *Keywords* par le système) et des termes complexes (appelés *Terms* par le système).

3.3 La création des corpus de textes journalistiques numériques

Après avoir expliqué ce qu'est un corpus et quels sont les différents types de corpus, et après avoir présenté l'extraction automatique de termes à l'aide de Sketch Engine, il est maintenant temps de procéder de manière pratique à la création de nos deux corpus de textes journalistiques italiens et français. Nous commencerons par créer le corpus de textes en italien, en suivant les critères décrits à la section 3.1.3, et nous procéderons ensuite à la création du corpus de textes en français, en adoptant la même démarche. Finalement, une fois les deux corpus compilés, nous procéderons à l'extraction automatique de termes à l'aide du logiciel présenté dans la section 3.2.3, à savoir Sketch Engine.

3.3.1 Le corpus en italien

Pour la constitution du corpus en langue italienne, nous sommes partis du tableau présentant la liste des journaux en ligne les plus lus en Italie¹⁰⁹. Cela nous a permis de donner la priorité à certains journaux, tels qu'*Il Corriere*

¹⁰⁸ https://www.sketchengine.eu/my_keywords/token/. [dernière consultation : 18/08/2024]

¹⁰⁹ <https://www.cuec.it/giornali-online-piu-letti-in-italia/>. [dernière consultation : 13/08/2024]

della Sera, *La Repubblica* et *Il Fatto Quotidiano*, en raison de leur diffusion et de leur popularité. Comme nous l'avons déjà expliqué dans la section 3.1.3, consacrée aux critères de sélection des textes, aussi bien les journaux locaux que nationaux seront pris en considération, mais puisque notre intention est d'analyser les textes journalistiques accessibles au grand public, nous avons décidé de donner la priorité aux journaux nationaux, qui sont logiquement lus par un plus grand nombre de personnes. Dans un premier temps, nous pensions trouver nos articles par le biais de la fonction *Google News*, qui permet d'effectuer une recherche avancée, où, comme le montre l'image ci-dessous, il est possible de spécifier les mots exacts ou la phrase que nous voulons voir figurer dans les articles, et de spécifier également la date des articles. Mais après avoir inséré le sujet « femminicidio » dans la barre de recherche, nous nous sommes rendu compte que les articles trouvés par *Google News* étaient tous récents ou très récents (beaucoup datent de quelques jours), et qu'ils ne pouvaient donc pas être représentatifs de l'intervalle de temps que nous avons choisi (2013-2024). La possibilité de spécifier la date de publication de l'article s'est avérée peu utile, car l'intervalle de temps à partir duquel on peut choisir est très étroit (allant de « dernière heure » à « dernière année »). Nous n'avons donc retenu que quelques articles, et nous avons ensuite décidé de changer de méthode.

Cerca argomenti, località e fonti

Restringi i risultati di ricerca

Frase esatta

Contiene le parole

Escludi le parole

Sito web

Data

Qualsiasi data

Cancella

Cerca

Image 4 - Recherche avancée avec Google News

Nous avons opté pour une recherche des articles directement dans les archives des principaux journaux. En utilisant la fonction « Archivio » du *Corriere della Sera*¹¹⁰, par exemple, il est possible d'effectuer une recherche avancée d'articles sur la violence à l'égard des femmes, inclus dans une certaine période, qui peut être saisie à sa guise par l'utilisateur. Le 15/07/2013 a été indiqué comme date de début et le 15/07/2024 comme date de fin, en spécifiant le sujet des articles dans la section de gauche « aggiungi una parola chiave » (ajouter un mot-clé). Le sujet choisi a été « donne violenza », car il s'agissait d'un tag déjà présent et proposé, sinon il n'y aurait eu aucun résultat. Malheureusement, cette fonction pratique offerte par *Il Corriere della Sera* en ligne, qui permet à l'utilisateur de repérer les journaux publiés depuis 1876, date de sa fondation, jusqu'à aujourd'hui au format PDF, tout en donnant à l'utilisateur la possibilité de les parcourir en ligne, n'a pas été utile à nos fins. Comme nous ne sommes pas abonnés au site du journal, après avoir repéré les articles sur la violence de genre qui nous intéressaient, il n'a pas été possible pour nous de les télécharger, afin

¹¹⁰ <https://archivio.corriere.it/Archivio/interface/landing.html>. [dernière consultation : 13/08/2024]

de les insérer dans le corpus de Sketch Engine. Nous avons essayé de surmonter ce problème avec le « Strumento di cattura » (une sorte de capture d'écran) de l'ordinateur, mais le format dans lequel le fichier est sauvegardé, à savoir le PNG, n'est pas compatible avec Sketch Engine. Nous avons finalement dû renoncer à cette méthode aussi. Il a donc été décidé de procéder au moyen du moteur de recherche Google, de la manière la plus immédiate et la plus simple possible, en tapant « T articolo x Y » dans la barre de recherche, où T représente un journal, par exemple *La Stampa* ou *La Repubblica*, x représente une année entre 2013 et 2024, et Y représente un sujet central dans notre domaine, comme « femminicidio », « violenza verbale » ou « abuso ». Un exemple concret est donné par « *Corriere della Sera* articolo 2013 violenza di genere ». Puisque la pratique des abonnements aux journaux en ligne n'existait pas encore il y a dix ans, il a été facile d'accéder au texte des articles et de procéder à l'habituel copier-coller du contenu, afin d'insérer le document dans Sketch Engine. Pour des raisons de représentativité (et, d'une certaine manière, de par condicio), il a été décidé d'inclure dans le corpus des articles provenant de différents journaux, tant de centre-gauche que de centre-droit. Après *Il Corriere della Sera*, nous avons donc poursuivi avec *Libero*, le cinquième journal en ligne le plus lu en Italie, avec le même modus operandi qu'on a adopté précédemment, c'est-à-dire en utilisant le moteur de recherche de Google. Nous avons tapé dans la barre de recherche « *Libero* articolo x violenza di genere », où x est l'année de publication de l'article, qui a été modifiée de 2013 à 2018 et 2024, afin de varier la date des articles. Mais cette démarche a été rapidement abandonnée, car les résultats ne comportaient pas beaucoup d'articles du journal en question. Complice, peut-être, son nom « *Libero* » qui, en italien, se prête à des malentendus, car le mot signifie « libre », la recherche n'a pas donné les résultats escomptés. Nous avons donc choisi de faire une recherche manuelle, directement à partir de la page d'accueil du journal¹¹¹, en entrant « violenza di genere » dans la barre de recherche et en choisissant l'option de tri des

¹¹¹ <https://www.liberoquotidiano.it>. [dernière consultation : 13/08/2024]

articles « più rilevanti » (« les plus pertinents »), au lieu de « più recenti » (« les plus récents »), afin de trouver des articles vieux (par exemple de 2015 ou d'années antérieures), au lieu de trouver seulement des articles de 2024. La recherche, cette fois, a été fructueuse et a permis d'inclure une quinzaine de fichiers dans le corpus. En continuant la recherche d'articles de journaux traitant du thème de la violence envers les femmes, nous avons choisi d'adopter la méthode la plus fructueuse, c'est-à-dire la recherche via Google, en changeant à chaque fois le journal de référence. Nous avons ensuite entré « La Repubblica articolo X femminicidio » dans la barre de recherche de Google, en variant le X, qui est l'année, c'est-à-dire en entrant à chaque fois une année allant de 2013 à 2024. En procédant ainsi, nous avons découvert une source d'information importante, à savoir la page web éditée par *La Repubblica* elle-même, « Osservatorio femminicidi »¹¹², qui nous a permis d'accéder à de nombreux articles, tant éditoriaux que d'actualité, concernant notre domaine. Une quinzaine d'articles ont été inclus dans le corpus de textes italiens à partir de cette ressource. Malheureusement, nous aurions également souhaité utiliser la ressource « Italie patriarcale ? La violence contre les femmes selon les écrivains et les journalistes »¹¹³, une page web qui contient des contributions intéressantes d'écrivains et de journalistes fiables et cultivés, mais il faut payer pour y accéder. Lorsque nous avons atteint environ 65 articles, nous avons commencé à puiser dans *La Stampa.it*, toujours pour des raisons de variabilité des sources et de représentativité du corpus. La démarche adoptée a été celle décrite ci-dessus, c'est-à-dire la recherche ciblée sur Google (e.g. « La Stampa articolo mobbing » ou bien « La Stampa articolo 2017 abuso »). Une fois les 74 000 mots du corpus atteints, il a été intéressant de constater, avec la fonction *Wordlist* de Sketch Engine, l'avancement positif de notre travail, puisque les mots les plus fréquents étaient « donna », avec 738 occurrences, et « violenza », avec 522

¹¹²<https://www.repubblica.it/dossier/cronaca/osservatorio-femminicidi/>.

[dernière consultation : 13/08/2024]

¹¹³https://www.repubblica.it/cronaca/2023/11/21/news/femminicidi_violenza_genere_educazione_maschi-420918004/. [dernière consultation : 13/08/2024]

occurrences. En outre, après avoir inséré quatre articles relatifs à la violence de genre provenant de *Il Messaggero*, l'accès à d'autres articles de la même source, recherchés via la fonction « cerca » sur la page d'accueil de *Il Messaggero*, nous a été refusé, avec l'explication suivante : « Vous avez atteint la limite du contenu gratuit pour le mois ». Nous avons ensuite examiné les articles de *Il Fatto Quotidiano*, le huitième journal national en ligne en termes de nombre de lecteurs. Après avoir collecté une douzaine d'articles de *Il Fatto Quotidiano*, nous avons effectué un autre type de recherche, cette fois-ci par auteur ou plutôt par autrice. Toujours à l'aide de la barre de recherche de Google, nous avons recherché spécifiquement les articles de Vera Gheno, une sociolinguiste italienne qui traite souvent du problème du sexisme dans la langue italienne et des moyens de le combattre. Nous avons saisi les mots-clés suivants : « articolo sessismo Vera Gheno » et « articolo donne Vera Gheno » pour effectuer notre recherche, qui a donné les résultats escomptés. Nous n'avons pas fait de distinction entre les sources, parmi lesquelles figurent *L'Avvenire*, *Il Corriere Fiorentino* et *Il Fatto Quotidiano*, car le contenu de chacune d'entre elles correspondait à nos objectifs de recherche. En ce qui concerne Vera Gheno, il a été décidé d'inclure également dans le corpus le fichier publié en 2020 dans la revue *LavoroDirittiEuropa*, intitulé *Nomi professionali femminili : singolarità o normalità ?*¹¹⁴ parce qu'il a été considéré comme utile pour nos objectifs, bien qu'il n'entre pas dans la catégorie des « articles de presse », qui est l'un de nos critères de sélection des textes. Pour les derniers articles, nous avons effectué une recherche par sujet et par journal, en insérant « Il Sole 24 Ore parità retributiva » et « Il Sole 24 Ore violenza economica » dans la barre de recherche Google, car nous estimions ne pas disposer d'assez de documents traitant du thème de la violence économique (cf. 1.2.1). La recherche nous a permis d'inclure dans notre corpus des articles tels que « [s]alari più bassi per le donne, arriva la direttiva europea » ou « [i]l gender pay gap è

¹¹⁴https://www.lavorodirittieuropa.it/images/vera_gheno_Nomi_professionali_femminili_2.pdf. [dernière consultation : 14/08/2024]

illegittimo, lo dice la Corte UE ». À ce stade, ayant atteint environ 106 000 mots et, surtout, nous estimant satisfaits de la représentativité de notre corpus, tant du point de vue des thèmes traités dans les articles collectés que de la variété des sources, nous avons considéré que notre travail de constitution du corpus, en ce qui concerne la langue italienne, était achevé.

3.3.2 Le corpus en français

Conscients des erreurs commises lors de la constitution du corpus de documents en italien, pour trouver les articles de presse en français, nous avons opté directement pour la démarche qui avait le mieux fonctionné auparavant, à savoir la recherche ciblée avec Google. En commençant par les statistiques¹¹⁵, qui montrent que les journaux les plus lus en France en 2023 sont *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Équipe*, *Les Échos*, *Libération*, *La Croix* et *L'Humanité*, nous avons entré nos mots-clés dans le moteur de recherche susmentionné, sur le modèle de ce que nous avons fait pour la langue italienne. Mais avant de procéder, nous avons dû nous renseigner sur le type de journaux en question, afin de nous assurer qu'ils constituaient tous des sources conformes à nos critères de recherche. Par exemple, bien qu'il s'agisse de l'un des journaux en ligne les plus lus en Italie¹¹⁶, *La Gazzetta dello Sport* n'a pas été prise en considération pour la constitution du corpus italien, car il s'agit d'un quotidien sportif. Contrairement aux journaux italiens, pour les journaux français, nous n'étions pas en mesure de dire quel était le type de journal, son orientation politique, etc. En général, nous étions moins familiers avec les journaux français et nous avons donc dû effectuer des recherches préliminaires sur Internet. Après avoir ouvert les pages d'accueil des principaux quotidiens français, nous avons exclu des sources *L'Équipe*, qui est un journal quotidien sportif. On a également découvert que *La Croix*, comme son nom l'indique, est un journal chrétien et catholique,

¹¹⁵<https://www.acpm.fr/Les-chiffres/Diffusion-Presse/Presse-Payante/Presse-Quotidienne-Nationale>. [dernière consultation : 14/08/2024]

¹¹⁶<https://www.cuec.it/giornali-online-piu-letti-in-italia/>. [dernière consultation : 14/08/2024]

alors que *L'Humanité* a été le journal officiel du Parti communiste français (PCF) jusqu'en 1994¹¹⁷, et présente, dans l'en-tête de sa page d'accueil¹¹⁸, une section appelée « Féminisme », qui nous convient. Ensuite, en procédant à la recherche manuelle des articles à inclure dans le corpus français, nous avons saisi « Le Monde article 2013 féminicide » dans la barre de recherche Google. Le modèle suivi est le même qui a été adopté pour le corpus en italien, c'est-à-dire « T article x Y », où T représente le nom d'un journal, par exemple *Le Monde* ou *Le Figaro*, x représente une année entre 2013 et 2024, et Y est un sujet central dans notre domaine. Malheureusement, la plupart des articles du journal *Le Monde* sont payants et requièrent un abonnement d'environ 8€ par mois pour accéder à l'article complet. Il nous a été difficile de trouver des articles gratuits, mais nous avons tout de même réussi à en conserver une quinzaine pour notre corpus. Nous nous sommes ensuite fiés au journal *L'Humanité*, dans l'espoir de trouver davantage d'articles en accès libre, forts du fait qu'il s'agit d'un journal socialiste et communiste. Nous ne nous sommes pas trompés : presque tous les articles, auxquels nous avons accédé à partir de la page « Féminisme » mentionnée plus haut, étaient gratuits. Parmi les titres, nous citons « Rugby : les deux joueurs du XV de France inculpés pour viol aggravé en Argentine », « Comment faire reculer les violences faites aux femmes ? », ou encore « Inégalités de genre. Le Covid a accentué l'effacement des femmes dans les médias ». Après avoir collecté une quinzaine de documents à partir du journal *L'Humanité*, nous sommes passés à un autre quotidien, pour des raisons de représentativité et de pluralité des sources. Nous avons choisi de poursuivre avec *Le Figaro*, journal dont la ligne éditoriale est notoirement de centre-droit. Notre recherche d'articles sur Google a commencé par la phrase suivante : « Le Figaro article 2015 patriarcat ». À partir de cette recherche, et grâce à la rubrique en bas de page « [1]a rédaction vous conseille », qui renvoie à d'autres articles sur le même sujet, nous avons pu sauvegarder

¹¹⁷https://www.agi.it/estero/news/2019-01-26/humanite_fallimento-4907495/. [dernière consultation : 14/08/2024]

¹¹⁸ <https://www.humanite.fr>. [dernière consultation : 14/08/2024]

quinze articles, traitant de sujets différents : des faits divers rapportant des féminicides, à l'interruption volontaire de grossesse, ou encore, au viol. En poursuivant notre recherche d'articles à inclure dans le corpus, nous nous sommes rendus sur la page d'accueil des *Echos*, le quatrième journal le plus diffusé en France, et nous avons tapé « violence économique » dans la barre de recherche « Recherche » en haut à gauche. Malheureusement, pour lire un article du premier journal économique et financier français, il faut le « débloquer », c'est-à-dire payer un abonnement mensuel pour y accéder. Nous avons donc décidé de renoncer à cette source, pourtant de poids, et de collecter des documents du journal *Libération*. En tapant « inégalité de sexe » dans la barre de recherche du site de *Libération*, ou « violence contre les femmes », nous avons trouvé plus de quinze articles intéressants pour notre objectif, c'est-à-dire traitant de l'inégalité salariale, de la violence conjugale, ou de la violence sexuelle subie par les athlètes de sexe féminin. En ce qui concerne la date des documents inclus à partir de la source *Libération*, la plupart d'entre eux sont des articles récents, publiés en 2023 ou 2024, mais nous avons également inclus trois articles de 2016 et un article de 2021, portant sur l'inégalité salariale pendant la période du Covid-19. Dans ce cas, la priorité a donc été donnée aux sujets traités dans les articles, plutôt qu'à la représentativité chronologique, c'est-à-dire au fait d'avoir des articles datant de 2013 à 2024, selon nos critères. À ce stade, comme nous l'avons déjà fait pour le corpus en langue italienne, nous avons inclus dans le corpus un document qui n'entre pas vraiment dans la catégorie des « articles de presse », mais qui représente une source fiable et utile pour nos objectifs, à savoir une ressource terminologique sur le thème des droits des femmes. Il s'agit de la version française du glossaire réalisé en 2022 par l'Association italienne pour la coopération et le développement (AICS). Puisque cette ressource représente aussi un point de départ pour notre travail terminologique, il a été décidé de l'inclure. En continuant à examiner les principaux journaux français, à partir de Google.it, nous avons tapé « La Croix article 2013 violence femmes », où *La Croix*, comme nous l'avons vu plus haut, est le nom de l'un des journaux français les plus lus, plus

précisément le sixième journal le plus lu au niveau national. La recherche a donné les résultats escomptés, puisque nous avons eu accès à de nombreux articles tels que « La barbarie des violences infligées aux femmes » et « L'Italie adopte une loi contre le féminicide ». Pour l'inclusion des derniers articles du corpus, nous avons également choisi de puiser dans des journaux locaux et donc moins répandus, car ils ne font pas partie des journaux les plus lus en France, mais qui sont néanmoins pertinents pour notre domaine et sous-domaine. Il s'agit de l'*Ouest France*, *La Provence*, *La Voix du Nord* et *Le Parisien*, qui nous ont fourni une quinzaine d'articles. En outre, dans le sillage du document de Vera Gheno inclus dans le corpus en langue italienne, il a été décidé d'inclure dans le corpus en langue française aussi un document qui se veut être un guide pour promouvoir la communication inclusive. Il s'agit du *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*¹¹⁹, qui est un recueil de dix recommandations pratiques publié par le HCE (le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes) en 2015. À ce stade, ayant atteint 103 000 mots, et surtout, nous estimant satisfaits de la représentativité de notre corpus, nous avons décidé de le déclarer exhaustif et donc de procéder à l'extraction automatique des termes, en utilisant la fonction *Keywords* de Sketch Engine, qui fera l'objet de la section suivante.

3.3.3 L'EAT avec Sketch Engine

L'objectif de notre mémoire, rappelons-le, est la constitution d'une ressource terminologique bilingue contenant des termes, c'est-à-dire des concepts, appartenant au domaine de la violence contre les femmes. Cette ressource se veut un support pour les journalistes, ou d'autres professionnels, dans la rédaction de leurs articles de presse, dans lesquels, à notre avis, des syntagmes nominaux tels que « delitto d'amore » (« crime d'amour ») ou « delitto passionale » (« crime passionnel ») apparaissent trop souvent pour

¹¹⁹<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-du-hce/article/guide-pour-une-communication-sans-stereotypes-de-sexe>. [dernière consultation : 14/08/2024]

faire référence au féminicide. Mais ce point a déjà été abordé dans la section 1.2.2.

Après avoir compilé nos corpus, l'un en italien, l'autre en français, il est temps de procéder à l'extraction automatique des candidats termes à l'aide de Sketch Engine. Comme nous l'avons vu plus haut dans la section 3.2.3, la fonction que nous allons utiliser est *Keywords*, qui nous permet également de télécharger les fichiers, en format Excel, des candidats termes obtenus. Après avoir lancé le logiciel, nous avons donc téléchargé quatre fichiers sur notre PC : le fichier contenant les candidats termes simples en italien et le fichier contenant les candidats termes complexes, également en italien, ainsi que les deux fichiers relatifs au corpus français, contenant toujours les candidats termes simples et les candidats termes complexes. Il est bien de préciser que pour Sketch Engine, les termes simples sont les *keywords*, tandis que les termes complexes sont les *terms*. En ce qui concerne le corpus de textes italiens, l'extraction automatique a donné 8512 candidats termes simples et 15120 candidats termes complexes. À partir de ces deux listes, nous avons effectué un triage pour déterminer lesquels de ces termes candidats étaient des *relevant terms*, c'est-à-dire des termes pertinents pour notre domaine et notre sous-domaine. Le tableau ci-dessous présente la liste des *relevant terms* pour le corpus de textes journalistiques en italien : la colonne de gauche liste les *simple terms* (ST, i.e. termes simples en anglais), tandis que la colonne de droite contient la liste des *complex terms* (CT, i.e. termes complexes en anglais). Il nous a été difficile de sélectionner les termes pertinents, car notre domaine est susceptible de déborder sur d'autres domaines de spécialité, par exemple le droit pénal, c'est pourquoi nous avons d'abord inclus des termes tels que « sentenza », « cassazione », « provvedimento », « diffamazione », « normativa », « sanzione » avant de les éliminer de la liste. En outre, après une première sélection, nous nous sommes rendu compte que trop de termes génériques tels que « rispettare », « discriminare », « inferiorità », « sottomissione » avaient été inclus dans les termes simples, mais en fait ils ne font pas spécifiquement partie de notre sous-domaine (la violence à l'égard des femmes). Nous les avons considérés

comme tels parce que nous n'étions pas capables d'être impartiaux. Par exemple, nous avons lu « inferiorità » comme « inferiorità della donna rispetto all'uomo », mais nous avons *interprété* le terme, en lui donnant des significations spécifiques qu'en réalité il n'a pas. Nous avons donc éliminé, en suivant ce raisonnement, une trentaine de candidats termes simples de la liste. Parmi les candidats termes complexes extraits de Sketch Engine, au nombre de 15 000, nous avons éliminé principalement des syntagmes nominaux tels que « lettura morbosa », « tempo insensibile », « pensiero difficilissimo » et « praticità linguistica », qui ne relèvent pas de notre domaine, ou des parties de phrases telles que « ricerca sui femminicidi » et « scomparsa presentata ai carabinieri » ou encore des noms propres (salvatore iemma, sara coinu, federico leonelli). Les termes candidats au pluriel ont tous été éliminés, puisqu'en terminologie le concept est un et unique et donc toujours au singulier ; par exemple, le terme candidat « femminicidi » a été éliminé, tandis que « femminicidio » au singulier a été gardé. En outre, en ce qui concerne le terme complexe « obbligo di allontanamento », il a d'abord été inclus dans la liste des termes pertinents, car il a été conçu comme un terme juridique indiquant l'éloignement d'un conjoint violent du domicile familial (mesure juridique en cas de stalking). Par la suite, le doute s'étant installé, nous avons interrogé la base de données de l'Union européenne IATE et nous avons en effet découvert que « obbligo di allontanamento » est bien un terme, mais qu'il appartient au domaine « migration », et qu'il est donc à comprendre comme « obbligo di espulsione » d'une personne d'un pays donné¹²⁰. Dans le premier cas, celui que nous avons initialement compris, on parle plutôt de « ordine di allontanamento », toujours selon la base de données terminologique de l'UE. Pour conclure, après avoir examiné les 15120 termes candidats complexes, seulement 75 candidats ont été considérés comme pertinents pour notre domaine et sous-domaine. Le tableau ci-dessous présente les résultats de

¹²⁰ <https://iate.europa.eu/entry/result/843345/it>. [dernière consultation : 14/08/2024]

notre recherche, c'est-à-dire les termes italiens, aussi bien simples que complexes.

Tableau 1 - Termes extraits (langue italienne)

Relevant terms - Corpus de textes journalistiques en italien		
	ST	CT
1)	femminicidio	violenza di genere
2)	stalking	uguaglianza di genere
3)	molestia	braccialetto elettronico
4)	violenza	violenza contro le donne
5)	stupro	violenza fisica
6)	vittimizzazione	parità di genere
7)	sessismo	centro antiviolenza
8)	parità	violenza psicologica
9)	discriminazione	violenza sessuale
10)	femminismo	violenza sulle donne
11)	patriarcato	divieto di avvicinamento
12)	stereotipo	violenza domestica
13)	mobbing	divario retributivo
14)	femicidio	parità retributiva
15)	stuprare	stereotipo di genere
16)	disuguaglianza	disuguaglianza di genere
17)	palpeggiare	matrimonio forzato
18)	colpevolizzazione	vittimizzazione secondaria
19)	disparità	parità di retribuzione
20)	mutilazione	molestia sessuale
21)	femminista	mainstreaming di genere
22)	stalker	violenza economica
23)	maschilismo	discriminazione di genere
24)	violentare	divario di genere
25)	sexting	segregazione orizzontale

26)	abuso	specificità di genere
27)	transfemminista	discriminazione indiretta
28)	palpeggiamento	mutolazione genitale femminile
29)	freezing	casa rifugio
30)	emancipazione	abuso sessuale
31)	infibulazione	segregazione verticale
32)	abusare	segregazione occupazionale
33)	molestare	divario retributivo di genere
34)	diseguaglianza	disparità salariale
35)	misoginia	soffitto di cristallo
36)	eguaglianza	mutolazione genitale
37)	pregiudizio	abuso psicologico
38)	cyberflashing	giornata contro la violenza sulle donne
39)	catcalling	sessismo benevolo
40)	rivittimizzazione	diseguaglianza di genere
41)	pinkwashing	cultura patriarcale
42)	sextortion	emancipazione delle donne
43)	gaslighting	parità di trattamento
44)	antiabortista	discriminazione intersezionale
45)	violentatore	trasparenza retributiva
46)	molestatore	discriminazione retributiva
47)	equità	colpevolizzazione della vittima
48)	consenso	revenge porn
49)	minaccia	vittima di violenza di genere
50)	prostituzione	vittima di stalking
51)	shock	misoginia online
52)	puttana	audit di genere
53)	aborto	violenza informatica
54)	prostituta	reddito di libertà
55)	accoltellamento	violenza online

56)	strangolamento	molestia verbale
57)		uguaglianza dei sessi
58)		differenziale retributivo
59)		cultura dello stupro
60)		violenza strutturale
61)		violenza sessuale di gruppo
62)		disparità di genere
63)		stupro di gruppo
64)		reato sessuale
65)		emancipazione femminile
66)		lavoro domestico
67)		indicatore di genere
68)		gravidanza forzata
69)		delitto sessuale
70)		soffitto di vetro
71)		prostituzione forzata
72)		aborto forzato
73)		educazione di genere
74)		sterilizzazione forzata
75)		ordine di allontanamento

Le même travail effectué pour le corpus italien a été réalisé avec le corpus français ou, plus précisément, avec les candidats termes français extraits avec la fonction *Keywords* de Sketch Engine. Nous avons commencé par analyser les candidats termes simples : parmi les 7920 candidats extraits par Sketch Engine, seulement 16 ont été considérés comme pertinents pour notre domaine. Pour le premier triage avec la langue française, force est de constater qu'il a été difficile de trouver des termes pertinents parmi les candidats, comme le montrent les statistiques : 16 sur 7920, soit seulement 0,20 %. La plupart des candidats extraits par le logiciel étaient en effet des

mots génériques, notamment des mots appartenant au lexique fondamental¹²¹, tels que « chien », « soleil », « musique », « église » ou « saison ». Pour cette raison, nous nous sommes interrogés sur la pertinence des articles de journaux que nous avons collectés pour le corpus francophone. Le nombre réduit de termes simples collectés nous a fait douter de la qualité des textes introduits dans Sketch Engine. Cependant, avant d'insérer plus d'articles de presse dans le corpus, nous avons décidé d'examiner les candidats termes complexes, qui sont au nombre de 12853. Comme pour le corpus italien, pour le corpus français aussi, dans la liste des candidats termes complexes, nous avons trouvé des morceaux de phrase, parfois assez longs, tels que « guide pratique pour une communication publique », « approche fondée sur les droits humains » ou « placement en résidence surveillée », qui ont été promptement éliminés. En outre, nous avons éliminé certains noms propres tels que « Najat vallaud-belkacem », « Marlène schiappa » ou « Marisol touraine ». De nombreux syntagmes nominaux introduits par des expressions telles que « phénomène de », « notion de » (par exemple « notion de viol conjugal »), « utilisation de » ou « fait de » ont également été éliminés, car ils ont été considérés comme des formulations longues de concepts. Par exemple, en terminologie, « phénomène du féminicide » n'est pas considéré comme un terme, alors que « féminicide » l'est. Après avoir examiné environ treize mille candidats termes complexes, nous avons recueilli moins de 50 termes, 46 pour être précis, qui ont été inclus, avec les termes simples, dans le tableau ci-dessous. Nous pouvons donc conclure, en utilisant la terminologie expliquée dans la section 3.2.1, que le corpus de langue française a généré beaucoup de *bruit*. Le tableau ci-dessous présente les termes français pertinents pour notre domaine : la colonne de gauche présente les termes simples (ST), tandis que la colonne de droite montre les termes complexes (CT).

¹²¹ Parmi les 7500 mots appartenant au lexique de base, ceux qui appartiennent au lexique fondamental sont « environ 2000 mots de très haute fréquence utilisés dans 86% des discours et des textes ». Source : <https://www.terminologiaetc.it/2016/12/29/vocabolario-base-italiano-demauro/>. [dernière consultation : 14/08/2024]

Tableau 2 - Termes extraits (langue française)

Relevant terms - Corpus de textes journalistiques en français		
	ST	CT
1)	féminicide	égalité des genres
2)	sexisme	violence faite aux femmes
3)	harcèlement	égalité de genre
4)	parité	violence conjugale
5)	fémicide	violence sexuelle
6)	patriarcat	agression sexuelle
7)	infibulation	écriture inclusive
8)	discrimination	mutilation génitale
9)	avortement	droit des femmes
10)	voleur	violence physique
11)	cyberharcèlement	violence psychologique
12)	préjugé	violence sexiste
13)	cyberviolence	mutilation génitale féminine
14)	machisme	autonomisation des femmes
15)	misogynie	violence de genre
16)	prostitution	égalité des sexes
17)		agression verbale
18)		viol conjugal
19)		mariage forcé
20)		viol en réunion
21)		harcèlement sexuel
22)		abus sexuel
23)		écart de rémunération
24)		égalité entre les sexes
25)		journée internationale des droits des femmes
26)		violence symbolique
27)		stéréotype sexiste

28)		femme battue
29)		émancipation des femmes
30)		violence familiale
31)		harcèlement moral
32)		seuil de parité
33)		indicateur de genre
34)		ségrégation horizontale
35)		grossesse forcée
36)		fémminisation des noms de métiers
37)		avortement forcé
38)		violence en ligne
39)		harcèlement sexiste
40)		langage inclusif
41)		violence au sein du couple
42)		harcèlement en ligne
43)		stérilisation forcée
44)		éducation des femmes
45)		écart salarial
46)		égalité salariale

Après avoir collecté les termes, c'est-à-dire les concepts, appartenant à notre domaine de spécialité, l'étape suivante de ce travail est la création du système conceptuel. Comme nous l'avons expliqué dans la section 2.5.1, la conceptualisation d'un domaine est considérée comme le point de départ de tout projet terminologique (Vezzani, 2022, 52), car le système conceptuel vise à offrir une organisation structurée des connaissances spécialisées qui sont analysées. Dans le chapitre 4, nous nous pencherons sur la création du système conceptuel, à l'aide du logiciel Miro, et à partir de celui-ci, nous créerons les deux réseaux lexicaux, l'un en italien et l'autre en français.

Chapitre 4

Le système conceptuel et les réseaux lexicaux

Avant de procéder avec la compilation des fiches terminologiques avec FAIRterm 2.0, il faut d'abord organiser les connaissances spécialisées qui ont été rassemblées jusqu'à présent. Il est bon de rappeler que « les concepts n'existent pas en tant qu'unités de connaissance isolées, mais ils existent toujours en relation les uns avec les autres » (ISO 704 : 2022, 8). L'étape suivante de ce travail consiste en la création d'un système conceptuel qui, comme nous l'avons expliqué dans la section 2.5.1, se définit comme suit : « un ensemble de concepts structuré dans un ou plusieurs domaines connexes selon les relations conceptuelles qui unissent ses concepts »¹²². Avant de procéder à l'élaboration du système conceptuel, toutefois, il s'est avéré nécessaire de lire de nombreux documents, surtout des articles juridiques et des définitions de termes tirées des dictionnaires de langue générale¹²³ ou de langue spécialisée¹²⁴. Cela s'explique par le fait que certains de nos termes (cf. tableau 1 et tableau 2) sont des termes juridiques. Nous avons donc dû approfondir certains concepts afin de mieux comprendre le domaine, mais aussi afin de comprendre comment ils pouvaient être liés entre eux. Ensuite, les relations conceptuelles, qui sont basées sur les aspects théoriques expliqués dans le chapitre 2, ont été créées en faisant des inférences à partir des textes. En outre, grâce à la fonctionnalité *Concordance* de Sketch Engine, il a été possible de visualiser chaque terme dans son contexte afin d'inférer le concept. En ce qui concerne le langage de compilation du

¹²²<https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 29/08/2024]

¹²³<https://accademiadellacrusca.it/it/parole-nuove/catcalling/18489>. [dernière consultation : 29/08/2024]

¹²⁴ <https://iate.europa.eu/entry/result/1265865/it>. [dernière consultation : 29/08/2024]

système conceptuel, Roche (2022, 5) explique que, dans ce cas, la langue naturelle joue le rôle d'une métalangue. Pour des raisons de compréhension, il est nécessaire d'utiliser une langue - naturelle ou artificielle - pour créer le système conceptuel, et notre choix s'est porté sur la langue italienne.

Dans le système conceptuel qui suit, aussi bien les relations hiérarchiques que non hiérarchiques sont illustrées : les relations hiérarchiques génériques sont représentées par « is_a », alors que les relations non hiérarchiques, autrement appelées associatives, peuvent avoir de différentes dénominations, telles que « is_caused_by » ou « comes_after ». Les concepts, quant à eux, sont écrits entre chevrons < > et commencent par une lettre majuscule. Pour des raisons de clarté, une image de l'ensemble du système conceptuel sera d'abord fournie, et ensuite le système sera divisé en parties afin de visualiser les relations entre les concepts plus en détail. La relation hiérarchique « is_a » est indiquée par la couleur bleue, tandis que les relations associatives sont indiquées par la couleur vert clair. Pour conclure, l'outil utilisé pour le schéma conceptuel est Miro¹²⁵, un logiciel *mind mapping* collaboratif généralement utilisé par les entreprises pour gérer des projets et partager des idées.

¹²⁵ <https://miro.com/it/>. [dernière consultation : 30/08/2024]

4.1 Le système conceptuel

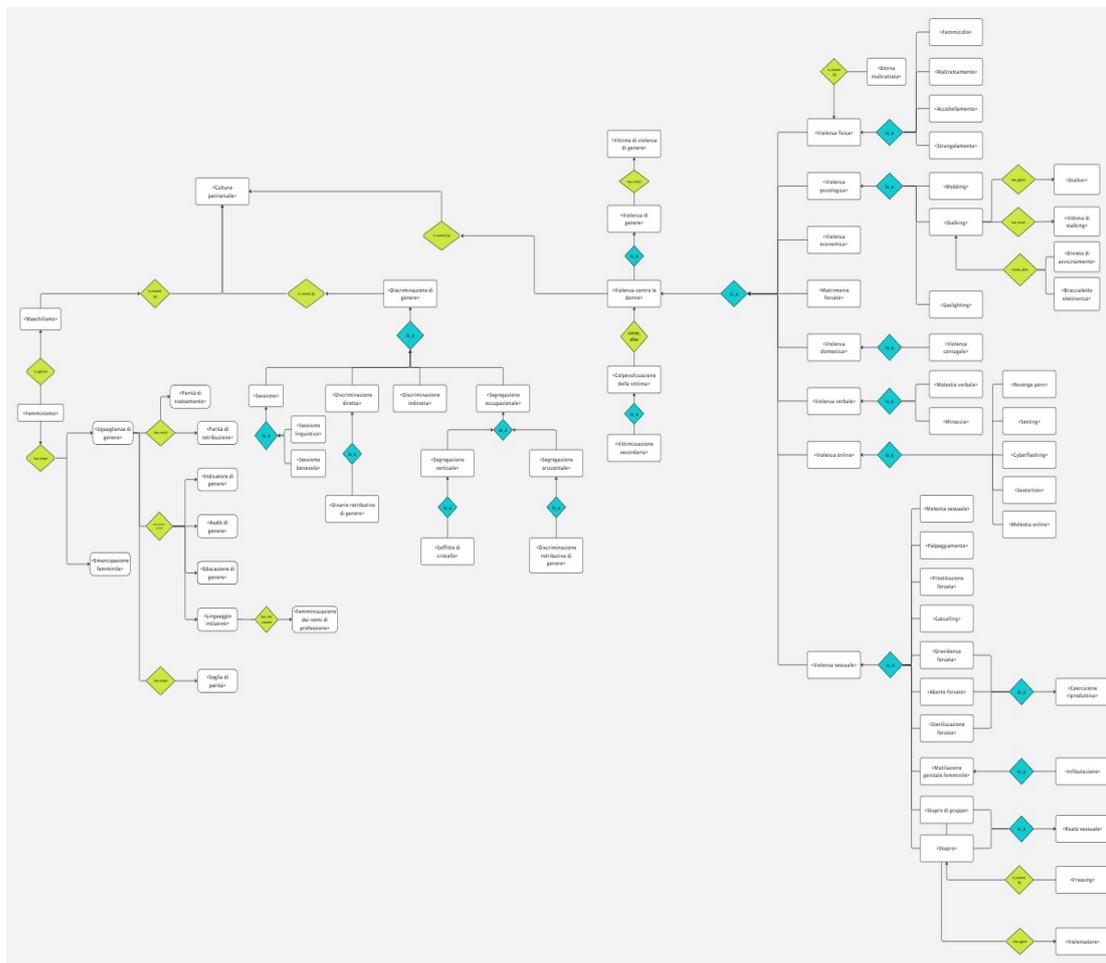


Image 5 - Système conceptuel complet

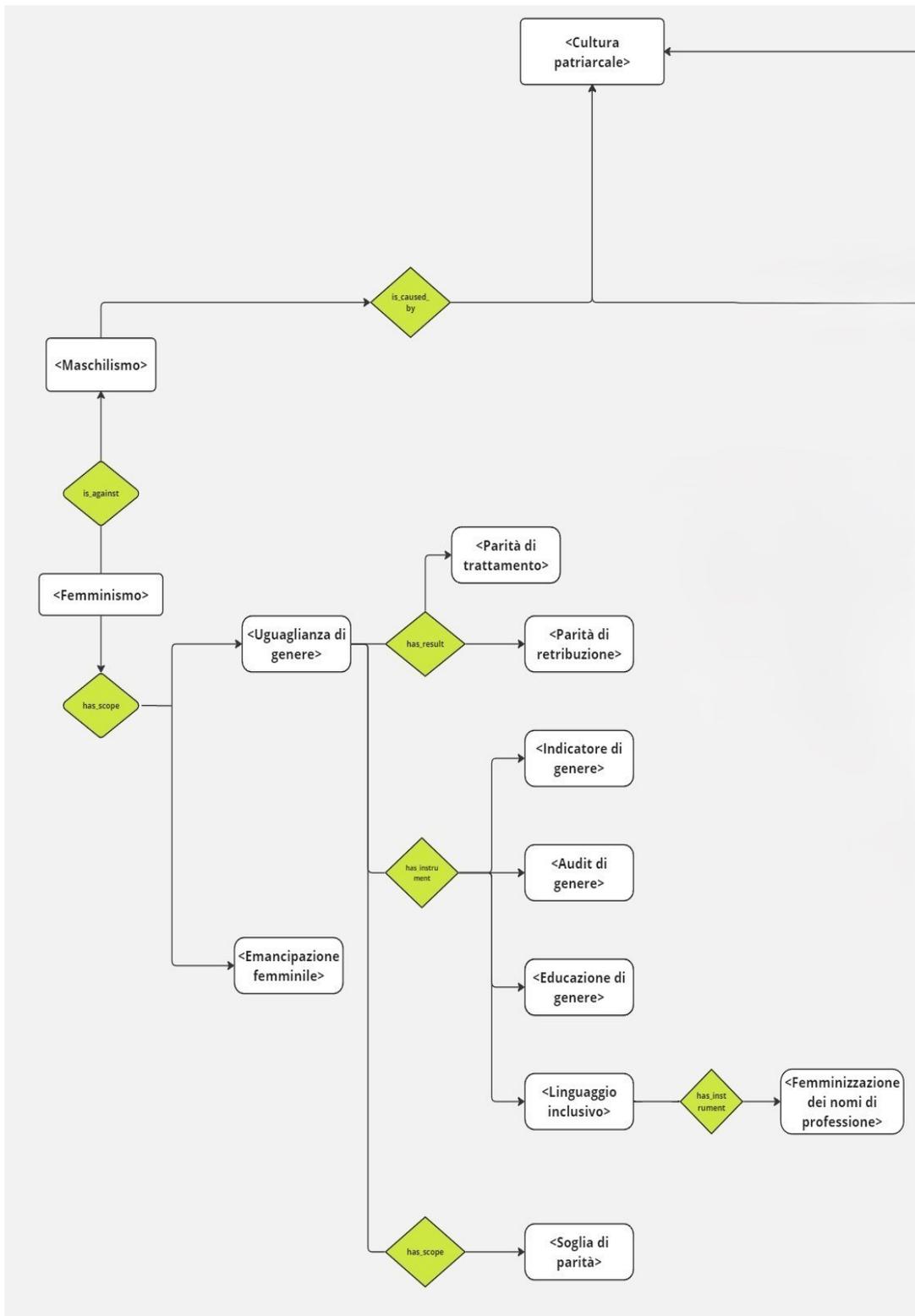


Image 6 - Première partie du système conceptuel

Dans cette première partie du système conceptuel, il n'y a pas de relations hiérarchiques génériques (is_a), mais on compte douze relations associatives :

<Maschilismo> is_caused_by <Cultura patriarcale>

<Femminismo> is_against <Maschilismo>

<Femminismo> has_scope <Uguaglianza di genere>

<Femminismo> has_scope <Emancipazione femminile>

<Uguaglianza di genere> has_result <Parità di trattamento>

<Uguaglianza di genere> has_result <Parità di retribuzione>

<Uguaglianza di genere> has_instrument <Indicatore di genere>

<Uguaglianza di genere> has_instrument <Audit di genere>

<Uguaglianza di genere> has_instrument <Educazione di genere>

<Uguaglianza di genere> has_instrument <Linguaggio inclusivo>

<Linguaggio inclusivo> has_instrument <Femminizzazione dei nomi di professione>

<Uguaglianza di genere> has_scope <Soglia di parità>.

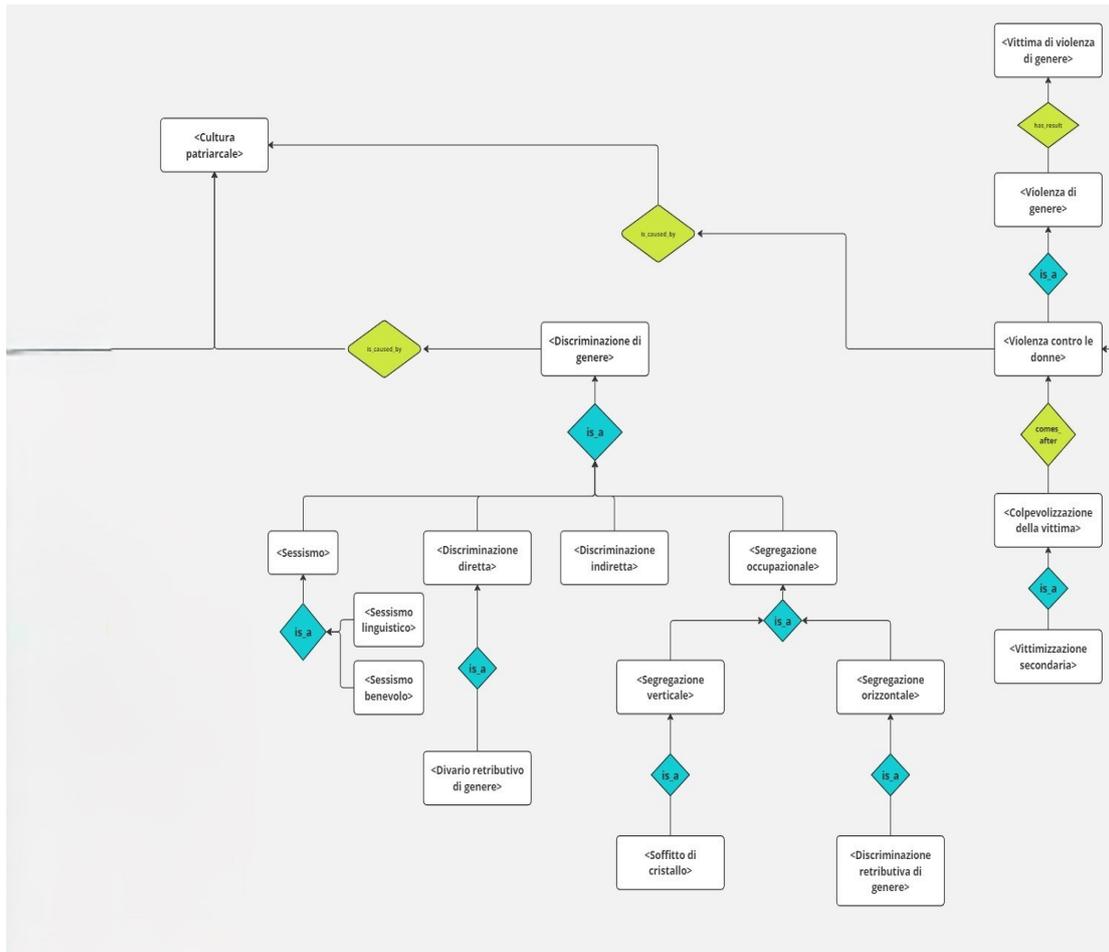


Image 7 - Deuxième partie du système conceptuel

Dans cette deuxième partie du système conceptuel, les relations hiérarchiques génériques (is_a) sont treize, tandis que les relations associatives sont au nombre de quatre, comme suit :

<Discriminazione di genere> is_caused_by <Cultura patriarcale>

<Sessismo> is_a <Discriminazione di genere>

<Sessismo linguistico> is_a <Sessismo>

<Sessismo benevolo> is_a <Sessismo>

<Discriminazione diretta> is_a <Discriminazione di genere>

<Divario retributivo di genere> is_a <Discriminazione diretta>

<Discriminazione indiretta> is_a <Discriminazione di genere>

<Segregazione occupazionale> is_a <Discriminazione di genere>

<Segregazione verticale> is_a <Segregazione occupazionale>

<Soffitto di cristallo> is_a <Segregazione verticale>

<Segregazione orizzontale> is_a <Segregazione occupazionale>

<Discriminazione retributiva di genere> is_a <Segregazione orizzontale>

<Violenza contro le donne> is_caused_by <Cultura patriarcale>

<Violenza contro le donne> is_a <Violenza di genere>

<Violenza di genere> has_result <Vittima di violenza di genere>

<Colpevolizzazione della vittima> comes_after <Violenza di genere>

<Vittimizzazione secondaria> is_a <Colpevolizzazione della vittima>.

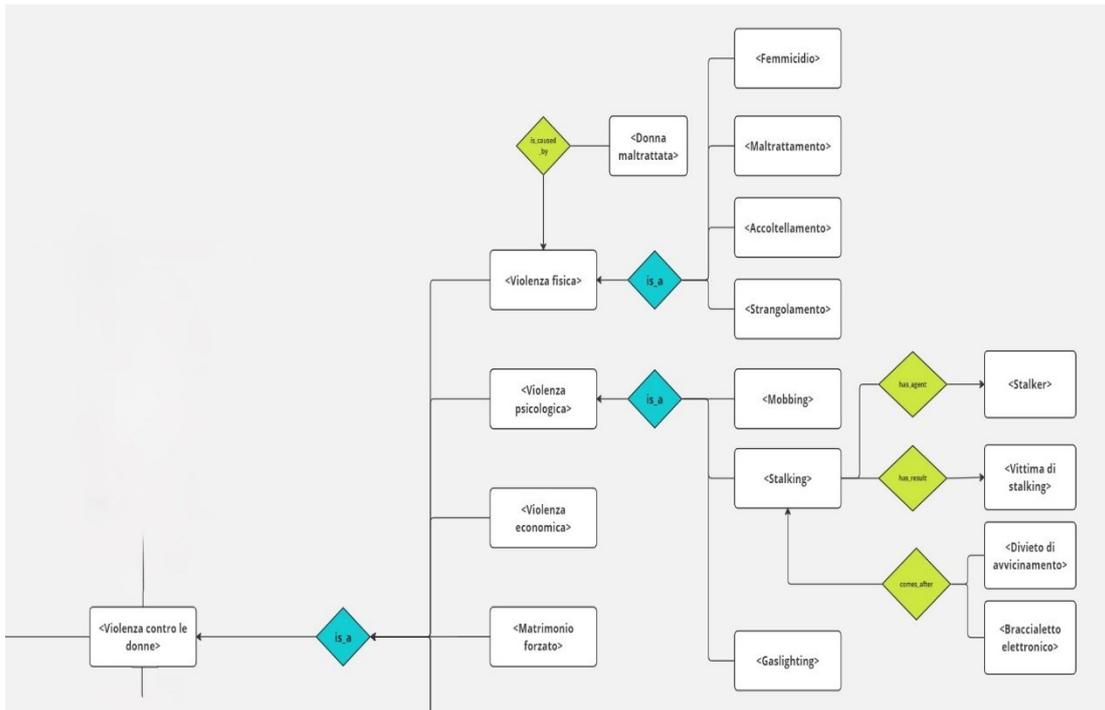


Image 8 - Troisième partie du système conceptuel

Dans la troisième partie du système conceptuel, on trouve onze relations hiérarchiques génériques (is_a), deux relations associatives avec « comes after », une autre avec « is caused by », une relation non hiérarchique avec « has agent », et enfin une dernière avec « has result » :

- <Matrimonio forzato> is_a <Violenza contro le donne>
- <Violenza economica> is_a <Violenza contro le donne>
- <Violenza psicologica> is_a <Violenza contro le donne>
- <Violenza fisica> is_a <Violenza contro le donne>
- <Donna maltrattata> is_caused_by <Violenza fisica>
- <Femicidio> is_a <Violenza fisica>
- <Maltrattamento> is_a <Violenza fisica>
- <Accoltellamento> is_a <Violenza fisica>
- <Strangolamento> is_a <Violenza fisica>
- <Mobbing> is_a <Violenza psicologica>
- <Stalking> is_a <Violenza psicologica>
- <Stalking> has_agent <Stalker>
- <Stalking> has_result <Vittima di stalking>

<Divieto di avvicinamento> comes_after <Stalking>
 <Braccialetto elettronico> comes_after <Stalking>
 <Gaslighting> is_a <Violenza psicologica>.

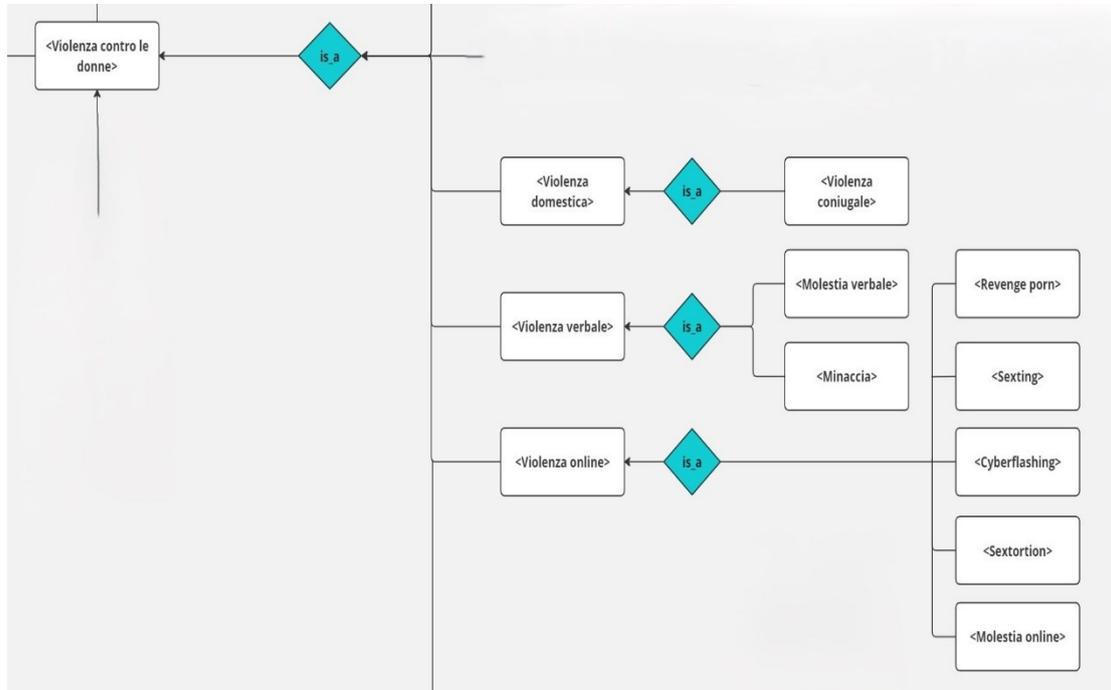


Image 9 - Quatrième partie du système conceptuel

L'image 9 ci-dessus montre la quatrième partie du système conceptuel, qui n'a que des relations hiérarchiques génériques (is_a). Les onze relations sont explicitées ci-dessous :

<Violenza domestica> is_a <Violenza contro le donne>
 <Violenza coniugale> is_a <Violenza domestica>
 <Violenza verbale> is_a <Violenza contro le donne>
 <Molestia verbale> is_a <Violenza verbale>
 <Minaccia> is_a <Violenza verbale>
 <Violenza online> is_a <Violenza contro le donne>
 <Revenge porn> is_a <Violenza online>
 <Sexting> is_a <Violenza online>
 <Cyberflashing> is_a <Violenza online>
 <Sextortion> is_a <Violenza online>
 <Molestia online> is_a <Violenza online>.

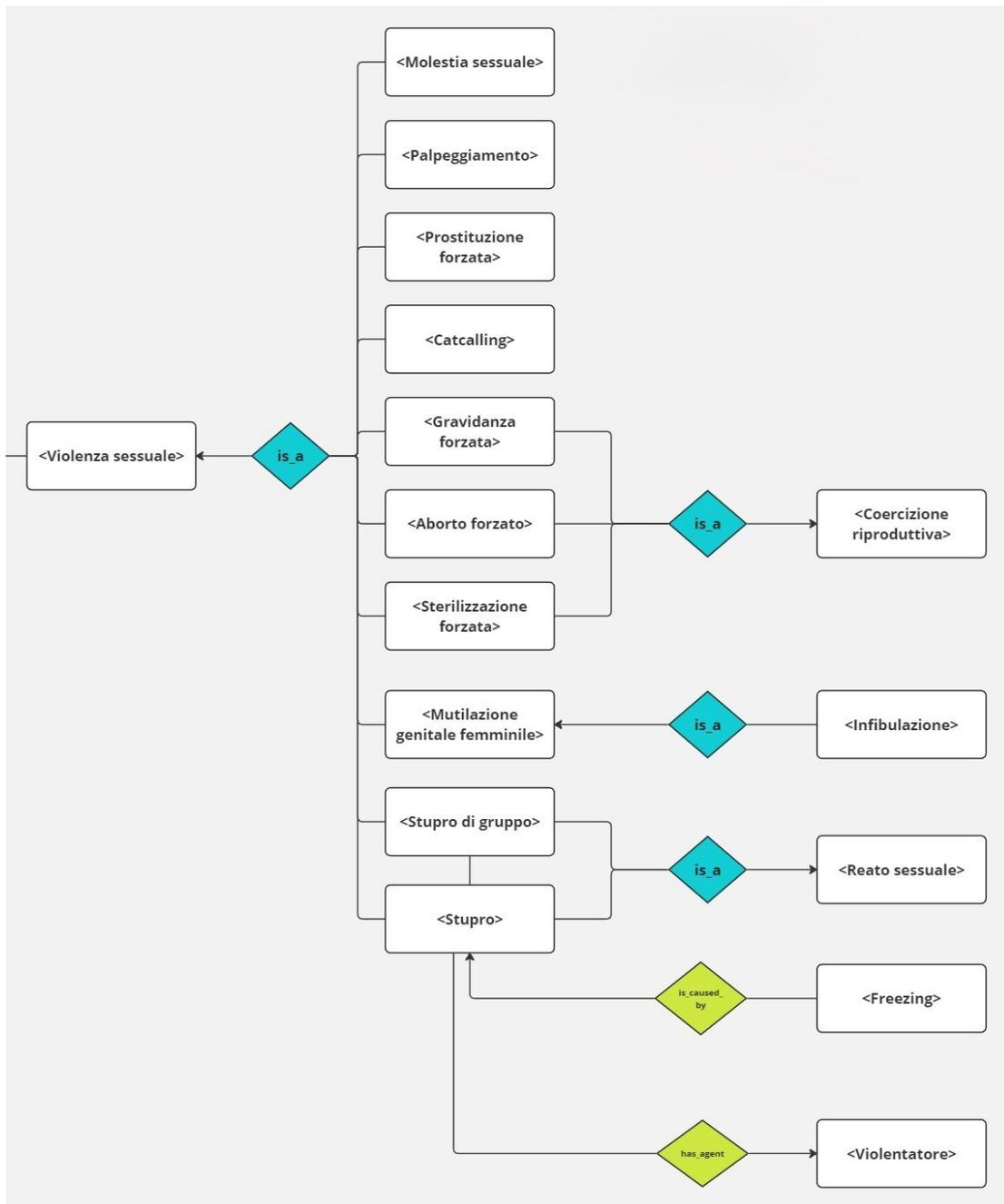


Image 10 - Cinquième partie du système conceptuel

La cinquième et dernière partie du système conceptuel présente seize relations hiérarchiques génériques (is_a) et deux relations associatives, la première avec « is caused by », la seconde avec « has agent ». Les relations sont présentées ci-dessous :

<Molestia sessuale> is_a <Violenza sessuale>
 <Palpeggiamento> is_a <Violenza sessuale>
 <Prostituzione forzata> is_a <Violenza sessuale>
 <Catcalling> is_a <Violenza sessuale>
 <Gravidanza forzata> is_a <Violenza sessuale>
 <Aborto forzato> is_a <Violenza sessuale>
 <Sterilizzazione forzata> is_a <Violenza sessuale>
 <Gravidanza forzata> is_a <Coercizione riproduttiva>
 <Aborto forzato> is_a <Coercizione riproduttiva>
 <Sterilizzazione forzata> is_a <Coercizione riproduttiva>
 <Mutilazione genitale femminile> is_a <Violenza sessuale>
 <Infibulazione> is_a <Mutilazione genitale femminile>
 <Stupro di gruppo> is_a <Violenza sessuale>
 <Stupro> is_a <Violenza sessuale>
 <Stupro di gruppo> is_a <Reato sessuale>
 <Stupro> is_a <Reato sessuale>
 <Freezing> is_caused_by <Stupro>
 <Stupro> has_agent <Violentatore>.

Après avoir abordé le système conceptuel, qui fait partie de la dimension conceptuelle de la terminologie, nous allons maintenant nous pencher sur la deuxième dimension qui caractérise cette discipline, à savoir la dimension linguistique. En effet, comme nous l’avons déjà expliqué dans la section 2.5.3, « [l]’organisation conceptuelle du système de concepts se reflète dans les réseaux lexicaux, qui sont le produit de l’analyse linguistique » (Santos et Costa 2015, 169). La section 4.2 est donc consacrée à la création des deux réseaux lexicaux, l’un en italien et l’autre en français, ces langues étant nos langues de travail.

4.2 Les réseaux lexicaux

S’il est vrai que le résultat d’un réseau lexical doit restituer la même structure présentée dans le système conceptuel, il est également vrai qu’il existe des différences importantes à prendre en compte. D’une part, en effet,

le système conceptuel est construit avec les concepts ; d'autre part, le réseau lexical est construit en utilisant les termes qui ont été extraits de nos corpus et qui, bien évidemment, sont reliés au système conceptuel¹²⁶. En outre, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 2, dans les réseaux lexicaux, les relations hiérarchiques génériques du système conceptuel « is_a » deviennent « hyponyme » ou « iponimo » en italien, tandis que les relations hiérarchiques partitives « is_part_of » deviennent « méronyme » ou « meronimo » en italien. Les autres relations, c'est-à-dire les relations associatives, ne varient pas. De plus, la particularité des réseaux lexicaux est la présence des synonymes. Lyon (1981, 591-592 dans Mayer 2002, 117) affirme que les synonymes totaux, qui sont les synonymes qui nous intéressent dans ce travail terminologique, sont des mots qui ont la même signification et qui sont interchangeables dans tous les contextes. Selon la norme ISO 1087 : 2019, la synonymie est la « relation entre désignations représentant le même concept dans une langue donnée »¹²⁷. Pour conclure, il est important de souligner que si le langage utilisé dans le système conceptuel est un langage mathématique ou conventionnel¹²⁸, autrement dit un « langage formel », dans les réseaux lexicaux on utilise la langue naturelle. Dans chacun des réseaux lexicaux suivants, les termes sont écrits entre guillemets doubles (ou guillemets droits) " " et commencent par une minuscule. La relation d'hyponymie est représentée par la couleur bleue, tandis que les relations associatives telles que « has_method », « has_scope », etc. sont représentées par la couleur vert clair. Les relations de synonymie, quant à elles, sont en jaune. Dans ce cas également, l'outil utilisé pour la création des réseaux lexicaux est Miro¹²⁹. Par souci de clarté,

¹²⁶ Il ne faut pas oublier que la définition de terme adoptée dans ce mémoire est celle fournie par la norme ISO 1087 : 2019, qui établit qu'un terme est une « désignation qui représente un concept général par des moyens linguistiques » (<https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>) [dernière consultation : 30/08/2024]

¹²⁷ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [dernière consultation : 30/08/2024]

¹²⁸ <https://criticalthinkeracademy.com/courses/2514/lectures/761246>. [dernière consultation 30/08/2024]

¹²⁹ <https://miro.com/it/>. [dernière consultation 30/08/2024]

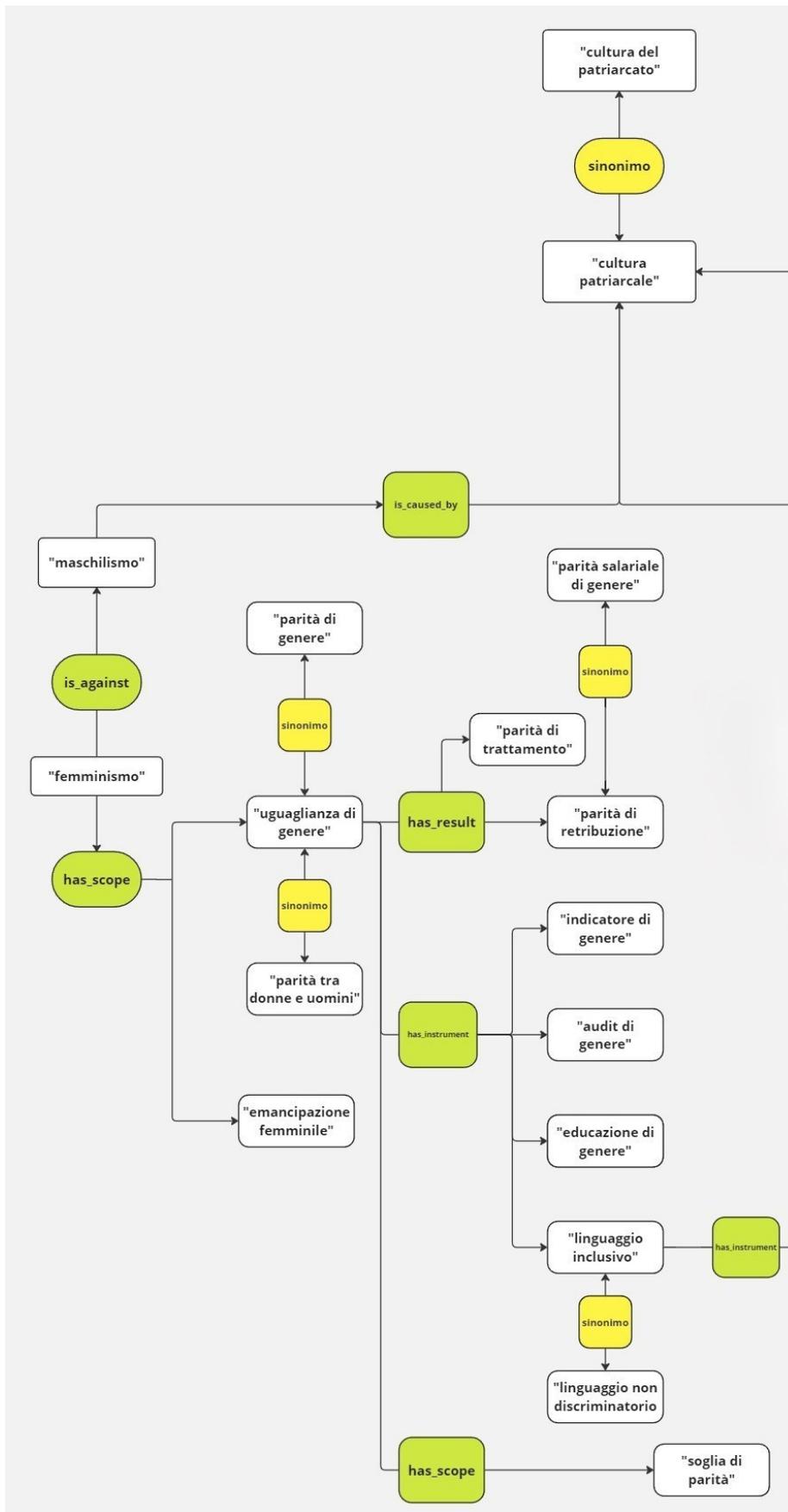


Image 12 - Première partie du réseau lexical italien

Dans cette première partie du réseau lexical italien, on trouve une relation « is caused by », deux relations « has result », une relation « is against », trois relations « has scope » et enfin quatre relations « has instrument ». Les relations synonymiques sont au nombre de cinq. Les relations sont les suivantes :

- "maschilismo" is_caused by "cultura patriarcale"
- "cultura patriarcale" sinonimo "cultura del patriarcato"
- "femminismo" is_against "maschilismo"
- "femminismo" has_scope "uguaglianza di genere"
- "uguaglianza di genere" sinonimo "parità di genere"
- "uguaglianza di genere" sinonimo "parità tra donne e uomini"
- "femminismo" has_scope "emancipazione femminile"
- "uguaglianza di genere" has_result "parità di trattamento"
- "uguaglianza di genere" has_result "parità di retribuzione"
- "parità di retribuzione" sinonimo "parità salariale di genere"
- "uguaglianza di genere" has_instrument "indicatore di genere"
- "uguaglianza di genere" has_instrument "audit di genere"
- "uguaglianza di genere" has_instrument "educazione di genere"
- "uguaglianza di genere" has_instrument "linguaggio inclusivo"
- "linguaggio inclusivo" sinonimo "linguaggio non discriminatorio"
- "uguaglianza di genere" has_scope "soglia di parità"

Le processus de recherche qui a conduit à leur identification mérite d'être mentionné. Au sein du réseau lexical, ce qui nous intéresse ce ne sont pas les synonymes discursifs, mais plutôt les synonymes terminologiques. La différence, comme nous l'avons expliqué dans la section 2.5.3, est substantielle : dans la synonymie terminologique, les deux termes représentent le même concept et sont toujours interchangeables (ISO 704 : 2022, 57). Dans la synonymie discursive, en revanche, les deux termes « sont synonymes l'un de l'autre dans un contexte donné, mais dans un autre contexte, cette relation peut ne plus exister » (Costa, 2017, 49) . Les outils qui nous ont aidés dans la recherche des synonymes sont le dictionnaire

Treccani¹³⁰, dans sa version en ligne, en particulier les définitions qui y sont données, les définitions des termes données dans les fiches terminologiques de la base de données de l'UE IATE¹³¹ (Interactive Terminology for Europe) ; le moteur de recherche Google nous a été utile pour l'approche sémasiologique, car il nous a aidés à rechercher les occurrences des termes et les documents dans lesquels ils apparaissent. Nous avons également utilisé le corpus ItWac¹³², disponible sur NoSketch Engine, et sa fonction Concordance comme outil de recherche de collocations et, bien entendu, notre corpus de textes journalistiques créé avec Sketch Engine aussi. Les deux glossaires suivants se sont également avérés être des ressources utiles à nos fins : le glossaire développé par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS)¹³³ et le glossaire en ligne de l'EIGE (European Institute for Gender Equality)¹³⁴. Voici, à titre d'exemple, quelques raisonnements effectués dans le cadre de la recherche synonymique. Comme le montre l'image 12, « uguaglianza di genere » a pour synonyme « parità di genere ». Ceci est confirmé d'une part par IATE, qui inclut « parità di genere » et « uguaglianza di genere » dans la même fiche terminologique, et d'autre part par les définitions du dictionnaire *Treccani* en ligne. De plus, il a été décidé de comparer les deux têtes des syntagmes nominaux « parità di genere » et « uguaglianza di genere », c'est-à-dire les éléments qui différencient les deux termes, puisque « di genere » est l'élément commun aux deux. La question qui se pose à ce stade est de savoir si « parità » est synonyme d'« uguaglianza ». Puisque le terme « parità » est défini comme

¹³⁰ <https://www.treccani.it/vocabolario/> [dernière consultation : 03/09/2024].

¹³¹ <https://iate.europa.eu/home> [dernière consultation : 03/09/2024].

¹³² Il s'agit d'un corpus de 2 milliards de mots en langue italienne, construit à partir du Web en limitant l'exploration au domaine .it et en utilisant des mots de fréquence moyenne du corpus du journal *La Repubblica* et des listes de vocabulaire italien de base. Source : <https://wacky.sslmit.unibo.it/doku.php?id=corpora> [dernière consultation 03/09/2024].

¹³³ <https://www.aics.gov.it/news/violenza-sulle-donne-aics-propone-un-glossario-di-genere-per-un-linguaggio-piu-inclusivo/>. [dernière consultation 03/09/2024]

¹³⁴ https://eige.europa.eu/publications-resources/thesaurus?language_content_entity=it#letter_o. [dernière consultation : 03/09/2024]

« rapporto di uguaglianza o di equivalenza tra due o più cose »¹³⁵, « parità di genere » e « uguaglianza di genere » sont considérées comme des synonymes. En poursuivant nos recherches, nous constatons que la fiche terminologique de IATE relative à « parità di genere » présente le terme « parità tra donne e uomini » comme variante synonymique.¹³⁶ Ainsi, par la propriété transitive, il résulte que ce dernier terme est également synonyme d'« uguaglianza di genere ». En effet, si l'on définit :

x:= uguaglianza di genere

y:= parità di genere

z:= parità tra donne e uomini

et étant donné la relation R:= « être un synonyme terminologique de », puisque xRy et yRz, il s'ensuit, par la propriété transitive, que xRz.

L'image 12 montre aussi que « linguaggio inclusivo » est synonyme de « linguaggio non discriminatorio ». La fiche IATE pour « linguaggio inclusivo »¹³⁷ indique que ce terme a pour synonymes terminologiques « linguaggio non discriminatorio » et « linguaggio libero da pregiudizi ». Pour choisir le terme à inclure dans notre réseau lexical, nous avons recherché les occurrences sur Google : le terme « linguaggio non discriminatorio » a 3340 occurrences, tandis que le terme « linguaggio libero da pregiudizi » n'en a que 218. Le choix du premier terme a été influencé non seulement par les statistiques, mais aussi par la fiabilité des sources où il est utilisé, notamment le site officiel du Parlement européen¹³⁸, l'université Ca' Foscari de Venise¹³⁹ et le site de la municipalité de Milan¹⁴⁰. L'autre

¹³⁵[https://www.treccani.it/vocabolario/parita_\(Sinonimi-e-Contrari\)/?search=parità%2F](https://www.treccani.it/vocabolario/parita_(Sinonimi-e-Contrari)/?search=parità%2F). [dernière consultation : 03/09/2024]

¹³⁶<https://iate.europa.eu/search/result/1725289552932/1> [dernière consultation : 03/09/2024]

¹³⁷ <https://iate.europa.eu/entry/result/3576042/it>. [dernière consultation : 03/09/2024]

¹³⁸ https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/187102/GNL_Guidelines_IT-original.pdf. [dernière consultation : 03/09/2024]

¹³⁹ https://www.unive.it/pag/fileadmin/user_upload/comunicazione/sostenibile/doc/Inclusione/Linee_guida_di_Ateneo_2024_per_un_linguaggio_non_discriminatorio_e_rispettoso_de_l_genere.pdf. [dernière consultation : 03/09/2024]

¹⁴⁰ <https://www.comune.milano.it/comune/palazzo-marino/garanti-comitati-e-delegati/delegata-del-sindaco-alle-pari-opportunita-di-genere/linguaggio-discriminatorio>. [dernière consultation : 03/09/2024]

terme « linguaggio libero da pregiudizi » présente, parmi les résultats de recherche, les sites « Il borgo del sapere »¹⁴¹, « Crushsite »¹⁴² et d'autres sites moins fiables. En outre, il est nécessaire de faire une mise au point sur l'utilisation des anglicismes dans le réseau lexical italien. Normalement, dans ce mémoire, nous préférons utiliser le terme italien lorsqu'il est présent. Par exemple, nous excluons l'utilisation de « meeting » comme synonyme de « riunione ». Dans le réseau lexical italien ci-après (cf. image 13), cependant, « gender pay gap » a été indiqué comme synonyme de « divario retributivo di genere » pour les raisons suivantes : premièrement, l'anglicisme *gender pay gap* est fréquemment utilisé en italien aussi, comme le prouvent les 44 600 000 occurrences du terme sur Google ; deuxièmement, la base de données de l'UE IATE, comme exemple d'utilisation du terme « divario retributivo di genere » dans le contexte, donne la phrase suivante : « [i]l divario retributivo di genere, o gender pay gap, è la differenza salariale tra uomini e donne, calcolata su base della differenza del salario medio lordo orario »¹⁴³. Il est donc clair, de la partie de la phrase « o gender pay gap », que les deux termes sont des variantes synonymiques. Enfin, dans le réseau lexical italien, « soffitto di vetro » est synonyme de « soffitto di cristallo ». Grâce à la fonction Concordance de Sketch Engine, utilisée dans le corpus ItWac, la phrase suivante est apparue : « SOFFITTO DI CRISTALLO La barriera invisibile derivante da una complessa interazione di strutture nell'ambito di organizzazioni a dominanza maschile che impediscono alle donne di accedere a posizioni di responsabilità.». Puisque ce corpus ne contient pas le terme « soffitto di vetro », nous avons interrogé, toujours sur Sketch Engine et via la fonction Concordance, notre corpus de textes journalistiques en italien, et il en est ressorti que « soffitto di cristallo » est « [m]etafora spesso usata per descrivere le barriere invisibili (« di cristallo/vetro ») attraverso le quali le donne possono vedere posizioni

¹⁴¹ <https://www.ilborgodelsapere.it/2022-2/>. [dernière consultation : 03/09/2024]

¹⁴² <https://www.crushsite.it/it/didattica/2022/ws-workshop-accessibility-lab-with-francesca-musolino.html#>. [dernière consultation : 03/09/2024]

¹⁴³ <https://iate.europa.eu/entry/result/926379/it>. [dernière consultation : 03/09/2024]

d'élite, ad esempio nel governo o nel settore privato, ma non possono raggiungerle ». Le complément « di cristallo/vetro » nous fait comprendre que « soffitto di cristallo » et « soffitto di vetro » pourraient être synonymes. Nous interrogeons donc IATE pour avoir une confirmation et nous constatons que les deux termes sont présents dans la même fiche terminologique, étant donc classés comme synonymes terminologiques. La définition des termes est conforme à celle qui est ressortie du corpus ItWac, précédemment interrogé : « barriera invisibile derivante da una complessa interazione di strutture nell'ambito di organizzazioni a dominanza maschile che impediscono alle donne di accedere a posizioni di responsabilità »¹⁴⁴.

¹⁴⁴ <https://iate.europa.eu/entry/result/1265855/it>. [dernière consultation : 03/09/2024]

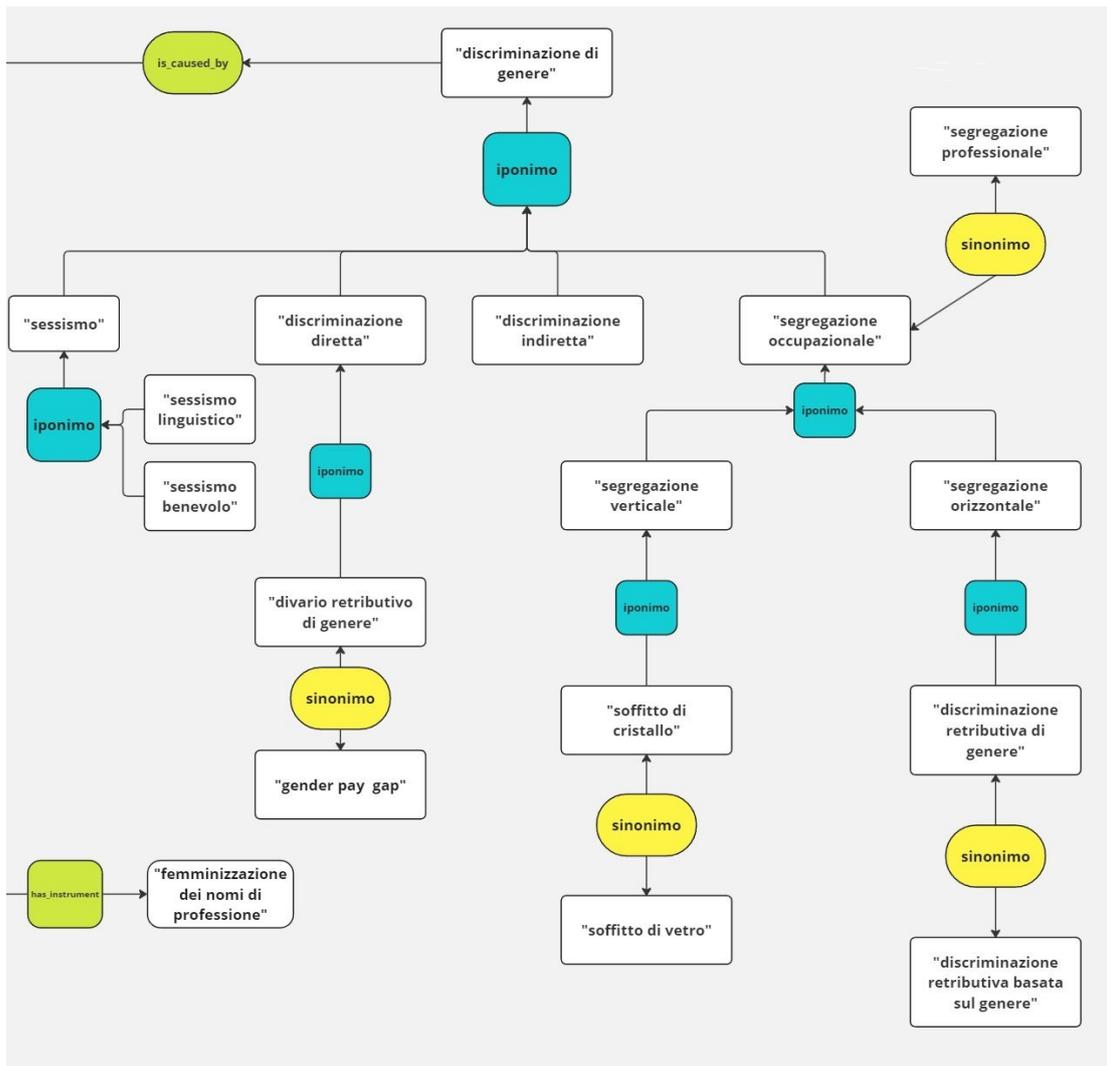


Image 13 - Deuxième partie du réseau lexical italien

Dans la deuxième partie du réseau lexical italien, on trouve une relation « is caused by », une relation « has instrument » et onze relations d'hyponymie. Les relations synonymiques sont, quant à elles, quatre. Les relations sont indiquées ci-dessous :

- "discriminazione di genere" is_caused_by "cultura patriarcale"
- "linguaggio inclusivo" has_instrument "femminizzazione dei nomi di professione"
- "sessismo" iponimo "discriminazione di genere"
- "sessismo linguistico" iponimo "sessismo"
- "sessismo benevolo" iponimo "sessismo"
- "discriminazione diretta" iponimo "discriminazione di genere"

- "divario retributivo di genere" iponimo "discriminazione diretta"
- "divario retributivo di genere" sinonimo "gender pay gap"
- "discriminazione indiretta" iponimo "discriminazione di genere"
- "segregazione occupazionale" iponimo "discriminazione di genere"
- "segregazione occupazionale" sinonimo "segregazione professionale"
- "segregazione verticale" iponimo "segregazione occupazionale"
- "soffitto di cristallo" iponimo "segregazione verticale"
- "soffitto di cristallo" sinonimo "soffitto di vetro"
- "segregazione orizzontale" iponimo "segregazione occupazionale"
- "discriminazione retributiva di genere" iponimo "segregazione orizzontale"
- "discriminazione retributiva di genere" sinonimo "discriminazione retributiva basata sul genere".

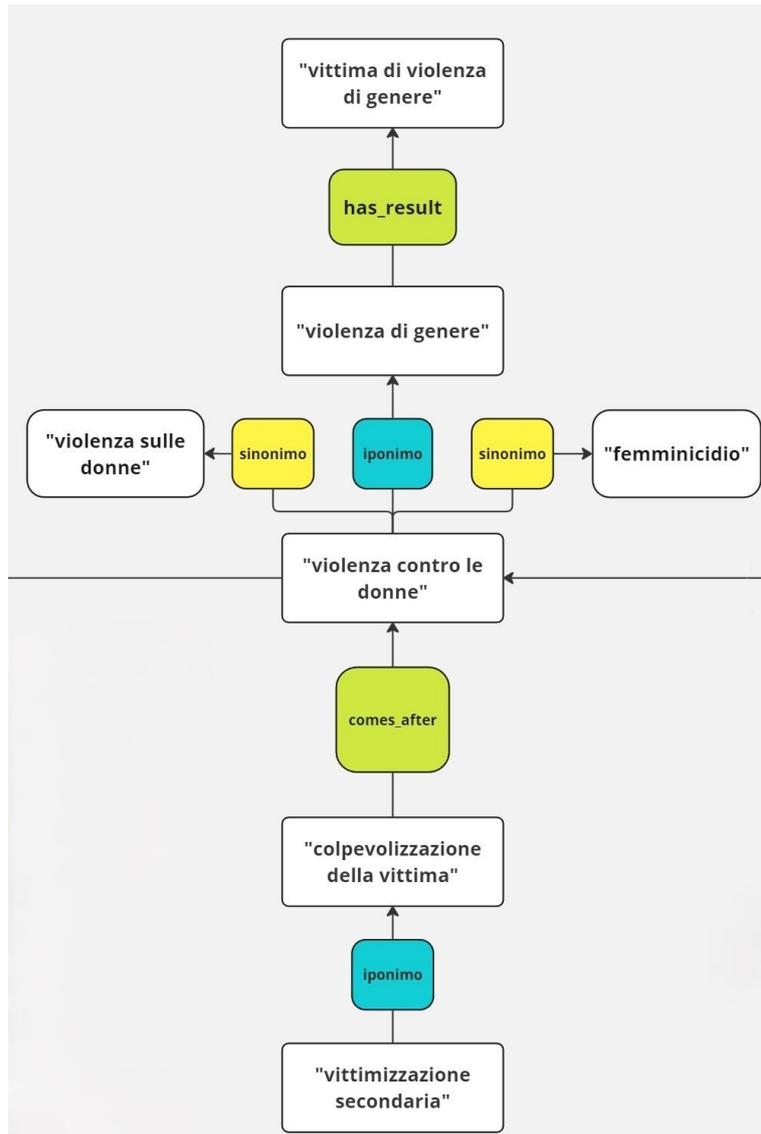


Image 14 - Troisième partie du réseau lexical italien

La troisième partie du réseau lexical présente les relations suivantes :

- "violenza di genere" has_result "vittima di violenza di genere"
- "violenza contro le donne" is_caused_by "cultura patriarcale"¹⁴⁵
- "violenza contro le donne" iponimo "violenza di genere"
- "violenza contro le donne" sinonimo "violenza sulle donne"
- "violenza contro le donne" sinonimo "femminicidio"¹⁴⁶

¹⁴⁵ Seulement la flèche partant de « violenza contro le donne » et allant vers la gauche est présente dans l'image. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

- "colpevolizzazione della vittima" comes_after "violenza contro le donne"
- "vittimizzazione secondaria" iponimo "colpevolizzazione della vittima"

Il y a donc une relation « has result », une relation « is caused by », une relation « comes after », deux relations d'hyponymie et deux relations de synonymie.

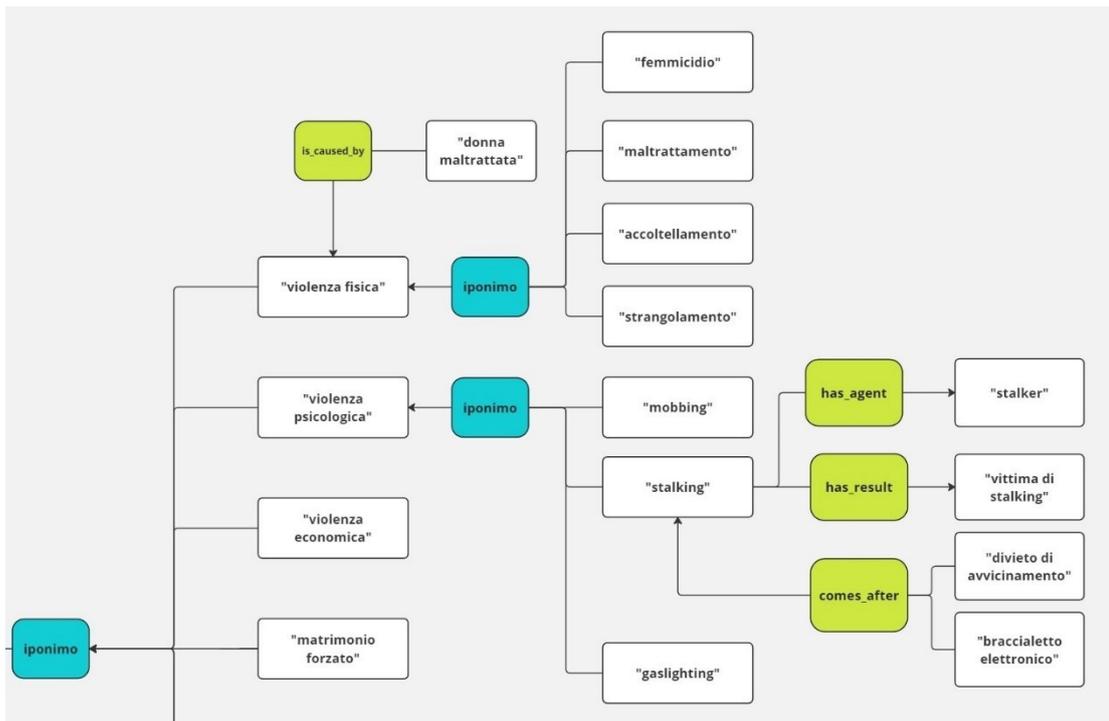


Image 15 - Quatrième partie du réseau lexical italien

¹⁴⁶ "Femminicidio" est utilisé ici dans le sens de « [t]ermine con il quale si indicano tutte le forme di violenza contro la donna in quanto donna, praticate attraverso diverse condotte misogine (maltrattamenti, abusi sessuali, violenza fisica o psicologica), che possono culminare nell'omicidio » ([https://www.treccani.it/enciclopedia/femminicidio_\(Lexicon-of-the-20-Second-Century\)/](https://www.treccani.it/enciclopedia/femminicidio_(Lexicon-of-the-20-Second-Century)/)). Nous l'avons donc inclus comme synonyme de « violenza contro le donne ».

Nous avons également consulté le site suivant, qui reprend le concept : <https://unipd-centrodirittiumani.it/it/schede/1-concetti-di-femminicidio-e-femminicidio/368#:~:text=Per%20Marcela%20Lagarde%20il%20femminicidio,educativa%2C%20sul%20lavoro%2C%20economica%2C> [dernière consultation : 03/09/2024].

Dans la quatrième partie du réseau lexical italien, nous trouvons les relations suivantes :

- "matrimonio forzato" iponimo "violenza contro le donne"¹⁴⁷
- "violenza economica" iponimo "violenza contro le donne"¹⁴⁸
- "violenza psicologica" iponimo "violenza contro le donne"¹⁴⁹
- "violenza fisica" iponimo "violenza contro le donne"¹⁵⁰
- "donna maltrattata" is_caused_by "violenza fisica"
- "femicidio" iponimo "violenza fisica"
- "maltrattamento" iponimo "violenza fisica"
- "accoltellamento" iponimo "violenza fisica"
- "strangolamento" iponimo "violenza fisica"
- "mobbing" iponimo "violenza psicologica"
- "stalking" iponimo "violenza psicologica"
- "stalking" has_agent "stalker"
- "stalking" has_result "vittima di stalking"
- "divieto di avvicinamento" comes_after "stalking"
- "braccialetto elettronico" comes_after "stalking"
- "gaslighting" iponimo "violenza psicologica"

Il y a donc seize relations, réparties comme suit : onze relations hyponymiques, deux relations avec « comes after », une relation avec « is caused by », une relation avec « has agent » et une dernière relation avec « has result ».

¹⁴⁷ « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image, il n'y a que la case « hyponyme » qui lui est liée. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

¹⁴⁸ « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image, il n'y a que la case « hyponyme » qui lui est liée. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

¹⁴⁹ « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image, il n'y a que la case « hyponyme » qui lui est liée. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

¹⁵⁰ « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image, il n'y a que la case « hyponyme » qui lui est liée. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

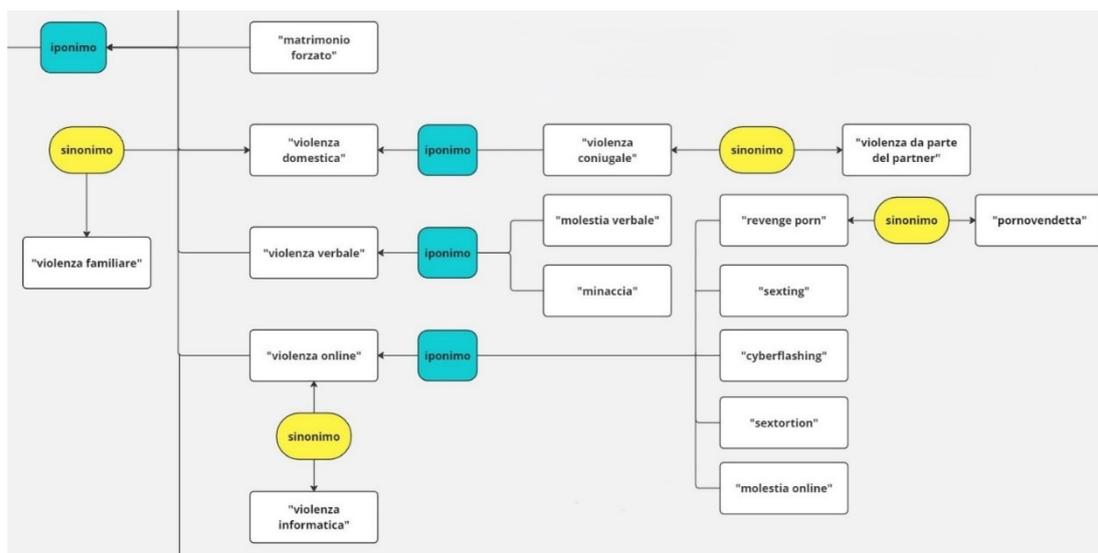


Image 16 - Cinquième partie du réseau lexical italien

Dans la cinquième partie du réseau lexical italien, nous ne trouvons que des relations d'hyponymie et de synonymie. Les relations sont indiquées ci-dessous :

- "violenza domestica" iponimo "violenza contro le donne"¹⁵¹
- "violenza domestica" sinonimo "violenza familiare"
- "violenza coniugale" iponimo "violenza domestica"
- "violenza coniugale" sinonimo "violenza da parte del partner"
- "violenza verbale" iponimo "violenza contro le donne"¹⁵²
- "molestia verbale" iponimo "violenza verbale"
- "minaccia" iponimo "violenza verbale"
- "violenza online" iponimo "violenza contro le donne"¹⁵³
- "violenza online" sinonimo "violenza informatica"
- "revenge porn" iponimo "violenza online"

¹⁵¹ « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image, il n'y a que la case « hyponyme » qui lui est liée. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

¹⁵² « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image, il n'y a que la case « hyponyme » qui lui est liée. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

¹⁵³ « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image, il n'y a que la case « hyponyme » qui lui est liée. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

- "revenge porn" sinonimo "porno vendetta"
- "sexting" iponimo "violenza online"
- "cyberflashing" iponimo "violenza online"
- "sextortion" iponimo "violenza online"
- "molestia online" iponimo "violenza online".

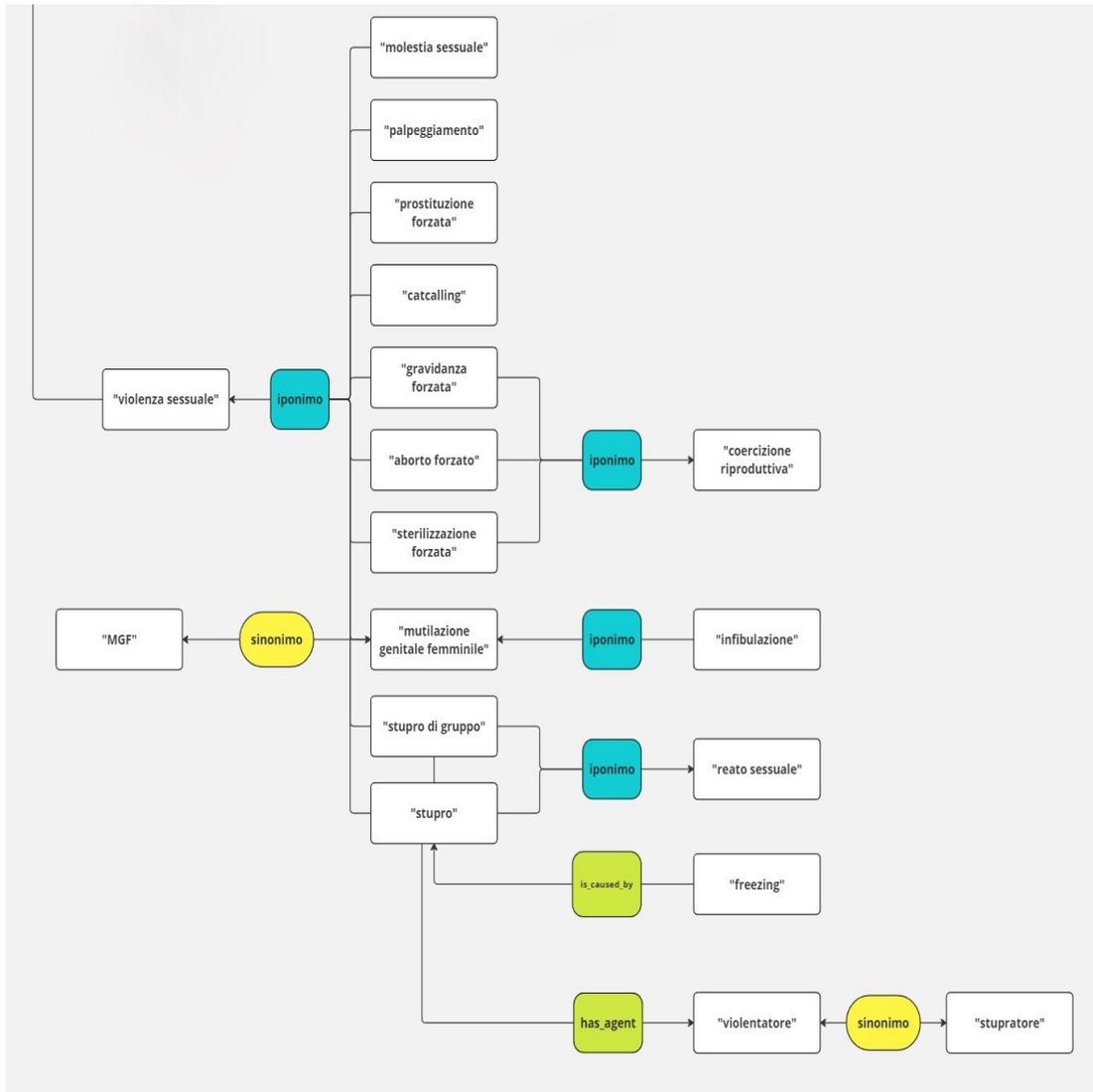


Image 17 - Sixième partie du réseau lexical italien

L'image ci-dessus montre la sixième et dernière partie du réseau lexical

italien. Nous dressons ci-dessous la liste des relations qu'elle contient :

- "violenza sessuale" iponimo "violenza contro le donne"¹⁵⁴
- "molestia sessuale" iponimo "violenza sessuale"
- "palpeggiamento" iponimo "violenza sessuale"
- "prostituzione forzata" iponimo "violenza sessuale"
- "catcalling" iponimo "violenza sessuale"
- "gravidanza forzata" iponimo "violenza sessuale"
- "aborto forzato" iponimo "violenza sessuale"
- "sterilizzazione forzata" iponimo "violenza sessuale"
- "gravidanza forzata" iponimo "coercizione riproduttiva"
- "aborto forzato" iponimo "coercizione riproduttiva"
- "sterilizzazione forzata" iponimo "coercizione riproduttiva"
- "mutilazione genitale femminile" iponimo "violenza sessuale"
- "mutilazione genitale femminile" sinonimo "MGF"
- "infibulazione" iponimo "mutilazione genitale femminile"
- "stupro di gruppo" iponimo "violenza sessuale"
- "stupro" iponimo "violenza sessuale"
- "stupro di gruppo" iponimo "reato sessuale"
- "stupro" iponimo "reato sessuale"
- "freezing" is_caused_by "stupro"
- "stupro" has_agent "violentatore"
- "violentatore" sinonimo "stupratore"

En résumé, il y a dix-sept relations d'hyponymie, deux relations de synonymie, une relation avec « is caused by » et, enfin, une relation avec « has agent ».

Après avoir terminé l'analyse du réseau lexical italien, nous procéderons, dans la section suivante, à la création du réseau lexical français, en adoptant la même méthodologie utilisée pour la langue italienne.

¹⁵⁴ « Violenza contro le donne » n'est pas visible dans l'image. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 11.

4.2.2 Le réseau lexical en français

Comme pour le réseau lexical en italien, une image du réseau lexical complet en français sera proposée ci-dessous. Ensuite, pour des raisons de clarté, des images agrandies des différentes parties qui composent le réseau lexical seront insérées, et les relations entre les termes présents dans chacune d'entre elles seront décrites.

Comme ressources d'appui pour notre travail sur le réseau lexical français, nous avons utilisé la base de données terminologiques de l'Union européenne IATE¹⁵⁵, le glossaire de l'EIGE¹⁵⁶ (European Institute for Gender Equality) dans sa version française, le glossaire de l'AICS¹⁵⁷ dans sa version française et les dictionnaires de langue générale Larousse¹⁵⁸ et Le Robert dico en ligne¹⁵⁹.

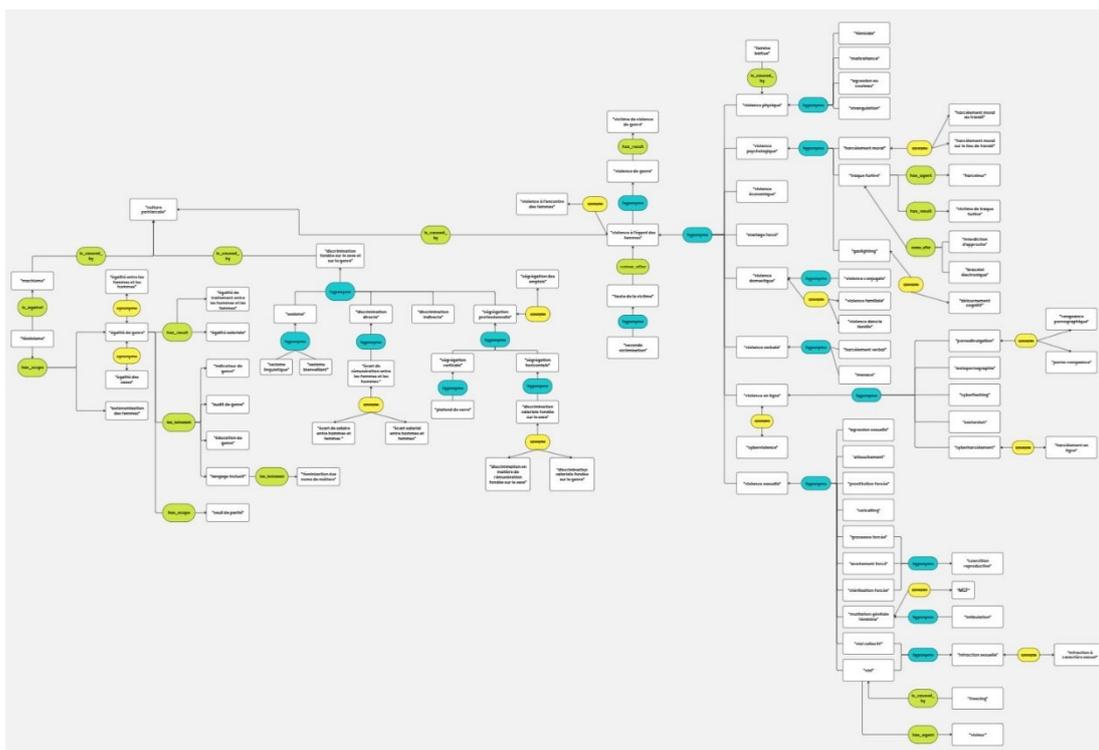


Image 18 - Réseau lexical complet en français

¹⁵⁵ <https://iate.europa.eu/home>. [dernière consultation : 06/09/2024]

¹⁵⁶ https://eige.europa.eu/publications-resources/thesaurus?language_content_entity=fr. [dernière consultation : 06/09/2024]

¹⁵⁷ https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2023/12/GLOSSARIO_GENDER-FRA_WEB.pdf [dernière consultation : 06/09/2024]

¹⁵⁸ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>. [dernière consultation : 06/09/2024]

¹⁵⁹ <https://dictionnaire.lerobert.com>. [dernière consultation : 06/09/2024]

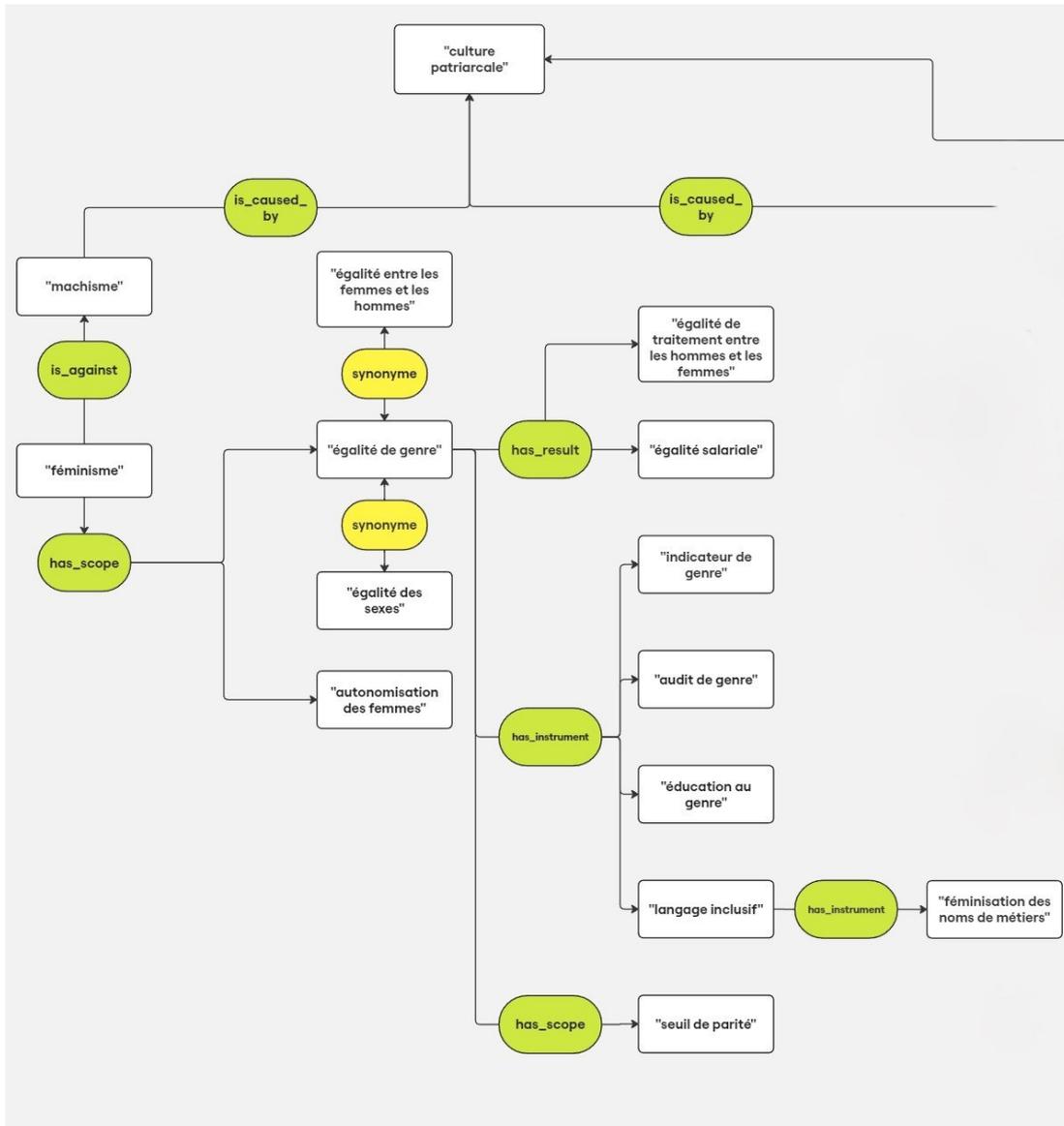


Image 19 - Première partie du réseau lexical français

Dans cette première partie du réseau lexical français, on trouve une relation « is caused by », deux relations « has result », une relation « is against », trois relations « has scope » et enfin cinq relations « has instrument ». Les relations synonymiques sont au nombre de deux. Les relations sont les suivantes :

- "machisme" is_caused_by "culture patriarcale"
- "féminisme" is_against "machisme"
- "féminisme" has_scope "égalité de genre"

- "égalité de genre" synonyme "égalité entre les femmes et les hommes"
- "égalité de genre" synonyme "égalité des sexes"
- "féminisme" has_scope "autonomisation des femmes"
- "égalité de genre" has_result "égalité de traitement entre les hommes et les femmes"
- "égalité de genre" has_result "égalité salariale"
- "égalité de genre" has_instrument "indicateur de genre"
- "égalité de genre" has_instrument "audit de genre"
- "égalité de genre" has_instrument "éducation au genre"
- "égalité de genre" has_instrument "langage inclusif"
- "langage inclusif" has_instrument "féminisation des noms de métiers"
- "égalité de genre" has_scope "seuil de parité".

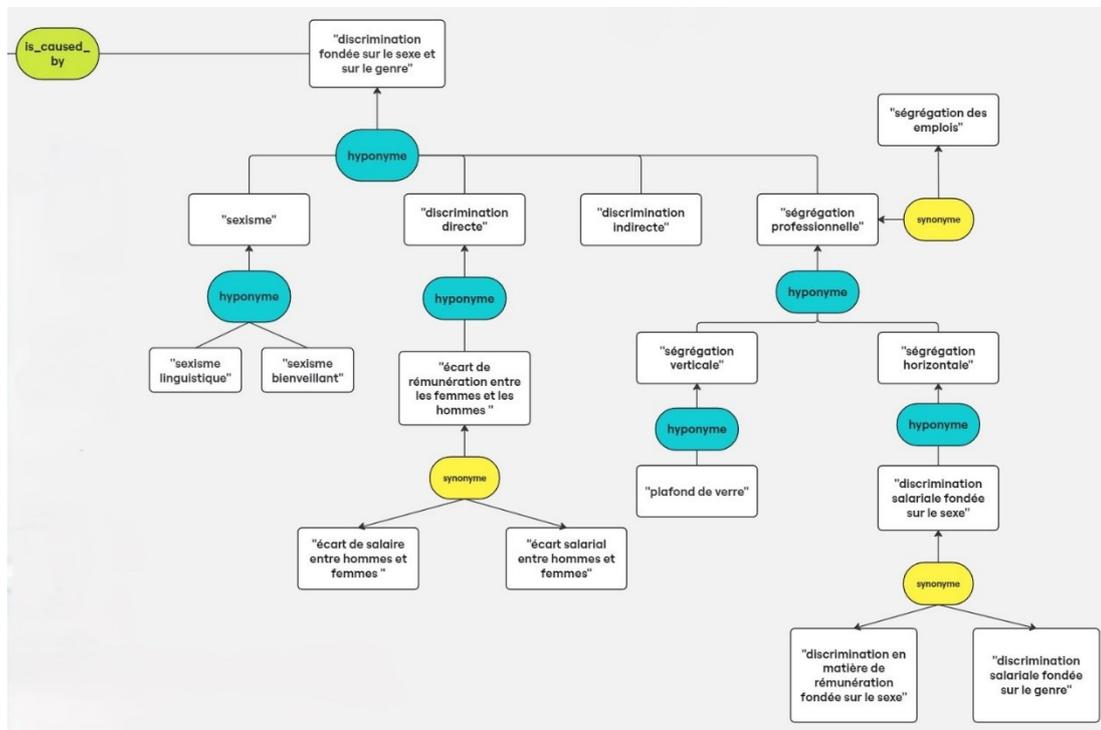


Image 20 - Deuxième partie du réseau lexical français

Dans la deuxième partie du réseau lexical, les relations suivantes sont décrites :

- "discrimination fondée sur le sexe et sur le genre" is_caused_by "culture patriarcale"¹⁶⁰
- "sexisme" hyponyme "discrimination fondée sur le sexe et sur le genre"
- "sexisme linguistique" hyponyme "sexisme"
- "sexisme bienveillant" hyponyme "sexisme"
- "discrimination directe" hyponyme "discrimination fondée sur le sexe et sur le genre"
- "écart de rémunération entre les femmes et les hommes" hyponyme "discrimination directe"
- "écart de rémunération entre les femmes et les hommes" synonyme "écart de salaire entre hommes et femmes"
- "écart de rémunération entre les femmes et les hommes" synonyme "écart salarial entre hommes et femmes"
- "discrimination indirecte" hyponyme "discrimination fondée sur le sexe et sur le genre"
- "ségrégation professionnelle" hyponyme "discrimination fondée sur le sexe et sur le genre"
- "ségrégation professionnelle" synonyme "ségrégation des emplois"
- "ségrégation verticale" hyponyme "ségrégation professionnelle"
- "plafond de verre" hyponyme "ségrégation verticale"
- "ségrégation horizontale" hyponyme "ségrégation professionnelle"
- "discrimination salariale fondée sur le sexe" hyponyme "ségrégation horizontale"
- "discrimination salariale fondée sur le sexe" synonyme "discrimination en matière de rémunération fondée sur le sexe"

¹⁶⁰ Le terme « culture patriarcale » n'est pas visible dans l'image. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 18.

- "discrimination salariale fondée sur le sexe" synonyme
"discrimination salariale fondée sur le genre"

Pour récapituler, il y a dix-sept relations, réparties comme suit : une relation avec « is caused by », cinq relations de synonymie et onze relations d’hyponymie.

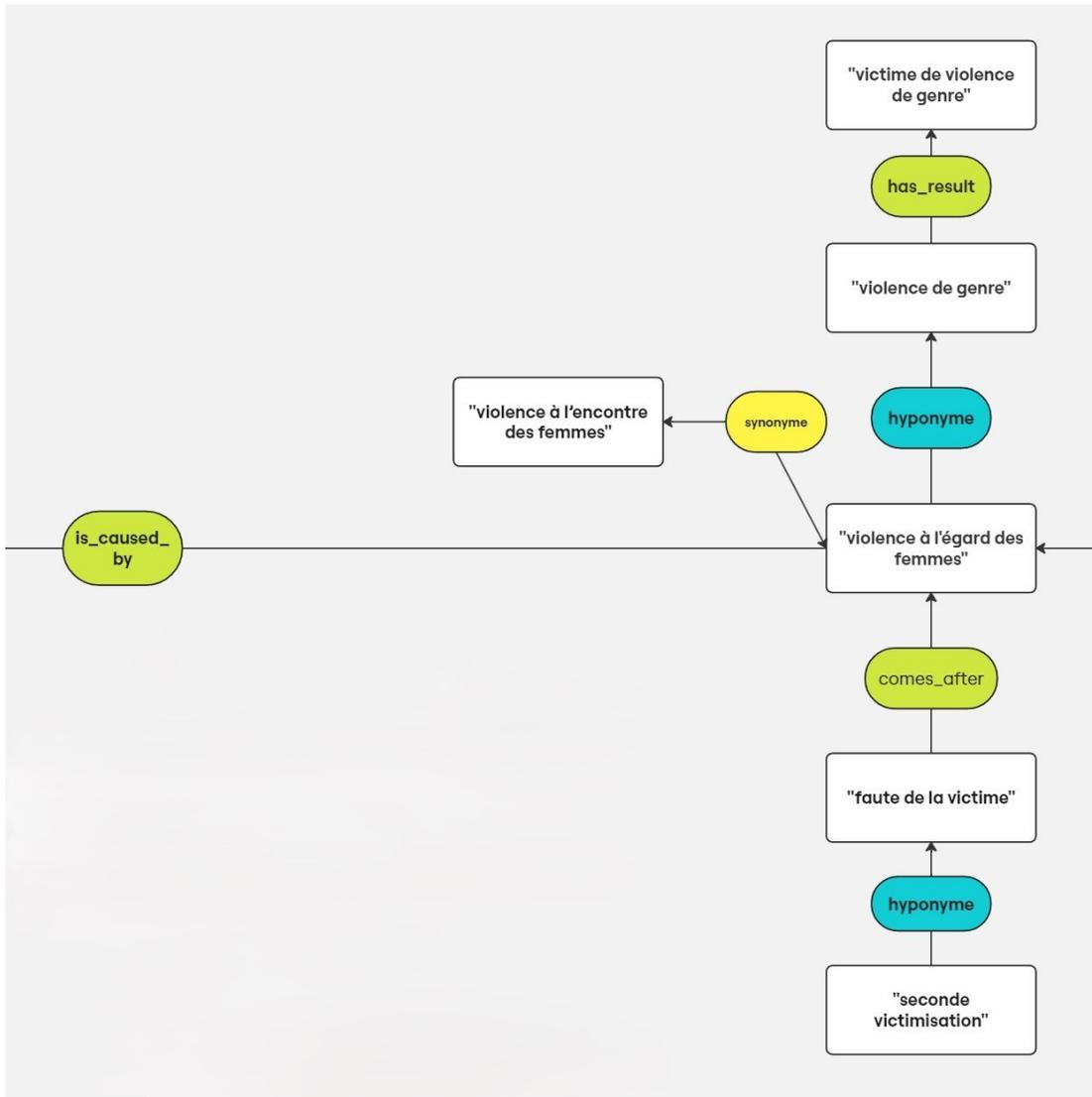


Image 21 - Troisième partie du réseau lexical français

Dans la troisième partie du réseau lexical, on observe une relation de synonymie, deux relations d’hyponymie, une relation « has result », une relation « comes after » et une relation « is caused by », qui sont indiquées ci-dessous :

- "violence à l'égard des femmes" is_caused_by "culture patriarcale"¹⁶¹
- "violence à l'égard des femmes" synonyme "violence à l'encontre des femmes"
- "violence à l'égard des femmes" hyponyme "violence de genre"
- "violence de genre" has_result "victime de violence de genre"
- "faute de la victime" comes_after "violence à l'égard des femmes"
- "seconde victimisation" hyponyme "faute de la victime".

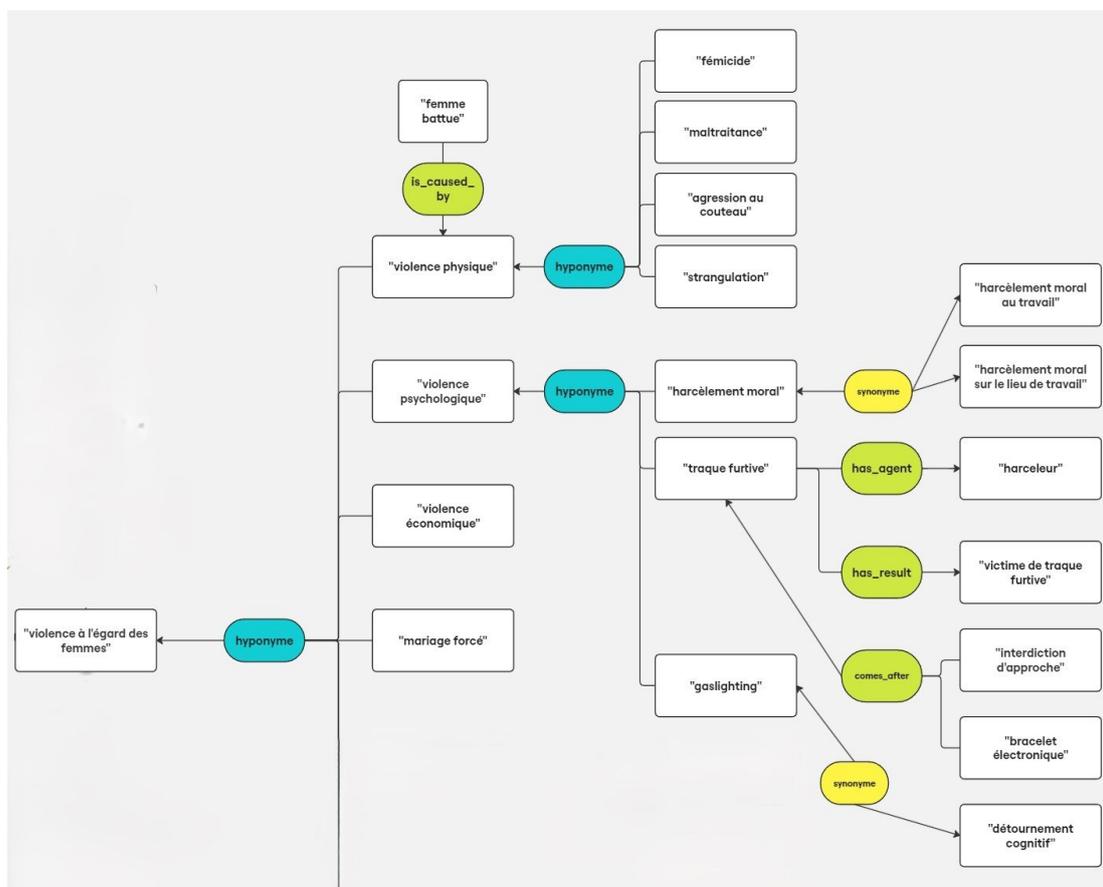


Image 22 - Quatrième partie du réseau lexical français

¹⁶¹ Le terme « culture patriarcale » n'est pas visible dans l'image, seulement la flèche avec le connecteur « is caused by » est présente. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 18.

En continuant à énumérer les relations existant entre les termes français de notre réseau lexical, dans la quatrième partie nous trouvons :

- "mariage forcé" hyponyme "violence à l'égard des femmes"
- "violence économique" hyponyme "violence à l'égard des femmes"
- "violence psychologique" hyponyme "violence à l'égard des femmes"
- "harcèlement moral" hyponyme "violence psychologique"
- "harcèlement moral" synonyme "harcèlement moral au travail"
- "harcèlement moral" synonyme "harcèlement moral sur le lieu de travail"
- "traque furtive" hyponyme "violence psychologique"
- "traque furtive" has_agent "harceleur"
- "traque furtive" has_result "victim de traque furtive"
- "interdiction d'approche" comes_after "traque furtive"
- "bracelet électronique" comes_after "traque furtive"
- "gaslighting" hyponyme "violence psychologique"
- "gaslighting" synonyme "détournement cognitif"
- "violence physique" hyponyme "violence à l'égard des femmes"
- "femme battue" is_caused_by "violence physique"
- "fémicide" hyponyme "violence physique"
- "maltraitance" hyponyme "violence physique"
- "agression au couteau" hyponyme "violence physique"
- "strangulation" hyponyme "violence physique"

Il y a donc onze relations d'hyponymie, trois relations de synonymie, une relation « is caused by », une relation « has agent », une relation « has result » et, enfin, deux relations « comes after ».

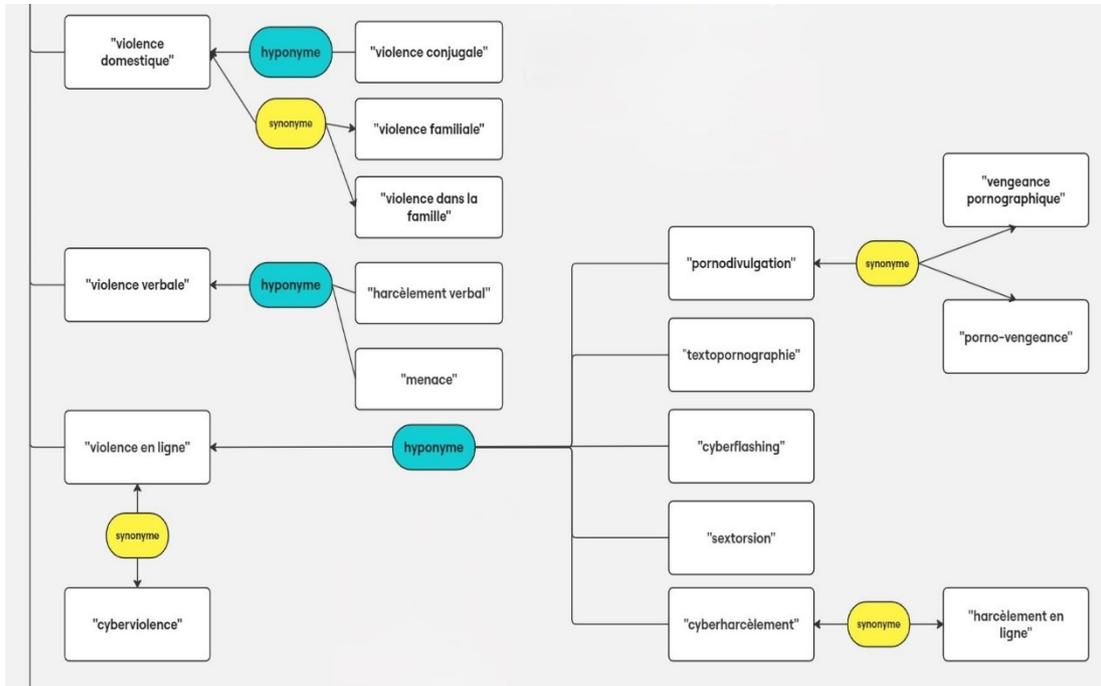


Image 23 - Cinquième partie du réseau lexical français

Dans cette cinquième partie du réseau lexical français, on trouve les relations suivantes :

- "violence domestique" hyponyme "violence à l'égard des femmes"¹⁶²
- "violence conjugale" hyponyme "violence domestique"
- "violence domestique" synonyme "violence familiale"
- "violence domestique" synonyme "violence dans la famille"
- "violence verbale" hyponyme "violence à l'égard des femmes"¹⁶³
- "harcèlement verbal" hyponyme "violence verbale"
- "menace" hyponyme "violence verbale"

¹⁶² L'hyperonyme « violence à l'égard des femmes » n'est pas visible dans l'image. Seulement la flèche reliant les deux termes est présente. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 18.

¹⁶³ L'hyperonyme « violence à l'égard des femmes » n'est pas visible dans l'image. Seulement la flèche reliant les deux termes est présente. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 18.

- "violence en ligne" hyponyme "violence à l'égard des femmes"¹⁶⁴
- "violence en ligne" synonyme "cyberviolence"
- "pornodivulgation" hyponyme "violence en ligne"
- "pornodivulgation" synonyme "vengeance pornographique"
- "pornodivulgation" synonyme "porno-vengeance"
- "textopornographie" hyponyme "violence en ligne"
- "cyberflashing" hyponyme "violence en ligne"
- "sextorsion" hyponyme "violence en ligne"
- "cyberharcèlement" hyponyme "violence en ligne"
- "cyberharcèlement" synonyme "harcèlement en ligne"

Comme on peut le voir, il existe dix-sept relations : onze relations d'hyponymie et six relations de synonymie.

¹⁶⁴ L'hyperonyme « violence à l'égard des femmes » n'est pas visible dans l'image. Seulement la flèche reliant les deux termes est présente. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 18.

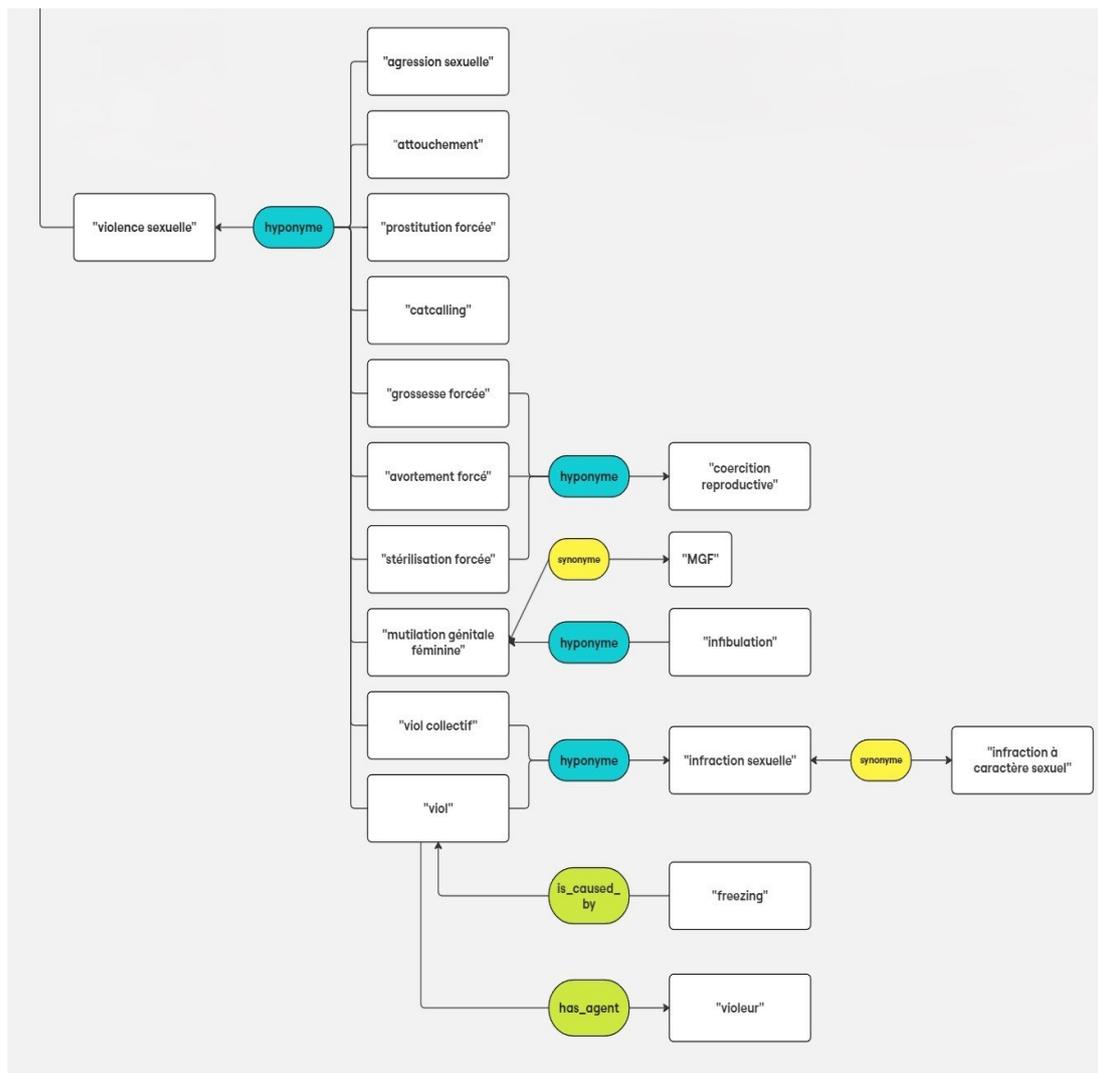


Image 24 - Sixième partie du réseau lexical français

Nous allons maintenant décrire les relations qui constituent la sixième et dernière partie du réseau lexical français :

- "violence sexuelle" hyponyme "violence à l'égard des femmes"¹⁶⁵
- "agression sexuelle" hyponyme "violence sexuelle"
- "attouchement" hyponyme "violence sexuelle"
- "prostitution forcée" hyponyme "violence sexuelle"
- "catcalling" hyponyme "violence sexuelle"
- "grossesse forcée" hyponyme "violence sexuelle"

¹⁶⁵ L'hyperonyme « violence à l'égard des femmes » n'est pas visible dans l'image. Seulement la flèche reliant les deux termes est présente. Reportez-vous au réseau lexical complet présenté dans l'image 18.

- "avortement forcé" hyponyme "violence sexuelle"
- "stérilisation forcée" hyponyme "violence sexuelle"
- "grossesse forcée" hyponyme "coercition reproductive"
- "avortement forcé" hyponyme "coercition reproductive"
- "stérilisation forcée" hyponyme "coercition reproductive"
- "mutilation génitale féminine" hyponyme "violence sexuelle"
- "mutilation génitale féminine" synonyme "MGF"
- "infibulation" hyponyme "mutilation génitale féminine"
- "viol collectif" hyponyme "violence sexuelle"
- "viol" hyponyme "violence sexuelle"
- "viol collectif" hyponyme "infraction sexuelle"
- "viol" hyponyme "infraction sexuelle"
- "infraction sexuelle" synonyme "infraction à caractère sexuel"
- "freezing" is_caused_by "viol"
- "viol" has_agent "violeteur"

Il y a dix-sept relations d'hyponymie, deux relations de synonymie, une relation avec « is caused by » et pour conclure, une relation avec « has agent ».

Une fois le travail de constitution du système conceptuel et des réseaux lexicaux achevé, il est temps d'entrer dans le vif du sujet. Le chapitre cinq traitera de la création proprement dite de notre ressource terminologique bilingue, c'est-à-dire de la compilation des fiches terminologiques à l'aide de FAIRterm 2.0. Dans la section 5.1, nous aborderons également les phénomènes linguistiques rencontrés lors de la compilation, tandis que dans la section 5.2, nous ferons une analyse qualitative de l'outil utilisé, puisque FAIRterm 2.0 vient tout juste d'être implémenté.

Chapitre 5

Le développement du glossaire et l'analyse des données

Dans le cinquième chapitre, nous entrerons dans le vif du sujet, car notre ressource terminologique bilingue, qui est l'objet de ce mémoire, prendra enfin forme. La compilation des fiches terminologiques avec FAIRterm 2.0, une nouvelle ressource développée par les professeurs Vezzani et Di Nunzio de l'Université de Padoue, nous donnera de nombreux éléments de réflexion, qui feront l'objet des sections qui composent ce chapitre. Tout d'abord, le point 5.1.1 aborde les phénomènes linguistiques qui sont issus directement de l'analyse consécutive à la compilation des fiches terminologiques. Ensuite, nous expliquerons comment accéder à notre ressource terminologique, qui sera disponible gratuitement en ligne, à l'usage de tous et de toutes. Pour conclure, la section 5.2 sera consacrée à l'analyse qualitative de l'outil utilisé pour l'élaboration des fiches terminologiques, à savoir FAIRterm 2.0, en mettant l'accent aussi bien sur les difficultés que nous avons rencontrées lors de son utilisation que sur les améliorations qui ont déjà été apportées par rapport à la version précédente de l'outil, FAIRterm 1.0.

5.1 Les fiches terminologiques

En ce qui concerne le choix des termes à inclure dans le glossaire, nous sommes principalement appuyés sur nos deux réseaux lexicaux. Il ne faut pas oublier que les termes inclus dans les réseaux lexicaux dérivent du système conceptuel, lui-même issu de notre travail sur les corpus réalisés avec Sketch Engine. En outre, une raison importante pour laquelle nous avons commencé par le système conceptuel et les réseaux lexicaux résultants est la logique avec laquelle FAIRterm 2.0 a été organisé. Une nouvelle fonction de FAIRterm 2.0 permet, en effet, dès qu'un nouveau concept est

ajouté à la base de données, de saisir le numéro du concept/terme qui est lié à celui que nous sommes en train de compiler.¹⁶⁶ On peut choisir, par exemple, d'indiquer son concept superordonné ou subordonné, via les options « superordinate » ou « subordinate », ou son concept intégrant ou partitif, en cliquant sur « comprehensive » ou « partitive ». Le tout avant de choisir la langue dans laquelle on va verbaliser le concept, avec l'option située en dessous « select language to add ». Nous sommes donc encore à un niveau conceptuel, en ce qui concerne la compilation des fiches terminologiques. Nous reviendrons plus en détail sur FAIRterm 2.0 dans la section 5.2.

En outre, pour chaque terme introduit dans le glossaire, il a été vérifié s'il était présent ou non dans les tableaux des termes pertinents du chapitre 3 (cf. tableau 1 et tableau 2), dans un souci de cohérence avec le travail effectué jusqu'à présent. La plupart des termes figuraient en fait parmi les termes extraits de Sketch Engine, mais il faut préciser que certains termes ont été ajoutés *in itinere*, après avoir examiné de nombreux documents en ligne relatifs à notre domaine de spécialité. C'est le cas, par exemple, pour la langue italienne, de « *linguaggio neutro dal punto di vista del genere* » et de « *linguaggio neutro sotto il profilo del genere* ». Ces deux variantes synonymiques ont été incluses comme hyponymes du terme « *linguaggio inclusivo* », qui est présent, quant à lui, dans la liste des termes extraits. Pour la verbalisation du concept en langue française, les termes « langage non sexiste » et « langage neutre du point de vue du genre » ont été choisis, tous deux disponibles sur la base de données terminologiques de l'Union européenne IATE, ainsi que les termes mentionnés précédemment en italien.¹⁶⁷ Ces ajouts sont le résultat de l'application de l'approche sémasiologique, puisque le sens attaché à l'élément lexical (dans ce cas « *linguaggio neutro sotto il profilo del genere* ») a été découvert sur la base de l'analyse de cet élément tel qu'il apparaît dans le texte (L'Homme, 2020,

¹⁶⁶ Chaque concept introduit dans la base de données est en effet associé à un identifiant unique, qui est automatiquement généré dès qu'on clique sur « add concept entry ». Il s'agit d'un numéro à deux ou trois chiffres.

¹⁶⁷ <https://iate.europa.eu/search/result/1726145712601/1>. [dernière consultation : 12/09/2024]

71). Après avoir lu attentivement sa définition, nous avons réalisé que « *linguaggio inclusivo* » était un concept un peu trop général pour nos objectifs. Il était donc important de préciser que, pour nos besoins en particulier, le langage devait être *inclusif à l'égard des femmes*. D'où l'ajout des termes susmentionnés dans notre glossaire bilingue.

5.1.1 L'analyse des données terminologiques

Dans cette section, nous aborderons l'analyse des données que nous avons insérées dans notre ressource terminologique bilingue sur FAIRterm 2.0. Après une observation attentive des désignations linguistiques italiennes et françaises, il est possible d'en tirer des macro-domaines de réflexion. Dans les paragraphes suivants, nous aborderons les différences, à la fois culturelles et linguistiques, entre l'italien et le français, en particulier dans le domaine juridique, le degré de perméabilité des deux langues aux anglicismes et d'autres phénomènes linguistiques, tels que l'homographie et la « pudeur linguistique ».

Comme le souligne Sebastiani (2013, 3), si les mœurs évoluent au sein d'une société, il en va de même pour la pudeur, qui se reflète également dans l'usage linguistique. Selon la culture et la période historique de référence, il existe des mots tabous, qui concernent généralement les sphères du sacré, du social et du sexuel. Dans le cadre de notre ressource terminologique, les termes « *parità di genere* », « *discriminazione retributiva di genere* » et « *discriminazione di genere* » nous permettent de réfléchir à ce que Serianni a appelé la « pudeur linguistique » (Serianni, 2006, 41). La langue italienne semble ici plus « pudique » que la langue française, comme le montre le cas, tiré de notre glossaire, de « *parità di genere* », terme pour lequel nous avons également inclus les synonymes terminologiques « *uguaglianza di genere* » et « *parità tra donne e uomini* ». En français, les équivalents inclus dans le glossaire sont « égalité de genre » (preferred term) et « égalité entre les femmes et les hommes », qui correspondent exactement à « *uguaglianza di genere* » et « *parità tra donne e uomini* » ; mais il y a aussi le terme « égalité des sexes », qui est également indiqué comme synonyme par la base de

données terminologique de l'Union européenne (IATE). Le terme « parità dei sessi » existe en italien, mais en plus de ne pas être présent sur IATE, il n'a que 57 800 occurrences sur Google, contre les 3 790 000 occurrences de son équivalent français « égalité des sexes ». En outre, de nombreux résultats en italien pour « parità dei sessi » proviennent de pages web suisses qui sont donc rédigées dans la variété de langue italienne parlée et écrite au sein de la Confédération helvétique. Un autre exemple de ce phénomène, dans notre glossaire, est donné par la paire de termes synonymes italiens « discriminazione retributiva di genere » et « discriminazione retributiva basata sul genere », auxquels correspondent, en français, les termes « discrimination salariale fondée sur le genre », ainsi que « discrimination salariale fondée sur le sexe » et « discrimination en matière de rémunération fondée sur le sexe ». C'est un autre exemple du fait que le mot « sexe » est utilisé avec désinvolture dans la langue française, même dans un discours spécialisé, alors que l'on préfère ne pas utiliser le mot « sesso » en italien. Le concept numéro 340 de notre glossaire, verbalisé par la paire de termes « discriminazione di genere » et « discrimination fondée sur le sexe et sur le genre », va, quant à lui, dans le même sens. Nous remarquons que, dans ce cas aussi, la langue italienne est plus pudique que la langue française, puisque le mot « sexe » n'est pas présent dans la désignation linguistique en italien, contrairement à ce qui se passe en français. En ce qui concerne ce dernier concept, il convient toutefois d'ajouter que le terme « discriminazione basata sul sesso e sul genere » existe en italien et qu'il est présent en tant qu'équivalent du terme français susmentionné dans deux ressources faisant autorité, telles que la base de données IATE de l'Union européenne¹⁶⁸, et le glossaire de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁶⁹ (EIGE). La norme linguistique italienne préfère toutefois utiliser l'expression « discriminazione di genere », qui compte 145

¹⁶⁸ <https://iate.europa.eu/entry/result/3599392/it>. [dernière consultation : 16.10.2024]

¹⁶⁹ https://eige.europa.eu/publications-resources/thesaurus/terms/1220?language_content_entity=it. [dernière consultation : 16.10.2024]

000 occurrences sur le moteur de recherche Google, contre seulement 479 occurrences pour « discriminazione basata sul sesso e sul genere ». Les exemples présentés nous montrent que, bien qu'en italien le seuil de tolérance de la pudeur se soit élevé par rapport au passé et qu'il n'y ait plus les mêmes obstacles culturels qui empêchaient de nombreux Italiens et Italiennes de vivre la sexualité - et d'en parler - en toute sérénité, la pudeur n'a pas disparu du langage. Certains termes, qui dépassent les limites du sens commun de la pudeur, sont encore tabous (Sebastiani, 2013, 7-8). La pudeur a toujours eu des formes de verbalisation et des solutions rhétoriques qui la manifestent. Appiani (2006, 13) parle du « phénomène du tabou linguistique », qu'elle définit comme « l'interdiction inconsciente d'utiliser des termes qui existent dans la langue, mais sont interdits dans le discours ». Les figures rhétoriques, comme l'euphémisme, permettent de remplacer le mot interdit. Dans notre cas, plutôt que de dire - et d'écrire - « sesso » ou « sessi », on préfère, en italien, parler de « genere » ou utiliser la périphrase de substitution « tra donne e uomini ». Il est bien connu que la langue italienne et la langue française sont étroitement liées : en plus d'appartenir à la même famille linguistique, pour des raisons historiques, géographiques et politiques, elles se sont entrelacées à plusieurs reprises au cours des siècles (Mercurio, 2021, 60). Mais, comme le montre Mercurio (2021, 57), l'attitude des communautés linguistiques italienne et française et, surtout, des institutions des pays respectifs, à l'égard des anglicismes est différente. Dans la langue italienne, on assiste depuis des décennies à une présence massive

IT	FR
Accademia della Crusca (1582-1583)	Académie française (1634-1635)
Progetto di creare il Consiglio Superiore della Lingua Italiana (2003, 2005)	Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française (1966) Haut Comité de la Langue (1974)
Campagna <i>Dillo in italiano</i> e gruppo <i>Incipit</i> (2015)	Comité consultatif + Commissariat général à la langue française (1984)
	Conseil supérieur à la langue française (CSLF) + Délégation générale à la langue française (DGLF) (1989)
	Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) (2001)

Image 25 - Intervention des États italien et français en matière linguistique d'anglicismes¹⁷⁰, que De Luca, en 2020, a qualifié d'« abus encombrant [...] dans notre usage actuel ». Dans une tentative d'explication du phénomène, Mercurio (2021, 61) affirme que le succès des anglicismes et, en particulier, des « emprunts de luxe »¹⁷¹ en italien est en partie dû à la forme de prestige que ces mots confèrent au discours : privé de toute connotation évocatrice, un anglicisme peut « acquérir un ton d'élévation, de distinction, de prestige technico-scientifique qui le place sur un plan différent par rapport à son synonyme italien » (Coco, 2008, 44). En ce qui concerne l'intervention de l'État et ses orientations linguistiques, l'image 24¹⁷² montre que la France est plus active que l'Italie à cet égard.

En particulier, la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* a proposé, en collaboration avec le Ministère de la culture et de la communication, le site « France Terme », consacré aux termes recommandés au Journal officiel de la République française. Ce site rassemble les termes de différents domaines scientifiques et techniques qui doivent être obligatoirement utilisés par l'administration, mais qui peuvent être adoptés

¹⁷⁰ Selon Zoppetti (2019), les anglicismes dans le GRADIT (Grande dizionario italiano dell'uso) sont passés de 6 300 dans l'édition 1999 à 8 400 dans l'édition 2007. Source : https://www.researchgate.net/publication/357677702_Abuso_di_anglicismi_un_fenomeno_di_fragilita_linguistica_Studio_contrastivo_italiano-francese. [dernière consultation : 07.10.2024]

¹⁷¹ L'emprunt de luxe désigne un concept existant déjà exprimé par un terme consacré dans la langue cible, qu'il recoupe et parfois même occulte (e.g. week-end, leader, etc.) (Mercurio, 2021, 60).

¹⁷² L'image est tirée de l'article de recherche de Mercurio (2021), disponible en ligne au lien suivant : https://www.researchgate.net/publication/357677702_Abuso_di_anglicismi_un_fenomeno_di_fragilita_linguistica_Studio_contrastivo_italiano-francese. L'image se trouve à la page 63. [dernière consultation : 08.10.2024]

aussi par n'importe qui¹⁷³. En France, les réactions puristes et l'aménagement linguistique ont ainsi permis de contrôler l'usage des anglicismes en français et de traduire les résistances culturelles en normes linguistiques codifiées (Zanola, 2002, 211). En Italie, en revanche, les termes et les expressions d'origine anglo-américaine se sont de plus en plus imposés, en occultant les équivalents italiens existants ou possibles, ce qui nous amène à supposer une sorte de fragilité linguistique de notre langue, qui « offre peu de résistance » aux influences anglo-américaines (Mercurio, 2021, 66).

Dans notre glossaire, l'attitude différente adoptée par les langues italienne et française à l'égard du terme « catcalling » est un exemple de ce que nous venons de décrire. En ce qui concerne la définition en français, nous nous sommes basés sur la *Vitrine linguistique de l'office québécois pour la langue française*, qui parle de « [h]arcèlement qui se manifeste par des sifflements ou des commentaires de nature sexuelle tenus en public »¹⁷⁴. Comme terme préféré, au lieu de l'anglicisme *catcalling*, nous avons indiqué « sexhuage », terme suggéré par la *Vitrine linguistique*, puisque « harcèlement de rue », l'autre terme proposé est, à notre avis, un hyperonyme de « sexhuage ». La solution francophone trouvée pour « catcalling » est donc un mot-valise formé à partir des noms « sexe » et « huage ». Dans la langue italienne, par contre, il n'y a pas d'alternative à l'emprunt *catcalling*, qui est couramment utilisé à l'écrit comme à l'oral. Un autre exemple nous est fourni par les équivalents français du terme italien « divario retributivo di genere », qui a été inclus dans notre glossaire en tant que synonyme terminologique de *gender pay gap*. En italien, l'anglicisme est beaucoup plus utilisé que son équivalent italien, comme le montrent les statistiques : 117 000 occurrences dans les pages de Google pour « gender pay gap » (résultats en italien) contre 29 400 pour l'alternative italienne. Au contraire, il existe en français pas moins de trois variantes terminologiques, dont aucune n'est un emprunt :

¹⁷³https://www.uniba.it/it/docenti/boccuzzi-celeste/attivita-didattica/Dossier_20162017_EAMCA.pdf. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁷⁴<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26543995/harcelement-de-rue>. [dernière consultation : 07/10/2024]

« écart de rémunération entre les femmes et les hommes », « écart de salaire entre hommes et femmes » et « écart salarial entre hommes et femmes ». En outre, au sein de notre ressource terminologique, les hyponymes italiens du terme « violenza psicologica », à savoir *mobbing*, *stalking* et *gaslighting*, nous donnent d'autres exemples de comment la langue française préfère toujours l'alternative francophone, tandis que la langue italienne utilise les emprunts anglophones. C'est le cas de « détournement cognitif » pour « gaslighting » ou de « mobbing », qui est couramment utilisé en italien, alors qu'en français, il n'a pas moins de trois variantes, toutes en langue française : « harcèlement moral », « harcèlement moral au travail » et « harcèlement moral sur le lieu de travail ». D'autres exemples sont fournis par les équivalents français des termes italiens désignant les différents types de violence informatique : *revenge porn*, *sexting*, *cyberflashing* et *sextortion*. En français, à l'exception de « cyberflashing » qui reste tel quel, on trouve presque toujours une alternative francophone, qui est souvent la solution la plus utilisée. Par exemple, on trouve même trois variantes synonymiques pour « revenge porn » : « pornodivulgateur », « vengeance pornographique » et « porno-vengeance ». Par ailleurs, « textopornographie » est l'équivalent français de « sexting », alors que pour « sextortion », un phénomène linguistique intéressant s'est produit, à savoir l'adaptation du terme anglais à la langue française. Comme l'explique *La Vitrine linguistique* : « [l]e mot-valise *sextorsion*, de l'anglais *sextortion*, est acceptable parce qu'il est intégrable au système linguistique du français. En effet, sa formation à partir des mots *sexe* et *extorsion* s'intègre facilement au système de la langue [...] et son usage est répandu dans la francophonie »¹⁷⁵. Souvent, en effet, la phase initiale d'entrée d'un emprunt dans le système linguistique d'une langue est marquée par une adaptation éventuelle au système phonologique, orthographique et morphologique de la langue d'arrivée (Duběda, 2020,

¹⁷⁵<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26529614/sextorsion>. [dernière consultation : 08.10.2024]

328)¹⁷⁶. Tout au plus, en français, on combine deux lexèmes dont l'un peut être un mot étranger, comme dans le cas du terme « cyberharcèlement », qui est formé par le préfixe anglais « cyber » et par le mot français « harcèlement ». À cet égard, la *Vitrine linguistique* indique : « [l]e sens actuel de *cyber* tire son origine du mot anglais *cyberspace*, inventé en 1984 par l'auteur américain de science-fiction, William Gibson »¹⁷⁷. La *Vitrine* indique également que « [c]yber » est un « [p]réfixe que l'on ajoute à un mot existant pour en transposer la réalité dans le cyberspace ou pour l'associer à celui-ci »¹⁷⁸. Un cas intéressant est représenté par le concept 703 de notre glossaire, qui a été verbalisé en italien par « stalker » et en français par « harceleur ». Cette paire de désignations linguistiques est conforme à ce que nous avons dit à propos des deux tendances opposées des langues italienne et française en ce qui concerne les emprunts anglophones. Mais nous aimerions ajouter des éléments à ce sujet, car nous aussi, comme les Français, nous avons été tentés de rejeter l'anglicisme et d'opter pour un terme italien, tel que « persecutore ». Ci-dessous, nous présenterons les recherches et les réflexions qui ont abouti à la décision finale d'inclure le terme « stalker » en tant que désignation linguistique en italien. En ce qui concerne la fréquence d'utilisation, nous avons d'abord tapé « stalker » dans la barre de recherche de la fonction « Concordance » de Sketch Engine, dans le corpus itWaC, que nous avons déjà mentionné dans la section 4.2. Parmi les résultats (547), on trouve malheureusement surtout des noms propres d'œuvres artistiques, allant du film « Stalker » à la série télévisée « Night Stalker », en passant par les jeux vidéo « STALKER - Shadow of Chernobyl » et « Stalker : Oblivion

¹⁷⁶Citation tirée de l'article de recherche disponible en ligne au lien suivant: https://www.researchgate.net/publication/353835824_Les_anglicismes_en_francais_et_en_tcheque_contemporains_le_cas_des_formes_en_-ing. La citation est à page 119. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁷⁷<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/2075010/cyber#:~:text=Terme%20privilégié&text=Cyber%20vient%20du%20mot%20grec,dans%20son%20livre%20intitulé%20Neuromancer.> [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁷⁸<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/2075010/cyber#:~:text=Terme%20privilégié&text=Cyber%20vient%20du%20mot%20grec,dans%20son%20livre%20intitulé%20Neuromancer.> [dernière consultation : 08.10.2024]

Lost ». Il s'agit donc de contextes d'utilisation qui ne nous ont pas aidés à en comprendre davantage, car ils n'appartiennent pas à notre domaine de spécialité. Ensuite, nous avons interrogé l'un des moteurs de recherche les plus populaires : la recherche sur Google de « stalker » nous a donné 1 590 000 occurrences, dans les pages en italien. Pour le terme « persecutore », en revanche, les occurrences sont environ six fois moins nombreuses (294 000). Bien que la base de données terminologique de l'Union européenne IATE présente le terme « persecutore » comme équivalent du terme anglais « stalker »¹⁷⁹, dans notre glossaire, comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons décidé de garder l'anglicisme, pour des raisons de fréquence (que nous venons de mentionner), mais aussi pour des raisons de désambiguïsation. En effet, en examinant les pages Web où le terme « persecutore » est utilisé, on constate qu'il se trouve principalement dans des sites de librairies comme mot figurant dans le titre d'un ouvrage (Feltrinelli¹⁸⁰, Mondadori¹⁸¹ ou Raffaello Cortina Editore¹⁸²) ou dans des sites de dictionnaires et d'encyclopédies qui en expliquent le sens¹⁸³. Le terme « persecutore » n'est pas fréquemment utilisé, par exemple, dans les sites Web consacrés au droit ou dans le discours journalistique. Dans ces domaines, en effet, l'anglicisme « stalker » est préféré, comme le montrent les exemples suivants :

- “[...] il decreto-legge (artt. 8 e 9) ha previsto strumenti di tutela che, da un lato, possono intervenire anticipatamente rispetto alla pronuncia di una sentenza e, dall'altro, potrebbero anche dissuadere **lo stalker**

¹⁷⁹<https://iate.europa.eu/search/result/1729093342401/1>. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸⁰<https://www.lafeltrinelli.it/persecutore-ebook-rory-clements/e/9788858504284?srsId=AfmBOoqtosqVRQzyZPQtAFvCwPcfzfbbd5cAmyw08-VjokyDIiUsFfQ3>. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸¹<https://www.mondadori.it/II-persecutore-Julio-Cortazar/eai978880616501/>. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸²<https://www.raffaellocortina.it/scheda-libro/gianfranco-ravasi/ero-un-blasfemo-un-persecutore-e-un-violento-9788832856897-4311.html>. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸³Un exemple, parmi d'autres, est celui de Treccani <https://www.treccani.it/vocabolario/persecutore/>. [dernière consultation : 17/10/2024].

dal condurre a ulteriori conseguenze il proprio comportamento persecutorio.”¹⁸⁴;

- “ Nella maggior parte dei casi **lo stalker** è un ex partner che non riesce ad accettare la fine di una relazione ed avendo paura dell’abbandono cerca di avvicinarsi in tutti i modi, oppure un conoscente, un collega che desidera stabilire un rapporto affettuoso con la propria vittima.”¹⁸⁵;
- “Si dimette dal lavoro e cambia città per sfuggire a **uno stalker** che la perseguita, ma l’Inps si rifiuta di riconoscerle l’indennità di disoccupazione come previsto dall’art. 55-bis del decreto legislativo n. 151 del 2001.”¹⁸⁶;
- “L’incubo di una 33enne: "**Il mio stalker** è tornato libero e ora mi perseguita””¹⁸⁷;
- “Ardair Tari, **lo stalker** di 33 anni che venerdì ha rapito una donna di 26 anni e suo figlio di 5 residenti a Borgoricco e poi ha fatto in modo che all’appuntamento si presentasse anche il marito della sua vittima rimarrà dietro le sbarre a Trento.”¹⁸⁸

Nous allons maintenant évoquer les difficultés que nous avons rencontrées lors de la compilation de certaines fiches terminologiques, qui sont principalement liées aux différences culturelles entre l’Italie et la France. Comme dans le cas de la traduction d’un texte d’une langue à l’autre, on peut également rencontrer des problèmes liés aux realia lors de l’implémentation d’une ressource terminologique bilingue. Alors que Newmark (1977, 81) les définissait simplement comme de *cultural terms*, Florin (1993, 123) affirme que :

¹⁸⁴ <https://leg16.camera.it/561?appro=684>. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸⁵ <https://www.diritto.it/stalking-e-le-sue-caratteristiche-scheda-diritto/>. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸⁶ https://www.ansa.it/abruzzo/notizie/2024/09/20/minacciata-da-stalker-si-licenzia-linps-le-nega-lindennita_86b39492-c999-496c-a76c-d98e1a5ab6b5.html. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸⁷ <https://www.ilgiornale.it/news/cronaca-nera/lincubo-33enne-mio-stalker-tornato-libero-e-ora-mi-2355337.html>. [dernière consultation : 17/10/2024]

¹⁸⁸ <https://www.padovaoggi.it/cronaca/padova-convalidato-arresto-stalker-parrucchiere-8-giugno-2024.html>. [dernière consultation : 17/10/2024]

« [r]ealia (from the latin realis) are words and combinations of words denoting objects and concepts characteristic of the way of life, the culture, the social and historical development of one nation and alien to another. Since they express local and/or historical color they have no exact equivalents in other languages. They cannot be translated in a conventional way and they require a special approach »

Les realia sont donc des mots désignant des objets, des concepts et des phénomènes étroitement liés à la culture d'un pays, qui n'ont pas de correspondants dans d'autres langues et sont donc difficiles à traduire¹⁸⁹. Au cours de notre travail de mise en place du glossaire, nous avons effectué de nombreuses recherches pour trouver l'équivalent français de « divieto di avvicinamento », un terme du droit pénal italien indiquant une mesure de précaution personnelle coercitive qui peut être appliquée, en cas de violence, pour protéger la femme qui en est victime. Les difficultés que nous avons rencontrées sont liées aux différentes procédures judiciaires existant dans chaque pays ; dans notre cas, aux différences entre le droit pénal italien et le droit pénal français. Ce terme ne figure ni dans la base de données de l'Union européenne (IATE), ni dans le glossaire de l'EIGE (European Institute for Gender Equality), qui mentionne toutefois le terme « ordonnance de protection », notre point de départ. Les notes relatives à ce terme précisent que : « [l]e large éventail des mesures couvertes par ces ordonnances explique leurs diverses appellations : ordonnances imposant des restrictions, ordonnances d'interdiction, ordonnances d'expulsion, ordonnances de protection ou ordonnances d'injonction »¹⁹⁰. Dans la version italienne du glossaire, le terme correspondant est « ordinanza restrittiva », qui ne correspond cependant pas précisément à « divieto di avvicinamento ». Il nous semble qu'en droit italien il y a plus de spécificité dans les termes indiquant les différentes mesures prises par le juge, y compris le « divieto di avvicinamento », alors qu'en droit français il ne semble pas y avoir de loi spécifique à ce sujet. Nos soupçons ont été confirmés par le site *LegalPlace*,

¹⁸⁹<https://mandarinostudio.com/realia-cosa-sono-e-come-si-traducono/>. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁹⁰https://eige.europa.eu/publications-resources/thesaurus/terms/1402?language_content_entity=fr. [dernière consultation : 08.10.2024]

qui précise qu' : «[...] il n'existe pas de textes de loi spécifiques aux mesures d'éloignement dans le Droit français. L'injonction d'éloignement est une sanction que le juge prononce selon son appréciation de l'affaire en question. Néanmoins, on peut trouver quelques textes mentionnant l'injonction d'éloignement. En effet, il est entre autres possible de citer la loi n°2010-769 sur les violences faites aux femmes, notamment en son article 515-9 : « Lorsque les violences exercées au sein du couple ou par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou un ancien concubin, mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants, le juge aux affaires familiales peut délivrer en urgence à cette dernière une ordonnance de protection »¹⁹¹. En français, on a tendance à regrouper tous les termes sous un générique « injonction d'éloignement », qui correspond cependant à l'hyperonyme « ordine restrittivo » en italien. Le Conseil de l'Union européenne précise également que « les termes « ordonnance d'injonction ou de protection » recouvrent une catégorie générale »¹⁹². En conséquence, c'est-à-dire en l'absence d'un terme officiel en français, pour notre ressource terminologique nous avons proposé « interdiction d'approche ». Après avoir effectué de nouvelles recherches en ligne¹⁹³, nous avons découvert que le terme « mesure d'éloignement » est aussi utilisé en français, mais à notre avis, il risque d'être confondu avec le terme homonyme du droit de l'immigration, qui indique une « [m]esure ayant comme effet de contraindre un étranger de rentrer dans son pays d'origine, un pays de transit ou un autre pays tiers »¹⁹⁴. Le terme que nous avons choisi pour verbaliser le concept en français, à savoir « interdiction d'approche », a environ 48.000 occurrences sur Google, et est également utilisé par le site

¹⁹¹ <https://www.legalplace.fr/guides/injonction-eloignement/>. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁹² <https://search.coe.int/cm?i=09000016805cd166>, Article 53 - Ordonnances d'injonction ou de protection. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁹³ <https://www.legalplace.fr/guides/injonction-eloignement/>. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁹⁴ <https://iate.europa.eu/entry/result/3584158/fr>. [dernière consultation : 08.10.2024]

officiel du Sénat belge¹⁹⁵, dans le cadre des violences conjugales. De toute façon, dans notre fiche terminologique sur FAIRterm 2.0, nous avons précisé, dans les notes de définition, que : « [p]uisqu'il n'existe pas de textes de loi spécifiques aux mesures d'éloignement dans le Droit français, la définition a été formulée sur la base d'articles juridiques disponibles en ligne. Attention à ne pas confondre ce concept avec la « mesure d'éloignement », qui appartient au domaine du droit de l'immigration (Source : IATE) ».

En outre, également en ce qui concerne le terme « reddito di libertà », qui est une contribution financière fournie par l'INPS¹⁹⁶ et destinée aux femmes victimes de violences, des recherches en ligne ont été effectuées avant de parvenir à un équivalent satisfaisant en langue française. Dans ce cas aussi, le problème est culturel, car nous n'étions même pas sûrs que cette aide soit également fournie par l'État français, comme elle l'est par l'État italien. Nous avons donc tapé sur Google une traduction française de la première partie de la définition du terme « reddito di libertà », c'est-à-dire de ce qui nous semblait en être la caractéristique essentielle : « aide financière pour les femmes victimes de violence ». Les résultats nous ont donné accès à certains sites officiels français qui nous ont permis de comprendre comment les choses fonctionnent en France. Il s'agit de caf.fr¹⁹⁷, le site officiel des caisses d'Allocations familiales, et Service Public, le site officiel de l'administration française. Cette dernière source¹⁹⁸ nous a permis de comprendre ce qu'est l'équivalent de « reddito di libertà » dans la réalité française : « aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales », parfois abrégée en « aide universelle d'urgence ».

En continuant les réflexions sur les termes juridiques à inclure dans le glossaire, il convient de mentionner le cas de « prostituzione » -

¹⁹⁵<https://www.senate.be/www/?MIval=publications/viewPub&COLL=B&PUID=50336885&TID=50359976&POS=1&LANG=fr>. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁹⁶ Institut National de la Prévoyance Sociale (INPS) en Italie.

¹⁹⁷<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/violences-conjugales-une-aide-d-urgence-pour-vous-protger>. [dernière consultation : 08.10.2024]

¹⁹⁸ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16962>. [dernière consultation : 08.10.2024]

« prostitution ». Le terme en italien et le terme en français apparaissent tous deux dans les listes de *relevant terms* recueillies dans le tableau 1 et le tableau 2 du chapitre 3. N'étant pas experts dans ce domaine, nous avons des doutes sur l'inclusion de ce concept dans notre ressource terminologique bilingue, car nous ne savions pas s'il s'agissait d'un délit ou non, en Italie ou en France, et donc s'il s'agissait d'un terme juridique ou non. Quelques recherches sur Internet nous ont permis de clarifier nos idées et de prendre une décision à ce sujet. Lorsqu'on aborde le sujet de la prostitution, la question se pose de savoir s'il peut y avoir, et dans quelles conditions, une prostitution réellement libre, ou si le choix est toujours le résultat d'une contrainte. La Cour constitutionnelle italienne définit la prostitution comme « la prestation de services sexuels contre rémunération »¹⁹⁹. En simplifiant un phénomène aux multiples facettes et complexités, on peut dire qu'il existe deux lignes de pensée : selon la première, l'approche réglementariste, la prostitution doit être considérée comme un choix relevant de l'autodétermination de l'individu en matière sexuelle, qui donne lieu à une activité économique légale. Le système juridique devrait donc laisser les individus fondamentalement libres de se livrer à la prostitution et d'utiliser le service sexuel. Il ne s'agirait en fait que de réglementer correctement l'exercice de cette activité²⁰⁰. La Cour renvoie au juge la tâche d'identifier, dans l'éventail infini des comportements attribuables au cas abstrait, ceux qui sont préjudiciables à l'intérêt protégé²⁰¹. Selon l'approche dite abolitionniste, en revanche, la prostitution est un phénomène qui doit être combattu en raison de ses effets négatifs sur un certain nombre d'aspects, tels que les droits fondamentaux des personnes vulnérables, la dignité

¹⁹⁹https://www.questionegiustizia.it/articolo/libere-di-prostituirsi-commento-alla-sentenza-n-1412019-della-corte-costituzionale_25-06-2019.php. [dernière consultation : 18/10/2024]

²⁰⁰https://www.questionegiustizia.it/articolo/libere-di-prostituirsi-commento-alla-sentenza-n-1412019-della-corte-costituzionale_25-06-2019.php. [dernière consultation : 18/10/2024]

²⁰¹https://www.questionegiustizia.it/articolo/libere-di-prostituirsi-commento-alla-sentenza-n-1412019-della-corte-costituzionale_25-06-2019.php. [dernière consultation : 18/10/2024]

humaine, la santé, tant individuelle que collective, et l'ordre public, compte tenu des activités illégales fréquemment associées à la prostitution, telles que la traite des personnes, le trafic de drogue et la criminalité organisée²⁰². La loi Merlin de 1958, qui a été adoptée pour endiguer le phénomène de l'esclavage des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, s'inscrit dans cette ligne de pensée ; il s'agit d'une loi qui n'interdit pas la prostitution en soi, mais ceux qui la favorisent et qui l'exploitent. La loi Merlin est connue en Italie pour avoir décrété la fermeture des « maisons de prostitution »²⁰³, ce que l'on appelle en italien les *case chiuse*. En mars 2019, les juges de la Cour constitutionnelle ont été invités à évaluer si la loi Merlin pouvait constituer une « violation du principe de la liberté d'autodétermination des femmes ». La Cour constitutionnelle a confirmé la légitimité de la loi, qui reste toujours en vigueur²⁰⁴. Indépendamment de notre opinion sur la question, des recherches complémentaires ont été menées pour savoir si la prostitution constitue un crime, en Italie ou en France. En ce qui concerne l'Italie, plusieurs arrêts de la section fiscale de la Cour suprême italienne ont reconnu la pleine légalité de l'activité de prostitution, comme l'arrêt n° 20528 du 1er octobre 2010, qui stipule que l'activité de prostitution peut être « moralement discutable », mais « ne peut certainement pas être considérée comme illégale »²⁰⁵. La loi sur la prostitution, c'est-à-dire la loi Merlin, qui perdure en Italie depuis plus de soixante ans, est de nature abolitionniste et, d'une part, consacre la licéité de l'acte de prostitution, mais, d'autre part, interdit pratiquement tous les comportements de tiers (autres que le client) qui y sont liés, au point de punir « quiconque favorise, de quelque manière que ce soit, la prostitution d'autrui » (c'est ce que l'on appelle le

²⁰²https://www.questionegiustizia.it/articolo/libere-di-prostituirsi-commento-alla-sentenza-n-1412019-della-corte-costituzionale_25-06-2019.php. [dernière consultation : 18/10/2024]

²⁰³ <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/1958/03/04/058U0075/sg>. [dernière consultation : 19/10/2024]

²⁰⁴ <https://www.apg23.org/it/post/legge-merlin-prostituzione-italia.html>. [dernière consultation : 19/10/2024]

²⁰⁵ <https://archiviopenale.it/File/DownloadArticolo?codice=aece2006-2df6-417e-82ba-123863083cb6&idarticolo=18550>. [dernière consultation : 19/10/2024]

proxénétisme, conformément à l'article 3, point 8, de la loi italienne). Il s'agit, selon certains, d'une loi contradictoire, qui oblige les personnes qui effectuent ce travail (défini comme légal) à se cacher, à vivre dans la clandestinité, et il n'est pas rare qu'elles se retrouvent dans les mains de la criminalité plus ou moins organisée²⁰⁶. En France, la voie néo-prohibitionniste a été empruntée, qui considère l'activité prostitutionnelle comme illégale dans tous les cas, avec une sanction corrélative pour le client afin de décourager la demande de services sexuels rémunérés (Cadoppi, 2019, 3). La prévention et la lutte contre la prostitution font partie intégrante des politiques publiques de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Un tournant dans cette direction est la réforme de 2016, par laquelle le législateur français a réaffirmé, sans trop de malentendus, l'idée que la prostitution ne constitue pas un crime, mais plutôt une violence faite aux personnes qui se livrent à cette activité. Poursuivant un double objectif de responsabilisation des clients et de protection des victimes, des dispositions pénales et socio-économiques ont été intégrées dans l'ordre juridique français afin de supprimer toute disposition réglementant ou favorisant la prostitution, de réprimer l'exploitation sexuelle et de protéger les victimes²⁰⁷. Sur le plan pénal, le point essentiel de la loi est le renforcement de la pénalisation des clients, avec la création du délit de recours à la prostitution régi par l'article 611-1 du Code pénal²⁰⁸. L'État français a donc criminalisé l'achat de services sexuels, dépénalisé les personnes prostituées et créé des programmes de sortie, des politiques de protection et d'aide aux victimes de la prostitution, de l'exploitation sexuelle, de l'incitation à la prostitution et de la traite des êtres humains²⁰⁹. Il y a donc une différence de traitement du phénomène entre l'Italie et la France, puisque dans le premier cas, la

²⁰⁶<https://archiviopenale.it/File/DownloadArticolo?codice=aece2006-2df6-417e-82ba-123863083cb6&idarticolo=18550>. [dernière consultation : 19/10/2024]

²⁰⁷https://www.cortecostituzionale.it/documenti/convegni_seminari/Comp_248_Internet.pdf [dernière consultation : 19/10/2024]

²⁰⁸https://www.cortecostituzionale.it/documenti/convegni_seminari/Comp_248_Internet.pdf [dernière consultation : 19/10/2024]

²⁰⁹<https://www.ilfattoquotidiano.it/2019/02/11/per-la-francia-la-prostituzione-non-e-un-lavoro-quando-lo-capira-anche-litalia/4955546/>. [dernière consultation : 19/10/2024]

prostitution ne constitue pas une infraction pénale en soi, alors que dans le second, elle l'est. Compte tenu de ce qui précède, nous avons décidé d'introduire dans notre glossaire à la fois le terme « prostituzione forzata » et son équivalent français « prostitution forcée » (concept 577), puisque dans le système juridique italien, c'est ce type de prostitution qui constitue un délit ; et le terme « prostituzione » et son équivalent français « prostitution » (concept 841), en vertu du fait que la prostitution est illégale en France depuis huit ans.

Nous aimerions également réfléchir aux différences entre les concepts de « femminicidio » et de « femmicidio » en italien et en français. En italien, « femminicidio » et « femmicidio » désignent deux concepts différents, « femmicidio » étant utilisé spécifiquement pour indiquer le meurtre d'une femme en tant que telle. En français, en revanche, « féminicide » et « fémicide » sont presque toujours utilisés comme synonymes pour désigner le fémicide, c'est-à-dire le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme. Le terme « fémicide » est parfois qualifié de « forme plus courte » du terme « féminicide »²¹⁰. Notre ligne de pensée, qui a déjà été explicitée dans la section 1.3.1, nous a conduits, dans le cadre de notre ressource terminologique, à agir comme suit : en langue italienne, « femminicidio » a été inclus comme variante terminologique de « violenza sulle donne » et de « violenza contro le donne » (concept numéro 644 du glossaire), tandis qu'en langue française, « féminicide » a été inclus uniquement comme synonyme de « fémicide » (concept numéro 216 du glossaire). En conclusion, nous avons compris qu'en français, le terme « féminicide » n'a pas le sens large qui est au contraire présent en italien, à savoir le sens sociologique, pour ainsi dire, qui se réfère au phénomène de la violence à l'égard des femmes, dont le point culminant est leur élimination physique, c'est-à-dire leur fémicide.

²¹⁰<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/feminicide/>. [dernière consultation : 08.10.2024]

En outre, le concept 186 de notre glossaire nous offre d'autres éléments de réflexion. Compte tenu des récents débats sur la déclinaison féminine des noms de métiers et de fonctions, une question qui, comme l'indique Panetto dans un article d'octobre dernier²¹¹, « revient dans l'actualité avec une certaine systématisme », nous avons vivement souhaité inclure un terme désignant ce phénomène dans notre glossaire. Des termes tels que *sindaca*, *avvocata*, *ministra* e *direttrice d'orchestra* sont considérés comme cacophoniques et ce sont parfois les femmes elles-mêmes qui se sentent dévalorisées par la féminisation du terme, comme si le titre professionnel masculin avait plus de poids²¹². En réalité, il s'agit d'une impression due au fait que jusqu'à présent, ces termes ont été peu utilisés ; il s'agit simplement d'une question de non-familiarité avec ces phonèmes. Mais le féminin existe, et il existe depuis longtemps. Pour donner quelques exemples, *avvocata* se trouve déjà dans un texte toscan du début du XIV^e siècle, la *Leggenda di santa Caterina d'Alessandria*, avec le sens de « celle qui exerce la profession d'avocat », *architetta* est présent dans le premier volume de la cinquième édition du *Vocabolario degli Accademici della Crusca* (1863) et *sindaca* est enregistré dans le sixième volume de l'édition révisée du dictionnaire de D'Alberti de Villanova (1825) (Cortelazzo, 2024, 32). Pourquoi alors, si ces mots existent, ne sont-ils pas utilisés ? Selon Cortelazzo, les raisons de la résistance à l'utilisation du féminin pour désigner les femmes exerçant des professions prestigieuses ou jouant des rôles publics importants sont certainement de nature sociolinguistique, car d'un point de vue grammatical, le problème ne devrait tout simplement pas se poser. L'une de ces raisons est à chercher dans le machisme dominant au sein de notre société²¹³. En ce qui concerne la verbalisation du concept évoqué ci-dessus, pour ce qui est du terme en français, la base de données terminologique de l'Union européenne

²¹¹<https://ilbolive.unipd.it/it/news/societa/sindaca-ingegnera-avvocata-solo-questione>. [dernière consultation : 17/10/2024]

²¹²<https://ilbolive.unipd.it/it/news/societa/sindaca-ingegnera-avvocata-solo-questione>. [dernière consultation : 17/10/2024]

²¹³<https://ilbolive.unipd.it/it/news/societa/sindaca-ingegnera-avvocata-solo-questione>. [dernière consultation : 18/10/2024]

IATE présente « féminisation des noms de métiers »²¹⁴, une désignation qui est caractérisée par une certaine fiabilité (la fiche terminologique a trois étoiles dans le paramètre *reliability*) et par un emploi modéré (environ 18.000 occurrences dans les pages Google en français), en particulier dans des sources fiables, telles que *l'Académie de Montpellier*²¹⁵, le *Portail linguistique du Canada*²¹⁶ ou des sites contenant des articles de recherche, comme *OpenEdition Journals*²¹⁷. Parmi les résultats donnés par Google, qui attestent l'utilisation du terme, figure le site de l'Académie française qui, dans un document officiel intitulé *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*²¹⁸, déclare : « [l]'Académie se gardera donc d'édicter des règles de féminisation des noms de métiers : se fondant sur l'usage, qui décidera et tranchera en dernier ressort, elle indiquera les limites dans lesquelles peuvent être envisagées les formes que prendra cette adaptation légitime de la langue aux mutations de la société, sans chercher à embrasser dans des considérations trop générales l'infinie diversité des situations et des cas. ». À cet égard, ce n'est qu'en 2019 que l'Académie française s'est prononcée en faveur d'une ouverture à la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de titres et de grades, comme le rapporte un article du journal *Le Monde*²¹⁹, en estimant qu'il n'existait « aucun obstacle de principe ». Le discours est toutefois différent en ce qui concerne la désignation linguistique en italien. L'équivalent italien de « féminisation des noms de métiers » sur IATE est un terme étiqueté comme « proposé » (*proposed*) qui n'a que deux étoiles dans le paramètre *reliability*. Il s'agit de « titolo professionale neutro sotto il

²¹⁴ <https://iate.europa.eu/entry/result/3626637/fr>. [dernière consultation : 17/10/2024]

²¹⁵ https://pedagogie.ac-montpellier.fr/sites/default/files/ressources/F%C3%A9minisation%20des%20noms%20de%20m%C3%A9tiers_0.pdf. [dernière consultation : 17/10/2024]

²¹⁶ <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/quiz/jeu-quiz-feminisation-des-noms-fra>. [dernière consultation : 17/10/2024]

²¹⁷ <https://journals.openedition.org/mots/355>. [dernière consultation : 17/10/2024]

²¹⁸ https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf. [dernière consultation : 17/10/2024]

²¹⁹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/02/28/l-academie-francaise-se-resout-a-la-feminisation-des-noms-de-metiers_5429632_3224.html. [dernière consultation : 17/10/2024]

profilo del genere », une formulation qui nous semble prolix et peu utilisée, comme le prouve la seule occurrence trouvée en tapant le terme entre guillemets sur Google. Ces raisons expliquent pourquoi nous avons décidé de traduire le terme français en italien : « femminilizzazione dei nomi di professione » est la désignation que nous avons insérée dans notre glossaire. Nous espérons, pour le futur de notre langue, que l'utilisation du genre féminin pour créer des néologismes appliqués aux autorités de l'État, aux grades militaires, aux titres professionnels et aux décorations se répandra naturellement, car l'utilisation du féminin pour désigner un référent féminin est une règle fondamentale de la langue italienne²²⁰.

Nous allons conclure notre analyse des données en présentant les trois cas d'homographie relevés dans notre glossaire. Le premier cas est donné par l'acronyme « MGF », qui est présent dans deux entrées différentes : la première est la verbalisation du concept « mutilazione genitale femminile » en italien, tandis que la seconde est la verbalisation du même concept, mais en français²²¹. Les deuxième et troisième cas correspondent respectivement au concept numéro 293 et au concept numéro 766 du glossaire, à savoir « freezing » et « cyberflashing », qui ont été verbalisés de la même manière, c'est-à-dire en gardant l'anglicisme, aussi bien en italien qu'en français. Il s'agit donc de deux paires d'entrées homographes.

5.1.2 La mise à disposition du glossaire en ligne

Notre ressource terminologique bilingue qui, il convient de le rappeler, a été conçue en tant que support valable d'un point de vue terminologique pour l'activité professionnelle des journalistes italophones et francophones, lorsqu'ils rédigent des articles traitant de la violence à l'égard des femmes et, plus en général, de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera librement accessible et consultable en ligne, à la page *FAIRterm Web*

²²⁰ <https://ilbolive.unipd.it/it/news/societa/sindaca-ingegnera-avvocata-solo-questione>. [dernière consultation : 18/10/2024]

²²¹ La locution complète de la deuxième désignation est « mutilation génitale féminine ».

*Application*²²², dans la section *Consultation*. Cette page web présente tous les projets terminologiques qui ont été réalisés à l'aide de l'application web FAIRterm, dans ses versions FAIRterm 1.0 et FAIRterm 2.0. Plus précisément, il s'agit de TriMED, une base de données terminologiques multilingue développée par la Prof. Federica Vezzani, qui a été conçue pour résoudre différents problèmes liés à la complexité de la terminologie médicale en italien, anglais et français, CAMEO (CommerciAl terMinology rEsource), qui a été développée dans le cadre du projet de recherche « La terminologie du commerce : conception et mise en œuvre d'une base de données terminologique multilingue pour les langues spéciales des activités manufacturières en Vénétie », DITTO (Disarmament International Treaty Terminology), une base de données terminologiques développée par Sara Silecchia, en collaboration avec le projet de recherche YourTerm Juri, pour collecter la terminologie pertinente dans le domaine de la justice et de la terminologie juridique, et enfin du glossaire « International Digital Glossary Performative Arts - Drama & Theatre in Education », qui s'adresse aux enseignants, aux chercheurs et aux artistes travaillant dans des contextes internationaux.

Notre base de données terminologiques bilingue italien-français a été nommée ÉgalITER - Terminologie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et elle sera incluse dans cette liste. Elle se compose de 82 concepts, avec un total de 216 désignations linguistiques compilées.

5.2 L'analyse qualitative de FAIRterm 2.0

Comme nous l'avons déjà mentionné, le nouvel outil utilisé pour la compilation de nos fiches terminologiques bilingues est FAIRterm 2.0. Il s'agit de la version actualisée de FAIRterm, un outil gratuit de compilation d'entrées terminologiques multilingues qui a été conçu pour soutenir le travail des professionnels de la langue tels que les terminologues, les

²²²<https://shiny.dei.unipd.it/fairterm/consultation.html>. [dernière consultation : 09.10.2024]

traducteurs, les communicateurs techniques, les chercheurs et les étudiants²²³. Dans les paragraphes suivants, nous illustrerons le fonctionnement de FAIRterm 2.0, en soulignant les difficultés de notre *user experience* et les améliorations qui peuvent y être apportées.

5.2.1 La ressource FAIRterm 2.0 : présentation

Il est important de rappeler que FAIRterm a été conçu pour permettre l'organisation multilingue des données terminologiques selon le paradigme de la « terminologie FAIR », dont nous avons expliqué les principes dans la section 2.7. Ce paradigme suppose l'adoption de normes de jure pour faciliter le processus de FAIRification des données de recherche terminologique. En particulier, les normes sur lesquelles le paradigme - et par conséquent l'application Web FAIRterm - est basé sont 1) ISO 16642 : 2017 pour le méta-modèle structurel Terminological Markup Framework (TMF), 2) ISO 12620 : 2019 pour les catégories de données (Data Categories) et les spécifications de catégories de données (Data Category Specifications) représentées, et 3) ISO 30042 : 2019 pour le format de mise en œuvre TermBase eXchange (TBX). L'application FAIRterm est particulièrement utile aux fins d'études, car elle permet de mieux comprendre un domaine donné à travers la représentation de la double dimension de la terminologie, c'est-à-dire la dimension conceptuelle et la dimension linguistique (Vezzani et al., 2022, 101). FAIRterm 2.0 s'inscrit dans ce substrat théorique et tente également de reproduire visuellement le métamodèle structurel TMF défini par la norme ISO-16642 : 2017 (cf. image 2). Dans un premier temps, lorsque nous ouvrons la page de l'application web FAIRterm 2.0²²⁴, nous nous retrouvons par défaut dans la section « Data Entry », celle qui nous permet de saisir ou de modifier un élément du glossaire. L'onglet voisin, « Data Consultation », comme le terme l'indique, permet uniquement de consulter les termes qui sont déjà présents dans la base de données, sans possibilité d'y apporter des modifications. Pour insérer

²²³ <https://shiny.dei.unipd.it/fairterm/compilation.html>. [dernière consultation : 15/09/2024]

²²⁴ <https://shiny.dei.unipd.it/fairterm/f20/mores/> [dernière consultation : 02/10/2024].

un nouveau concept/terme dans notre glossaire, tout en restant dans « Data Entry », nous devons d’abord enregistrer le concept que nous allons insérer, c’est-à-dire indiquer un ou plusieurs domaines auxquels il appartient - domaines qui sont sélectionnables via un menu déroulant²²⁵ - et ensuite cliquer sur le bouton vert « add concept entry ». L’image 26 ci-dessous montre ce que nous venons de décrire.

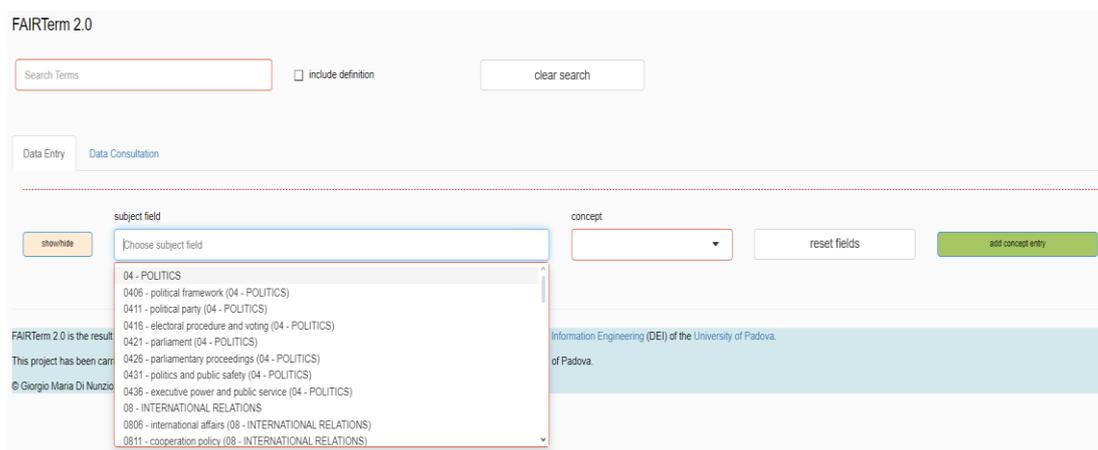


Image 26 - « Add concept entry » sur FAIRterm 2.0

Grâce à cette opération, le système crée le concept et lui associe un identifiant unique, c’est-à-dire un numéro à deux ou trois chiffres, afin qu’il puisse être identifié de manière unique et être facilement repéré dans le glossaire. Ce n’est qu’à ce stade qu’il est possible de fournir des informations plus spécifiques relatives au concept saisi, telles que le sous-domaine auquel il appartient, dont le choix n’est pas limité comme dans le cas du domaine, et les éventuels concepts superordonnés (« superordinate »), subordonnés (« subordinate »), intégrants (« comprehensive ») ou partitifs (« partitive ») qui lui sont liés. Dans ce cas, en cliquant sur les sections correspondantes, un menu déroulant permet de sélectionner, par exemple, le numéro du concept superordonné au nôtre. Cela s’explique par le fait que, comme nous l’avons expliqué plus haut, chaque concept est associé à un numéro. Le bouton jaune « Update concept » permet de sauvegarder les

²²⁵ Le choix du domaine est limité. Les classifications sont tirées du glossaire Eurovoc, le thésaurus multilingue et multidisciplinaire de l’UE. Source : <https://eur-lex.europa.eu/browse/eurovoc.html?locale=it>. [dernière consultation : 16/10/2024]

données insérées jusqu'à ce point. L'image ci-dessous montre la création du concept numéro 764 de notre glossaire, à savoir « violenza psicologica », l'insertion de son sous-domaine (« gender equality ») ainsi que l'insertion des deux concepts qui lui sont associés, à savoir le concept superordonné 644 (« violenza contro le donne ») et le concept subordonné 323 (« mobbing »). En bas à gauche, il est possible de voir le bouton « Update concept », qui permet de sauvegarder ce qui a été saisi.

Image 27 - La création d'un concept sur FAIRterm 2.0

Ensuite, après avoir complété cette section, qui appartient à la dimension conceptuelle de la terminologie, on procède à l'analyse de la dimension linguistique. Après avoir sélectionné la langue dans laquelle verbaliser le concept, à l'aide du menu déroulant « select language to add » (cf. image 27), qui permet de choisir parmi 183 langues, en cliquant sur « add language section », on ouvre la section linguistique de la fiche terminologique. Dans cette section, nous devons insérer la définition et les éventuelles notes à la définition, en fournissant également ses sources, c'est-à-dire l'URL de la ressource externe à partir de laquelle elle a été extraite, sur « external cross reference », et une citation complète de celle-ci, sur « source ». Il ne faut pas oublier de sauvegarder ce qu'on a inséré : pour cette section, le bouton à cliquer est « Update language ». Il est possible de voir ce qui vient d'être décrit sur le plan théorique dans l'image 28, qui montre la compilation pratique de la partie linguistique du concept introduit ci-dessus, à savoir « violence psychologique », pour ce qui est de la partie en italien.

Image 28 - La section linguistique d'une fiche terminologique

Nous avons donc décrit le concept C et nous l'avons verbalisé dans la langue n. L'étape suivante consiste à remplir la section du terme, qui est créée en cliquant sur le bouton vert « add term section ». Dans la fenêtre qui s'ouvre, il faut analyser le comportement morphosyntaxique, sémantique et phraséologique du terme analysé. Tout d'abord, on doit indiquer la « designation », c'est-à-dire la désignation linguistique²²⁶, suivie de son usage (« usage »), où on précise si le terme est un « preferred term », un « admitted term », un « deprecated term » ou un « obsolete term ». En outre, on indique la partie du discours, le genre et le nombre sur « part of speech », « gender » et « number », puis on continue avec « type », où il faut indiquer le type de terme. Le menu déroulant permet de sélectionner plusieurs options, conformément à la classification fournie par la norme ISO 1087 : 2019 (sections de 3.4.6 à 3.4.17)²²⁷. Une fois la description des caractéristiques formelles du terme achevée, on ajoute des informations sur l'usage du terme, c'est-à-dire un exemple du contexte linguistique dans lequel il apparaît (dans la section « contexte »), et sur la source correspondante, citée dans « ext cross ref » et dans « source ». Dans le premier cas, on colle l'URL de la ressource externe à partir de laquelle le

²²⁶ Selon la norme ISO 1087 : 2019, un terme est une « désignation qui représente un concept général par des moyens linguistiques ». <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr> [dernière consultation : 16/10/2024]

²²⁷ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr> [dernière consultation : 16/10/2024]

contesto a été extrait, dans le second cas, on indique la citation complète de la ressource. Les sections suivantes « register » et « collocation » permettent de préciser, respectivement, la marque d’usage du terme et une collocation du terme. Il convient de rappeler que les collocations sont « espressioni formate da una o più parole che per uso e consuetudine lessicale formano una unità fraseologica non fissa ma riconoscibile » (Tiberri, 2018, 3). Il est enfin possible d’ajouter des « notes », pour spécifier tout commentaire que l’on juge pertinent pour donner plus d’informations sur le terme. L’image 29 montre la « term section » compilée en italien du terme « violenza psicologica ».

Show/Hide

violenza psicologica

usage
preferred term

part of speech
noun

gender
feminine

number
singular number

type
multi-word term

context
Tra gli esempi di violenza psicologica figurano azioni come l'isolamento da altre persone, aggressioni verbali, minacce, intimidazioni, controllo, molestie o comportamenti persecutori, insulti, umiliazioni e diffamazione.

ext cross ref
https://eige.europa.eu/publications-resources/thesaurus/terms/1241?language_content_entity=it

source
European Institute for Gender Equality (EIGE)

register
comune

collocation
subire (una) violenza psicologica

notes

Update term

Image 29 - La « term section » d’une fiche terminologique

À ce stade, la compilation de la fiche terminologique peut être considérée comme terminée, à moins qu'il n'y ait des synonymes terminologiques. S'il existe des variantes synonymiques pour un terme, par exemple « parità di genere » pour « uguaglianza di genere », il est possible d'ajouter une autre désignation linguistique en cliquant sur « add term section », à l'intérieur de la section de la langue concernée, dans ce cas « Italian », comme le montre l'image 30.

The screenshot displays a web form for adding a new term section. At the top, there is a 'Show/Hide' button and a text input field containing 'Italian'. Below this, several fields are visible: 'definition' with the text 'parità di trattamento e considerazione degli uomini e delle donne', 'external cross reference' with the URL 'https://iate.europa.eu/entry/result/778273it', 'source' with 'Interactive Terminology for Europe', and 'notes' with 'Notes'. A yellow 'Update language' button is positioned below the notes field. To the right, a green 'add term section' button is visible. At the bottom right, a small box indicates 'Last update on: 2024-09-10 08:51:45 UTC'. Below the main form, two additional 'Show/Hide' buttons are shown, each followed by a text input field containing 'parità di genere' and 'uguaglianza di genere' respectively.

Image 30 - L'ajout de variantes synonymiques

Pour compiler une nouvelle fiche terminologique, après avoir vérifié que toutes les données de la fiche précédente ont été sauvegardées (à l'aide des boutons « Update concept », « Update language » et « Update term »), il suffit de cliquer sur « reset fields » (cf. image 27) et de recommencer avec un nouveau concept. Si, cependant, nous souhaitons rechercher dans le glossaire des termes déjà compilés, la barre de recherche en haut à gauche « Search Terms » nous permet d'écrire une désignation linguistique, qui sera récupérée en temps réel par le système. Au fur et à mesure que nous tapons, FAIRterm 2.0 nous présente les résultats possibles de la recherche, en indiquant également la langue dans laquelle le terme a été compilé, la définition du terme, son domaine et son identifiant (« concept id »). Une fois que l'on a trouvé la désignation linguistique recherchée, le bouton « Click twice » permet d'y accéder en cliquant dessus deux fois. Il est également possible, en sélectionnant la case à cocher « include definition », d'effectuer

la recherche en fonction de la séquence de caractères de la définition, au cas où une désignation n'aurait pas encore été attribuée au concept. Enfin, le bouton « clear search » permet de tout effacer et d'effectuer une nouvelle recherche. L'image 31 illustre ce qui vient d'être décrit, avec l'exemple de la recherche du terme « violenza psicologica ».

The screenshot shows the FAIRTerm 2.0 search interface. At the top, there is a search input field containing 'violenza psicologica', a checkbox for 'include definition', and a 'clear search' button. Below this is a table with columns for 'designation', 'language', 'definition', 'subject field', 'concept id', and 'action'. The table contains one row for 'violenza psicologica' in Italian, with a detailed definition and a subject field '1236 - rights and freedoms (12 - LAW)'. Below the table are buttons for 'Data Entry' and 'Data Consultation'. At the bottom, there is a 'show/hide' button, a 'subject field' dropdown menu, a 'concept' dropdown menu, a 'reset fields' button, and an 'add concept entry' button.

Image 31 - « Search Terms » sur FAIRterm 2.0

On remarque que la langue de FAIRterm 2.0 est l'anglais, puisque les différentes sections, les options à choisir et les boutons sont en anglais. En outre, les boutons orange clair « Show/Hide », sur le côté gauche de la page, permettent d'afficher intégralement les différentes sections d'une fiche terminologique ou bien de les cacher, afin d'avoir une vision plus claire de l'ensemble de la fiche. Pour conclure, après avoir présenté les différentes sections en détail, il est évident que l'organisation de la fiche terminologique suit le schéma « concept-langue-terme »; le raisonnement peut être explicité de la manière suivante : nous avons un concept C, qui est verbalisable dans n langues, au moyen de x termes.

5.2.2 La ressource FAIRterm 2.0 : utilisabilité et difficulté

En général, notre *user experience* après avoir utilisé l'application FAIRterm 2.0 est positive. Dans cette section, nous allons essayer d'expliquer pourquoi, à travers l'analyse de notre expérience, en concluant avec quelques conseils sur la perfectibilité de l'outil. Tout d'abord, au niveau graphique, la mise en page de FAIRterm 2.0 est essentielle et permet à l'utilisateur de se concentrer visuellement sur ses besoins primaires. À cet égard, nous avons trouvé le bouton « show/hide », qui est présent dans

chaque section, très utile, car il évite la surcharge des contenus. Dans FAIRterm 2.0, tout est très clair et intuitif. Par exemple, les couleurs aident l'utilisateur à comprendre et à se souvenir de la fonctionnalité des boutons : les boutons sur fond blanc, « reset fields » et « clear search », permettent d'effacer ce qui a été saisi pour rétablir l'écran d'accueil ; les boutons sur fond vert, tels que « add concept entry », permettent de créer une nouvelle section dans une fiche terminologique ; enfin, les boutons sur fond jaune, tels que « Update concept entry », permettent de sauvegarder les données saisies, afin de ne pas perdre le travail effectué. Visuellement, l'utilisateur mémorise que « blanc supprime, vert crée et jaune sauvegarde ». En outre, comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, l'organisation de FAIRterm 2.0 est intuitive, car elle est basée sur le métamodèle structurel TMF (cf. section 2.7). Par conséquent, une fois que le fonctionnement théorique du « récipient » est compris, il est plus facile de traiter le « contenu », c'est-à-dire de procéder à la saisie des données dans chaque section de la fiche terminologique. Nous avons également constaté que la manière dont l'application se développe est cohérente avec le modèle sur lequel elle est basée, puisqu'elle se développe verticalement, dans toutes les sections. En ce qui concerne la compilation des différentes sections qui composent une fiche terminologique, nous l'avons trouvée plus simple que dans la version précédente de l'application. Chaque fiche terminologique de FAIRterm 1.0 prévoyait l'organisation des données terminologiques selon quatre panneaux : 1) caractéristiques formelles, 2) sémantique, 3) variation et 4) usage. Cette structuration de l'information linguistique permettait d'examiner le comportement morphosyntaxique, sémantique et phraséologique des termes analysés (Vezzani, 2021, 54). Il y avait beaucoup d'informations à insérer pour chaque terme, dont certaines étaient assez inhabituelles pour un glossaire. Dans FAIRterm 1.0, en effet, parmi les caractéristiques formelles du terme, il fallait également indiquer des informations concernant sa prononciation, son étymologie et ses éventuelles formes dérivées ; dans la section consacrée à la sémantique, outre la définition, la source respective et les éventuelles notes à la définition, il

fallait indiquer les synonymes, quasi-synonymes, hyperonymes, hyponymes, méronymes et holonymes, ainsi que faire l'analyse sémantique du terme, qui n'est plus présente dans FAIRterm 2.0 ; enfin, la section « Variation » de FAIRterm 1.0, qui a été supprimée, nécessitait la saisie du nom commun et du nom scientifique du terme, de la variante orthographique, de l'acronyme, ainsi que de la forme complète et abrégée du terme. Cette réduction de la quantité d'informations à inclure dans une entrée du glossaire ne nuit pas, à notre avis, à la fonctionnalité de l'application ni à la qualité du produit final. Au contraire, dans ce cas, nous pensons pouvoir dire que « *less is more* », puisque la consultation de la ressource par les utilisateurs est ainsi plus rapide, mais tout aussi efficace. Les informations essentielles concernant le terme sont en effet toutes présentes. Un autre aspect qui a été amélioré par rapport à FAIRterm 1.0 est le fait que l'application ne se déconnecte plus après dix minutes d'inactivité. En effet, dans la version précédente, il était extrêmement important, pour ne pas perdre le travail effectué, de sauvegarder souvent les données et, en cas de non-utilisation de l'application pendant dix minutes ou plus, de sauvegarder les données et de se déconnecter de l'application, avant de se reconnecter. En outre, FAIRterm 2.0 permet d'accéder à l'application via plusieurs onglets du même navigateur web ou de navigateurs web différents, ce qui n'était pas possible avec la version précédente de FAIRterm.

Après avoir illustré les aspects positifs de FAIRterm 2.0, nous allons conclure ce chapitre en listant les aspects qui, à notre avis, pourraient être améliorés. Tout d'abord, l'application ne présente pas actuellement la possibilité de supprimer des éléments des fiches terminologiques. Par exemple, si l'utilisateur se trompe et au lieu de créer une nouvelle « language section », il crée une « term section », il n'a pas la possibilité de revenir en arrière et de rectifier son erreur. L'erreur étant humaine, il y aura probablement, dans le futur, la possibilité de supprimer ce qui a été introduit par erreur ; du moins nous le souhaitons. En outre, alors que dans la section relative à la désignation linguistique, et plus précisément dans la fenêtre « context », en cas de longs blocs de phrases, le texte va automatiquement à

la ligne, garantissant ainsi la clarté visuelle, ce n'est pas le cas dans la section relative au concept, et plus particulièrement dans la fenêtre « définition ». Ainsi, dans le cas de longues définitions, comme pour notre concept (verbalisé en français) « infibulation », il est nécessaire de faire défiler le curseur vers la droite pour pouvoir tout lire. Il serait plus pratique d'avoir tout dans une seule image. De toute façon, pour contourner ce problème, il suffit de changer le mode de consultation de « Data Entry » à « Data consultation ». En conclusion, pour les termes qui présentent plus d'un hyponyme, ou en d'autres mots, pour les concepts qui présentent plus d'un concept subordonné, comme « sexisme », qui présente à la fois « sexisme bienveillant » et « sexisme linguistique », FAIRterm 2.0 n'offre pas la possibilité de sélectionner, dans le menu déroulant « subordinate », plus d'une option. Par conséquent, l'utilisateur est contraint de faire un choix totalement arbitraire quant au concept subordonné à saisir (il en va de même pour un éventuel concept superordonné, partitif ou intégrant). Il conviendrait, au contraire, d'inclure tous les concepts qui ont une relation conceptuelle hiérarchique avec le concept que nous sommes en train d'analyser, sans omettre aucune information importante.

Dans la section *Conclusion* qui suit, nous ferons le point sur notre travail de mémoire, qui est parti de l'observation de la terminologie utilisée dans le discours journalistique italien et français. Notre objectif est de combler les lacunes existantes dans ce domaine et de garantir la pertinence des concepts exprimés, notamment grâce à la spécificité et à la précision de leur expression linguistique.

Conclusion

Notre travail est parti d'une question soulevée par la lecture quotidienne des nombreux cas de féminicides qui caractérisent l'actualité italienne et française depuis des années : est-il possible que la presse de qualité et le discours journalistique véhiculent implicitement une image sexiste et stéréotypée de la femme victime de violence, de l'acte violent et de l'homme qui le commet ? Et si oui, comment est-il possible d'intervenir pour garantir la pertinence des concepts exprimés, grâce à la spécificité et à la précision de leur expression linguistique ? Notre travail de mémoire est donc parti de l'observation de la terminologie utilisée dans le discours journalistique italien et français dans le domaine de la violence contre les femmes, pour ensuite s'étendre au domaine de l'égalité de genre. Nous sommes conscients qu'aujourd'hui l'information recherche davantage le sensationnel que la vérité factuelle et le reportage approfondi. Il semble que de nos jours, les meilleurs journalistes soient ceux et celles qui publient en premier, qui génèrent le plus de clics et le plus de « likes », mais en réalité il existe des règles morales qui régissent l'exercice de la profession de journaliste. Il existe en effet un code de déontologie, qui est, en italien, le *Testo Unico dei Doveri del Giornalista*²²⁸. L'éthique du journalisme présuppose l'équité, la transparence, la compétence, c'est-à-dire la connaissance du sujet sur lequel on écrit, et le respect de la vérité factuelle. Le journalisme n'a pas pour but d'alarmer, d'étonner ou de rallier des soutiens. Il doit seulement rapporter les faits de la manière la plus objective possible²²⁹. Nous pensons que l'un des

²²⁸<https://www.odg.it/testo-unico-dei-doveri-del-giornalista/24288>. [dernière consultation : 08/11/2024]

²²⁹<https://www.linkedin.com/pulse/letica-del-giornalismo-angelica-giambelluca/>. [dernière consultation : 08/11/2024]

moyens pour les journalistes d'être objectifs est d'utiliser une terminologie cohérente avec le domaine de spécialité qu'ils couvrent.

Notre projet visait à produire une terminologie claire et correcte sur la violence fondée sur le genre et à contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité rédactionnelle et terminologique des textes produits par les journalistes. Nous pensons pouvoir dire que l'objectif a été atteint, puisque notre travail a abouti à la ressource terminologique bilingue ÉgalITER - Terminologie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera librement accessible et consultable en ligne pour le bénéfice de toutes et de tous. L'objectif premier d'un produit terminologique est de favoriser la circulation, dans les échanges communicatifs, d'une terminologie partagée, correcte, précise et efficace, qui puisse donner accès à l'univers cognitif d'un domaine donné²³⁰. Nous tenons à souligner que, même si, dans ce cas, nous ne sommes pas dans un domaine scientifique et technique, cela ne signifie pas que la qualité doit être absente. Au contraire, précisément parce que les articles de journaux en ligne sont aujourd'hui la principale source d'information des citoyennes et des citoyens, il convient de veiller à la clarté et à la cohérence conceptuelle, en particulier pour un sujet aussi sensible que la violence à l'égard des femmes.

Il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser les rédacteurs ou les rédactrices et les lecteurs ou les lectrices à l'importance de la terminologie dans la communication journalistique. Cette ressource, qui peut également être consultée par les étudiants et les étudiantes, qui sont les rédacteurs et les rédactrices de demain, n'est qu'une petite contribution dans ce sens. L'un des points forts de notre ressource est qu'elle peut être consultée aussi bien par les journalistes, les spécialistes de la traduction et de l'interprétation que par les étudiants et les étudiantes. En fonction de ses besoins et du temps dont il dispose, l'utilisateur peut se contenter de consulter la traduction d'un terme en italien ou en français, lire uniquement la définition d'un concept

²³⁰ <https://works.eurac.edu/Risorse-strumenti-terminologia-italia-2022.pdf> [dernière consultation : 08/11/2024]

qui ne lui est pas familier ou, compte tenu du type et de l'étendue des données terminologiques incluses dans les fiches terminologiques, il peut aussi accéder à des informations plus analytiques, telles que le contexte d'utilisation du terme ou l'une de ses collocations. Ce que nous voulons dire, c'est qu'*ÉgaliTER* peut être utile aussi bien aux experts de la langue (étudiants, linguistes, traducteurs et interprètes) qu'à un vaste public ou à des usagers qui ne sont pas au fait des méthodes de travail en terminologie.

Si nous sommes satisfaits du résultat final, il n'en va pas de même pour l'une des procédures qui nous y ont conduits, à savoir la constitution du corpus de textes journalistiques en français et l'extraction terminologique qui lui fait suite. Bien que la méthodologie ait été la même que celle adoptée pour la langue italienne, c'est-à-dire que pour la constitution du corpus nous avons choisi des articles de journaux traitant de la violence de genre et de l'inégalité de genre, tirés des principaux journaux français en ligne, le résultat n'a pas été à la hauteur des attentes. En effet, le corpus en langue française a généré beaucoup de bruit : la proportion de bons candidats extraits dans la liste de candidats termes a été de 62 termes pertinents sur un total de 20 773 termes candidats analysés, soit un pourcentage de 0,3 %. L'accès au contenu de plusieurs journaux français nécessitant un abonnement, ce que nous n'avons pas fait, cela a peut-être compromis le succès de notre travail de collecte d'articles. Le corpus français présente ainsi de nombreux articles courts dans lesquels on trouve peu de termes et beaucoup de syntagmes nominaux appartenant à la langue générale et non pertinents pour notre domaine et sous-domaine. Cependant, cet inconvénient a été résolu en s'appuyant sur le principe cardinal de notre travail terminologique, qui a pour point de référence le concept. Lorsque nous avons recueilli un bon nombre de termes pertinents en italien, nous avons recueilli un bon nombre de concepts, ce qui était notre objectif. Une fois que nous avons les concepts verbalisés en italien, il a été possible de les verbaliser en français, pour ensuite vérifier la validité du résultat en effectuant des recherches dans des sources terminologiques fiables (telles que la base de données de l'Union européenne IATE ou le glossaire de

l'EIGE²³¹) ou dans les sites d'associations qui s'occupent de la violence de genre ou de l'inégalité entre les femmes et les hommes ou encore d'institutions qui s'expriment sur ces sujets.

Puisque l'usage de la langue évolue constamment, le contenu d'une base de données terminologiques doit être constamment revu, complété et corrigé. En outre, le chevauchement des domaines qui caractérisent le thème de la violence à l'égard des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes rend la communication plus exigeante en termes de précision. Il est souhaitable que, dans le futur, la ressource ÉgalITER s'enrichisse de concepts issus du discours juridique, économique et social. Notre ressource peut donc être enrichie, tant en ce qui concerne le nombre de concepts à saisir que le nombre de langues dans lesquelles les concepts peuvent être verbalisés. En ce sens, un grand avantage de FAIRterm 2.0, par rapport à sa version précédente, est la possibilité de choisir parmi un grand nombre de langues, 183 pour être précis.

Pour conclure, en ce qui concerne l'utilisation d'un langage non sexiste, ce mémoire ne représente pas un point d'arrivée, mais plutôt un point de départ pour d'autres études. Comme perspective de recherche future, il serait intéressant d'étudier le sexisme dans le langage dans d'autres domaines et types de textes, en plus du langage journalistique que nous avons pris en considération, et de constituer d'autres ressources terminologiques multilingues en conséquence. Il y a essentiellement deux raisons pour lesquelles nous avons choisi la presse quotidienne comme instrument d'analyse privilégié : premièrement, la presse quotidienne dans sa version numérique constitue un produit toujours disponible et actualisé. Les journaux constituent pour le chercheur la première source d'accès « à des informations sur des événements, ou des aspects d'événements, qu'il ne serait pas possible d'obtenir autrement » (Lana&Mannarini, 2008, 668). La deuxième raison est purement pratique et tient à la facilité de repérer des articles de journaux en ligne et à leur traitement ultérieur par des logiciels d'analyse. Mais il est

²³¹ European Institute for Gender Equality.

clair que des actions peuvent également être entreprises pour rendre d'autres contextes linguistiques, tels que le monde de la publicité, qui revêt aujourd'hui une importance capitale, plus inclusifs du genre féminin et plus respectueux des femmes. La beauté de la recherche est que l'esprit critique peut être appliqué à l'observation de tous les phénomènes linguistiques qui nous entourent, pour ensuite agir en conséquence afin d'améliorer la qualité des discours produits.

Bibliographie

- Appiani, Marta, *Il pudore nel linguaggio*, Milano, Hoepli, 2006.
- Bell, Allan, *The language of news media*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 1991.
- Bell, Allan/Garrett, Peter (edd.), *Approaches to media discourse*, Oxford/Malden, Blackwell, 1998.
- Biber et al., *Corpus Linguistics: Investigating Language Structure and Use*, New York, Cambridge University Press, 1998.
- Biemmi, Irene, *Educazione sessista: stereotipi di genere nei libri delle elementari*, Torino, Rosenberg & Sellier, 2017.
- Bruner, Jerome, *La fabbrica delle storie*, Bari, Laterza, 2006.
- Cabré, Maria Teresa, *La terminologie. Théorie, méthode et applications*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998.
- Cabré, Maria Teresa, *Terminology. Theory, Methods and Applications*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1999.
- Cadoppi, Alberto, *Dignità, prostituzione e diritto penale. Per una riaffermazione del bene giuridico della libertà di autodeterminazione sessuale nei reati della legge Merlin*, *Archivio Penale* 1 (2019), 1–43.
- Clark, Caroline, *Views in the news. A textbook*, Milano, LED, 2006.
- Cortelazzo, Michele, *Lingue speciali: la dimensione verticale*, Padova, Unipress, 1994.
- Costa, Rute/Santos, Claudia, *Domain specificity. Semasiological and Onomasiological Knowledge Representation*, in : Kockaert, Hendrik/Steurs, Frieda (edd.), *Handbook of Terminology*, vol. 1, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2015, 153–179.
- Delavigne, Valérie/Gaudin, François, *Founding principles of Socioterminology*, in: Faber, Pamela/L'Homme, Marie-Claude (edd.), *Theoretical Perspectives on Terminology: Explaining terms, concepts and specialized knowledge*, vol. 23, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2022, 177–196.
- Diki-Kidiri, Marcel, *Cultural Terminology: An introduction to theory and method*, in: Faber, Pamela/L'Homme, Marie-Claude (edd.), *Theoretical Perspectives on Terminology: Explaining terms, concepts and specialized knowledge*, vol.23, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2022, 197–216.

- Florin, Sider, *Realia in translation*, in: Zlateva, Palma (ed.), *Translation as Social Action*, London/New York, Routledge, 1993, 122–128.
- Heylen, Kris/De Hertog, Dirk, *Automatic Term Extraction*, in: Kockaert, Hendrik/Steurs, Frieda (edd.), *Handbook of Terminology*, vol. 1, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2015, 203–221.
- Hunston, Susan, *Corpora in Applied Linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- Kleiber, Georges/Tamba, Irène, *L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie*, *Langages*. L'hyponymie et l'hyponymie 98 (1990), 7–32.
- L'Homme, Marie-Claude, *La terminologie : principes et techniques*, Montreal, Les Presses de l'Université de Montreal, 2004.
- L'Homme, Marie-Claude, *Lexical Semantics for Terminology: An Introduction*. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2020.
- Laviosa, Sara, *Corpora*, in: Gambier, Yves/Van Doorslaer, Luc (edd.), *Handbook of Translation Studies vol. 1*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2010, 80–86.
- Leech, Geoffrey, *Corpora and theories of linguistic performance*, in: Jan, Svartvik (ed.), *Directions in Corpus Linguistics: Proceedings of Nobel Symposium 82 Stockholm, 4-8 August 1991*, Berlin/New York, De Gruyter Mouton, 1991, 105–126.
- Lipperini, Loredana/Murgia, Michela, *“L'ho uccisa perché l'amavo” Falso!*, Roma, Laterza, 2013.
- Magris, Marella/Musacchio, Maria Teresa/Rega, Lorenza/Scarpa, Federica (edd.), *Manuale di Terminologia*, Milano, Hoepli, 2002.
- Mayer, Felix, *Sinonimia ed Equivalenza*, in: Magris, Marella/Musacchio, Maria Teresa/Rega, Lorenza/Scarpa, Federica (edd.), *Manuale di Terminologia*, Milano, Hoepli, 2002, 115–134.
- McEnery, Tony, *Corpora*, in: Mitkov, Ruslan (ed.), *The Oxford Handbook of Computational Linguistics 2nd ed.*, Oxford, Oxford University Press, 2022, 494–507.
- McEnery, Tony/Wilson, Andrew, *Corpus Linguistics. An Introduction*, Edinburgh, University Press Manning, 1996.
- Newmark, Peter, *Approaches to Translation*, Oxford, Bergamon Press, 1981.
- Offen, Karen, *European Feminisms 1700-1950. A Political History*, Stanford, Stanford University Press, 2000.
- Pischedda, Francesca, *La violenza contro le donne e il sessismo implicito nel discorso giornalistico scritto. Analisi di due micro-corpora in lingua italiana e francese*, Tesi di laurea magistrale, Alma Mater Studiorum Università di Bologna, 2013.

- Rey, Alain, *Encyclopédies et dictionnaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.
- Robustelli, Cecilia, *Lingua e identità di genere. Problemi attuali nell'italiano*, Studi italiani di linguistica teorica ed applicata, 29:3 (2000), 507–527.
- Roidi, Vittorio, *La fabbrica delle notizie. Piccola guida ai quotidiani italiani*, Roma, Laterza, 2001.
- Sabatini, Alma, *Il sessismo nella lingua italiana*, Roma, Presidenza del Consiglio dei Ministri, 1987.
- Seppälä, Selja, *Composition et formalisation conceptuelles de la définition terminographique*, Mémoire présenté à l'École de traduction et d'interprétation pour l'obtention du DEA en traitement informatique multilingue, Université de Genève, 2004.
- Serianni, Luca, *Prima lezione di grammatica*, Roma/Bari, Laterza, 2006.
- Sinclair, John, *Corpus and Text - Basic Principles*, in: Martin, Wynne (ed.), *Developing Linguistic Corpora: A Guide to Good Practice*, Oxford, Oxbow Books, 2005, 1–16.
- Spinelli, Barbara, *Femminicidio. Dalla denuncia sociale al riconoscimento giuridico internazionale*, Roma, Franco Angeli Edizioni, 2008.
- Tiberii, Paola, *Dizionario delle collocazioni*, Bologna, Zanichelli, 2018.
- Tognini-Bonelli, Elena, *Corpus Linguistics at Work*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2001.
- Vezzani, Federica, Di Nunzio, Giorgio Maria, Silecchia, Sara, *The phraseology of international disarmament treaties: the DITTO terminology resource*, Umanistica Digitale 6:14 (2022), 91–117.
- Vezzani, Federica, *La ressource FAIRterm : entre pratique pédagogique et professionnalisation en traduction spécialisée*, Synergies Italie 17 (2021), 51–64.
- Vezzani, Federica, *Terminologie numérique : conception, représentation et gestion*, Bern, Peter Lang Publishing, 2022.
- Zanola, Maria Teresa, *Che cos'è la Terminologia*, Roma, Carocci, 2018.
- Zanola, Maria Teresa, *Politica linguistica e creazione neologica nel francese contemporaneo*, in: San Vicente, Félix (ed.), *L'inglese e le altre lingue europee. Studi sull'interferenza linguistica*, Bologna, CLUEB (Cooperativa Libreria Universitaria Editrice Bologna), 2002, 203–213.

Sources numériques

- Bowker, Lynne, *Multidimensional Classification of Concepts for Terminological Purposes*, 4th ASIS SIG/CR Classification Research Workshop (1993), 39–56, DOI: 10.7152/acro.v4i1.12610.
- Calabrese Steimberg, Laura, *L'acte de nommer: Nouvelles perspectives pour le discours médiatique*, *Langage et société* 140:2 (2012), 29–40, DOI: <https://doi.org/10.3917/ls.140.0029>.
- Cartier, Emmanuel/Lazar, Jan, *Les anglicismes en français et en tchèque contemporains : le cas des formes en -ing*, *Acta Universitatis Carolinae Philologica* 4 (2020), 117–132, DOI : [10.14712/24646830.2021.6](https://doi.org/10.14712/24646830.2021.6).
- Cavasino, Tiziana et al., *Generi e linguaggi. Linee guida per un linguaggio amministrativo e istituzionale attento alle differenze di genere*, Padova, Università degli Studi di Padova, 2017, <https://www.unipd.it/node/48451>. [dernière consultation : 08/04/2024]
- Comitato CEDAW, *Report delle "Organizzazioni della società civile italiana per la CEDAW"*, D.i.Re - Donne in Rete contro la Violenza, 2024, http://file:///C:/Users/elena/Desktop/CEDAW_ITA_22.01.24.pdf. [dernière consultation : 29.04.2024]
- Cortelazzo, Michele, *Davvero "le professioni hanno un nome preciso" e non vengono declinate per genere? : Osservazioni di storia della lingua italiana*. *Linguistik Online*, 132:8 (2024), 29–40, DOI: <https://doi.org/10.13092/lo.132.11443>.
- Costa, Rute, *Les normes en terminologie. Que faire des synonymes ?*, *Cahiers de lexicologie. Normes linguistiques et terminologiques : conflits d'usages* 110 (2017), 45–57, DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-07057-3.p.0045.
- Femmes Prévoyantes Socialistes, *Le sexisme dans la langue française*, Bruxelles, Éditrice responsable Carmen Castellano, 2017, <http://https://www.soralia.be/wp-content/uploads/2017/04/Analyse2017-sexisme-langue-francaise.pdf>. [dernière consultation : 29.04.2024]
- Fracchiolla, Béatrice, *Anthropologie de la communication : la question du féminin en français*, *Corela* 6:2 (2008), DOI: <https://doi.org/10.4000/corela.286>.
- Grazib, Mohamed, *Electronic Corpora: As Powerful Tools in Computational Linguistics Analyses*, Conférence Internationale sur l'Informatique et ses Applications, 2009, <https://www.semanticscholar.org/paper/Electronic-Corpora%3A-As-Powerful-Tools-in-Linguistic->

- [Grazib/e2541f5497f608622b97d0ed6d3d22b379a286fe#citing-papers](https://doi.org/10.1017/S0022268322000000). [dernière consultation : 09/09/2024]
- Grossmann, Francis/Tutin, Agnès, *Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif*, *Revue Française de Linguistique Appliquée* 7:1 (2002), 7–25, DOI: <https://doi.org/10.3917/rfla.071.0007>.
- Gruppo di Lavoro Pari Opportunità del Consiglio Nazionale dell'Ordine dei Giornalisti, *Tutt'altro genere d'informazione*, Roma, Società cooperativa editoriale cultura e lavoro, 2015, <https://www.odg.it/tuttaltro-genere-dinformazione/35523>. [dernière consultation : 02.06.2024]
- Kageura, Kyo, *Multifaceted/Multidimensional Concept Systems*, *Handbook of Terminology Management*, 1 (1997), 119–132, https://books.google.it/books?hl=en&lr=&id=ebNHAAAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA119&ots=GmDHBdxxZy&sig=EH8yxk1CXXAMgu5NQsmClZz9vOI&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false. [dernière consultation : 30/05/2024]
- Kageura, Kyo/Umino, Bin, *Methods of automatic term recognition: A review*, *Terminology. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication* 3:2 (1996), 259–289, DOI: <https://doi.org/10.1075/term.3.2.03kag>.
- Kilgarriff, Adam et al., *The Sketch Engine: ten years on*, *Lexicography* 1 (2014), 7–36, DOI: <https://doi.org/10.1007/s40607-014-0009-9>.
- Kunilovskaya, Maria/Koviazina, Marina, *Sketch Engine: A Toolbox for Linguistic Discovery*, *Journal of Linguistics* 68:3 (2017), 503–507, DOI: <https://doi.org/10.2478/jazcas-2018-0006>.
- Lana, Maurizio/Mannarini, Terri, *L'analisi testuale dei quotidiani come fonte di informazione non strutturata. Il caso del movimento no-TAV in Valsusa*, *Actes de Journées Internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles* 9 (2008), 667–677, https://www.academia.edu/3018318/Lanalisi_testuale_dei_quotidiani_come_fonte_di_informazione_non_strutturata._Il_caso_del_movimento_no-TAV_in_Valsusa. [dernière consultation : 30/10/2024]
- Mercurio, Nicola, *(Ab)uso di anglicismi: un fenomeno di fragilità linguistica? Studio contrastivo italiano-francese*, *AINAT News* 12 (2021), 56–69, https://www.researchgate.net/publication/357677702_Abuso_di_anglicismi_un_fenomeno_di_fragilita_linguistica_Studio_contrastivo_italiano-francese. [dernière consultation : 08.10.2024]
- Rey-Debove, Josette, *Typologie des dictionnaires généraux monolingues de la langue actuelle*, *Lessicologia e lessicografia nella storia degli insegnamenti linguistici - Quaderni del CIRSIL* 4 (2005), 1–6, DOI: 10.1400/128695.
- Ribero, Aida (a cura di), *Glossario: lessico della differenza*, Torino, Regione Piemonte, 2007, <http://www.comune.torino.it/politichedigenere/bm~doc/lessico-differenza.pdf>. [dernière consultation : 21.03.2024]

- Roche, Christophe, *De la définition formelle du concept à la définition en langue du terme*, Academic Journal of Modern Philology 13 (2021), 275–290, DOI: 10.34616/ajmp.2021.13.
- Roche, Christophe, *La définition des termes : une approche conceptuelle*, Laboratoire d’Informatique, Systèmes, Traitement de l’Information et de la Connaissance (LISTIC), Université Savoie Mont-Blanc, 2022, <https://hal.science/hal-03916622>. [dernière consultation : 27.05.2024]
- Roche, Christophe/Calberg-Challot, Marie/Damas, Luc/Rouard, Philippe, *Ontoterminology: A new paradigm for terminology*, International Conference on Knowledge Engineering and Ontology Development (2009), 321–326, DOI: <https://hal.science/hal-00622132>.
- Sager, Juan Carlos, *In search of a foundation: Towards a theory of the term*, Terminology. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication 5:1 (1998), 41–57, DOI: <https://doi.org/10.1075/term.5.1.05sag>.
- Sebastiani, Alberto, “*Pudore*” *tra lingua, cultura e retoriche*, Griseldaonline 13:1 (2013), 1–12, DOI : <https://doi.org/10.6092/issn.1721-4777/9207>.
- Simoncini, Carolina, *L’égalité des femmes dans la société italienne : une perspective juridique de la naissance de la République à aujourd’hui*, Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain, 28 (2022), DOI: <https://doi.org/10.4000/mimmoc.10622>.
- Spärck-Jones, Karen, *A statistical interpretation of term specificity and its application in retrieval*, Journal of documentation 60:5 (2004), 493–502, DOI: [10.1108/00220410410560573](https://doi.org/10.1108/00220410410560573).
- Vecchiato, Sara, *Le sexisme dans le langage. Notes sur l’italien et le français*, Venezia, Università Ca’ Foscari, 2004, https://www.cirsde.unito.it/sites/cirsde/files/allegatiparagrafo/04-05-2016/2_le_sexisme_dans_le_langage_notes_sur_litalien_et_le_francais.pdf. [dernière consultation : 29.04.2024]
- Wilkinson, Mark/Dumontier, Michel/Aalbersberg, Jan IJsbrand et al., *The FAIR Guiding Principles for scientific data management and stewardship*, Scientific data 3:160018 (2016), 1–9, DOI: <https://doi.org/10.1038/sdata.2016.18>.

Riassunto in italiano

La violenza contro le donne e la discriminazione di genere pervadono ogni ambito della società contemporanea, senza alcuna distinzione geografica, generazionale o sociale. In un'epoca che si considera civilizzata come la nostra, le Nazioni Unite hanno parlato di “flagello mondiale”, poiché la violenza sulle donne è un fenomeno che sta assumendo dimensioni allarmanti. Esso non si limita soltanto all'aggressione fisica, ma comprende anche molestie psicologiche, estorsioni economiche, minacce, violenze e persecuzioni di vario tipo, fino a sfociare nella forma estrema del femmicidio. Per fare chiarezza, l'Articolo 1 della *Dichiarazione sull'eliminazione della violenza contro le donne*, adottata dall'ONU nel 1993, definisce “violenza contro le donne” ogni “atto di violenza fondata sul genere che abbia come risultato, o che possa avere come risultato, un danno o una sofferenza fisica, sessuale o psicologica per le donne, incluse le minacce di tali atti, la coercizione o la privazione arbitraria della libertà, che avvenga nella vita pubblica o privata”²³². All'interno dello stesso documento, si riconosce che la violenza contro le donne costituisce una violazione dei diritti umani e delle libertà fondamentali. Nel contesto europeo, la *Convenzione del Consiglio d'Europa sulla prevenzione e la lotta contro la violenza nei confronti delle donne e la violenza domestica*, meglio nota come Convenzione di Istanbul (2011), precisa che la “violenza contro le donne basata sul genere” designa qualsiasi violenza diretta contro una donna in quanto tale, per poi procedere alla suddivisione dei diversi tipi di violenza, elencandoli dalla violenza psicologica alle molestie sessuali, passando per il

²³²<https://unipd-centrodirittiumani.it/it/archivi/strumenti-internazionali/dichiarazione-sulleliminazione-della-violenza-contro-le-donne-1993>. [sito consultato in data 13/11/2024]

matrimonio forzato e lo stalking²³³. Tale classificazione è importante, perché spesso la violenza viene associata solo a quella fisica, essendo quest'ultima la più visibile ed evidente, senza tenere conto delle altre forme, anch'esse molto diffuse e altrettanto drammatiche. Tra queste vi è la violenza linguistica, più nascosta, ma presente in modo implicito a più livelli. Idee e stereotipi sessisti possono venire trasmessi, in modo indiretto, anche attraverso il linguaggio giornalistico. Nel resoconto giornalistico dei fatti di cronaca, infatti, vengono spesso utilizzati termini che contribuiscono a confermare e a rafforzare gli stereotipi già presenti nella nostra società, piuttosto che andare alle radici del fenomeno della violenza di genere e invitare i lettori alla riflessione. Esaminando numerosi articoli online di quotidiani nazionali italiani e francesi, abbiamo notato che molti di essi riportano la violenza contro le donne attraverso una struttura lessicale e discorsiva che giustifica l'autore e il suo gesto e colpevolizza la vittima. Inoltre, i giornali si concentrano spesso sulla relazione passionale tra la vittima e il carnefice, descrivendola nei minimi dettagli, e riservano lo stesso trattamento agli abusi subiti dalle donne, dando luogo alla spettacolarizzazione della violenza, al voyeurismo e alla pornografia del dolore. Ci siamo altresì resi conto dell'indeterminatezza semantica di molti termini scelti, il cui significato risulta arbitrario o impreciso. Utilizzando termini vaghi e sensazionalistici come "raptus", "follia omicida" o "delitto passionale", i giornalisti e le giornaliste contribuiscono, più o meno consapevolmente, a rafforzare la cultura che giustifica la violenza contro le donne. Poiché la lingua che parliamo e i termini che decidiamo di utilizzare modificano e modellano i nostri comportamenti e la nostra visione del mondo²³⁴, anche quando si parla di violenza di genere i termini utilizzati contribuiscono a plasmare il nostro pensiero e il nostro atteggiamento nei confronti di tale argomento.

²³³ <https://rm.coe.int/1680462537>. [sito consultato in data 13/11/2024]

²³⁴ [https://www.treccani.it/enciclopedia/antropologia-cognitiva_\(Enciclopedia-Italiana\)/](https://www.treccani.it/enciclopedia/antropologia-cognitiva_(Enciclopedia-Italiana)/). [sito consultato in data 13/11/2024]

Partire da queste premesse aiuta a comprendere lo scopo del nostro lavoro di ricerca che, come si evince dal titolo, verterà sullo sviluppo di una risorsa terminologica bilingue che vuole essere uno strumento ad uso e consumo dei giornalisti italofoeni e francofoeni, affinché possano essere più chiari dal punto di vista terminologico e, così facendo, più consapevoli della portata di ciò che scrivono. Riteniamo fondamentale che gli autori e le autrici di testi giornalistici dimostrino maggiore coerenza e rigore nell'affrontare il tema della violenza contro le donne, per evitare di banalizzare o romanticizzare un fenomeno grave e diffuso. Non siamo certo i primi a voler promuovere l'uso di un linguaggio inclusivo che rispetti la parità tra uomini e donne. Fortunatamente, negli ultimi decenni, è aumentata la consapevolezza collettiva rispetto a queste tematiche. Tuttavia, le risorse linguistiche già esistenti sia in italiano che in francese forniscono linee guida per un uso consapevole del genere, ad esempio nel linguaggio burocratico e amministrativo o all'interno della comunicazione istituzionale. Si tratta di linee guida e di raccomandazioni che offrono esempi di buone pratiche per combattere gli stereotipi e includere le donne nella narrazione. Inoltre, sebbene molti di questi documenti, redatti da organizzazioni quali AICS (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo)²³⁵, EIGE (European Institute for Gender Equality)²³⁶ oppure UNESCO²³⁷, vengano chiamati "glossari", non si tratta in realtà di raccolte di termini, ma di elenchi di buone pratiche da adottare a livello linguistico, come l'invito ad abbandonare l'uso del maschile generico, a privilegiare termini epiceni e formulazioni inclusive per aumentare la visibilità delle donne all'interno del discorso. Quello che intendiamo fare noi è diverso, poiché il nostro progetto si inserisce all'interno della disciplina della terminologia, il cui padre, Eugen Wüster, la considerava come il mezzo attraverso il quale standardizzare la

²³⁵<https://www.aics.gov.it/news/violenza-sulle-donne-aics-propone-un-glossario-di-genere-per-un-linguaggio-piu-inclusivo/>. [sito consultato in data 13/11/2024]

²³⁶https://eige.europa.eu/publications-resources/thesaurus?language_content_entity=it#letter_v. [sito consultato in data 13/11/2024]

²³⁷ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380971_fre. [sito consultato in data 13/11/2024]

comunicazione tra esperti per evitare ambiguità e trasmettere il messaggio in modo chiaro e preciso. Il nostro obiettivo è produrre una raccolta di termini, i quali sono “designazioni che rappresentano un concetto generale attraverso mezzi linguistici”²³⁸. La nostra risorsa sarà quindi una raccolta di concetti appartenenti a un dominio e a un sottodominio di specialità, nel nostro caso l’uguaglianza di genere e la violenza contro le donne. Ogni concetto sarà verbalizzato da termini in italiano e francese e le schede terminologiche risultanti conterranno informazioni quali la definizione terminologica²³⁹, un contesto d’uso del termine e le fonti da cui sono state tratte le informazioni. Per raggiungere il nostro obiettivo, abbiamo adottato l’approccio *corpus-based*, che parte generalmente da una teoria esistente per correggerla e rivederla alla luce dei dati del corpus. A partire da testi giornalistici accessibili al grande pubblico, cioè disponibili sui siti web dei quotidiani, utilizzando Sketch Engine sono stati creati un corpus in lingua italiana di circa 106.000 parole e un corpus in lingua francese di circa 103.000 parole. I corpora ci hanno fornito prove di ciò che i giornalisti e le giornaliste considerano essere frasi accettabili nella loro rispettiva lingua. Essi sono campioni rappresentativi del linguaggio utilizzato dai giornalisti italiani e francesi nei loro articoli sulla violenza contro le donne o sull’uguaglianza di genere, e sono stati impiegati per estrarre i termini più frequentemente utilizzati. Lo scopo dell’estrazione terminologica è quello di identificare il vocabolario essenziale di un dominio di specialità (Heylen & De Hertog, 2015, 203). Ma, come spiega Vezzani (2022, 31), “i corpora utilizzati per estrarre le unità terminologiche possono essere studiati più in dettaglio per trarre informazioni di natura concettuale. In tal senso, i corpora possono portare alla creazione di gerarchie o di reti concettuali in cui i termini sono interconnessi secondo relazioni iperonimiche/iponimiche, meronimiche/olonimiche o sinonimiche/quasi-sinonimiche (Gábor et al., 2018). Le gerarchie

²³⁸ <https://www.iso.org/obp/ui#iso:std:iso:1087:ed-2:v1:fr>. [sito consultato in data 13/11/2024]

²³⁹ I diversi tipi di definizione, compresa la definizione terminologica, saranno spiegati all’interno della sezione 2.6 della tesi.

concettuali possono poi essere implementate in basi di conoscenza terminologiche (Wang et al., 2018)”. In sintesi, a partire dall’estrazione dei termini candidati realizzata con Sketch Engine, per ogni corpus è stata effettuata una selezione al fine di determinare quali, tra i candidati, fossero *relevant terms*, cioè termini pertinenti per il nostro dominio di specialità. Le liste di termini così ottenute ci hanno permesso di creare il sistema concettuale e le reti lessicali, che sono stati il punto di partenza per la selezione dei termini da includere nel nostro glossario bilingue. Le schede terminologiche che costituiscono la nostra risorsa sono state poi compilate mediante l’applicazione FAIRterm 2.0.

La tesi si articola in cinque capitoli. Il primo capitolo introduce il dominio e il sottodominio di specialità in cui si inserisce il nostro lavoro, rispettivamente la parità tra donne e uomini e la violenza contro le donne. Dopo aver fornito una panoramica dell’uguaglianza di genere nel contesto italiano, francese e internazionale, abbiamo studiato il fenomeno della disparità di genere nel contesto mediatico italiano e francese, presentando il rapporto del *Global Media Monitoring Project* e del comitato CEDAW²⁴⁰, e nella lingua, evidenziando il sessismo presente nelle lingua francese e in quella italiana. Abbiamo inoltre presentato i diversi tipi di violenza perpetrati contro le donne, secondo le definizioni fornite dagli organismi internazionali, per poi affrontare il tema della narrazione del femminicidio negli articoli di stampa italiani. Il primo capitolo si conclude con una presentazione dell’obiettivo principale della tesi, ovvero la chiarezza terminologica, supportato da alcuni esempi di ambiguità terminologica. Il secondo capitolo mira a fornire un quadro teorico della terminologia, presentando i suoi principi fondamentali e ponendo l’accento sulla doppia dimensione che caratterizza questa disciplina e sul paradigma della “terminologia FAIR”. La terminologia comprende una doppia dimensione di analisi: la dimensione concettuale e la dimensione linguistica. La

²⁴⁰ Acronimo per “Convenzione per l’eliminazione di tutte le forme di discriminazione contro le donne”.

complementarità delle due dimensioni permette di esaminare, da un lato, le concettualizzazioni di un dato dominio di specialità, e dall'altro le rappresentazioni linguistiche (ossia i termini) che concretizzano verbalmente i concetti specializzati studiati (Vezzani, 2022, 17). In altre parole, la terminologia considera sia il concetto che la sua designazione, il termine, in modo complementare; i due approcci che vengono utilizzati per studiare la doppia dimensionalità sono l'approccio semasiologico (che parte dal termine per risalire al concetto) e l'approccio onomasiologico (che parte dal concetto per arrivare al termine). Proprio per questa sua doppia dimensione di analisi, a livello rappresentativo la terminologia prevede sia l'utilizzo di schemi concettuali, che sono il risultato dell'analisi concettuale, che di reti lessicali, le quali sono il prodotto dell'analisi linguistica. Gli schemi concettuali rappresentano l'insieme dei concetti appartenenti a un dominio specializzato e le relazioni che intercorrono tra di loro. Queste ultime possono essere di due tipi: gerarchiche e non gerarchiche, note anche come associative. A loro volta, le relazioni gerarchiche si suddividono in relazioni generiche e partitive. L'obiettivo dei sistemi concettuali è fornire un'idea di un determinato dominio di specialità e dei concetti che lo caratterizzano. Quanto rappresentato nei sistemi concettuali viene poi rispecchiato nelle reti lessicali, che sono, come abbiamo anticipato in precedenza, il prodotto dell'analisi linguistica (Santos et Costa 2015, 169). All'interno di una rete lessicale non sono presenti i concetti, bensì i termini che li designano. Di conseguenza, anche le relazioni cambiano: laddove vi era una relazione gerarchica generica ora si parla di relazione di iponimia e iperonimia, così come laddove era presente una relazione gerarchica partitiva, nella rete lessicale troviamo una relazione di olonimia e meronimia. Il secondo capitolo si concluderà con la presentazione delle risorse linguistiche esistenti in materia di uguaglianza di genere, sia in italiano che in francese, i cui limiti ci permetteranno di spiegare come intendiamo procedere nel nostro lavoro. Il terzo capitolo, invece, ha una portata sia teorica che pratica. Nella prima parte, saranno esposti i fondamenti teorici della linguistica dei corpora, mentre nella seconda parte procederemo alla creazione effettiva dei

due corpora di testi giornalistici in formato digitale, l'uno in italiano e l'altro in francese, con l'ausilio del software Sketch Engine, uno strumento per la gestione di corpora di cui forniremo una breve presentazione. Infine, sempre tramite Sketch Engine, procederemo all'estrazione automatica e alla selezione dei termini pertinenti al nostro dominio e sottodominio. Dopo aver raccolto i termini, cioè i concetti, appartenenti al nostro dominio di specialità, il passo successivo di questo lavoro è la creazione del sistema concettuale, che sarà oggetto del quarto capitolo, nel quale ci concentreremo anche, a partire dal sistema concettuale, sulla creazione delle due reti lessicali, la prima in italiano e la seconda in francese. A questo punto, avremo un'organizzazione strutturata della conoscenza specializzata che verrà analizzata; è importante ricordare, infatti, che la concettualizzazione di un dominio è considerata il punto di partenza di qualsiasi progetto terminologico (Vezzani, 2022, 52). Nel quinto e ultimo capitolo entreremo nel vivo di questo lavoro, poiché la nostra risorsa terminologica bilingue prenderà finalmente forma. Procederemo dunque alla compilazione delle schede terminologiche, per le quali utilizzeremo l'applicazione FAIRterm 2.0, un nuovo strumento di cui faremo l'analisi qualitativa. Le difficoltà che abbiamo incontrato durante la compilazione forniranno numerosi elementi di riflessione e di analisi linguistica. Il capitolo si concentrerà quindi sull'analisi dei dati che abbiamo inserito nella nostra risorsa terminologica bilingue *ÉgaliTER - Terminologie pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, che sarà liberamente accessibile e consultabile online. Nella sezione conclusiva faremo una valutazione critica del nostro lavoro e rifletteremo sulle prospettive di ricerca future. A causa dell'ampiezza e della complessità che caratterizzano il dominio della violenza contro le donne, e tenuto conto delle esigenze comunicative degli autori e delle autrici di testi giornalistici sull'argomento, sarebbe auspicabile arricchire la risorsa *ÉgaliTER*, sia aggiungendo ulteriori concetti, migliorando così la qualità della banca dati terminologica, sia aumentando il numero di lingue di lavoro che essa copre, affinché l'intera comunità linguistica possa trarne beneficio.